



**HAL**  
open science

# L' identité des prépositions dans leur variation: Approche énonciative de "en", "dans", "pour" et "par"

Yukiyo Homma

## ► To cite this version:

Yukiyo Homma. L' identité des prépositions dans leur variation: Approche énonciative de "en", "dans", "pour" et "par". Linguistique. Université Paris 10 Nanterre (=Université Paris Nanterre =Université Paris Ouest Nanterre La Défense), 2009. Français. NNT : . tel-03533736

**HAL Id: tel-03533736**

**<https://shs.hal.science/tel-03533736v1>**

Submitted on 23 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE  
ECOLE DOCTORALE 139 : CONNAISSANCE, LANGAGE, MODÉLISATION  
UMR 7114 : MODYCO

# L'identité des prépositions dans leur variation

Approche énonciative de *en, dans, pour et par*

THESE DE DOCTORAT EN SCIENCES DU LANGAGE

Présentée et soutenue publiquement par

**Yukiyo HOMMA**

Le 8 décembre 2009

Sous la direction de

Madame le Professeur **Danielle LEEMAN**

JURY :

**Michel ARRIVE**, Professeur émérite, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense

**Naoyo FURUKAWA**, Professeur émérite, Université de Tsukuba

**Danielle LEEMAN**, Professeur, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense

**Denis PAILLARD**, Directeur de recherches, CNRS

## REMERCIEMENTS

J'adresse mes profonds remerciements à ma directrice de thèse, le Professeur Danielle LEEMAN, pour les précieux conseils scientifiques et les attentions bienveillantes qu'elle m'a prodigués tout au long de mon cursus de doctorat, malgré ses nombreuses tâches et responsabilités. Chaque fois que son accueil me reviendra en mémoire, je me souviendrai qu'avoir été sa doctorante compte parmi les plus grandes chances que j'aurai eues de ma vie.

Mes vifs remerciements sont aussi adressés aux professeurs qui ont accepté de participer au jury de soutenance de ma thèse, M. Michel Arrivé, M. Naoyo Furukawa et M. Denis Paillard.

Je suis très reconnaissante envers M. Bernard BOUTEILLE, Maître de conférence à l'Université de Franche-Comté, qui a assuré le relais entre Mme Leeman et moi, pour ses relectures et ses remarques efficaces, nécessaires à l'achèvement de cette thèse.

Je remercie également le laboratoire MoDyCo et l'Ecole Doctorale 139 *Connaissance, Langage, Modélisation* pour leurs aides financières grâce auxquelles j'ai pu participer à des colloques et à un congrès.

Je n'oublie pas mes amis Badreddine, Bélinda, Céline, Houda, Madona, Sophie, avec qui j'ai passé des moments sympathiques malheureusement trop brefs. Et j'ai une pensée particulière pour Brigidda, qui a partagé avec moi les soucis de doctorante.

Enfin, je remercie mes parents qui, par leur soutien, m'ont permis d'effectuer ces études en France. Je leur suis aussi reconnaissante pour leur patience.

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	1
1. OBJECTIF .....	2
2. CADRE THEORIQUE .....	2
2.1. Théorie d'Antoine Culioli .....	2
2.1.1. Objet de la linguistique : « l'activité de langage appréhendée à travers la diversité des langues naturelles » .....	2
2.1.2. Le sens est (re-)construit mais n'est pas donné - L'ajustement inter-sujet .....	2
2.1.3. L'énoncé est un agencement de marqueurs .....	4
2.1.4. Identification de l'opération exprimée par un marqueur .....	5
2.1.5. Le système de représentation linguistique d'A. Culioli : ses trois niveaux différents .....	6
2.1.6. La Forme schématique .....	7
2.2. Application de la théorie d'A Culioli au domaine de l'analyse de la préposition .....	9
2.2.1. L'identité d'une préposition se caractérise par tous ses emplois .....	9
2.2.2. La préposition est un relateur .....	10
2.2.3. Interaction entre la préposition et les éléments qu'elle met en relation .....	10
2.2.4. Caractérisation de l'identité d'une préposition par une forme schématique .....	12
<b>PREMIER CHAPITRE : LA PREPOSITION EN</b> .....	14
INTRODUCTION .....	15
HYPOTHESE SUR LA FORME SCHEMATIQUE DE EN .....	16
ANALYSE DES EMPLOIS DE EN .....	21
1. <u>1<sup>er</sup> cas de figure</u> : accomplissement d'un 'parcours' .....	21
1.1. <i>en avion / en train, etc.</i> .....	21
1.2. <i>en cours de ~ / en progression</i> .....	27
1.3. <i>en deux heures</i> .....	27
1.4. <i>Payer ses dettes en deux temps / un dictionnaire en dix tomes / Le verre s'est cassé                 en mille morceaux</i> .....	32
1.4.1. Type I : accomplissement d'une action divisé en composants temporels séparés ex. <i>payer ses dettes en deux temps</i> .....	33

1.4.2. Type II : entité composée d'éléments constituants séparés	
ex. <i>un dictionnaire en dix tomes</i> .....	34
1.4.3. Type III : parcellisation d'une entité	
ex. <i>Le verre s'est cassé en mille morceaux</i> .....	36
2. <u>2<sup>ème</sup> cas de figure</u> : Y est concevable comme marquant soit la cessation d'un état de	
référence ou d'un état circonstanciel soit une transformation d'état affectant l'identité .....	37
2.1. <i>Les arbres sont en fleurs / être en beauté / être en mission, etc.</i> .....	37
2.2. <i>être en fuite / être en vie</i> .....	43
2.3. <i>convertir A en B / métamorphoser A en B</i> .....	46
3. <u>3<sup>ème</sup> cas de figure</u> : X est un 'matériau - support' susceptible d'être caractérisé par	
une propriété Y .....	49
3.1. GV + <i>en</i> N .....	49
3.1.1. Cas du type : <i>Il te l'a dit certainement en ami.</i> .....	49
3.1.2. Cas du type : <i>payer en dollars / parler en français / écrire un texte en japonais</i> .....	52
3.2. N + <i>en</i> N : ex. <i>manteau en laine / escaliers en colimaçon / sucre en poudre</i> .....	53
4. <u>4<sup>ème</sup> cas de figure</u> : Y est doté d'une exclusivité qualitative indépendamment de	
l'emploi de <i>en</i> .....	54
4.1. Type I : l'exclusivité qualitative de Y est due à la limite que Y manifeste,	
limite soit maximale soit relative au repère de référence .....	55
4.1.1. Limite maximale manifestée par Y : <i>en plein(e) N</i> .....	55
4.1.2. Limite relative au repère de référence manifestée par Y : <i>en (avance / retard)</i> .....	57
4.2. Type II : L'exclusivité qualitative de Y est due à la singularité qualitative de	
la notion correspondant au régime de <i>en</i> : ex. <i>en ville / en mer</i> .....	59
4.3. Type III : L'exclusivité qualitative de Y est due au fait que Y a une existence unique .....	62
4.3.1. Le régime de <i>en</i> représente une entité spatiale .....	63
4.3.1.1. <i>en Afrique / en Extrême-Orient / en Amérique du Nord</i> .....	65
4.3.1.2. <i>en + nom de pays</i> .....	67
4.3.1.3. <i>en + nom d'une région de France</i> .....	71
4.3.1.4. <i>en + nom d'une ancienne province de France</i> .....	72
4.3.1.5. <i>en + nom d'un département français</i> .....	74
4.3.1.6. <i>en + nom d'une ville (dans un énoncé en ancien et en moyen français)</i> .....	78
4.3.1.7. Emplois particuliers : <i>en Sorbonne / en l'Église Saint-Jean / en ce studio</i> .....	79
4.3.2. Le régime de <i>en</i> représente une entité temporelle .....	83

4.3.2.1. <i>en 1980</i> .....	83
4.3.2.2. <i>en mars</i> .....	84
4.3.2.3. <i>en été / en automne / en hiver</i> .....	85
4.3.2.4. <i>en ce moment / en ce jour de la Saint Valentin / en ce dimanche</i> .....	89
4.3.2.5. <i>en l'occurrence / en l'espèce</i> .....	91
<b>DEUXIEME CHAPITRE : LA PREPOSITION DANS</b> .....	93
<b>INTRODUCTION</b> .....	94
<u><i>dans</i> comme <i>de + en</i></u> .....	95
(i) Étymologie de <i>dans</i> .....	95
(ii) Réflexion sur la nature de <i>dans</i> ( <i>d'en</i> ) à l'aide de la comparaison de la préposition avec des termes relevant de la forme soudée du type <i>devant, dessous, dehors</i> .....	99
<b>HYPOTHESE SUR LA FORME SCHEMATIQUE DE DANS</b> .....	103
<b>ANALYSE DES EMPLOIS DE DANS</b> .....	106
1. <u>1<sup>er</sup> cas de figure</u> : Le régime de <i>dans</i> représente une entité qui relève d'un découpage portant sur le spatial, le temporel, etc. ....	106
1.1. Cas où <i>dans</i> entre en alternance avec <i>à</i> ou <i>en</i> ex. <i>A l'âge de 18 ans, Jean est entré dans une université américaine.</i> .....	106
1.2. <i>dans un(e) + N</i> : ex. <i>Souvent, on trouve des baguettes dans une pâtisserie</i> .....	113
1.3. <i>dans les + N</i> : ex. <i>Ce violon a des timbres durs dans les aigus</i> .....	114
1.4. <i>dans le(la) + N</i> de domaine professionnel : ex. <i>Mon mari est dans l'enseignement</i> .....	116
1.5. Y est un des composants spatiaux ou temporels en série structurée .....	117
1.6. Cas du type : <i>Excellent article tant dans la présentation du cadre théorique         que dans la description des données</i> .....	119
1.7. Nature diverse (concrète ou notionnelle) des entités représentées par le régime de <i>dans</i> - 119	
1.7.1. Cas du type : <i>Anne est dans l'église</i> .....	120
1.7.2. Cas du type : <i>dans la rue</i> .....	122
2. <u>2<sup>ème</sup> cas de figure</u> : oppositions diverses entre Y et Y' .....	124
2.1. Opposition entre « en deçà de la limite de Y » et « au-delà de la limite de Y » .....	124
2.1.1. Emploi du type : <i>agir dans les règles</i> .....	124
2.1.2. Emploi du type : <i>se comporter dans son propre intérêt</i> .....	125
2.1.3. Emploi du type : <i>Finissez ce travail dans les huit jours</i> .....	127
2.2. Y reçoit une valeur négative subjective : opposition entre deux lieux .....	127
ex. <i>Ne te mets pas dans mes jambes ! / Ne marche pas dans l'eau !</i>	

2.3. Cas où Y implique sa démarcation de l'état ou de la situation de référence : opposition entre un état inhabituel ou une situation anormale et un état habituel ou une situation conforme à la norme : ex. <i>être dans le coma / vivre dans le luxe</i> -----	129
2.4. Cas où le GV joue un rôle important dans l'emploi de dans pour contribuer à l'établissement de l'opposition -----	130
2.4.1. Cas du type : ( <i>persister / persévérer / stagner / etc.</i> ) dans ~ -----	130
2.4.2. Cas du type : <i>Le médecin n'était pour rien dans la mort du chanteur.</i> -----	131
3. <u>3<sup>ème</sup> cas de figure</u> : Y est le domaine (spatial, temporel, affectif) de départ pour l'effectuation du procès -----	133
3.1. Emploi du type : <i>boire du thé dans une tasse</i> -----	133
3.2. Emploi du type : <i>mordre dans une pomme</i> -----	136
3.3. Emploi du type : <i>J'arrive dans dix minutes</i> -----	137
3.4. Emploi du type : <i>Dans sa joie, il ne savait que dire</i> -----	139
4. <u>Autres cas</u> : emploi du type <i>Patrick a dans les 30 ans</i> -----	142
<b>TROISIEME CHAPITRE : LA PREPOSITION POUR</b> -----	145
INTRODUCTION -----	146
HYPOTHESE SUR LA FORME SCHEMATIQUE DE <i>POUR</i> -----	147
ANALYSE DES EMPLOIS DE <i>POUR</i> -----	150
1. <u>1<sup>er</sup> cas de figure</u> : décalage temporel, spatial ou spatio-temporel, entre les deux repères ----	150
1.1. Il existe un décalage spatio-temporel ou temporel entre les deux repères -----	150
1.1.1. Décalage spatio-temporel entre les deux repères - Le repère de référence est le point de localisation spatio-temporel du procès : ex. <i>Thierry part pour le Japon</i> -----	150
1.1.2. Décalage temporel entre les deux repères - Y est le dernier point de la continuité de la trajectoire : ex. <i>Je finis ce travail pour 17 heures</i> -----	153
1.1.3. Décalage temporel entre les deux repères. Y est le décalage temporel existant entre les deux repères : ex. <i>Je vais être absent pour trois jours</i> -----	154
1.2. Y est l'extrémité d'une trajectoire fondée sur une gradation croissante : ex. <i>Pour comble de malheur, ~</i> -----	158
1.3. Le repère de référence est soit la position spatiale initiale d'un 'objet' (au sens large) soit le propriétaire initial d'un 'objet' -----	160
1.3.1. Cas du type : <i>C'est pour toi</i> -----	160
1.3.2. Cas du type : <i>La pizza, c'est pour qui ?</i> -----	162

2. <u>2<sup>ème</sup> cas de figure</u> : remplacement, transposition, contrebalancement, etc. de valeur, de statut, de propriété, etc. entre les deux repères .....	162
2.1. Remplacement concernant deux ‘objets’ pour un même statut : ex. <i>Abandonner A pour B</i> .....	162
2.2. Projection d’une mise en œuvre de moyen sur un plan temporellement postérieur. Le régime de <i>pour</i> représente un objectif dans ‘GV+ <i>pour</i> +infinitif’ : ex. <i>Xavier s’est acheté un manuel pour apprendre le chinois</i> .....	166
2.3. Transposition (virtuelle) entre deux sujets instances du procès .....	168
2.3.1. Transposition (virtuelle) de l’‘acquis’ (du gain) du procès. – Le régime de <i>pour</i> représente le bénéficiaire du procès : ex. <i>faire la quête pour les sinistrés</i> .....	168
2.3.2. Transposition virtuelle de l’agent du procès (‘localisateur’ du procès) ex. <i>Dites-lui bonjour pour moi.</i> .....	170
2.4. Les deux repères relèvent respectivement des domaines ‘authentique’ et ‘faux’ concernant l’identité (ou la propriété) d’un même ‘objet’ : ex. <i>passer pour / prendre Marie pour Mathilde</i> .....	172
2.5. Contrebalancement entre deux repères de valeur. - Qualification d’une quantité Incertaine par une unité de mesure : ex. <i>acheter des pommes pour deux euros</i> .....	172
3. <u>3<sup>ème</sup> cas de figure</u> : Y est le critère d’une évaluation, d’une estimation ou d’un jugement portant sur une entité .....	174
3.1. Y est un repère de mesure quantitative : ex. <i>huit pour cent</i> .....	174
3.2. Y est un repère d’évaluation (de jugement ou d’estimation) portant sur l’état ou la propriété d’une entité. - L’évaluation est exprimée par un adjectif, accompagné ou non d’un terme de relativisation comme <i>assez, guère, etc.</i> , ou par un terme modal .....	175
3.2.1. Emploi du type : <i>Il est grand pour son âge</i> .....	176
3.2.2. Emploi du type : <i>Cet enfant est assez intelligent pour comprendre cela</i> .....	177
3.2.3. Emploi du type : <i>Vous n’avez guère bruni pour avoir passé toutes vos vacances au soleil</i> .....	179
3.2.4. Emploi du type : <i>Il fallait être inattentif pour manquer le carrefour</i> .....	181
3.2.5. Emploi du type : <i>Pour le tourisme, ce pays est en retard</i> .....	183
4. <u>Autres cas</u> .....	184
4.1. Y indique la cause, la raison de la valeur attribuée d’une manière contingente	

à un sujet ou à un objet .....	184
4.1.1. Emploi du type : <i>Il a été puni pour sa faute.</i> .....	184
4.1.2. Emploi du type : <i>Ce restaurant est réputé pour ses fruits de mer</i> .....	190
4.2. Y est une suite inattendue du procès X. ....	192
<i>ex. Il est parti vers midi pour ne rentrer que très tard.</i>	
<b>QUATRIEME CHAPITRE : LA PREPOSITION PAR</b> .....	195
INTRODUCTION .....	196
HYPOTHESE SUR LA FORME SCHEMATIQUE DE <i>PAR</i> .....	198
ANALYSE DES EMPLOIS DE <i>PAR</i> .....	199
1. <u>1<sup>er</sup> cas de figure</u> : Y est un ‘accès’ parmi d’autres pour l’actualisation de la visée ....	199
1.1. Cas où le GV correspondant à X manifeste un aspect perfectif .....	200
1.1.1. Cas où la notion de ‘choix parmi d’autres’ est saillante .....	200
1.1.1.1. Accès parmi d’autres à un lieu : <i>ex. entrer par la fenêtre</i> .....	201
1.1.1.2. Relation ‘partie-tout’ du type : ‘ <i>saisir qn. par le bras</i> ’ .....	203
1.1.1.3. Relation ‘partie-tout’ du type : ‘ <i>plier le papier par le milieu</i> ’ .....	205
1.1.1.4. Relation ‘partie-tout’ du type : ‘ <i>se servir du fromage par le milieu</i> ’ .....	206
1.1.1.5. Moyen de transport parmi d’autres : <i>ex. voyager par train</i> .....	207
1.1.2. Cas où la notion de ‘choix parmi d’autres’ n’est pas saillante .....	211
<i>ex. Jean a été renversé par un camion / Pierre a fait bâtir une maison par qn./</i>	
<i>Il s’est fait connaître par ses chansons</i>	
1.2. Cas où le GV correspondant à X ne manifeste pas forcément un aspect perfectif .....	214
1.2.1. Position spécifique spatiale ou temporelle relativement à la ‘totalité’ .....	214
1.2.1.1. <i>par chez vous</i> .....	214
1.2.1.2. <i>par ici / par là / par là-bas</i> .....	215
1.2.1.3. <i>par terre</i> .....	221
(a) Cas de ‘ <i>s’asseoir par terre</i> ’ ou ‘ <i>assis par terre</i> ’ .....	224
(b) Cas de ‘ <i>dormir par terre</i> ’ .....	226
(c) Comparaison entre ‘ <i>à terre</i> ’ et ‘ <i>par terre</i> ’ .....	227
1.2.1.4. Emploi du type : <i>envoyer un plat par la figure / envoyer un navire</i> <i>par le fond</i> .....	232
1.2.2. Condition atmosphérique qualitativement singulière .....	234
1.2.2.1. Emploi du type : <i>par un beau matin de printemps</i> .....	234
1.2.2.2. Le régime de <i>par</i> désigne la condition atmosphérique du moment de l’énonciation : <i>ex. (les temps qui courent / un temps pareil / ce temps)</i> .....	237

1.2.3. <i>parce que</i> .....	238
1.2.4. Evaluation qualitative d'une entité par un de ses éléments constitutifs .....	242
<i>ex. être grand par l'esprit</i>	
1.2.5. Emploi distributif du type : <i>par moments, par endroits, etc.</i> .....	247
1.2.6. Y est en contraste subjectif avec le domaine relevant de la norme .....	249
1.2.6.1. Cas de <i>par trop</i> .....	249
1.2.6.2. Emploi du type : <i>par trois fois</i> .....	253
1.2.6.3. Emploi du type : <i>par 40°C / par 200 m de fond</i> .....	257
2. <u>2<sup>ème</sup> cas de figure</u> : chaque composant a sa part de contribution à l'actualisation de la visée .....	259
2.1. <i>commencer par</i> .....	259
2.2. Emploi du type : <i>attaquer le château par l'arrière</i> .....	262
2.3. V (ou GV) + N <i>par N</i> .....	263
2.3.1. <i>vendre son écurie cheval par cheval</i> .....	263
2.3.2. <i>un par un</i> .....	266
2.3.3. <i>deux par deux</i> .....	268
2.4. Emploi distributif du type : <i>gagner 300 euros par mois</i> .....	270
3. <u>3<sup>ème</sup> cas de figure</u> : succession discontinue d'occurrences de fait, d'étape, etc. ....	276
3.1. <i>passer par de rudes épreuves</i> .....	276
3.2. <i>finir par</i> .....	277
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	281
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	290

# INTRODUCTION GENERALE

## 1. OBJECTIF

L'objectif de cette étude est de rendre compte de l'identité de chacune des prépositions *en*, *dans*, *pour* et *par* dans le cadre du mouvement linguistique relevant de la *Théorie des Opérations Prédicatives et Énonciatives* (dorénavant TOPE) d'A. Culioli.

Nous entendons par *identité d'une préposition* le fonctionnement spécifique d'une préposition qui sous-tend tous ses emplois, fonctionnement que l'on peut caractériser par une représentation configurationnelle qui permet de calculer le sens produit par l'énoncé où elle apparaît. L'hypothèse que nous proposerons sur chacune des prépositions précédemment mentionnées ne sera donc pas, par exemple, une définition synthétique vague ou minimale que l'on peut attribuer à cette préposition, c'est-à-dire une définition du type : 'dans la configuration *X dans Y*, Y est un incluant concret de X'.

Nous considérons qu'une préposition est un relateur entre deux éléments X et Y et que c'est à la suite de la mise en relation entre ces deux éléments par une préposition que l'énoncé produit un sens. *L'identité d'une préposition* signifie donc, pour nous, le rôle spécifique joué par une préposition dans son interaction avec deux éléments X et Y pour produire un sens. Par conséquent, comme le précisent J.-J. Franckel & D. Paillard<sup>1</sup>, notre travail consiste à *dégager les principes régulateurs de cette variation* mais non pas à *abstraire une invariance à partir de la variation*.

---

<sup>1</sup> 1998, p.61.

## 2. CADRE THEORIQUE

### 2.1. Théorie d'Antoine Culioli

#### 2.1.1. Objet de la linguistique : l'activité de langage appréhendée à travers la diversité des langues naturelles

A. Culioli a fixé comme objet à la linguistique *l'activité de langage appréhendée à travers la diversité des langues naturelles*<sup>2</sup> (et à travers la diversité des textes, oraux ou écrits). Dans cette définition, l'explicitation de ce que A. Culioli entend par *l'activité de langage* est cruciale.

L'activité de langage signifie chez A. Culioli « activité signifiante de représentation », plus concrètement « activité de production et de reconnaissance de formes 'linguistiques' (agencement de termes avec un contour mélodique et un environnement contextuel) »<sup>3</sup>. Cette 'forme linguistique' n'est pas considérée comme véhiculant un sens mais comme la trace d'une opération de représentation. Autrement dit, le sens d'une forme linguistique n'est pas donné mais (re-)construit à la suite d'une opération de représentation. Cette considération concernant la forme linguistique suppose la capacité de l'ajustement inter-sujet.

#### 2.1.2. Le sens est (re-)construit mais n'est pas donné - l'ajustement inter-sujet

A. Culioli<sup>4</sup> considère que l'on ne peut pas « *simplifier l'activité de langage en ramenant le langage à un outil, l'énonciation à l'échange d'informations univoques, stabilisées et calibrées entre deux sujets qui seraient pré-ajustés pour que l'échange soit une réussite sans à-coups et sans faille* ». Autrement dit, une communication n'est pas le transfert d'une information « déjà prête », « habillée par le langage », puis, selon les propres termes du linguiste, « déshabillée » à l'autre bout, sans problème, de manière à ce qu'elle redevienne de l'information, l'information du départ. D'après ce linguiste, une communication est une activité de construction et de re-construction de valeurs (sens) à partir d'un agencement de marqueurs, une activité fondée sur l'ajustement inter-sujet. Concrètement : la production d'un énoncé consiste à produire

---

<sup>2</sup> 1999, p.53 / 2000, p.14.

<sup>3</sup> E. Gilbert (1993 : 64).

<sup>4</sup> 2000, p. 39.

un sens à partir de marqueurs, de telle manière qu'autrui va lui-même le reconstruire à partir des marqueurs.

Donc, au moment où l'énoncé est émis, le sens de l'énoncé n'est pas automatiquement reconnu par l'interlocuteur, mais ce dernier va partir d'un agencement de marqueurs pour reconstruire un sens qu'il confère à l'énoncé. D'où la possibilité de l'existence d'un malentendu entre les sujets dans leur communication. L'ajustement inter-sujets peut échouer, c'est-à-dire créer un malentendu à cause de l'ambivalence, de la polysémie, du vague, de la situation qui n'est pas forcément la même.

Prenons comme exemple le cas de l'interrogation en japonais « *Nan de ki ta no ?* », qui peut s'interpréter de deux manières totalement différentes alors que les marqueurs utilisés sont les mêmes.

*Nan        de        ki        ta        no ?*  
quoi / que    particule    être venu    particule

La première interprétation est : *Tu es venu(e) comment ? (Tu es venu par quel moyen de transport ?)*<sup>5</sup>, que nous définissons comme valeur interprétative « A ». La deuxième interprétation est : *Pourquoi tu es venu(e) ?*, que nous définissons comme valeur interprétative « B ». Souvent, plusieurs facteurs comme l'intonation, la situation, etc. suppriment l'ambiguïté interprétative, mais, il arrive que celui qui répond à l'interrogation reconnaisse la valeur interprétative « A » alors que celui qui l'interroge associait la valeur interprétative « B » au même énoncé. C'est-à-dire que celui qui interroge a construit la valeur « B » à partir de l'agencement de marqueurs « *Nan de ki ta no ?* », et que, par contre, son interlocuteur a 'reconnu' (a reconstruit) la valeur « A » à partir de ce même agencement, c'est-à-dire de ce même énoncé<sup>6</sup>.

Ce phénomène montre bien qu'une communication ne peut pas être un simple transfert d'information, un produit tout fait.

---

<sup>5</sup> Précisons que, pour que l'énoncé soit interprété comme ayant cette valeur interprétative, il arrive que l'on utilise *nani* à la place de *nan*.

<sup>6</sup> Ce type de malentendu est assez fréquent dans une conversation entre un Japonais et un étranger : le Japonais dit « *Nan de ki ta no ?* » pour demander à l'autre la raison pour laquelle celui-ci est venu au Japon, et ce dernier répond en disant qu'il y est venu par avion.

### 2.1.3. L'énoncé est un agencement de marqueurs

Selon la définition d'A. Culioli,

« *L'énoncé est un agencement de marqueurs, qui sont eux-mêmes la trace d'opérations, c'est-à-dire que c'est la matérialisation de phénomènes mentaux auxquels nous n'avons pas accès, et dont nous ne pouvons, nous linguistes, que donner une représentation métalinguistique, c'est-à-dire abstraite* »<sup>7</sup>.

Cet agencement de marqueurs ne doit pas être considéré comme une simple succession linéaire statique de mots mais comme un lieu où les marqueurs interagissent pour produire un sens. A. Culioli a expliqué ce que signifie *interaction* entre les marqueurs. Il a pris comme exemple le cas de l'interaction entre *il faut*, *je pense*, *je crois* et *bien*. Le linguiste présente les cas de *il faut bien* et *je pense bien* dans leur contexte d'apparition :

- *Ecoute, il faut que tu te lèves demain matin à 5 heures.*
- *Il faut vraiment ?*
- *Ah oui, il faut.*

Nous sentons que le troisième énoncé, à savoir « *Ah oui, il faut* », exprime la détermination de l'énonciateur. Cette valeur disparaît si l'on ajoute le marqueur *bien* :

- *Quoi, et quand on t'a demandé ça, tu n'as pas protesté ?*
- *Qu'est-ce que tu veux, il faut bien...*

Ici, selon A. Culioli, « *il faut bien* » reflète une attitude de résignation, de fatalisme, et se glose comme : *Qu'est-ce que tu veux que j'y fasse ?*

Le linguiste présente un autre exemple et poursuit son propos :

- *Ah bon, tu es sûr que tu arriveras à faire tout ça en une journée ?*
- *Je pense bien !*

---

<sup>7</sup> 2002, p.27.

Ici, « *Je pense bien !* » est interprétable comme « *Bien sûr, je n'ai aucun doute* ». Le linguiste nous fait comparer ce cas avec celui de « *Je crois bien* », dans lequel l'énonciateur n'est pas sûr.

À travers ces exemples, A. Culioli nous a démontré que, dans chaque cas, le marqueur *bien* a une valeur différente. Ce phénomène nous fait comprendre qu'il est impossible de dire : « *Il faut* ' a telle valeur, *'bien* ' a telle valeur, et on peut les additionner ». C'est-à-dire qu'un énoncé n'est pas analysable comme l'addition des valeurs 'extraites' de façon isolée, indépendamment des textes, mais comme interaction entre les formes (abstraites) qui constituent l'énoncé.

#### 2.1.4. Identification de l'opération exprimée par un marqueur

La question qui se pose alors est de savoir comment procéder pour identifier l'opération exprimée par un marqueur.

Comme l'explique E. Gilbert<sup>8</sup>, si l'on s'intéresse au fonctionnement du marqueur *anyone* en anglais, on établit l'ensemble de séquences constitué d'une série de transformations successives :

<i>He didn't see anyone.</i>	<i>*Anyone didn't see him.</i>
<i>*He saw anyone.</i>	<i>*Anyone saw him.</i>
<i>If he saw anyone, ...</i>	<i>If anyone saw him, ...</i>
<i>He could have seen anyone.</i>	<i>Anyone could have seen him.</i>

Nous disposons ainsi d'une classe de séquences constituée de deux types : celles qui sont jugées acceptables et celles qui sont jugées inacceptables. Ici, la question suivante se pose : pourquoi dans certains cas le marqueur *anyone* est-il acceptable et pourquoi ne l'est-il pas dans d'autres cas ? Le travail du linguiste est de s'efforcer, en confrontant ces deux types de séquences produits par des manipulations réglées, de proposer une explication qui rende compte à la fois de l'acceptabilité ou de l'inacceptabilité de chacune de ces séquences.

---

<sup>8</sup> 1993, p.65.

Ainsi, « *les observations ne sont pas données, mais construites par une démarche qui, en multipliant l'empirique de façon contrôlée, produit une abstraction croissante ; l'explication suppose elle aussi une construction théorique qui passe par des entités dégagées de l'empirique et des modes de calcul qui sont détachés de la linéarité.* »<sup>9</sup>. (C'est nous qui soulignons.)

Dans ce type de procédure, on voit bien qu'un énoncé est composé d'« ingrédients ». A. Culioli a appelé un tel travail la « déconstruction » ou l'« analyse », autrement dit la « re-production », par une analyse métalinguistique de linguiste, de ce qui a été à un moment donné la *construction* de l'énoncé<sup>10</sup>.

Il est à souligner, corrélativement à la mise au point d'A. Culioli que nous venons de citer, que, comme l'affirme D. Paillard<sup>11</sup>, *on ne sélectionne ni ne formate les données en fonction de quelque critère externe*<sup>12</sup>.

#### 2.1.5. Le système de représentation linguistique d'A Culioli : ses trois niveaux différents

La méthode que nous venons de présenter est fondée sur une construction théorique, c'est-à-dire ici sur la construction d'un système de représentation métalinguistique. Ce système défini par A. Culioli distingue les trois niveaux différents suivants :

**Le Niveau 1** est celui des représentations mentales, de la cognition<sup>13</sup>. Concrètement, il s'agit des représentations qui organisent les expériences, représentations que nous

---

<sup>9</sup> A. Culioli, 2000, p.19.

<sup>10</sup> A. Culioli, 2002, p.106.

<sup>11</sup> 2006, p.173.

<sup>12</sup> Citons aussi S. De Vogüé (2006 : 304) à propos du refus des catégories préalablement établies : « *De même, une différence importante entre les positions culioliennes et celles des théories qui abordent la diversité des langues depuis le point de vue typologique (...) est qu'il ne serait pas question dans l'optique culiolienne de considérer le pluriel ou le duel ou le passé ou le passif ou le progressif comme des catégories univoques, susceptibles de recouvrir les mêmes valeurs et les mêmes distinctions dans toutes les langues où elles interviennent : même en première approximation, on ne voudrait pas supposer que le progressif dans telle langue est progressif au même titre qu'un progressif dans une autre* ».

<sup>13</sup> A. Culioli, 2000, p.21.

construisons à partir de nos relations au monde, *aux objets, à autrui, et de notre appartenance à une culture*, etc. A ce niveau, s'effectuent des opérations de mise en relation, d'enchaînement, de construction de propriétés composées. Ce niveau ne nous est pas directement accessible.

**Le Niveau 2** est le niveau des représentations linguistiques, ou le niveau des agencements de marqueurs qui sont la trace de l'activité de représentation de Niveau 1.

**Le Niveau 3** est le niveau de la *construction explicite de représentations métalinguistiques*. La métalangue doit être de nature à supporter la généralisation et doit *permettre de représenter les phénomènes linguistiques, mais aussi d'en rendre compte et, en particulier, d'effectuer des calculs dépassant la simple intuition sémantique*<sup>14</sup>. L'établissement d'une métalangue s'effectue *au moyen d'un va-et-vient constant entre observation et théorisation*<sup>15</sup>.

L'idée est de simuler, au moyen de la relation explicite entre les niveaux 2 et 3, la correspondance entre les niveaux 1 et 2<sup>16</sup>.

L'objectif de notre travail consiste à :

*« examiner si, dans notre activité de langage, telle qu'elle apparaît, non pas au niveau des représentations mentales (auxquelles nous n'avons pas accès), mais à travers les traces que sont les textes, nous découvrons des régularités qui peuvent être calculées »*<sup>17</sup>.

#### 2.1.6. La Forme schématique

L'identité (au sens de 'fonctionnement') d'un marqueur que nous envisageons de définir avec un métalangage appartient donc au niveau 3. Elle est appelée *Forme*

---

<sup>14</sup> E. Gilbert, 1993, p.65-66.

<sup>15</sup> *Ibid.* p.65.

<sup>16</sup> A. Culioli (2000 : 23) : « *L'espoir, c'est que le niveau 3 sera dans une relation d'adéquation (de correspondance) au niveau 2, telle que, par le biais de cette relation explicite entre 2 et 3, nous puissions simuler la correspondance entre 1 et 2* ».

<sup>17</sup> *Ibid.*, p.30.

*schématique* dans le cadre de la théorie d'A. Culioli. La forme schématique d'une unité morpho-lexicale est considérée comme identité de cette unité se manifestant dans tous les emplois de celle-ci. L'appellation '*forme schématique*' n'est pas sans raison. Comme nous allons le voir, dans cette dénomination, est exprimée la prise en compte du rapport entre l'unité morpho-lexicale et son environnement. Citons les explications sur la FS d'une unité lexicale présentées par J.-J. Franckel & D. Paillard<sup>18</sup> :

« *La forme schématique d'un item lexical est un pôle de régulation des interactions avec les éléments de son environnement qui sont nécessaires à sa mise en œuvre (le co-texte). C'est un schéma au sens où elle organise le co-texte<sup>19</sup> et où elle l'interprète. C'est une forme au sens où elle est susceptible de prendre plusieurs valeurs, où elle est variable* ».

Citons aussi De Vogüé & Paillard<sup>20</sup> :

« Cela suppose que le mot se définisse comme une forme de scénario, qui en tant que scénario non seulement mobilise des éléments du co-texte, mais les met en scène, autrement dit les reconstruit comme « protagonistes » pour les inscrire dans son dispositif. Ces éléments sont alors affectés par le scénario en question, qui leur confère des propriétés spécifiques. Et en retour ils donnent corps au scénario en lui conférant une substance. Nous appelons ce scénario une *forme schématique* : c'est un schéma parce qu'il organise le co-texte, et une forme parce qu'il en tire sa substance ».

Ainsi, la FS d'une unité morpho-lexicale est un dispositif qui reste invariant à travers la variation et qui, impliquant en lui-même son rapport avec son environnement, ne peut être analysé que compte tenu de ce dernier. Encore une fois, une unité morpho-lexicale ne peut pas être appréhendée indépendamment de son co-texte.

---

<sup>18</sup> 1998, p.61.

<sup>19</sup> Selon la définition de S. De Vogüé & D. Paillard (1996 : 41), le terme « co-texte » signifie *éléments linguistiques qui sont coprésents dans la chaîne discursive*.

<sup>20</sup> 1996, p.43.

## 2.2. Application de la théorie d'Antoine Culioli au domaine de l'analyse de la préposition

### 2.2.1. L'identité d'une préposition se caractérise par tous ses emplois

Notre étude est fondée sur l'hypothèse selon laquelle chaque préposition a une identité qui se manifeste dans tous ses emplois. L'identité d'une préposition est, pour nous, un rôle spécifique qu'elle joue dans son interaction avec son co-texte. Par conséquent, elle n'est pas caractérisable par une description concrète du type : 'à introduit le point d'arrivée effectif ou envisagé'. Aussi, puisqu'il s'agit d'un rôle d'une préposition mais non pas d'une signification que l'on peut lui attribuer, il est tout à fait possible d'envisager une manifestation de l'identité de cette préposition dans des cas où la préposition paraît désémantisée :

*commencer à faire qch. / échapper à qch. / permettre à qn. de faire qch. / un drôle de chien / etc.*

Dans ces cas, nous pouvons difficilement attribuer une 'signification' concrète à chaque préposition, mais ce sont des cas où, tout simplement, nous ne pouvons pas reconnaître des effets sémantiques particuliers dus au rôle joué par chaque préposition. Dans notre cadre théorique, ces effets locaux d'une préposition ne se confondent pas avec son identité. A ce propos, citons J.-J. Franckel & D. Paillard<sup>21</sup> : « Celle-ci (l'identité d'une préposition) a un statut différent des valeurs directement observées qui sont toujours le résultat de ces interactions ».

L'identité d'une préposition que nous cherchons est en fait l'ensemble des principes réguliers qui est valable pour les emplois de cette préposition et qui est reproductible. Par conséquent, notre travail ne consiste pas, selon les expressions de J.-J. Franckel & D. Paillard<sup>22</sup>, à « figer la préposition dans le carcan d'une définition close », ni à « tenter de dégager une valeur moyenne ou un 'plus petit dénominateur

---

<sup>21</sup> J.-J. Franckel & D. Paillard (2007 : 12).

<sup>22</sup> *Ibid.*, p.12.

*sémantique commun' à tous ses emplois », ni non plus à « dégager un sens central autour duquel s'articuleraient tous les autres ».*

### 2.2.2. La préposition est un relateur

Nous considérons qu'une préposition est un relateur entre deux éléments X et Y. Nous décrivons ce rapport comme suit : *X prép. Y*. Dans ce rapport, comme le précisent

J.-J. Franckel & D. Paillard<sup>23</sup>, X et Y constituent une relation non symétrique : Y prend la fonction de repère de X.

Ces linguistes signalent<sup>24</sup> que, si l'identification du terme correspondant à Y ne pose pas de problème (il s'agit du terme qui suit la préposition), celle du terme correspondant à X n'est pas toujours évidente, surtout dans le cas des emplois « fonctionnels » de la préposition, où le syntagme prépositionnel est analysé comme « complément argumental » du verbe : *tirer sur les rideaux, hésiter entre plusieurs options, cette pièce donne dans le couloir.*

### 2.2.3. Interaction entre la préposition et les éléments qu'elle met en relation

Comme ils l'affirment<sup>25</sup>, les sens attribués à une préposition sont toujours le produit de l'interaction qui s'établit avec son co-texte, à savoir X et Y.

Ces linguistes présentent plusieurs exemple dont les suivants, où il est clair que la valeur spatiale ou temporelle d'une préposition ne découle pas de la préposition elle-même mais de son environnement : *entre midi et quatorze heures / entre Paris et Lyon.*

Mais en même temps, toujours selon J.-J. Franckel & D. Paillard, « *chaque préposition de son côté détermine et configure son environnement et la valeur de son co-texte* ». La paire suivante présentée par ces linguistes est un bon exemple :

*Sous ces belles paroles...*  
*Sur ces belles paroles...*

---

<sup>23</sup> *Ibid*, p.13.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p.13.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p.11.

Le premier évoque une suite comme *'se dissimulait sans nul doute quelque menace perverse'* alors que le second « *déclenche une suite comme 'je m'en vais' et prend une valeur nettement temporelle* ».

Considérons encore deux autres paires suivantes à propos de l'interaction entre une préposition et les éléments qu'elle met en relation :

(1) 1. *Il y avait un gros chien ici tout à l'heure.*

2. *Il y avait un gros chien par ici tout à l'heure.*

(2) 1. *Il m'a interrompu deux fois.*

2. *Il m'a interrompu par deux fois.*

Dans (1)2, avec *par ici*, *ici* est interprété comme désignant un espace étendu dont le contour est flou alors que ce n'est pas le cas dans (1)1. Mais dans (2)2, avec *par deux fois*, on imagine que l'énonciateur considère que le nombre représenté par *deux fois* est excessif alors que dans (2)1, *deux fois* est interprétable comme un simple chiffre. Pourrait-on prétendre, à propos de ces phénomènes, que *par* est chargé, dans (1)2 du sens 'étendu' et 'flou', et dans (2)2, du sens 'excessif' puisqu'un simple 'ajout' de *par* produit les interprétations que nous venons de citer ? Selon la théorie culiolienne, ce type de raisonnement n'est pas soutenable. D'abord, il n'est pas concevable qu'il s'agisse d'un 'ajout' de genre mathématique de *par* dans (1)2 et (2)2 car les énoncés sans *par* et celui avec *par* ayant chacun sa particularité contextuelle, nous ne pouvons pas traiter les énoncés comme de simples matériaux physiques. A cette impossible séparation entre l'énoncé et son contexte d'apparition, il faut ajouter une autre raison pour laquelle l'attribution à *par* d'un sens brut est invraisemblable. Si l'idée du type « *par* est chargé du sens 'étendu', 'flou' » était vraie, il devrait pouvoir exister d'autres termes compatibles avec *par* que des déictiques. Or, l'emploi du type de *par* comme *par ici* n'accepte que des déictiques. De même, pour l'emploi du type *par deux fois*, ce n'est pas n'importe quel chiffre qui se combine avec *par*. Ce phénomène n'est pas explicable par l'idée que *par* se charge du sens 'excessif'. Donc il s'agit bien de la production d'un sens par l'interaction entre *par* et son environnement. L'identité de chaque préposition que nous allons essayer de dégager

est bien ce « *rôle spécifique qu'elle (la préposition) joue dans ces interactions constitutives du sens des énoncés dans lesquels elle est mise en jeu* »<sup>26</sup>.

#### 2.2.4. Caractérisation de l'identité d'une préposition par une forme schématique

L'identité de chaque préposition que nous avons examinée est formulée en termes de « forme schématique ». Comme nous l'avons dit plus haut, puisqu'une préposition est un relateur entre deux éléments X et Y, dans la FS de chaque préposition que nous proposons, X et Y sont des protagonistes indispensables.

Notre travail est celui de désintringation, pour chaque emploi de la préposition étudiée, entre le rôle propre de cette préposition et celui de son environnement, à savoir X et Y. Ainsi, notre travail consiste à dégager les principes régulateurs de la variation manifestée par la diversité d'emploi de chaque préposition mais non pas à abstraire une invariance à partir de cette variation<sup>27</sup>.

Notre étude s'avère hautement difficile car l'hypothèse que nous proposerons sur l'identité d'une préposition doit être en mesure de rendre compte du sens produit dans des emplois très différents. Par exemple, dans le cas de *dans*, nous devons dégager les principes réguliers dans des emplois tels que les suivants :

1. *Il y a des bonbons **dans** la boîte ;*
2. *entrer **dans** une université américaine ;*
3. *J'arrive **dans** dix minutes,*

À eux seuls, ces trois exemples suffisent à donner l'impression qu'il n'existe pas de principes réguliers généralisables. Dans 1, *la boîte* désigne une entité physique incluant « des bonbons » ; dans 2, l'inclusion physique n'est plus en question, et, de plus, comme il est bien connu, le syntagme prépositionnel (SP) *dans une université américaine* entre en alternance avec le cas de *à*, à savoir *entrer à l'université*, dans lequel le régime de *à* représente une entité générique. Avec cet emploi de *dans*, on imaginerait que le sémantisme de *dans* est absent et qu'il s'agit d'un phénomène

---

<sup>26</sup> 2007, p.12.

<sup>27</sup> 1998, p.61.

purement grammatical ou d'un cas qui constitue avec à l'opposition 'spécifique – générique'. Enfin, dans 3, l'action « arriver » se situe en dehors de ce qui est représenté par le régime de *dans* alors que, dans la plupart des emplois de *dans*, X est inclus (situé intégralement) dans/par Y (dans la configuration 'X *dans* Y'). Il est clair que les notions d'« intériorité » ou d'« inclusion » qui sont considérées comme les significations prototypiques de *dans* sont loin de pouvoir offrir une explication unitaire pour ces exemples.

Nous nous sommes efforcée, de par notre hypothèse et nos démonstrations, d'apporter quelques éclaircissements sur des questions problématiques concernant chacune des prépositions étudiées. En tout cas, telle a été notre intention. Notre espoir est que nos démonstrations permettront au moins de rendre compte que des emplois qui paraissent être sans aucun lien peuvent très bien partager une même configuration.

Dans chaque chapitre, nous avons classé les emplois de chaque préposition étudiée en trois ou quatre grands cas de figure, qui manifestent, bien sûr, la même FS de la préposition traitée. Pour procéder à cette classification, nous avons privilégié en général les caractéristiques interprétatives de chacune des prépositions, en nous souciant de la facilité de compréhension de nos démonstrations.

# **PREMIER CHAPITRE**

## PREPOSITION *EN*

## INTRODUCTION

Nous allons donner un aperçu global de la variété des emplois de *en* afin de soulever la problématique de l'identité de cette préposition. Voici les emplois de *en* sur lesquels nous allons apporter quelques réflexions :

1. *Le livre est en feu.*
2. *Benoît est en prison.*
3. *Pierre habite en France.*
4. *Yann est né en 1980.*
5. *Emilie a fini son devoir en une demi-heure.*
6. *en l'occurrence / en l'espèce / en la matière*

Il est largement admis que la préposition *en* évoque une certaine intériorité et que cette intériorité est souvent d'ordre abstrait. Les exemples 1-2 sont souvent cités en faveur de cette explication, et ce en comparaison avec l'usage de *dans*, à savoir respectivement *Le livre est dans le feu* et *Benoît est dans la prison*. Mais, au contraire, dans 3-4, le régime de *en* ne représente rien d'abstrait. De plus, pour l'emploi du type 3, nous observons un phénomène grammatical assez énigmatique avec la contrainte portant sur le genre du régime de la préposition : sauf les cas où le régime de *en* commence par une voyelle, cette préposition n'accepte que le genre féminin<sup>28</sup>. Ce cas est d'autant plus intrigant que l'on ne voit pas en quoi une simple différence de genre peut intervenir dans le choix de la préposition. Quant à 5, contrairement aux cas précédents, nous constatons qu'il manifeste un aspect dynamique : au cours d'« une demi-heure », *Emilie* réalise l'accomplissement de « son devoir ». Ensuite, les emplois semblables à 6 sont considérés comme exceptionnels car ce sont des cas rares où *en* se combine avec un groupe nominal commençant par un article défini. Notre hypothèse sur l'identité de *en* devra être en mesure de résoudre tous ces problèmes.

La problématique que nous venons d'esquisser est d'autant plus exigeante qu'elle nécessite pour la recherche de l'identité de *en* la confrontation avec le fonctionnement de *dans*, préposition qui, elle aussi, est considérée en général comme marquant une intériorité d'une façon ou d'une autre. Il est évident que l'opposition

---

<sup>28</sup> Du moins, pour les cas où le régime de *en* est un nom de pays.

classique ‘abstrait – concret’ pour expliquer la différence entre *en* et *dans* n’est valable qu’en partie pour des cas comme ‘être *en* feu – être *dans* le feu’ que nous avons cités plus haut. Cette explication n’est pas applicable pour de nombreuses paires, à savoir celles comme ‘arriver *en* dix minutes – arriver *dans* dix minutes’, ‘*en* ce sens – *dans* ce sens’, ‘*en* parfait état – *dans* un état parfait’.

Si, en règle générale, ces deux prépositions manifestent une similitude sémantique en marquant une certaine intériorité, ce n’est pas par hasard. Du point de vue étymologique, *dans* est une forme analysable comme ‘*d’en*’, la combinaison entre *de* et *en*, comme nous l’expliquerons plus tard dans la partie sur *dans*. C’est-à-dire que *dans* doit être considéré comme intégrant en partie l’identité de *en*. La ressemblance phonétique entre les deux prépositions *en* et *dans*, quoique brouillée par leur décalage graphique, en est la trace. *Dans* comme composition de « *de* + *en* » est une thèse que nous justifierons au début de la partie sur *dans*.

Puisque nous considérons que *dans* comporte *en*, l’étude sur l’identité de *en* servira de travail préliminaire pour celle sur l’identité de *dans*. Inversement, quant à nos analyses sur *dans*, compte tenu de la composition de cette préposition, elles serviront à (re)justifier notre hypothèse sur l’identité de *en*.

## HYPOTHESE SUR LA FORME SCHEMATIQUE DE *EN*

Nous commençons par présenter notre hypothèse sur la forme schématique (dorénavant FS) de *en* pour la justifier, par la suite, à l’aide de quelques emplois variés :

Dans la configuration *X en Y* ,

- **X est inclus (situé dans son intégralité) par/dans Y.** Nous présentons ce cas d’inclusion comme  $X \subset Y$  ;
- **ce cas d’inclusion  $X \subset Y$  a pour effet de mettre en adéquation une extension et une exclusivité (ou une exclusion).**

Par l'expression 'X est inclus par / dans Y', nous entendons la situation par laquelle l'existence de X ne se poursuit pas au-delà de la limite de Y, qu'elle n'outrepasse pas Y. Il s'en suit que

- soit les limites respectives de X et de Y peuvent se trouver en parfaite adéquation : c'est le cas, par exemple, dans '*un dictionnaire en dix tomes*' ;
- soit X peut se trouver dans une situation de libre parcours en deçà de la limite de Y : c'est le cas, par exemple, de '*Jean habite en France*'.

Par le terme 'exclusivité', nous entendons un caractère excluant et exclusif, qui suppose :

- soit l'existence (potentielle ou non) de ce qui fait l'objet d'une exclusion ;
- soit un caractère qui exclut une altérité possible ou qui n'accepte pas une éventuelle altérité ;

L'exclusivité du cas de l'inclusion  $X \subset Y$  se manifeste sous différentes formes :

- accomplissement d'un 'parcours' (exclusion de ce qui reste à assumer) : *lire un livre en deux heures*
- complétude, saturation (ces caractères impliquent l'absence de complémentarité avec une autre entité) : *un dictionnaire en dix tomes*
- pré-programmation de la disparition de Y (l'exclusion de Y) au bout d'un certain temps : *X est en mission*
- exclusivité qualitative de Y (ces caractères impliquent l'absence de complémentarité avec une autre entité) : *X est en France*
- etc.

Si notre présentation de la forme schématique de *en* est d'un abord difficile, c'est parce que les éléments de la FS d'une préposition, en l'occurrence les

éléments comme ‘extension’, ‘exclusivité’, etc., se manifestent de manière très différente selon les emplois.

Pour envisager *grosso modo* quels types de facteurs peuvent intervenir dans la variation de la manifestation de la FS de *en*, nous allons démontrer la façon dont la FS de *en* se manifeste dans chacun des quatre cas de figure.

Nous avons divisé les emplois de *en* en quatre grands cas de figure.

Commençons par expliquer le premier cas de figure :

### **PREMIER CAS DE FIGURE : accomplissement d’un ‘parcours’**

Cas du type : *Je nettoie ma chambre en une demi-heure.*

Le groupe verbal (GV) *nettoyer ma chambre*, qui correspond à X<sub>m</sub> s’interprète ici comme ‘accomplir le nettoyage de ma chambre’. Le groupe nominal (GN) *une demi-heure*, qui correspond à Y, désigne une extension temporelle requise pour la réalisation de cet accomplissement d’un ‘parcours’. Le ‘parcours’ correspond ici au nettoyage de la chambre. Cet accomplissement est, autrement dit, le processus de l’exclusion de ce qui reste à assumer. L’extension temporelle « une demi-heure » (Y) et cet accomplissement d’un ‘parcours’ se trouvent en adéquation de leur début à leur fin. Puisque c’est à la fin de cette extension temporelle que ce qui restait à assumer disparaît, la limite quantitative de cette extension temporelle marque l’exclusion du ‘parcours’ à accomplir<sup>29</sup>. X est ‘inclus’ par/dans Y car c’est en deçà de la limite quantitative de Y que le procès X s’effectue.

### **DEUXIEME CAS DE FIGURE : Y est concevable comme marquant soit la cessation d’un état de référence ou d’un état circonstanciel soit une transformation d’état affectant l’identité**

Cas du type : *Pierre est en mission.*

---

<sup>29</sup> A ce propos, citons K. Oguma (2000 : 103) concernant l’exemple ‘*J’ai fini le travail en 2 heures*’ : « Ici, ‘2 heures’ pose la limite, au-delà de laquelle (notons Y), il n’y a plus de travail à finir (...). En deçà, il y a du travail qui reste plus ou moins à faire (...) ».

« Pierre » (X) est impliqué dans l'état « mission » (Y). L'état « mission » (Y) est un état qui se démarque qualitativement de l'état de référence de X et qui suspend l'état de référence pendant un certain temps. De par cette caractéristique, l'implication de X dans Y est censée être exclue après un certain temps au profit du retour à l'état de référence de X. Ainsi, le cas d'inclusion  $X \subset Y$  est voué à sa disparition (son exclusion). Il s'ensuit que l'extension (ici temporelle) qu'il requiert pour sa réalisation est en adéquation avec le processus de sa propre disparition (exclusion).

**TROISIEME CAS DE FIGURE : X est un 'matériau - support' susceptible d'être caractérisé par une propriété Y**

Cas du type : *un texte en français*

Ici, le groupe nominal (GN) *un texte*, qui correspond à X, désigne une réalisation scripturale d'un ensemble de pensée. Cet 'ensemble de pensée' est concevable comme 'matériau' (soit une entité quantitativement délimitée) pour une manifestation qualitative. Le terme *français* (le régime de *en*), qui correspond à Y, s'interprète comme une des manifestation possibles pour le 'matériau' X. D'abord, puisque X se trouve intégralement dans la manifestation Y, nous pouvons affirmer que X est inclus par/dans Y. Ensuite, le fait que Y est une des manifestations possibles pour le 'matériau' X signifie que X est susceptible d'être écrit en anglais, en japonais, etc. Cette manifestation Y, comme nous pouvons l'imaginer à partir de l'absence d'un déterminant, manifeste son exclusivité qualitative<sup>30</sup>. De par cette exclusivité, le choix de Y comme manifestation pour l'occurrence X implique l'exclusion (par avance) des autres propriétés possibles. Par conséquent, dans le cas d'inclusion  $X \subset Y$ , l'extension quantitative et une exclusivité (ici qualitative) se trouvent en adéquation.

---

<sup>30</sup> Alors que ce n'est pas le cas avec '*écrire un texte dans un français académique*', dans lequel Y (« un français académique ») est une des sous-divisions de « français ».

**QUATRIEME CAS DE FIGURE : Y est doté d'une exclusivité qualitative indépendamment de l'emploi de en**

Cas du type : *Cet écrivain est né en 1980.*

Le terme *1980* représente une année unique ; comme dans le cas d'un nom propre, ce type de terme a une *valeur référentielle autonome*<sup>31</sup>. Cette autonomie référentielle implique l'exclusivité qualitative de « 1980 » (Y). Ainsi, dans ce type d'emploi, Y est muni en soi de cet caractère exclusif, c'est-à-dire préalablement à sa présence dans la configuration 'X en Y'. Précédé de *en*, « 1980 » (Y) est doté d'une extension<sup>32</sup>, à l'intérieur de laquelle X (l'événement « la naissance de l'écrivain ») peut être situé. Par conséquent, dans ce type d'emploi, la réalisation de l'adéquation entre une extension et une exclusivité (ici qualitative) est assurée uniquement du côté de Y. X est un élément qui est simplement situé dans Y. Il n'empêche que, comme dans les autres cas de figure, le cas d'inclusion  $X \subset Y$  manifeste l'adéquation entre une extension et une exclusivité.

Ainsi avons-nous présenté un rapide aperçu des quatre cas de figure, que nous reprenons ci-dessous pour lui apporter quelques précisions :

1<sup>er</sup> cas de figure : *Je nettoie ma chambre en une demi-heure.*

2<sup>ème</sup> cas de figure : *Pierre est en mission.*

3<sup>ème</sup> cas de figure : *Un texte en français*

4<sup>ème</sup> cas de figure : *Cet écrivain est né en 1980.*

Dans ces quatre cas de figure, le 4<sup>ème</sup> cas de figure se distingue des autres cas en ce que X n'intervient pas dans l'établissement de l'adéquation entre une extension et une exclusivité dans le cas d'inclusion  $X \subset Y$ . X y est uniquement l'objet

---

<sup>31</sup> Expression de J.-J. Franckel & D. Lebaud (1991 : 71) pour désigner un concept que ceux-ci appliquent également à des cas comme *France*.

<sup>32</sup> Le N *1980* n'est pas muni en soi d'une extension même si l'on peut la considérer ici comme potentielle. Par exemple, dans l'énoncé « *1980 a été une année difficile pour moi* », le *1980* n'est pas concevable comme étant en extension, extension à l'intérieur de laquelle on pourrait situer un événement.

d'inclusion de la part de Y<sup>33</sup>. En revanche, dans les autres cas de figures, X est étroitement lié dans l'établissement de l'adéquation entre une extension et une exclusivité.

Comme nous le verrons parfois, nous rencontrerons des cas où le classement de l'emploi n'est pas en conformité strict avec les caractéristiques indiquées par les titres ou les sous-titres d'emplois. Nous les annoncerons au fur et à mesure.

Maintenant, nous allons analyser en détail chacun des emplois de *en*.

## **ANALYSE DES EMPLOIS DE *EN***

### **1. PREMIER CAS DE FIGURE**

accomplissement d'un 'parcours'

#### **1.1. *en avion / en train*, etc.**

Examinons le cas de *en* qui précède un nom représentant un moyen de déplacement. Soit le cas des expressions telles que *voyager en train* ; *aller en bus*, etc.

(1) *aller en* (*avion / hélicoptère / charter / bateau / barque / canoë / train / métro / tram(way) / funiculaire / T.G.V. / bus / car / voiture / autocar / moto / vélo / bicyclette*)

(2) *monter en ascenseur*

---

<sup>33</sup> Il en va de même pour le cas de '*habiter en France*'.

Cet emploi de *en* est fréquemment justifié par l'explication selon laquelle le régime de *en*, qui correspond à Y, représente un moyen de déplacement appelant l'intériorité (physique). En se référant à ce critère, certains Français rejettent les expressions *en moto*, *en vélo* et *en bicyclette* au profit de la version 'normative', à savoir : *à moto*, *à vélo* et *à bicyclette*, version qui n'est pas *a priori* soutenue par la majorité des Français aujourd'hui. A ce propos, citons la *Grammaire du français contemporain*<sup>34</sup> :

« (...) L'Académie voulait imposer 'en' pour les véhicules susceptibles de contenir le passager (en voiture, en bateau), 'à' pour les véhicules qui supportent seulement le passager (aller à cheval). Il faudrait donc dire : aller à bicyclette, à skis, à patins. Mais l'usage courant semble vouloir faire de 'en' la particule propre aux moyens de transport, et l'on dit fréquemment : aller en bicyclette, en moto, en scooter ».

Citons aussi l'explication de M. Grevisse<sup>35</sup>, qui va dans le même sens que celle que nous venons de présenter :

« Mais une autre construction (que celle de 'à bicyclette') : aller en bicyclette, en vélo, en moto(cyclette), est pleinement passée dans l'usage, en dépit des puristes alléguant qu'on n'est pas en bicyclette comme on est en voiture (c.-à-d. dans une voiture) (...). »

Dans ces citations, on comprend bien que le puriste considère que le critère pertinent de l'emploi de *en* en question ici est l'intériorité évoquée par le régime de *en*<sup>36</sup>. Cependant, si ce critère était pertinent, comment se fait-il que les trois expressions mises en cause par le puriste soient *pleinement passées dans l'usage*<sup>37</sup> ?

---

<sup>34</sup> 1964, p.404.

<sup>35</sup> 1969, p.907.

<sup>36</sup> D. Leeman (1994) signale qu'aucun puriste n'a jamais recommandé de dire "à tandem" alors que le tandem est une sorte de vélo/bicyclette.

<sup>37</sup> Selon R.W. Jeanes (1972 : 80), ce phénomène tient au fait que *à* relève d'un système archaïque contrairement à *en* : « (...) The preposition *en* is the living member of the pair, and is instinctively used with all new means of transportation, while *à* was, until artificially revived, an archaic system having formed no new expressions since the Middle Ages ». Cette explication ne nous paraît pas soutenable. Nous pensons que, si, depuis le Moyen Age, tous les noms représentant de nouveaux moyens de transport sont précédés par *en*, c'est parce que ces moyens de transport ont été (sont) toujours des artefacts, inventés pour le transport (c'est-à-dire des objets 'construits' selon l'expression de D.

Et-ce parce que l'on peut penser que le corps du sujet se déplaçant est conçu comme largement inclus par le véhicule ? Ce critère d'inclusion corporelle globale par l'engin est difficilement applicable aux expressions suivantes, qui sont du même type d'emploi que les expressions *en bicyclette, en vélo, en moto(cycllette)* :

- (3) 1. *aller en (ski<sup>38</sup> / patins / patins à roulettes / rollers / trottinette / planche à roulettes / skateboard / snowboard / radeau<sup>39</sup>)*  
2. *sauter en parachute*

Ici, il est difficilement concevable que le corps du sujet se déplaçant soit globalement inclus physiquement par ce que désigne le GNy. Or, parmi ces expressions, sauf pour le terme *ski* qui se combine soit avec *à* soit avec *en*, les GNy se combinent toujours avec *en* mais non avec *à*<sup>40</sup>. Nous pouvons donc supposer que cet emploi de *en* fonctionne selon d'autres critères que le critère 'd'inclusion physique globale par le véhicule' soutenu par le puriste. Dans les lignes qui suivent, nous allons présenter notre raisonnement pour expliciter cet emploi de *en*.

Commençons par rappeler que, selon D. Leeman<sup>41</sup>, avec cet emploi de *en*, le GNy représente toujours une entité construite, c'est-à-dire un artefact, mais non une entité naturelle (*\*aller en cheval*)<sup>42</sup>. Quel rapport y a-t-il entre cette caractéristique et

---

Leeman), ce qui fait que ces noms représentent tous un dispositif intrinsèquement destiné au déplacement.

<sup>38</sup> Selon A. Dauzat (repris dans M. Grevisse, 1969, p.907), il faut dire « *en ski* » mais non « *à ski* » parce que le ski est une chaussure, non une monture. Aussi, ce linguiste établit un parallélisme entre l'expression *aller en ski* et *aller en sabots* ou *aller en pantoufles*. Nous considérons que ce parallélisme n'est pas adéquat par le fait que l'enjeu n'est pas identique selon ces expressions : avec l'expression *aller en ski*, le terme *ski* est compris comme moyen de transport mais non comme vêture (du pied). L'idée de déplacement constitue un facteur indispensable pour examiner ce cas comme nous allons l'argumenter plus bas. En revanche, avec les deux autres expressions (*aller en sabots* ou *aller en pantoufles*), les termes *sabots* ou *pantoufles* sont interprétables comme simple vêture et l'idée de déplacement n'est pas indispensable. La substitution du verbe *être* à celui d'*aller* fait apparaître la différence plus nettement : alors que la combinaison entre le verbe *être* et les syntagmes *en sabots* ou *en pantoufles* ne pose pas de problème (*Jean est en sabots / en pantoufles*), celle entre ce verbe et le syntagme *en ski* (*Jean est en ski*) paraît plutôt mal formée et subit des contraintes pour qu'elle soit bien formée : par exemple l'ajout d'un adverbe (« Actuellement, *Jean est en ski* »), susceptible de permettre d'interpréter que le sujet de l'énoncé est en déplacement.

<sup>39</sup> A propos du SP '*en radeau*', D. Leeman (1994) rappelle qu'aucun puriste n'a jamais recommandé de dire '*\*à radeau*' alors qu'un radeau n'inclut pas le corps, au sens de l'envelopper, de le contenir.

<sup>40</sup> Nous avons aussi des cas comme *luge* et *planche à voile*, qui ne se combinent qu'avec *en* (*aller (en /\*à) luge ; aller (en /\*à)* et dans lesquels nous avons de relatives difficultés de concevoir l'inclusion globale du corps du sujet par l'entité représentée par GNy (*luge ; planche à voile*).

<sup>41</sup> 1995.

<sup>42</sup> Cependant, le terme *poney* peut se combiner avec *en* (*en poney*) mais le contexte est très restreint : le SP *en poney* s'emploie dans une situation où, par exemple, il est question d'emmener un enfant faire un tour sur le dos d'un poney. Bref, ce SP n'apparaît que dans un contexte où le trajet concerné est

la FS de *en* ? D'abord, rappelons que, dans cet emploi de *en*, le GNy représente une entité destinée au déplacement (ou au transport). Le fait que cette entité soit une entité fabriquée nous permet de supposer que le GNy représente une entité dont l'existence est réalisée pour le déplacement, c'est-à-dire une entité intrinsèquement destinée au déplacement (ou au transport). En effet, dans ce monde, une entité de telle nature n'existe pas parmi les entités naturelles : elle ne peut être qu'artefact. Même un cheval, qui est utilisé comme moyen de transport depuis la plus ancienne époque, n'est d'abord qu'un animal. Notons que l'expression *\*aller en cheval* fait imaginer que le terme *cheval* est interprétable comme un véhicule, c'est-à-dire un artefact intrinsèquement destiné au déplacement (ou au transport).

Il faut préciser que, dans l'emploi de *en* traité dans cette partie, le GNy ne représente pas un objet concret et individuel mais le dispositif de fonctionnement correspondant au GNy, dispositif destiné intrinsèquement au déplacement. Plus concrètement, même si, dans un énoncé « *J'y vais en train* », l'énonciateur utilise un train concret et individuel, il est question du dispositif *train*, qui est incarné forcément par un train concret individuel. Confortons cette explication à l'aide de l'analyse de P. Cadiot<sup>43</sup>, qui a démontré que cet emploi de *en* n'accepte pas de déterminants (exemple 4) ni *certain types d'expansions* (exemple 5), mais un type d'expansion marquant un sous-type (exemple 6). Ces contraintes étant généralisables pour les occurrences de cet emploi de *en*, nous ne présentons que le résultat distributionnel du cas de *train* emprunté à ce linguiste :

- (4) *\*Guy se rend à l'école en le train.* (C'est nous qui soulignons.)
- (5) *\*Guy se rend à l'école en train (bondé / en mauvais état).*
- (6) *Guy se rend à l'école en (train de nuit / T.G.V.).*

Donc, en fin de compte, avec cet emploi de *en*, il n'est pas question de l'implication physique du sujet dans un engin mais de l'implication du sujet (en tant que se déplaçant) dans le dispositif intrinsèquement destiné au déplacement<sup>44 45</sup>. Il

---

déterminé.

<sup>43</sup> 1997, p. 217.

<sup>44</sup> Sur ce point, nous rejoignons donc L.R. Waugh (1976 : 88) selon qui les expressions relevant de cet emploi de *en* "give the notion, by implication, of providing a particular and important mode of locomotion which completely defines the given instance of 'going' being related". Précisons toutefois notre désaccord avec cette linguiste à propos du fait qu'elle classe l'expression *aller en chaussures* comme relevant de cet emploi de *en*. Nous la considérons comme étant du type d'emploi tel que *être*

s'avère que les termes comme *vélo*, *moto*, *bicyclette*, ou encore *trottinette*, etc. trouvent ainsi parfaitement la légitimité de se combiner avec *en*. Si l'implication physique dans l'engin paraît souvent un trait pertinent pour cet emploi de *en*, c'est parce que l'implication du sujet (non en tant que sujet physique, mais en tant que sujet existentiel) dans le dispositif de déplacement s'accompagne souvent de l'implication physique globale de ce sujet dans l'engin<sup>46</sup> qui assure le fonctionnement du dispositif.

Ainsi avons-nous jusqu'ici démontré que, dans ce type d'emploi de *en*, Y est un dispositif destiné intrinsèquement au déplacement. Cette caractéristique de Y implique ceci : le sujet se déplaçant entre un moment dans ce dispositif, y est impliqué pendant un certain temps, et, à l'arrivée au lieu visé, il en sort. C'est-à-dire que l'implication spatio-temporelle du sujet qui se déplace dans le dispositif est voué à sa disparition (son exclusion). Cette disparition (exclusion) correspond à l'accomplissement du déplacement. Donc, nous affirmons que la nature de Y présuppose l'existence d'une extension spatio-temporelle qui manifeste un caractère qualifiable comme 'auto-éliminatoire', caractère dû à l'accomplissement. Nous pouvons représenter la nature de Y comme ci-dessous :

[→]  $\phi$             (' $\phi$ ' signifie 'absence')

Réfléchissons maintenant sur X, qui correspond au groupe verbal (GV) se trouvant dans la partie qui précède *en*. La partie qui précède *en* contient toujours un GV ou un GN qui concerne un déplacement. Par exemple, comme l'a démontré P.

*en pull* pour la même raison que celle indiquée en note 38.

<sup>45</sup> Pour ce qui est des GNy comme *skateboard* et *snowboard*, il est vrai qu'il ne s'agit pas fonctionnellement avant tout d'un déplacement, mais d'un jeu. Cependant, quant à sa modalité de réalisation, ce jeu implique un déplacement, c'est même de ce déplacement et de sa difficulté qu'il existe. Le problème ne change pas : lorsqu'on dit *X est en (skateboard / snowboard)*, X est entièrement impliqué provisoirement en tant que sujet jouant en rapport avec le dispositif de l'engin. L'arrivée à terme de cette implication est envisagée.

<sup>46</sup> Notons à ce propos l'ambiguïté de l'énoncé « **En** voiture ! », qui pourrait être interprété comme simple invitation envers l'interlocuteur (les interlocuteurs) à entrer physiquement dans un lieu nommé. Contrairement à cette interprétation, l'expression en question ne concerne pas seulement un accès physique à l'engin (voiture, train, etc.), mais elle ne peut être prononcée que dans la perspective d'une implication de l'interlocuteur (des interlocuteurs) dans le dispositif de déplacement. Effectivement, si une mère demande à ses enfants de l'attendre dans la voiture, elle n'emploierait pas cette expression mais dirait *dans la voiture* (« *Tout le monde dans la voiture !* ») Donc, l'énoncé « **En** voiture ! » est en fait une demande d'entrer dans le dispositif de déplacement en tant que sujet ayant la visée de se déplacer ; cette entrée permet l'implication physique du sujet se déplaçant dans et avec l'engin.

Cadiot dans son étude sur le terme *train*<sup>47</sup>, le syntagme prépositionnel *en train* est difficilement acceptable si la partie qui précède *en* n'exprime pas un déplacement :

(7) *Guy se rend à l'école en train.*

(8) *Le voyage est prévu en train.*

(9) *??J'ai rencontré Guy en train.*

(10) *?Guy monte en train.*

Dans les exemples (7)-(8), le GV exprime un déplacement (susceptible d'être assuré par « train »), plus précisément l'accomplissement d'un parcours, alors que ce n'est pas le cas, dans (9)-(10) : le GV *se rendre* dans (7) et le GN *le voyage* dans (8), qui correspondent chacun à X, sont interprétés chacun dans les exemples comme un parcours à accomplir.

Compte tenu des observations tenues jusqu'ici, nous déduisons que, dans ce type d'emploi de *en*, X est un procès qui se trouve en adéquation avec Y. Concrètement : comme nous l'avons affirmé plus haut, Y évoque en soi une extension spatio-temporelle vouée à sa disparition (son exclusion). Conformément à cette nature de Y, l'accomplissement d'un parcours exprimé par X entre en adéquation, du début à la fin, avec l'extension spatio-temporelle impliquée par Y.

Résumons cet emploi de *en* du type *aller en train* :

- Y étant un dispositif destiné intrinsèquement à un déplacement implique en soi une extension spatio-temporelle et sa disparition (son exclusion) au moment de l'arrivée au lieu visé ;
- X est un cas de l'accomplissement d'un parcours. Par conséquent, X suppose, au moment de la réalisation de la visée, l'exclusion de ce qui restait à assumer ;
- Le procès X se trouve inclus par/dans Y dans le sens où le procès X n'outrepasse pas la limite de Y. Dans ce cas d'inclusion  $X \subset Y$ , l'accomplissement d'un parcours, qui finit par l'exclusion du parcours non assumé, se trouve en adéquation avec l'extension spatio-temporelle impliquée par Y, dispositif de transport.

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p.215-216.

Passons à l'analyse des expressions dans lesquelles le régime de *en* est chargé à la fois d'un auto-centrage, qui est dû à l'accomplissement d'un parcours, et d'une extension temporelle.

## 1.2. *en cours de ~ / en progression*

Nous allons rapidement examiner les expressions du type :

Construction Type I : *en + N + de ~*

*en cours de ~ / en passe de ~ / en voie de ~ / en train de~*

Construction Type II : *en + N*

*en développement / en évolution / en progression*

Dans ces deux types, N exprime que l'accomplissement d'un parcours est en réalisation. L'accomplissement d'un parcours s'accompagne forcément d'une extension temporelle et sa fin est marquée par sa disparition (donc par son exclusion). Par conséquent, le régime de *en*, qui correspond à Y, implique l'adéquation entre son extension (ici temporelle) et une exclusion (de ce qui restait à assumer).

Dans l'emploi '*GV + en deux heures*' que nous allons analyser, il est toujours question de l'accomplissement d'un parcours.

## 1.3. *en deux heures*

L'emploi de *en* du type *en deux heures* est comparable à l'expression *pendant deux heures* en ce que le régime de *en* représente une durée. Mais la différence entre ces deux expressions est évidente dans l'exemple suivant :

(11) 1. *Nadia a lu ce livre **en** deux heures.*

2. *François a lavé sa voiture **en** dix minutes.*

(12) 1. *Nadia a lu ce livre **pendant** deux heures.*

2. *François a lavé sa voiture **pendant** dix minutes.*

Dans (11)<sup>1</sup> on imagine que le sujet de l'énoncé a accompli respectivement la lecture totale du livre et le lavage de sa voiture. Le régime de *en* y représente le temps requis pour l'accomplissement de ces actions. En revanche, dans (12), les mêmes actions sont interprétées comme portant l'aspect imperfectif. Le régime de la préposition *n'y* représente qu'un cadre temporel au cours duquel l'action a duré. Ainsi, avec *en*, on a affaire à l'accomplissement d'une action.

Cependant, l'idée d'accomplissement d'une action' nécessite davantage d'abstraction car, comme dans l'exemple suivant, cet emploi de *en* ne concerne pas forcément l'accomplissement d'une action :

(13) « *J'arriverai à la gare en vingt minutes.* »

Ici, l'idée d'accomplissement d'une action' n'est pas appropriée car, contrairement à (11), il ne s'agit pas de se confronter au reste de la 'tâche' à faire jusqu'à la disparition de celle-ci mais d'assumer le trajet entre la position initiale de l'énonciateur et le point visé, la gare. Malgré cette différence, (11) et (13) ont en commun le fait qu'il est question d'accomplir un parcours qui se termine par l'actualisation de la visée<sup>48</sup>. Ce 'parcours' correspond, dans (11), à la lecture totale du livre, et, dans (13), au trajet entre le point de départ et le point visé, la gare. Donc, nous employons dorénavant l'expression 'accomplissement d'un parcours' au lieu de l'expression 'accomplissement d'une action'. Dans cet emploi de *en*, cet accomplissement d'un parcours se définit comme X.

L'accomplissement d'un parcours signifiant que ce qui était à assumer devient totalement assumé, l'arrivée à la visée suppose l'exclusion de ce qui restait à assumer. C'est-à-dire qu'au-delà de l'accomplissement d'un parcours, on ne trouve que le 'néant'. Puisque la réalisation de X, c'est-à-dire l'accomplissement d'un parcours, requiert exactement l'extension temporelle « deux heures » (Y) mais n'outrepasse pas celle-ci, nous pouvons affirmer que X est 'inclus' par/ dans Y. Dans ce cas d'inclusion  $X \subset Y$ , puisque X suppose une exclusion (de ce qui restait à assumer), ce

---

<sup>48</sup> Nous pouvons mieux comprendre cette idée d'accomplir un parcours' grâce à la comparaison entre (13) et sa version avec *dans*, à savoir « *J'arriverai à la gare dans vingt minutes.* ». Avec le syntagme prépositionnel (SP) *dans vingt minutes*, *vingt minutes* est le temps au bout duquel (*depuis le moment de l'énonciation*) l'arrivée se réalise tandis qu'avec le SP *en vingt minutes*, il s'agit du temps consacré à la réalisation intégrale du parcours, du trajet depuis la position initiale jusqu'à la gare.

cas d'inclusion manifeste une adéquation entre une extension (ici temporelle) et un caractère exclusif.

Compte tenu de ces observations, nous déduisons que, dans cet emploi de *en*,

- X est un cas de l'accomplissement d'un parcours, qui donc finit par l'exclusion de ce qui restait à assumer ;
- Y est une extension quantitative (ici temporelle) nécessaire exactement à la réalisation de cet accomplissement ;
- le cas d'inclusion  $X \subset Y$  crée donc un cas d'adéquation entre une extension et un caractère exclusif qui est dû à la nature de l'accomplissement d'un parcours.

La notion de caractère 'exclusif' manifesté à travers le cas de l'inclusion  $X \subset Y$  est particulièrement importante pour expliquer la raison pour laquelle comme le dit K. Oguma<sup>49</sup>, *cet emploi (de en) produit des variantes exprimant une courte durée comme en peu de temps, en un clin d'œil, en deux coups de cuillère à pot<sup>50</sup>, etc.* (C'est nous qui soulignons.), même si, comme nous le justifierons plus bas, cet effet de sens « courte durée » n'est pas généralisable. C'est parce que, en intégrant X, doté d'un auto-centrage par *en*, Y « pose la limite »<sup>51</sup> (ici temporelle). Ce qui fait que, si Y peut s'orienter vers l'en-deçà de ses limites, en aucun cas il ne s'oriente vers l'au-delà de celles-ci. Nous pouvons le vérifier, comme l'affirme Oguma, par le fait que *en* s'accommode mal avec *un peu de temps* ou *beaucoup de temps*, mais bien avec *peu de temps* qui ne pose pas de problème. Le terme *peu* désignant un degré en deçà du degré de référence, il est compatible avec *en* (du moins, dans cet emploi) alors que ce n'est pas le cas avec les autres termes représentant une quantité ayant une orientation allant au-delà du degré de référence.

Nous venons d'expliquer que, dans ce type d'emploi de *en*, l'idée de 'caractère exclusif' peut favoriser l'apparition de l'effet de sens « courte durée ». Cependant, malgré cette tendance fréquemment observée, nous allons montrer que

---

<sup>49</sup> *Ibid.* p.103.

<sup>50</sup> Quant à J.-J. Franckel et D. Lebaud (1991 : 68), ils classent aussi l'expression *en heures supplémentaires* comme variante de cet emploi de *en* mais nos informateurs ne l'ont pas reconnue comme telle.

<sup>51</sup> 2000, p.103.

cette interprétation n'est pas généralisable. Insistons sur le fait que, selon notre cadre théorique, tant que telle ou telle caractéristique n'est pas généralisable, celle-ci ne saurait être considérée comme un facteur pertinent dans le fonctionnement de l'unité morpho-lexicale étudiée mais qu'elle doit être traitée comme un effet local dû au fonctionnement de cette unité. Examinons les exemples suivants, dans lesquels le GNy n'est pas en soi interprétable comme exprimant une courte durée :

(14) - « *Tu t'es remise **en** combien de temps après ton accouchement ?* »

- « ***En six mois.*** »

(15) - « *Tu cours 50 mètres **en** combien de secondes ?* »

- « ***En douze secondes.*** ».

Ici, *six mois* ou *douze secondes* peuvent être interprétés comme une durée tantôt courte tantôt longue. Il se peut même que ces GNy échappent à une telle estimation interprétative. Ce qui ne change pas est que le GNy représente toujours le temps requis pour réaliser l'accomplissement d'un parcours, à savoir celui entre le début et la fin de la procédure du rétablissement dans 14 et celui d'une course de 50 mètres dans 15. C'est-à-dire que Y est seulement appréhendé comme concernant uniquement l'en deçà de ce parcours. Si, dans (14)-(15), le GNy est interprétable comme courte ou longue durée, cela ne dépend pas de l'énoncé lui-même<sup>52</sup>.

Pour étayer nos explications, présentons un exemple (extrait du *Monde*, le 3 juillet 2008, p.3), dans lequel, contextuellement, il est évident que le GNy (*un peu plus de mille an*) n'est pas interprétable comme exprimant une courte durée pour accomplir un parcours, ce que nous préciserons plus bas. Au début de l'article dont l'exemple ci-dessous est un extrait, le rédacteur indique un nombre très élevé d'ours polaires (deux en l'espace de deux semaines) qui sont arrivés récemment en Islande au cours du mois de juin 2008. Voici l'extrait dans lequel l'auteur présente le taux d'apparition de l'animal en question (environ un ours tous les deux ans) jusqu'à aujourd'hui, taux qui est incomparablement très bas par rapport à celui de juin 2008 :

---

<sup>52</sup> Nous ne soutenons donc pas le commentaire suivant de J.-J. Franckel & D. Lebaud (1991: 68) qui attribuent une pertinence à une valeur interprétative qualitative : « *Celui-ci (la préposition en) lui (le régime de la préposition en) confère, ici encore, une valeur purement qualitative de spécificateur : lire ce livre en deux heures spécifie qualitativement l'occurrence de lecture qui se construit (elle peut notamment déboucher sur des valeurs du type vite fait, laborieux, constituant la bonne mesure, bref deux heures prend le statut d'un étalon qualitatif, avec tendance à une polarisation en positif ou en négatif)* ». (C'est nous qui soulignons.)

(16) « (...) *La chronique islandaise, qui recense depuis l'an 890 tous les événements survenus sur cette île, en (ours polaires) compte environ 500 en un peu plus de mille ans.* »

Ici, le 'parcours' est exprimé par *en (ours polaires) compte environ 500*. C'est-à-dire qu'il s'agit du parcours du compte à partir d'un ours jusqu'à 500 ours. Nous pouvons décrire la relation entre ce 'parcours' et le temps qui lui est consacré comme suit :

$$\begin{array}{c} [1, 2, 3 \text{ -----} \rightarrow 500 \text{ ours}] \quad \phi \\ | \quad \text{un peu plus de mille ans} \quad | \end{array}$$

Encore une fois, dans cet emploi de *en*, Y n'est qu'une extension temporelle qui accède à sa complétude, et ce indépendamment de toute estimation subjective portant sur Y. Ce qui est évident d'ailleurs quand on lit uniquement (16) sans tenir compte de notre explication portant sur le contexte indiqué dans le journal.

Finissons cette partie avec l'analyse de l'expression *en l'espace de* qui relève du même emploi de *en* que celui de *Nadia a lu ce livre en deux heures* :

(17) *Quatre journalistes arrêtés en l'espace de quatre jours* (Titre d'un article)<sup>53</sup>

(18) *En Angleterre, où les transferts sont généralement aussi nombreux que spectaculaires, c'est le champion en titre qui a attaqué le plus fort. **En l'espace d'une semaine, Manchester United a non seulement enregistré le retour au pays d'Owen Hargreaves, (...) mais également les renforts de deux des joueurs les plus prometteurs de la planète football***<sup>54</sup>.

Ce qui est commun entre ces exemples est que, d'abord, la partie correspondant à X, à savoir la partie soulignée, est interprétable comme représentant l'achèvement d'une action, c'est-à-dire précisément l'accomplissement d'un parcours, et, qu'ensuite, cet accomplissement est concevable comme un fait plus ou moins exceptionnel par ce qu'il s'est produit sur une durée (exprimée par le GNY)

<sup>53</sup> [http://www.rsfs.org/imprimer.php3?id\\_article=18897](http://www.rsfs.org/imprimer.php3?id_article=18897) (Consulté le 10.03.2008)

<sup>54</sup> <http://fr.fifa.com/worldfootball/clubfootball/news/newsid=533694.html> (Consulté le 10.03.2008)

relativement courte. Rappelons que cette idée de ‘courte durée’ est un effet dû à l’identité de *en*. En revanche, comme nous allons le montrer avec (19), le rapport exceptionnel entre l’accomplissement d’un parcours et le temps requis (courte durée) pour l’assurer n’est plus observable dans l’expression *dans l’espace de* + GN<sub>temps</sub>. D’ailleurs, dans (19), l’idée même de l’accomplissement d’un parcours n’est pas attestée dans la partie correspondant à X, c’est-à-dire la partie soulignée :

(19) *La Grande année d'Hipparque. Cette Grande année, dont l'invention est attribuée à Hipparque, est composée de 304 ans, **dans l'espace desquels il y a 1760 mois lunaires synodiques** presque exactement. Cette période est plus exacte que celle de Méton<sup>55</sup>.*

Dans cet exemple, le GN<sub>y</sub> (*l’espace des 304 ans*) représente simplement un découpage temporel de 304 ans qui, en tant que tel, partage sa frontière avec son extérieur. Donc Y est en rapport d’altérité avec son extérieur. Par conséquent, son exclusivité n’est pas concevable. Avec *dans l’espace de*, il n’est plus question de réaliser l’accomplissement d’un ‘parcours’ marquant une exclusion de ce qui restait à assumer.

Dans la sous-section suivante, nous analyserons trois types d’emplois. Au premier, nous pouvons appliquer la notion de l’‘accomplissement d’un parcours’ sans problème alors que ce n’est pas le cas avec les deux autres. Cependant, nous avons préféré regrouper ces trois types d’emplois pour faciliter la compréhension parce qu’ils partagent néanmoins plusieurs caractères communs.

#### **1.4. Payer ses dettes en deux temps / un dictionnaire en dix tomes / Le verre s’est brisé en mille morceaux**

Nous allons étudier les expressions suivantes dans lesquelles le régime de *en* représente les éléments interdépendants qui constituent (ou constituaient) une unité et que nous divisons en trois types :

---

<sup>55</sup> <http://www.cosmovisions.com/CTsaisons.htm>

Type I (1.1.4.1.) : accomplissement d'une action divisé en composants temporels séparés

(ex.) *Nicolas a payé ses dettes en deux temps*

Type II (1.1.4.2.) : entité composée d'éléments constituants séparés

(ex.) *Un dictionnaire en dix tomes,*

Type III (1.1.4.3.) : parcellisation d'une entité

(ex.) *Le verre s'est brisé en mille morceaux.*

Commençons par l'examen du Type I.

#### **1.4.1. Type I : accomplissement d'une action divisé en composants temporels séparés**

Considérons les exemples suivants :

(20) *Nicolas a remboursé ses dettes en trois temps.*

(21) *La suppression des publicités de la télévision publique s'effectuera en deux étapes.*

(22) *Patrick a payé sa voiture en dix fois.*

(23) *Sa maladie s'est développée en trois phases.*

Cet emploi de *en* partage une caractéristique commune avec l'emploi du type '*lire un livre en deux heures*' en ce que le régime de *en* représente une étendue temporelle à travers laquelle se réalise l'accomplissement d'un parcours, c'est-à-dire l'accomplissement ou l'achèvement de l'action exprimée dans la partie qui précède *en*. La similitude de ces deux emplois apparaît évidente si l'on juxtapose deux exemples dont la proposition principale est identique :

(24) *Nadia a lu ce livre en trois temps.*

(25) *Nadia a lu ce livre en deux heures.*

Dans les deux cas, l'accomplissement d'un parcours, c'est-à-dire la lecture complète de *ce livre*, se réalise à travers Y (« trois temps » ou « deux heures »). Rappelons que, le GV correspondant à X, à savoir '*avoir lu ce livre*' n'implique pas en soi l'accomplissement d'un parcours, ce qui a été vérifié à l'aide de la

comparaison avec *pendant* : *Nadia a lu ce livre pendant deux heures*. Avec *pendant*, le même GV n'est pas interprétable comme « avoir lu tout ce livre ». La seule différence entre (24)-(25) est que, dans (24), l'accomplissement d'un parcours s'effectue par étapes. Remarquons que les termes comme *étapes*, *phases*, *temps* et *fois* (les deux derniers sont synonymes du terme *étape* ou *phase* dans les exemples), que nous trouvons dans le GNy en (20)-(23), sont ceux qui rappellent l'interdépendance interne en vue de l'accomplissement ou l'achèvement d'une action. Par exemple, une 'étape' est forcément en relation avec d'autres 'étapes' en vue de la réalisation d'un objectif. C'est cette caractéristique qui nous a permis de regrouper cet emploi et l'emploi que nous allons examiner. Il s'agit du Type II.

#### 1.4.2. Type II : entité composée d'éléments constituants séparés

Considérons les exemples suivants :

(26) *Un dictionnaire en dix tomes*

(27) *Une thèse en deux volumes*

(28) *Une pièce en trois actes*

Dans ces exemples, les caractéristiques portant sur Y sont identiques à celles que nous avons évoquées dans l'emploi précédemment analysé : d'abord, les régimes de *en* contiennent des termes tels que *tomes*, *volumes*, *chapitres*, *actes* qui représentent des éléments qui n'existent qu'en tant qu'ils contribuent à la complétude d'une entité, et ce en interdépendance interne. Par exemple, le terme *tome* suppose l'existence des autres livres avec lesquels il réalise la complétude fonctionnelle d'un ouvrage<sup>56</sup>. Ensuite, les régimes de *en*, c'est-à-dire les GNy, qui sont respectivement

---

<sup>56</sup> Dans l'exemple suivant, le terme *pages* n'impliquant pas une interdépendance entre les unités réalisant la complétude d'un ouvrage mais une simple accumulation de celles-ci, l'emploi de *en* n'est pas acceptable : *\*(dictionnaire / thèse) en trois cents pages*.

Le cas de *une lettre en trois pages*, qui paraît acceptable, nécessite une explication plus détaillée : l'acceptabilité de ce groupe nominal est très peu élevée. D'ailleurs, nous n'avons trouvé sur Google aucune occurrence du GN *une lettre en -- pages* (mais *lettre de -- pages*). En revanche, si ce type de GN devient le COD d'un verbe, l'acceptabilité s'améliore : *Il a écrit une lettre en trois pages*. Mais dans ce cas, il s'agit de l'emploi relevant du Type I (1.1.4.1.), dans lequel il est question d'un accomplissement ou d'un achèvement d'une action. Vu le nombre de facteurs différents à prendre en compte pour l'analyse de ces cas, nous nous limitons, pour le Type II (1.1.4.2.), à la construction sans GV.

dans (26)-(28), *dix tomes*, *deux volumes* et *trois actes*, n'expriment pas en soi une complétude mais une extension quantitative : par exemple, le GN *dix tomes* ne représente que l'existence de dix livres qui sont en relation d'interdépendance, et il est impossible de savoir si, oui ou non, ces dix ouvrages constituent une œuvre complète. Ce n'est qu'à la suite de la mise en relation avec X par *en* que les GNy précités s'interprètent comme représentant les constituants d'une complétude. Examinons l'exemple suivant, qui montre bien le rôle de *en* :

(29) (*Un / Deux / Des* ) *dictionnaire en dix tomes*

'*Un dictionnaire en dix tomes*' est un dictionnaire qui n'est complet que s'il est constitué de dix tomes. '*Deux dictionnaires en dix tomes*' représente deux dictionnaires qui sont chacun constitués de dix tomes pour accéder à une complétude. Il en va de même pour '*des dictionnaires en dix tomes*', GN qui représente l'existence de plusieurs dictionnaires qui sont chacun complets et constitués de dix tomes. Ainsi, dans la construction 'GN + *en dix tomes*', l'extension quantitative « dix tomes » (Y) est comprise comme réalisant la complétude d'une occurrence de la notion correspondant au terme *dictionnaire*. Donc nous définissons comme X une occurrence de la notion correspondant au N dans le GN 'dét. + N' qui précède la préposition *en*. Ce X, de par son intégralité statutaire due à la notion dont il est une occurrence, peut être considéré comme 'saturé' ou comme 'autonome'. Cette caractéristique de X manifeste un caractère exclusif dans le sens où il n'est question que de ce qui se passe en deçà de sa limite. Ensuite, en ce qui concerne la relation entre X et Y, nous pouvons considérer que l'occurrence X est incluse ou située intégralement par/dans l'extension quantitative Y car le statut intégral de l'occurrence X n'outrepasse pas la limite de Y. Compte tenu de nos observations jusqu'ici, nous affirmons que, dans ce cas d'inclusion  $X \subset Y$ , une extension quantitative et un caractère exclusif se trouvent en adéquation.

Passons à l'analyse d'expressions relevant du type III (1.4.3.), dans lesquelles il s'agit d'une parcellisation.

### 1.4.3. Type III : parcellisation d'une entité

Considérons les exemples suivants :

(30) *Le canon a réduit l'embarcation **en** pièces.*

(31) *Le verre s'est brisé **en** mille morceaux.*

(32) *Le vélo a été réduit **en** miettes.*

La première caractéristique de cet emploi de *en* est que les GV qui correspondent à X impliquent tous un changement d'état, plus précisément la destruction interne d'un 'objet' : (*se*) *réduire* ; (*se*) *briser* ; (*se*) *déchirer* ; (*s'*) *effondrer* ; (*se*) *casser*. A propos de ces verbes, remarquons les deux éléments suivants : d'abord, ils expriment un changement d'état qui présuppose une exclusion de l'état initial par un nouvel état. Ensuite, puisque ce changement d'état est, entre autres, une destruction interne d'un 'objet', ces verbes impliquent que cet 'objet' 'localise' une exclusion de l'état initial par un nouvel état. Plus précisément, ce 'parcours' de l'exclusion affecte l' 'objet' intégralement. Pour ce qui est des termes qui sont acceptables comme régime de *en* dans cet emploi, à savoir les GNy comme *pièces*, *mille morceaux*, *miettes*, puisqu'ils dénomment les éléments de base de la fragmentation de l'entité, ils évoquent leur relation d'interdépendance. Combiné avec *en* et un des verbes précités, ces termes (*pièces*, *mille morceaux*, *miettes*, etc.) s'interprètent comme désignant chacun l'ensemble des fragments renvoyant à une totalité, c'est-à-dire l'ensemble des fragments de l' 'objet' qui a subi la destruction interne. Bref, Y est une extension qui se trouve en deçà de la limite quantitative de l' 'objet' localisant l'exclusion de son état initial par un nouvel état.

Nous résumons cet emploi de *en* comme suit :

- Le procès X suppose l'existence d'un 'objet' qui localise l'exclusion de l'état initial par un nouvel état de celui-ci ;
- Y est une extension quantitative intégrale de cet 'objet' ;

Passons à l'analyse du 2<sup>ème</sup> cas de figure.

## 2. DEUXIEME CAS DE FIGURE

Y est concevable comme marquant soit la cessation d'un état de référence ou d'un état circonstanciel soit une transformation d'état affectant l'identité

**2.1. *Les arbres sont en fleurs / être en beauté / être en mission, etc.* :** Y est concevable comme suspension ou négation de l'état de référence

Dans cette sous-section, nous examinerons les expressions suivantes, dans lesquelles il est question d'une situation conçue comme provisoire et donc comme vouée à une fin. Autrement dit, l'arrivée à terme (à échéance) de cette situation est anticipée, au sens d' « imaginée à l'avance » :

*Les cerisiers sont **en** fleurs.*

*Marie est **en** beauté.*

*Il est **en** cravate.*

*Thierry est **en** rouge.*

*Louis est **en** colère.*

*Les enseignants sont **en** grève.*

*Mon père est **en** voyage.*

*Les élèves sont **en** classe.*

Considérons l'exemple suivant :

(33) *Les cerisiers sont **en** fleurs.*

Cet énoncé décrit un état des *cerisiers* caractérisé par *fleurs* dont l'arrivée à terme, c'est-à-dire à échéance, par la disparition des fleurs, est pré-programmée, la floraison d'un arbre ayant le destin d'arriver à sa fin au bout d'un certain temps variable mais inéluctable où l'arbre se retrouve comme avant sans fleurs (retour à l'état de référence). Autrement dit, « les cerisiers » (X) sont impliqués dans la manifestation de leurs « fleurs » (Y) uniquement pendant un temps limité. Puisque la disparition (exclusion) de cette manifestation de « fleurs » (Y) est pré-programmée au profit du retour à l'état de référence, c'est-à-dire au profit de la manifestation zéro de

Y, Y est caractérisable comme imposant par lui-même son exclusion, qui correspond au retour à l'état de référence <sup>57</sup>. Ces observations nous permettent d'affirmer que :

- dans l'emploi de *en* du type « *Les cerisiers sont en fleurs* », Y est une manifestation dans laquelle X (« les cerisiers ») est entièrement impliqués (inclus),
- cette implication (inclusion) de X dans/par Y est dotée d'une extension temporelle et d'un caractère exclusif.

Apportons une précision, qui nous paraît non négligeable. Nous venons d'affirmer que, dans l'exemple que nous venons de traiter, X est entièrement impliqué (inclus) dans/par la manifestation de Y. Cette implication totale n'est pas simplement d'ordre physique mais d'ordre existentiel. C'est-à-dire qu'il faut comprendre que la manifestation de leurs fleurs intègre les cerisiers dans la totalité existentielle de ceux-ci, par conséquent, cette intégration d'ordre existentiel implique l'intégration physique des cerisiers par cette manifestation.

Avant de passer à l'analyse des autres exemples, mettons au point la différence entre les quatre types d'emplois comme '*aller en train*', '*en cours de~*', '*lire un livre en deux heures*' et '*payer sa dette en deux temps*', avec lesquels il était question de l'accomplissement d'un parcours, et le type d'emploi que nous venons d'examiner du genre *Les arbres sont en fleurs*. Le point commun entre ces exemples est que la temporalité intervient dans la manifestation de la FS de *en* : dans tous les cas, Y est caractérisable comme 'voué à sa disparition (exclusion)'. Par contre, leur différence est la suivante : avec les quatre types d'emploi rappelés ci-dessus, le parcours à accomplir est 'voué à sa disparition (exclusion)' tandis qu'avec l'emploi du type *Les cerisiers sont en fleurs*, la manifestation d'un état se démarquant de l'état de référence, donc d'un état provisoire, est 'voué à sa disparition (exclusion)' au profit du retour à l'état ordinaire, c'est-à-dire au profit de la manifestation zéro.

Cette caractéristique de l'expression du type « *Les cerisiers sont en fleurs* » est partagée par les expressions que nous allons examiner dans cette partie.

---

<sup>57</sup> Pour mieux comprendre ce caractère, comparons avec le cas suivant comportant cette fois la préposition *dans* : « *Tiens, regarde. La petite fille, elle est toute contente **dans** les fleurs* ».

Dans cet exemple, le GNy (*les fleurs*) représente un espace qui partage forcément sa frontière avec son extérieur. Par conséquent, avec *dans*, Y n'est plus concevable comme 'imposant de par lui-même son exclusion'.

Passons à l'analyse de l'expression *être en beauté* :

(34) *Marie est en beauté.*

Comme le remarquent J.-J. Franckel & D. Lebaud<sup>58</sup> et D. Leeman<sup>59</sup>, dans l'énoncé *Marie est en beauté*, le GNy *beauté* ne représente pas l'état intrinsèque de *Marie* mais un état temporaire créé par la parure que porte *Marie*, par exemple, l'ensemble de son maquillage, de ses habits ou accessoires. On imagine en général que cette parure est suffisamment décorative pour que sa manifestation esthétique puisse caractériser la personne dans sa globalité existentielle. Autrement dit, la personne est 'englobée' par la manifestation de sa parure. Cette dernière étant extrinsèque par rapport à l'état de référence (l'état sans parure) de la personne, sa disparition tôt ou tard par le retour à l'état de référence de la personne est anticipée.

Pour étayer nos explications, citons l'exemple suivant de D. Leeman<sup>60</sup> :

(35) *\*Tu es en laideur ce soir, ma chérie.*

Ce cas n'est pas acceptable parce que le terme *laideur* ne correspond pas à un état du sujet qui puisse être affecté, ici dans le sens de l'aggravation, par des éléments extérieurs au sujet. « Laideur » (Y) ne pouvant pas évoquer la pré-programmation de sa disparition (exclusion), Y ne peut pas imposer par lui-même une limite (ici qualitative). L'établissement d'un auto-centrage (ici qualitatif) échouant, l'emploi de *en* n'est pas possible.

Nous pouvons facilement comprendre les expressions suivantes de la même façon que celle de *Marie est en beauté* :

(36) *Il est en cravate*<sup>61</sup>.

(37) *Thierry est en rouge.*

Un grand nombre d'expressions comme (36), dans lesquelles le GNy

---

<sup>58</sup> 1991, p.59 : « Il est en beauté ne puisse référer qu'à un état circonstanciel. »

<sup>59</sup> 1995, p.57 : « (...) l'expression être en beauté suppose un état passager lié à une préparation. »

<sup>60</sup> 1995, p.57.

<sup>61</sup> Exemple emprunté à D. Leeman (1996 : 87).

représente le nom d'une vêtue, ont été analysées en détail par D. Leeman<sup>62</sup>. La linguiste explique à juste titre que, dans ce type d'expressions, ce qui est représenté par le GNy (dans 36, *cravate*) est un « *critère pertinent de caractérisation de la personne* » à un moment donné, et ce, à travers le type de tenue que porte celle-ci. Effectivement, comme le montre la distribution suivante<sup>63</sup> – pour ne citer que ce cas parmi nombre d'autres –, *en* ne précède qu'un groupe nominal qui représente un type de tenue :

- (38) 1. \**Il est en gants*.  
2. *Il est en (gants blancs / gants beurre frais)*.

(38)1 n'est pas acceptable dans des situations où porter des gants n'a rien de caractéristique. En revanche, d'après nos informateurs, mettre des gants blancs ou beurre frais est, par la couleur de ces gants connue dans la société d'une certaine époque, un signe d'élégance. Notons que le fait que le corps du sujet de l'énoncé soit recouvert ou non par l'entité représentée par le GNy n'est pas un élément pertinent. L'important est que le sujet soit impliqué dans son intégralité en tant que sujet existentiel<sup>64</sup> dans la manifestation des propriétés évoquées par le GNy<sup>65</sup>.

Dans (37), comme l'expliquent J.-J. Franckel & D. Lebaud, l'expression *N est en rouge* « *tend à s'interpréter comme la description de la couleur dont se trouve habillé – et par laquelle se manifeste – un individu à un moment donné* ». C'est-à-dire que, dans (37), *Thierry* se trouve impliqué dans son intégralité existentielle par la manifestation de la couleur extrinsèque « rouge », et, compte tenu de l'état de couleur intrinsèque à la personne, cette manifestation est conçue comme vouée à disparaître *avec la matière*<sup>66</sup> du vêtement au bout d'un certain temps.

Passons à l'analyse d'expressions du type « *N est en colère* », dans lesquels le GNy représente une réaction émotive du sujet cité dans l'énoncé. Ce type d'expression a été examiné en détail par D. Leeman<sup>67</sup>. Nombre de nos exemples ont

---

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> *Ibid.* p.81.

<sup>64</sup> Nous entendons ici 'moral' au sens opposé à 'matériel, physique', de 'relatif à l'esprit à la pensée, à la personnalité'.

<sup>65</sup> Rappelons également qu'avec des expressions comme *aller en (train / vélo / trottinette)*, il ne s'agissait pas d'une implication d'ordre physique mais d'ordre existentiel.

<sup>66</sup> J.-J. Franckel & D. Lebaud, *Ibid.* p.65.

<sup>67</sup> 1995.

été empruntés aux siens ou inspirés par les siens.

Considérons les exemples suivants :

(39) *Louis est en (colère / fureur / rage / furie / rogne / émoi / joie<sup>68</sup> / admiration / \*peur / \*angoisse).*

D'abord, comme l'a remarqué D. Leeman, les noms exprimant une réaction émotive se combinant avec *en* ont les caractéristiques suivantes : « *résultant d'une action, déclenché de l'extérieur* »<sup>69</sup>. Par exemple, si un individu ressent de la colère, c'est parce qu'il y a eu un fait venant de l'extérieur qui a déclenché cet état émotif chez cet individu. Il est difficile d'imaginer que celui-ci éprouve de la colère tout à coup sans cause extérieure ou intériorisée. En revanche, les noms *peur*, *angoisse* ne représentent pas forcément un état émotif causé par une action venant de l'extérieur. Par exemple, un individu peut ressentir de la peur aussi bien parce qu'il a été menacé (cause extérieure) que parce qu'étant obsessionnel, il craint toujours que son fils ne se fasse kidnapper sur le chemin de l'école (cause intérieure). Il en va de même pour l'angoisse.

Cette caractéristique a un fort lien avec une autre qui nous paraît plus importante, citée par D. Leeman, soit : « *Le N entrant dans (la construction) 'être en N' doit désigner un état manifesté* »<sup>70</sup>. En effet, dans (39), les termes pouvant se combiner avec *en* représentent une réaction émotive dont l'identification s'effectue à travers la manifestation observable, en général, de l'extérieur<sup>71</sup>. Or ce n'est pas forcément le cas avec la peur ou l'angoisse, qui peuvent ne pas être exprimées.

Réfléchissons donc en quoi le GNy représente une réaction émotive dont l'identification s'effectue à travers la manifestation observable a un rapport avec l'emploi de *en*. En fait, caractérisant une manifestation qui est d'ailleurs en rupture avec l'état de référence (ici l'état non impliqué par cette manifestation), le terme d'émotion évoque la disparition tôt ou tard de cette manifestation au profit du retour à

---

<sup>68</sup> Cependant, on dit « *Louis est (\*en / au) comble de la joie* ». L'expression *le comble de* désigne le degré extrême d'une émotion, d'un état ou d'une attitude, c'est-à-dire un des repères pré-construits de degré, d'où la combinaison avec *à* mais non avec *en*.

<sup>69</sup> *Ibid.* p.57.

<sup>70</sup> *Ibid.* p.66

<sup>71</sup> Dans le cas comme « *Je suis en colère* », l'énonciateur identifie comme *colère* l'émotion qui se manifeste à l'intérieur de soi-même.

l'état de référence. Nous retrouvons le même type de configuration que dans les cas examinés précédemment.

Ensuite, dans les expressions suivantes, le GNy ne représente plus une réaction émotive mais une circonstance dans laquelle le sujet de l'énoncé est régi pendant un temps limité. Mais, ici encore, l'arrivée à terme de ce qui est représenté par le GNy est prévisible. C'est-à-dire que Y est doté d'un trait aspectuel téléique :

(40) *Les agriculteurs sont **en** grève.*

(41) *Patrick est **en** (voyage / déplacement / mission / commission).*

Ici, les GNy *grève*, *voyage*, etc. représentent une situation dans laquelle se trouvent le(s) sujet(s) de l'énoncé. Il est connu que cet état, après avoir duré pendant un certain moment, disparaît au profit du retour à l'état initial, à savoir l'état hors grève ou hors voyage, etc. Ainsi, le GNy représente une entité qui se manifeste sur l'étendue temporelle, qui englobe le sujet cité dans l'énoncé dans sa totalité et dont l'arrivée à terme est pré-programmée.

L'expression '*X est en classe*' s'explique de la même manière que l'expression que nous venons d'analyser en ce que le sujet se trouve dans une situation représentée par le GNy *classe*, situation dont l'arrivée à terme est pré-programmée : X, auquel correspond l'instituteur ou l'écolier, comme l'affirment J.-J. Franckel et D. Lebaud, est impliqué dans sa totalité existentielle par cette situation pendant un temps limité, donc la sortie de celle-ci est pré-programmée<sup>72</sup>.

Nous pouvons résumer nos analyses effectuées dans cette partie 2.1. comme suit :

- Y s'interprète comme état, situation, circonstance provisoire pour X. C'est-à-dire que Y ne se manifeste que pendant un temps limité ;
- X, entité existentielle, est totalement incluse par Y;
- Étant donné le caractère provisoire de Y par rapport à l'état de référence de X, Y est voué à sa disparition (son exclusion).

---

<sup>72</sup> Dans le cas comme *X est dans la classe d'histoire*, il ne s'agit plus d'auto-centrage (temporel). Ici, le GNy *la classe d'histoire* entre dans le paradigme d'une série de classes possibles. Autrement dit, le GNy n'est appréhendable qu'à travers sa frontière (au sens large) avec d'autres entités.

- Ainsi, le cas d'inclusion ' $X \subset Y$ ' manifeste une adéquation entre une extension (temporelle ou spatio-temporelle) et l'exclusivité (ici qualitative).

Dans la sous-section suivante, comme nous l'avons annoncé plus haut, il est question d'une situation pour X dont l'arrivée à terme n'est pas forcément anticipée.

## 2.2. *être en fuite / être en vie* : Y est conçu comme se démarquant qualitativement de Y', qui est une valeur d'ancrage dans la situation de l'énonciation

Dans cette sous-section, nous étudierons des expressions comme les suivantes, dans lesquelles le GNy désigne un des états possibles pour X<sup>73</sup>. Comme nous le verrons, la démarcation qualitative entre ces états est la source de l'exclusion (ici qualitative) potentielle de Y.

*Le criminel est en fuite.*

*Le téléphone est en dérangement.*

*X est en tort.*

Commençons par analyser l'exemple suivant :

(42) *X est en fuite.*

Le terme *fuite* en soi peut très bien concerner aussi bien des êtres animés tels que le criminel, le soldat, le lion (*fuite d'un criminel / d'un soldat / d'un lion*) que de la matière liquide ou gazeuse (*fuite d'eau / de gaz*). Or, comme le montrent les exemples suivants, sa combinaison avec *en* à savoir '*(être) en fuite*' ne peut concerner que des êtres animés susceptibles d'être maintenus en détention ou de se faire arrêter, à savoir, par exemple, des entités comme criminel, soldat, otage<sup>74</sup> :

---

<sup>73</sup> Nous rejoignons donc la remarque de K. Oguma (2002 : 96) selon laquelle, dans ce type d'emploi de *en*, le GNy ne représente qu'un état possible de X. Par exemple, dans l'énoncé *Le volcan est en sommeil*, *sommeil* ne désigne qu'un état possible du volcan.

<sup>74</sup> En ce qui concerne le terme *otage*, certains Français considèrent qu'il ne paraît pas très compatible avec *en fuite*. Si les avis des Français sont ainsi partagés, cela peut être dû à la possibilité de deux points de vue concernant ce terme : selon le premier, un otage est censé être libéré ; selon le deuxième, surtout si l'on se met à la place du preneur de l'otage, un otage est censé être détenu.

(43) *(Le criminel / Le soldat / L'otage) est en fuite.*

(44) *\*(L'eau du robinet / Le gaz) est en fuite*<sup>75</sup>.

Par le fait que X est un être animé susceptible d'être maintenu en détention ou de se faire arrêter, nous pouvons supposer que, dans l'énoncé « X est en fuite », l'état Y', l'état de « détention » ou d'« arrestation », peut être anticipé au moment de la situation d'énonciation et l'état de « fuite » (Y) repose sur sa démarcation par rapport à cet état potentiel Y'. Autrement dit, Y' est un état considéré comme l'état d'ancrage dans la situation de l'énonciation<sup>76</sup>. Compte tenu de nos explications précédentes, nous pensons que, dans « X est en fuite », l'état de « fuite » (Y) est fondé sur son exclusion potentielle (ici qualitative). Simplement, à la différence des emplois comme 'être en mission'; 'être en colère'; 'être en grève', etc., dans « X est en fuite », l'exclusion de Y s'effectue au profit du passage à l'état d'ancrage mais non plus au profit du retour à l'état de référence. N'oublions pas que la manifestation de l'état de « fuite » (Y) requiert nécessairement un 'support' temporel, c'est-à-dire une extension temporelle. Ici encore, cette extension quantitative (ici d'ordre temporel) se trouve en adéquation avec l'exclusivité (ici qualitative) de Y. X (le sujet en fuite) est inclus dans son intégralité existentielle par / dans ce cas d'adéquation.

Pour ce qui est de l'inacceptabilité de (44), nous pensons comme suit : pour l'eau du robinet ou le gaz, l'état « non-fuite » (c.-à-d. « arrêt de fuite ») n'est pas concevable comme servant d'état d'ancrage pour ces substances, état d'ancrage par rapport auquel la disparition de l'état de « fuite » peut être anticipée<sup>77</sup>.

Nous pouvons expliquer les exemples suivants<sup>78</sup> de la même manière :

(45) *Le téléphone est en dérangement.*

(46) *\*L'estomac est en dérangement.*

---

<sup>75</sup> Exemple inspiré de celui de D. Leeman (1996 : 57), à savoir *\*Le robinet est en fuite.*

<sup>76</sup> Inversement, dans le cas de *Le criminel est en détention*, la situation de détention a comme point de départ prédéterminé (à savoir, comme son pôle de construction) la situation de fuite ou de liberté.

<sup>77</sup> Selon l'explication de K. Oguma (2002 : 97), « par la forme diffuse que ces matières revêtent, elles coulent 'naturellement', ce qui ne permet pas de qualifier la fuite comme un état autre que leur état primitif ». Nous ne pensons pas qu'une fuite d'eau du robinet ou de gaz puisse être considérée comme 'naturelle'. Néanmoins, nous sommes en accord avec ce linguiste sur le fait que, pour ces matières, l'établissement de la différence entre les deux états « fuite » et « non fuite » n'est pas possible.

<sup>78</sup> Exemples empruntés à D. Leeman (1995)

Un téléphone est un instrument dont l'existence n'est concevable que pour assurer la communication : autrement dit, il n'a pour statut que de bien fonctionner (l'état d'ancrage : Y'). Par conséquent, l'état de « dérangement » (Y) est compris comme l'objet de l'exclusion au profit du passage à l'état Y'.<sup>79</sup> Or, avec un estomac dont la raison d'être n'est pas de la même nature qu'un instrument, il est difficile d'imaginer un tel préétablissement bien que, au niveau extralinguistique, on sache qu'un estomac a aussi pour statut de bien fonctionner et qu'il peut être aussi bien en bon état qu'en mauvais état.

A ce stade, apportons une précision importante : avec le type d'emploi que nous venons d'examiner, si l'on considère l'état d'ancrage comme l'état de référence de X, il s'agit du même type d'emploi que celui que nous avons analysé dans la partie précédente avec les exemples '*être en grève*', '*être en beauté*', '*être en déplacement*', etc.<sup>80</sup>. Rappelons que, dans ces dernières expressions, Y est voué à sa disparition (exclusion) au profit du retour à l'état de référence de X.

Les expressions suivantes relèvent du même type d'emploi que nous avons analysé dans cette partie : X est *en panne* ; X est *en vie* ; X est *en tort* ; *mettre X en ordre* / X est *en désordre* ; X est *en service*, etc.

Il ne serait pas inutile de réfléchir sur la raison pour laquelle on ne peut pas dire '\*X est *en mort*' ni '\*X est *en raison*' alors que les expressions 'X est *en vie*' et 'X est *en tort*' sont tout à fait acceptables. D'abord, 'X est *en vie*' se dit dans une situation où la probabilité de la mort de X est très élevée ou a été envisagée comme telle, par exemple au moment où l'équipe de sauvetage vient de constater la survie de la personne qui était noyée. D'où la paraphrase « X a survécu »<sup>81</sup>. Ainsi, dans le cas de 'X est *en vie*', Y est une manifestation d'état qui peut faire l'objet de l'exclusion de la part de l'état « mort », l'état d'ancrage dans la situation de l'énonciation. En revanche, dans le cas de la mort effective, étant donné sa nature définitive, son éventuelle exclusion est difficilement concevable. D'où l'impossibilité de

---

<sup>79</sup> Les mêmes explications sont valables pour le cas de (*être / tomber*) *en panne*.

<sup>80</sup> Si nous n'avons pas classé les exemples '*en fuite*'; '*en dérangement*', etc. avec ceux de '*en mission*'; '*en colère*', c'est parce qu'avec les premiers exemples, le retour à l'état initial n'est pas saillant contrairement aux derniers.

<sup>81</sup> Cette paraphrase n'est pas appropriée pour l'expression X *est vivant*.

l'expression '\*X est en mort'. Dans le cas de 'X est en tort', c'est l'état caractérisable comme 'sans tort' ou comme 'avoir raison', qui sert d'état d'ancrage dans la situation de l'énonciation. S'il est impossible de dire '\*X est en raison', c'est parce que l'état qualifiable comme 'avoir raison', exprimé par le régime de *en*, étant l'état de référence, son éventuelle exclusion au profit d'un autre état ('avoir tort' par exemple) n'est pas concevable.

Après ces examens sur les emplois comme '*être en vie*'; '*être en tort*', etc., nous constatons que nos sommes en accord avec K. Oguma<sup>82</sup> sur le fond. Selon le linguiste précité, dans un exemple comme 'X est en vie', il y a d'abord une association « X – Y' » (Y' étant autre que Y<sup>83</sup>) préalablement à l'énonciation, et, par la suite, cette association devient l'objet de la négation opérée par « X – Y ». Ainsi, dans le cas de 'X est en vie', selon ce linguiste, « X-vie » exclut « X-mort » 'attendu'.

De cette explication, que nous partageons pour l'essentiel avec K. Oguma, nous retiendrons ici :

- le fait qu'il existe une association préétablie, à savoir « X – Y' » ;
- l'existence d'un caractère excluant pour le rapport entre Y et Y'.

Dans la sous-section suivante, il est question d'une transformation d'identité, de propriétés ou d'état de X. Ce n'est plus le verbe *être* qui est employé dans l'énoncé. Nous verrons que le rôle du verbe est très important.

### **2.3. Convertir A en B / métamorphoser A en B : La manifestation de Y est le résultat de l'exclusion de l'état premier de X**

Dans cette partie, nous allons étudier entre autres des expressions du type '*convertir A en B*'; '*métamorphoser A en B*'; '*transformer A en B*', dans lesquelles il est question de changement d'état affectant l'apparence et/ou l'identité : l'objet passe donc d'un état premier qu'on peut dire 'initial' à un autre état qu'on peut nommer 'nouvel état'. Commençons par l'exemple suivant :

---

<sup>82</sup> Entre autres, p.96-97.

<sup>83</sup> Précision apportée par ce linguiste à propos de Y' (2002 : 96) : « (...) Y' étant autre que Y avec diverses acceptions de « autre », contraire, absence ou différence possible (...) ».

(47) *La fermentation convertit le jus de raisin en vin*<sup>84</sup>.

Ici, le liquide dont l'identité initiale est « jus de raisin » finit par avoir une autre identité « vin ». C'est-à-dire qu'il existe un élément matériel (ici liquide) dont l'identité initiale finit par être exclue au profit d'une autre. Cet élément matériel est, dans (47), d'une substance dont l'identité initiale est « Jus de raisin ». Il se trouve qu'il faut reconnaître à « jus de raisin » : 1) un élément matériel d'une substantialité liquide et 2) dépendant de cette substantialité, l'identité de celle-ci (« jus de raisin »). Cet élément matériel est ici concevable comme le 'site' du changement d'identité. Sur ce 'site', une nouvelle identité « vin » apparaît à un moment et finit par envahir le 'site' entier en excluant l'identité initiale. Ce changement d'identité peut être interprété comme l'accomplissement du parcours de l'exclusion de l'identité initiale. Donc la limite du 'site' d'une entité quantitativement délimitée se trouve en adéquation avec le début et la fin de ce parcours de l'exclusion. Ainsi, l'extension quantitative se trouve en adéquation avec l'exclusivité qualitative.

Dans cet exemple, X est le procès « convertir le jus de raisin ». Y est « vin ». Examinons la nature de X en détail : le syntagme verbal '*convertir* qch.' implique qu'il existe une entité quantitativement délimitée qui change d'identité (par conséquent, de propriétés, etc.). Il s'ensuit que, dans (47), X exprime à lui seul trois éléments : l'accomplissement d'un parcours de l'exclusion de l'identité première, l'existence d'un 'site' pour cet accomplissement et l'identité initiale dans ce 'site'. Cette caractéristique de X dans l'exemple (47) est partagée par les autres cas comme '*métamorphoser A en B*'; '*transformer A en B*'<sup>85</sup>, etc.<sup>86</sup> Dans les cas de la construction grammaticale comme '*S + muer en~*', c'est le sujet du verbe mais non le

---

<sup>84</sup> Exemple emprunté au dictionnaire français-japonais *Royal*, p.419.

<sup>85</sup> Nous pensons partager, sur des points fondamentaux, la considération de K. Oguma (2002 : 101) : « *S'agissant du type transformer X en Y, on peut dire que X disparaît au profit de Y, ce qu'on peut noter : X → ∅ et ∅ → Y où ∅ marque l'absence totale de X dans le nouvel état et celle de Y dans l'état initial.* (C'est nous qui soulignons.) Ici, nous partageons l'avis de l'auteur sur le fait que l'état initial disparaît au profit d'un nouvel état. Par contre, nous sommes en désaccord avec l'auteur sur le fait que celui-ci ne conçoit pas une dissociation entre un élément matériel qui sert de support et ses identités (dont le changement se fait par ce que nous dénommons 'transformation d'état'), ce qui nous paraît fondamental dans ce type d'emploi.

<sup>86</sup> Dans les cas de '*métamorphoser A en B*'; '*transformer A en B*' également, le 'site' pour le changement d'état (souvent d'identité et d'aspect) existe bien : par exemple, dans le cas de '*transformer Jean en cheval*', le 'site' est la substance corporelle qui va continuer à exister de Jean au cheval, à travers la transformation de forme. Selon les cas, cette transformation d'aspect correspondra à un changement radical d'identité ou à un changement de propriétés (incarnation du type 'avatar').

COD (comme dans l'exemple '*convertir du jus de raisin en vin*') qui s'interprète comme désignant la fusion entre le 'site' de mutation et l'identité initiale de ce site.

Finissons cette partie en examinant brièvement quelques exemples pour lesquels la catégorie générale de transformation d'état ne concerne plus comme précédemment des transformations d'aspect ou/et d'identité mais, en général, des transformations de propriétés. Considérons les exemples suivants :

(48) *Jacques a peint sa voiture **en** rouge.*

(49) *Marie a traduit son texte **en** anglais.*

(50) *Le château est tombé **en** ruine au 19<sup>ème</sup> siècle.*

(51) *L'économie va entrer **en** récession.*

Dans (48), le GV *peindre sa voiture* implique que « sa voiture » quitte sa couleur initiale au profit d'une autre. Le corps de « sa voiture » est un 'site' dans lequel sa couleur initiale finit par être exclue par « rouge » (Y), sa nouvelle couleur. Dans (49), le 'site' du changement de manifestation est un ensemble de pensée dont l'existence est reconnaissable à travers le texte dans sa manifestation initiale, c'est-à-dire la langue d'origine. Dans (50), il s'agit d'un passage entre l'état initial (l'état « ne pas être encore en ruine ») à un autre (l'état « ruine » : Y) concernant « le château », qui est concevable comme le 'site' pour le changement d'état<sup>87</sup>. Enfin, dans (51), la « récession » (Y) est un nouvel état de « l'économie » qui va exclure l'état initial de celle-ci dans sa totalité.

Dans ce type d'emploi de *en*, qui concerne des transformations appliquées à des êtres ou à des choses :

- il est question, à la suite d'une transformation d'état, de l'accomplissement d'un parcours déclenché par X (le procès exprimé par les GV comme '*convertir qch.*' ; '*métamorphoser qch.*', etc.), parcours d'exclusion d'un état d'origine (que nous appelons 'état initial') pour un 'nouvel état' (Y), ainsi dénommé.

---

<sup>87</sup> A cet exemple, nous pouvons facilement associer les exemples comme '*réduire en (poudre / bouillie)*'. Nous n'avons pas classé ces derniers exemples comme l'emploi du type '*briser en mille morceaux*' ou '*s'effondrer en débris*' car, avec '*réduire en (poudre / bouillie)*', le régime de *en* ne représente pas des entités en interdépendance.

- Le procès X implique :
  - l'existence d'un élément matériel qui sert de 'site' à l'entité qui est l'objet de la transformation d'état ;
  - l'existence de l'état initial pour cette 'entité'.
 Par conséquent, X présuppose à la fois une extension et une exclusion (ici qualitative) qui se trouvent en adéquation.
- La transformation d'état de cette entité affecte l'entité elle-même dans son intégralité, son aspect, sa manifestation ou une propriété.

### **3. TROISIEME CAS DE FIGURE**

X est un 'matériau - support'  
susceptible d'être caractérisé par une propriété Y.

Dans cette section, nous allons étudier, d'une part, l'emploi de *en* du type «*Jean te l'a dit en ami certainement* » ou '*payer en dollars*', qui relève de la construction 'GV + *en* N' (3.1.), et, d'autre part, l'emploi du type '*un manteau en laine*', relevant de la construction 'GN *en* N' (3.2.). Le point commun entre ces deux emplois est que la partie qui précède *en* exprime l'existence d'un 'support' de propriété (l'agent du procès ou un objet) et que le régime de *en* représente une des propriétés contingentes de ce 'support'.

#### **3.1. GV + *en* N**

##### **3.1.1. Cas du type : *Il te l'a dit certainement en ami.***

Considérons l'exemple suivant :

(52) *Jean te l'a dit certainement en ami.*

Avec cet énoncé, on imagine que Jean veut préciser que son acte de parole doit être reçu par son interlocuteur dans le cadre de son statut ‘ami’ (Y) par rapport à ce dernier mais non dans d’autres cadres comme ‘collègue’ ou ‘patron’ par exemple. C’est-à-dire que « ami » (Y) est une des propriétés circonstancielle de « Jean » (X), propriétés qui sont susceptibles d’être remplacées par d’autres propriétés. Donc X et Y sont en rapport de contingence. Par le terme *contingence*, nous entendons un caractère qui ne relève pas d’un rapport nécessaire. L’exemple suivant montre que, si le rapport entre ces deux éléments n’est pas contingent, l’emploi de *en* est étrange :

(53) ???*Jean te l’a dit certainement en parent.*

Cet cas ne paraît pas très acceptable car, en règle général, « parent » marquant une relation nécessaire de parenté, on pense que cette propriété n’est pas interchangeable avec d’autres propriétés de « Jean ». Notons que cette contingence ne constitue pas de contrainte pour l’emploi de *comme*, qui peut précéder aussi bien *parent* que *ami* :

(54) *Jean te l’a dit certainement comme (ami / parent).*

Avec *comme*, l’énoncé s’interprète comme suit : « *Je te le dis conformément à mon statut d’ami (ou de parent)* » ; le régime de *en* n’est pas interprétable comme représentant un des statuts interchangeables de l’énonciateur.

Mettons au clair une autre caractéristique concernant l’emploi de *en* que nous traitons dans cette sous-section. Par exemple, dans « *Jean te l’a dit en ami* », *Jean* s’interprète comme une occurrence de « Jean », c’est-à-dire comme un cas de « Jean » temporellement délimité. La preuve en est que, comme le montre le résultat distributif, *en* ne se combine qu’avec un groupe verbal exprimant la production d’une action qui s’effectue donc dans un cadre temporellement limité, mais, non pas avec un verbe exprimant un état qui n’implique pas ce type de délimitation :

(55) \**Jean (a été / était / est / sera / est resté / restait / reste / restera) en ami.*

(56) *Jean (réagissait / s’est comporté / s’est conduit / m’a parlé) en ami.*

Les observations jusqu’ici permettent de nous rendre compte que, dans « *Jean te l’a dit en ami* », il s’agit de « Jean » temporellement délimité et qui est doté d’une

propriété contingente « ami ». En d'autres termes, ce n'est que dans le cadre de cette délimitation temporelle (donc quantitative) de « Jean » que la propriété « ami » se manifeste. Le fait de relever d'une occurrence temporellement délimitée signifie que la propriété « ami » (Y) est vouée à sa limite qualitative. Deux cas de figure sont envisageables :

- 1) puisque la propriété « ami » (Y) ne se manifeste que pendant un temps limité, le retour à l'état de référence de X, c'est-à-dire le retour à la non-manifestation de la propriété Y, est pré-programmé. Y est ainsi voué à son exclusion à cause d'un facteur aspectuo-temporel. Ce cas de figure est à considérer comme relevant du même type d'emploi que '*être en mission*' ; '*être en colère*' (2.1.)<sup>88</sup>.
- 2) Puisque Y est une des propriétés contingentes pour X, Y est confronté (potentiellement ou non) aux autres propriétés, que nous définissons comme Y'. Comme nous pouvons l'imaginer à partir de l'absence de déterminant pour le GNy, Y manifeste son exclusivité qualitative. Par conséquent, Y' se trouve exclu qualitativement comme propriété possible de X.

Ainsi, dans les deux cas de figure, il est question d'une exclusion (ici qualitative).

Maintenant, réfléchissons sur la relation entre l'occurrence de « Jean » (X) et la propriété « ami » (Y). Puisque la propriété Y détermine la caractérisation de X dans son intégralité existentielle, nous pouvons affirmer que la propriété Y inclut X – 'inclut' dans le sens où X est situé dans la manifestation de la propriété Y qui impose sa limite par son exclusivité qualitative. Dans ce cas d'inclusion ' $X \subset Y$ ', l'extension quantitative (ici temporelle) due à la présence temporellement délimitée de X, et une exclusivité (ici qualitative) se trouvent en adéquation.

Compte tenu de ces observations, résumons nos explications sur l'emploi de *en* que nous venons d'examiner :

---

<sup>88</sup> Rappelons que, dans ce type d'emploi de *en*, Y est un état se démarquant de l'état de référence de X et qui est censé disparaître (être exclu) après un certain temps au profit du retour à l'état de référence.

- X est en soi une occurrence quantitativement – à savoir temporellement – délimitée ;
- Y s’interprète comme propriétés contingentes de X ;
- X est inclus dans la manifestation de la propriété Y et la limite de ce dernier ;
- Ce cas d’inclusion ‘ $X \subset Y$ ’ crée une adéquation entre une extension (ici temporelle) et une exclusivité (ici qualitative).

Avec l’emploi de *en* que nous venons d’examiner du type « *Jean te l’a dit en ami* », l’agent du procès explicité dans la partie qui précède *en* correspondait à X (« Jean » dans ce dernier exemple). Dans la sous-section suivante, X ne correspond pas forcément à un terme bien précis. En tout cas, le facteur commun entre les exemples que nous allons examiner est que X correspond à ce qui est produit par l’action exprimée par le verbe. Par exemple, dans le cas de *payer en dollars*, X est « la somme à régler », élément implicitement évoqué par le verbe *payer*. Le régime de *en* s’interprète toujours comme les propriétés contingentes pour X.

### 3.1.2. Cas du type : *payer en dollars* / *parler en français* / *écrire un texte en japonais*

Considérons les exemples suivants :

(57) *payer en dollars*

(58) *parler en français*

(59) *écrire un texte en japonais*

Ces exemples ont comme point commun le fait que le prédicat, à savoir *payer*, *parler* et *écrire un texte*, implique la production d’un ‘matériau’, donc une délimitation quantitative : *payer* implique l’existence d’une certaine somme à régler ; *parler* signifie qu’un individu produit un certain nombre d’énoncés ; enfin, avec *écrire un texte*, qui signifie la production (scripturale) d’un texte, le ‘matériau’ est désigné par un GN, à savoir *un texte*. Dans (57)-(59), chacun de ces ‘matériaux’ se définit comme X. Le deuxième élément commun entre (57)-(59) est que, comme nous

l'avons vu dans la section précédente, le GNy représente une des propriétés contingentes pour X. Par exemple, dans (57), la somme peut très bien être réglée en « devises différentes » (Y'), pas forcément en « dollars » (Y). Comme nous l'avons expliqué précédemment, Y est qualitativement exclusif.

Dans la sous-section suivante (3.2.), nous étudierons des cas relevant de la construction N *en* N (ex. *un manteau en laine*).

### **3.2. N + *en* N : manteau en laine / escaliers en colimaçon / sucre en poudre / texte *en anglais***

Considérons les exemples suivants :

(60) *un texte en japonais*

(61) *des escaliers en colimaçon*

(62) *du sucre en poudre*

(63) *un manteau en laine*

Puisque, dans la section précédente, nous avons traité de l'exemple '*écrire un texte en japonais*', il est facile de percevoir que l'exemple (60) partage les mêmes caractéristiques que cet exemple : le régime de *en* représente des propriétés contingentes pour X (« texte »). Nous allons consacrer les lignes qui suivent à la comparaison entre *manteau en laine* et *manteau de laine* traitée par I. Tamba<sup>89</sup>, pour mieux comprendre ce qui est mis en jeu dans les emplois de *en* traités dans le 3ème cas de figure.

Comme l'écrit cette linguiste, la construction du type *manteau de laine* est beaucoup plus contraignante que celle du type *manteau en laine* : avec *en*, tous les noms de matières susceptibles de constituer un manteau peuvent suivre cette préposition tandis qu'avec *de*, seul un nombre très restreint de noms peuvent succéder *en*. Par exemple, avec *de*, ce ne sont que des noms désignant des matières spécifiques pour constituer un manteau qui peuvent se trouver après *en* : *manteau de fourrure*,

---

<sup>89</sup> 1983.

*manteau de cuir*<sup>90</sup>. C'est-à-dire qu'avec *de*, le régime de la préposition doit être un nom dont la combinaison avec le terme *manteau* renvoi à la représentation typique que l'on a d'un manteau et de sa matière. Donc, nous pouvons supposer que *manteau de laine est envisagé dans sa globalité*<sup>91</sup> alors que, dans le cas de *manteau en laine*, le manteau n'est qu'une occurrence particulière extraite de la classe manteau<sup>92</sup>, qui est qualifiée 'après-coup' par *en laine*. La distribution suivante présentée par I. Tamba<sup>93</sup> confirme cette explication. Avec *de*, le GNy *laine* est indissociable d'un *manteau* alors que ce n'est pas le cas avec *en* :

- (61) 1. **En** *laine* ou **en** *daim*, un *manteau* est toujours cher...
2. \***De** *laine* ou **de** *daim*, un *manteau* est toujours cher...

Ces observations montre bien qu'avec *en*, X (« manteau ») et Y (« laine ») sont liés par une relation de contingence alors que ce n'est pas le cas avec *de*.

Dans la partie suivante (4), nous allons étudier un tout autre type d'emploi.

#### 4. QUATRIEME CAS DE FIGURE

Y est doté d'une exclusivité qualitative indépendamment de l'emploi de *en*

Nous commençons par présenter les emplois relevant du 4<sup>ème</sup> cas de figure en les classant en trois grands types :

- Type I (4.1.) :
- 4.1.1. *en plein N*
  - 4.1.2. *en avance ; en retard*, etc.
  - 4.1.3. *en haut , en bas*

---

<sup>90</sup> Cette différence de contrainte entre les deux expressions en question est identique à celle entre *médaille en or* et *médaille d'or* : avec *en*, tous les noms de matières (fer, plomb, bois, etc.) sont acceptables alors qu'avec *de*, seuls *or*, *argent* et *cuivre* le sont.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p.125.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p.125.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p.124.

Type II (4.2.) : *habiter en ville ; en banlieue*

Type III (4.3.) : 4.3.1. *en France ; en Alsace ; en l'Eglise Saint Jean, etc.*

4.3.2. *en 1980, en mars ; en automne ; en ce dimanche, etc.*

4.3.3. *en l'occurrence ; en l'honneur de, etc.*

Sauf dans le cas du Type I, Y est doté d'une limite (ici qualitative) due à sa singularité qualitative. La différence entre les Types II et Type III est que, dans le Type II, Y est un nom générique alors que ce n'est pas le cas dans le Type III. Dans le Type III, Y a une valeur référentielle autonome (sauf dans certains emplois). Ces particularités seront explicitées au fur et à mesure du développement qui suit.

Commençons par le Type I (1.4.1.) qui se divise en trois types d'emploi, dont le premier est le type d'emploi comme *en plein, en toute, etc.*

#### **4.1. Type I : l'exclusivité qualitative de Y est due à la limite que Y manifeste, limite soit maximale soit relative au repère de référence**

##### **4.1.1. Limite maximale manifestée par Y : *en plein(e) N***

Nombre de linguistes<sup>94</sup> ont remarqué qu'il existe beaucoup de termes qui, seuls, ne se combinent pas ou se combinent mal avec *en* mais qui, précédés par l'adjectif *plein(e)*, deviennent compatibles avec cette préposition. Voici une série de termes relevant de ce type de cas :

(62) 1. *Pierre marchait en (\*désert / plein désert).*

2. *Pierre marchait en (\*campagne / pleine campagne).*

3. *Pierre marchait en (\*bois / plein bois).*

L'adjectif *plein(e)* exprime l'accession au degré maximal. Donc le groupe nominal (GN) *plein(e) N*, qui correspond à Y, désigne la réalisation au degré maximal de la notion correspondant à N. Par exemple, le GN *plein désert* désigne une zone en quelque sorte 'canonique' puisque les caractéristiques de la notion de *désert* y sont

---

<sup>94</sup> A.-M. Berthonneau (1991 : 323), J.-J. Franckel & D. Lebaud (1991 : 58), M. Herslund (2000 : 97-98), D. Leeman (1995), K. Oguma (2002 : 97-98), D. T. Do-Hurinville (2008) pour ne citer que ces linguistes.

manifestées au degré maximal<sup>95</sup>. Cette ‘maximalité’ implique l’exclusion de la zone d’altérité<sup>96</sup> qualifiable comme *plus ou moins ‘désert’*, c’est-à-dire comme *plus ou moins ‘N’*, autrement dit *plus ou moins ‘non N’*. De par cette exclusion, nous pouvons affirmer que Y est déjà en soi doté d’une exclusivité qualitative.

Ce que nous venons d’observer signifie que les GN ‘*plein(e) N*’ entrant dans la construction ‘*en plein(e) N*’ sont en mesure de rappeler l’existence de deux constituants distincts, à savoir : le premier marqué par le degré maximal de la notion correspondant à N, où il n’existe aucune altérité possible, et le second qui est la zone d’altérité servant d’objet d’exclusion de la part du premier. Par conséquent, dans les exemples suivants, les termes *parking, jardin, France* ne pouvant pas évoquer une gradation dans l’espace notionnel, l’absence de deux constituants pour cet espace notionnel rend l’emploi de *en* inacceptable :

(63) ? *Quand je l’ai trouvé, Pierre était en (plein parking / plein jardin / pleine France)*

Ensuite, rappelons que, dans ce type d’emploi de *en*, par exemple dans « *Pierre marchait en plein désert* », X (qui renvoie à « Pierre ») est caractérisé comme étant situé intégralement dans Y (« plein désert »). Nous en déduisons que l’emploi de *en* ici présuppose que Y ne se limite pas à un point mais qu’il est doté d’une certaine extension (au sens d’étendue) comme tout corps. Or, puisque Y porte de lui-même une exclusion qualitative que nous avons évoquée plus haut, et que l’inclusion intégrale de X par/dans Y confère à Y une extension, ce cas d’inclusion ‘ $X \subset Y$ ’ réalise une adéquation entre une extension et une exclusivité (ici qualitative).

Nous pouvons ainsi résumer nos explications sur l’emploi de *en* du type ‘*en plein N*’ (4.1.1.) :

1. Dans ce type d’emploi de la configuration ‘*X en Y*’, Y intervient comme préalablement porteur d’une exclusivité (ici qualitative). Il ne reçoit donc pas celui-ci de la FS de *en*, contrairement à d’autres

---

<sup>95</sup> Sur le plan extralinguistique, là où ce degré maximal se manifeste pour le désert correspond à une zone relativement éloignée de la lisière de celui-ci.

<sup>96</sup> Le terme « altérité » ne doit pas être entendu ici comme le contraire d’‘identité’, mais, à la suite d’Hegel, dans le sens de négation déjà incluse dans l’identité, et par conséquent, susceptible d’être réduite voire annulée.

types d'emplois (cf. '*lire un livre en deux heures*' ; '*dictionnaire en dix tomes*', etc.) ;

2. *en* apporte les deux autres facteurs de la FS de *en*, à savoir l'inclusion de X par/dans Y et consécutivement, une extension pour Y.
3. par conséquent, l'extension de Y pourvue d'un auto-centrage, produite par l'intégration de X au sein de Y impliquée par *en*, tient celui-ci de la propriété de Y.

Précisons que, comme l'ont écrit J.-J. Franckel & D. Lebaud<sup>97</sup>, la construction '*en* + marqueur de centrage + N' s'applique aussi à des termes qui ne réfèrent pas à une localisation spatiale. Selon ces linguistes, la présence d'un marqueur de centrage du type *plein* s'impose dans les séquences suivantes : *en pleine déprime*, *en plein marasme*, *en pure perte*, *en plein travail*, *en pleine* (ou *en complète*) *déconfiture*, etc. Notons que, parmi ces séquences, nous trouvons deux marqueurs de centrage autres que le mot *plein(e)*, à savoir *pure* (dans *en pure perte*) et *complète* (dans *en complète déconfiture*). A quoi s'ajoute le cas de l'adjectif *tout(e)* signalé par D. Leeman<sup>98</sup>: *\*Je te le dis en tranquillité / Je te le dis en toute tranquillité*. Ces trois marqueurs de centrage partagent la même nature que celui de *plein(e)* : exclusion de toute forme d'altérité.

Passons à l'analyse de l'emploi du type *en avance* ; *en retard*, dans lequel l'auto-centrage n'est plus dû à l'exclusion de l'altérité exprimée par Y mais au fait que Y marque naturellement un décalage par rapport à un repère de référence.

#### **4.1.2. Limite relative au repère de référence manifestée par Y**

Commençons par les exemples suivants :

(64) « *Nous sommes en (avance / retard)*. »

Comme le disent J.-J. Franckel & D. Lebaud, « *les termes avance et retard marquent un décalage temporel par rapport à un repère temporel de référence* ».

---

<sup>97</sup> *Ibid.* p.58.

<sup>98</sup> 1998, voir surtout le tableau de p. 211-219.

Cette remarque rejoint celle de L.R. Waugh<sup>99</sup> selon laquelle, dans ce type d'emploi de *en*, le GNY suppose lexicalement ceci : *there is some point at which the given designation will no longer be applicable*. Ainsi, les termes en question, qui correspondent ici à Y, impliquent que ce qu'ils désignent manifeste par lui-même sa potentialité d'être exclu à l'atteinte du repère de référence. Précédés de *en*, ces termes sont chacun interprétables comme état circonstanciel qui dure pendant un certain temps et dans lequel se trouve le sujet cité dans l'énoncé, qui est ici le pronom *nous* (correspondant à X). Comme l'ont remarqué J.-J. Franckel & D. Lebaud<sup>100</sup>, *en avance* est la seule séquence compatible avec *je suis* : *Je suis (en avance /\*à l'avance /\*par avance)*<sup>101</sup>. Donc, comme dans le cas précédent, X est inclus dans son intégralité existentielle par/dans Y. Puisque, comme nous l'avons dit plus haut, Y est naturellement porteur d'une exclusivité, le type d'emploi en question peut être résumé comme suit :

Y est naturellement muni d'une limite, qui est le repère de référence, limite qui marque l'exclusion de Y. *En* dote Y d'une extension (ici temporelle) incluant X. Ainsi, le cas d'inclusion ' $X \subset Y$ ' réalise une adéquation entre une extension et une exclusivité.

Précisons que la différence entre le type d'emploi *en plein* N et celui que nous venons d'analyser *en avance* tient à l'origine de l'exclusivité : celle-ci tient au fait, dans le premier, que Y marque lui-même une exclusivité qualitative due à sa maximalité, et dans le deuxième, que Y est lui-même doté d'une limite par rapport à un repère de référence, qui marque l'exclusion de Y.

Quant aux syntagmes prépositionnels (SP) suivant, ils manifestent une légère différence par rapport au cas que nous venons d'examiner. Les SP

- *en tête (de), en milieu (de) ; en queue (de) ;*
- *en haut (de), en milieu (de) ; en bas (de) ;*
- *en début (de), en milieu (de), en fin (de)*

---

<sup>99</sup> 1976, p.82.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p.68.

<sup>101</sup> Nous pensons qu'il serait intéressant de comparer le cas de *en avance* avec ceux de *à l'avance*, *d'avance* et *par avance*, mais nous reportons cet examen à plus tard.

relèvent du même type que le type d'emploi que nous venons d'examiner en ce que le terme qui suit *en* implique l'existence d'une limite au delà de laquelle ce terme n'est plus applicable. Cependant, avec les séquences comme *en tête (de)*, etc., la limite qualitative de Y ne dépend plus d'un repère de référence (comme une heure précise pour *en avance*) mais d'un repère fondé sur une segmentation ordonnée de parties et constitué par la contiguïté entre Y et les parties avoisinant Y puisque Y appartient à une série ordonnées de parties. Et, de ce fait, en tant que partie, Y impose de lui-même une limite qui marque son exclusion.

Relativement à la question de l'extension, il est utile de comparer *en* et *à* dans ce type d'emploi, au moyen de la commutation. En effet, il est connu que, dans ce type d'emploi, *en* entre souvent en concurrence avec *à* : (*à la / en*) *tête (de)*, (*à la / en*) *queue (de)*, (*au / en*) *bas (de)*, (*au / en*) *début (de)*, (*au / en*) *milieu (de)*, (*à la / en*) *fin (de)*, etc. Une des différences constantes entre *en* et *à* est qu'avec *en*, son régime est toujours interprétable comme sphère (donc comme entité en extension) alors que ce n'est pas forcément le cas avec *à*. Cette caractéristique est évidente dans les exemples suivants :

(65) (*Au début de l' / En début d'*) *année, il est normal que les étudiants soient un peu perdus.*

(66) (*A la fin de l' / En fin d'*) *année, les enseignants sont souvent épuisés.*

Avec *à*, *le début de l'année* ou *la fin de l'année* sont interprétables chacun comme un moment ponctuel tandis qu'avec *en*, *début d'année* ou *fin d'année* sont entendus chacun comme une période, donc comme une entité temporelle en extension.

Passons à l'examen du Type II, pour lequel nous classons le type d'emploi *habiter en ville / en banlieue*.

#### **4.2. Type II : l'exclusivité qualitative de Y est due à la singularité qualitative de la notion correspondant au régime de *en***

Considérons l'exemple suivant :

(67) *Louis habite en ville.*

Pour mieux expliquer ce cas, il est utile de le comparer avec le cas de *Louis habite dans une ville*. Dans ce dernier exemple, le régime de la préposition désigne un type d'organisation de la vie collective humaine dont la délimitation quantitative, physique et géographique est possible. Plus précisément, avec l'usage de *dans*, le régime de la préposition (qui correspond à Y) est interprétable comme désignant une entité partageant sa frontière avec son extérieur. Donc Y est en rapport d'altérité avec Y', qui se définit ici comme « l'extérieur de Y ». En revanche, dans (67), le régime de la préposition, *ville* ne représente plus une communauté organisée administrativement mais une zone caractérisée par l'agglomération d'habitations, de commerces, de services, d'activités collectives et individuelles professionnelles ou privées, dont la délimitation n'est possible que de la manière suivante : la limite de la zone correspondant à *ville* apparaît quand cessent les propriétés caractéristiques de la notion de « ville » : une certaine densité des habitations, des commerces, de la population, etc. et une certaine densité des échanges. Bref, ce que désigne *ville* (dans 67) ne peut être défini (avant tout) que par la singularité qualitative de la notion de « ville » par rapport à la périphérie potentielle<sup>102</sup>. C'est-à-dire que, dans (67), la nature elle-même de Y manifeste (ou impose) une exclusivité qualitative, qui est due à la singularité qualitative de la notion « ville ». Il se trouve que, dans (67), Y a un caractère qualifiable comme 'saturé par lui-même' ou encore comme 'fini en lui-même'. Donc Y a un mode de présence autonome, il échappe à toute forme d'altérité. Ajoutons que, par le fait que, dans (67), le GNy (*ville*) est interprété comme désignant une zone, c'est-à-dire une entité munie d'une certaine extension, nous déduisons que *en* munit Y d'une extension.

Dans le cas de *habiter en banlieue*, la délimitation de Y s'effectue de la même manière que dans le cas de *habiter en ville* : *banlieue* ne se définit que par une limite qualitative où *banlieue* désigne la zone périphérique d'une agglomération. Ici encore, la limite de cette zone ne se définit que par l'exclusivité qualitative des propriétés caractéristiques de la notion « banlieue ».

---

<sup>102</sup> S'il est vrai que la limite qualitative coïncide forcément avec la limite physique de *ville*, c'est parce que la première implique la deuxième.

Quant à l'impossibilité de la séquence \**habiter en village*, nous pensons qu'elle est due au fait que le terme *village* ne manifeste pas d'exclusivité qualitative par rapport à sa périphérie.

Passons à l'analyse de l'exemple suivant *Frédérique est en mer*<sup>103</sup>. Contrairement aux cas de *en (ville / banlieue)*, la limite physique de la mer peut très être cernée clairement. Malgré cette différence, comme nous allons le voir, le cas de '*en mer*' manifeste les mêmes caractéristiques de *en* que celles que nous venons de démontrer :

(68) *Frédérique est en mer.*

Comme il a été signalé par J.-J. Franckel & D. Lebaud, *être en mer* ne se dira pas du poisson<sup>104</sup> mais « *d'un marin, d'un pêcheur, d'un paquebot ou d'un chalutier, bref d'un terme intrinsèquement pourvu de propriétés 'maritimes'* ». Cette contrainte nous permet de supposer que le GNy *mer* ne représente pas un lieu concret, purement spatial comme dans le cas de '*dans la forêt*', dans lequel « la forêt » n'a que le statut d'un découpage spatial comme n'importe quel autre et, du coup, n'a aucun effet qualitatif pour l'entité qu'elle localise. Nous supposons que la contrainte interprétative (dans le cas du verbe *être*) a un lien avec le retour potentiel à la position initiale (ou à la situation initiale), à laquelle correspond le retour à l'état initial, c'est-à-dire à l'état non impliqué par le milieu « mer » : en effet, un marin, un pêcheur, etc. étant des entités exerçant une fonction maritime, après avoir effectué leurs tâches, on le sait, ils retournent à leur situation initiale, là où le milieu précité n'est plus prégnant (en général, en dehors de la mer pour les êtres humains et au port pour les bateaux). Nous pouvons déduire que « mer » est compris comme lieu en extension qui inclut X (ici « Frédéric ») et dont la limite marque l'exclusion qualitative, c'est-à-dire la limite caractérisable comme 'l'exclusion de la manifestation des propriétés de « mer »'. Ainsi, la limite quantitative de cette extension spatiale coïncide avec l'exclusion de ses propriétés, qui est ici celle des propriétés de « mer ».

---

<sup>103</sup> Exemple emprunté à J.-J. Franckel et D. Lebaud : 1991, p.59.

<sup>104</sup> Mais, comme le précise P. Cadiot (1998 : 178), on peut dire : *Le poisson abonde en mer ; Le poisson reste en mer*. Le linguiste explique à juste titre que, dans cet exemple, il est question d'un contraste entre la mer et d'autres types de lieux.

Passons à l'analyse du Type III (1.4.3.), dans lequel le régime de *en* est, pour la plupart des cas, un nom propre. Avec ce type, l'exclusivité qualitative de Y n'est plus due à la singularité qualitative de la notion correspondant au GNy mais à l'autonomie de la valeur référentielle de Y.

#### **4.3. Type III : l'exclusivité qualitative de Y est due au fait que Y a une existence unique**

Dans cette sous-section (4.3.), nous étudierons les emplois contenant des syntagmes prépositionnels comme *en Europe, en France, en Bourgogne, en l'Eglise Saint Jean, en 1980, en mars, en ce dimanche, en l'espèce, en l'honneur*, que nous avons classés comme suit :

4.3.1. *en France ; en Alsace ; en l'Eglise Saint Jean, etc.*

4.3.2. *en 1980, en mars ; en automne ; en ce dimanche, etc.*

4.3.3. *en l'occurrence ; en l'honneur de, etc.*

D'une part, pour la plupart de ces emplois, l'exclusivité (ici qualitative) de Y est due à la valeur référentielle unique du GNy, c'est-à-dire dû à ce que ce dernier représente une entité dont l'existence est unique. Doté d'une extension (spatiale, temporelle, ...) par *en*, Y manifeste une adéquation entre une exclusivité (ici qualitative) et l'extension conférée par *en*. D'autre part, dans la plupart des cas, X se retrouve simplement situé au sein de Y.

Sur la trentaine de pages concernant cette sous-section (4.3.), seront traités plusieurs problèmes :

- la contrainte portant sur la différence de genre dans le choix de la préposition (soit entre *à* et *en*, soit entre *dans* et *en*) avec l'emploi comme *habiter en France* ;
- la différence de choix de la préposition devant les noms de saison (ex. *au printemps / en été*) ;
- des expressions comme *en l'espèce, en l'honneur*, qui sont en général traités comme exceptions par rapport aux autres emplois de *en* à cause de la présence d'un article défini devant la préposition ;
- etc.

Commençons par le cas où le régime de *en* représente une entité spatiale.

#### 4.3.1. Le régime de *en* représente une entité spatiale

**ex. en Europe / en France / en Seine-et-Marne / en l'Eglise St.-Jean / en ce studio**

Compte tenu de l'importance quantitative de cette sous-section (une dizaine de pages), nous commençons par en proposer un aperçu global portant sur une brève présentation des problématiques des emplois examinés.

Nous allons étudier l'emploi de *en* devant les noms de territoires comme *aller en Suisse, habiter en Seine-et-Marne*, etc. Cet emploi de *en* est souvent expliqué dans le cadre d'une alternance soit avec *à* soit avec *dans*<sup>105</sup> ; *habiter (en Suisse / au Japon), aller (en Seine-et-Marne / dans le Tarn-et-Garonne)*, etc. Les facteurs mobilisés habituellement pour expliquer ces alternances sont nombreux : la différence de genre (*en Suisse / au Japon*), le paramètre phonétique, à savoir l'initiale commençant par une voyelle ou non (*en Irak / au Pérou*) ; pour les noms d'îles, peuvent intervenir les facteurs géographiques comme la grandeur du territoire, la distance par rapport à la France. À quoi s'ajoutent les paramètres contextuels et socioculturels. Par exemple, selon A. Eskénazi<sup>106</sup>, qui a effectué une étude sur le choix de la préposition devant les noms de départements, celui-ci peut dépendre, pour certains cas, du contexte ou d'un facteur socioculturel, bref, des facteurs qui interviennent sur la façon dont le référent est appréhendé. L'influence de ce type de paramètres a été aussi suggérée par des linguistes, à savoir S. Reboul<sup>107</sup>, qui a étudié l'alternance '*en Guadeloupe / à la Guadeloupe*', G. Gougenheim<sup>108</sup> à propos de la dualité '*en Haïti / à Haïti*', et par l'écrivain V. Larbaud<sup>109</sup> concernant l'expression *aller en Canada*.

L'importance de ces facteurs sur le choix de la préposition varie selon que le régime de la préposition représente une région du monde, un pays, la province d'un

---

<sup>105</sup> Rappelons qu'il existe aussi une différence de contrainte entre les noms de territoire du genre féminin et ceux du genre masculin en ce qui concerne l'absence ou la présence d'un article (défini) après *de* : *venir de France* /\* *venir de Japon* (mais *venir du Japon*). Nous ne traitons pas ce phénomène ici.

<sup>106</sup> 1987, p.31.

<sup>107</sup> 1994.

<sup>108</sup> 1954, p.378.

<sup>109</sup> 1934.

pays, etc. Par exemple, s'il est vrai qu'aujourd'hui la différence de genre est un facteur stable avec les noms de pays<sup>110</sup> (sauf les cas de noms de pays au genre non marqué<sup>111</sup> dont l'initiale est vocalique) pour le choix de la préposition, ce n'est pas le cas avec les noms de régions françaises (*en Languedoc* ; *en Limousin*) ou avec les noms de départements français ; il n'est pas rare qu'un nom de département français au genre marqué (dit 'féminin') ne soit pas précédé par *en* mais par *dans* (suivi d'un déterminant défini). Ensuite, quant au facteur phonétique, à savoir l'initiale vocalique d'un nom de territoire, il impose systématiquement l'emploi de *en* quand il s'agit d'un nom de pays (\*à l'Iran / *en Iran*) tandis que ce n'est pas le cas avec les noms de départements français (*dans l'Essonne* ou *dans l'Aveyron* est aussi bien employé que *en Essonne* ou *en Aveyron*) ou avec ceux d'anciennes provinces françaises (*dans l'Angoumois* ; *dans l'Aunis*). Ainsi, l'enjeu n'est pas identique selon les cas concernant le choix de la préposition, et il est impossible d'établir des règles communes pour les emplois traités dans cette section. Malgré cet enchevêtrement, nous démontrerons qu'il existe bien une continuité dans l'usage de *en*.

Commençons par analyser les noms désignant des régions du monde :

#### 4.3.1.1. *en Afrique ; en Extrême-Orient ; en Amérique du Nord*

(69) « *J'aimerais bien aller en (Afrique / Amérique / Asie / Europe / Océanie / Orient / Occident) un jour.* »

Ici, *Orient* et *Occident* sont des termes au genre non marqué (dit 'masculin') et

---

<sup>110</sup> Selon M. Grevisse (1969 : 264), quelques noms de pays au genre non marqué, à savoir *Portugal*, *Danemark*, *Luxembourg*, pouvaient encore, dans les années 60, être précédés par *en* ainsi que par *au*. Nous pouvons aussi y ajouter le cas du nom au genre marqué *Chine*, qui n'était pas forcément précédé par *en* comme aujourd'hui : l'étude de C. Fahlin (1942 : 216) a montré qu'en 1768, Abbé Féraud recommandait, dans son ouvrage *Dictionnaire grammatical de la langue française*, de dire à la *Chine* au lieu de *en Chine*. La linguiste a aussi démontré (214) que, dans une époque plus ancienne, plus précisément entre la fin du 16<sup>ème</sup> et la fin du 17<sup>ème</sup> siècles, l'usage de la préposition devant le nom *Chine* n'était pas encore fixé et que l'on se servait de *à*, *en*, *dans*, suivis de l'article défini.

<sup>111</sup> Dans cette thèse, nous employons les termes *genre non marqué* et *genre marqué* au lieu des termes *genre masculin* et *genre féminin*. Nous trouvons ce choix plus juste pour la même raison que celle présentée par L. R. Waugh (1976 : 89) : « *I would analyze the masculine as the unmarked gender in French, due to the fact that masculine nouns like homme, enfant, éléphant, chien can be used in the generic or non-specific sense, that qui as an interrogative will be masculine in just those cases where one doesn't know the sex of the referent (qui est mort?), that il used for many cases where gender or sex is irrelevant (il pleut, il faut que, il s'agit de), that in nominalizations the masculine is most often used (le beau, le manger, le tout, un rien), etc.* » (C'est nous qui soulignons.)

les autres régime de *en* (correspondant à Y) sont de genre marqué. Cette différence de genre n'influence pas la compatibilité ou l'incompatibilité entre ces GNy et *en*. Le fait que ces GNy commencent tous par une voyelle peut laisser penser que le facteur phonétique (l'initiale vocalique) a imposé *en* au lieu de *à l'* devant ces GNy. Mais cette considération phonétique n'écarte pas la possibilité d'une explication sémantique selon laquelle ces GNy se combinent avec *en* car ils sont concevables comme représentant tous une entité spatiale ayant une extension et manifestant une exclusivité (ici qualitative) qui est dû à la singularité qualitative assurée par l'autonomie de la valeur référentielle du GNy.

Dans le cas suivant, l'intervention d'un facteur phonétique est évidente :

(70) « *J'aimerais bien aller en (\*Moyen-Orient / \*Proche-Orient / Extrême-Orient) un jour* ».

Ici, tous les GNy ont un même statut sémantique en tant que repères géographiques préétablis<sup>112</sup>. Or, seul le GNy *Extrême-Orient*, qui a l'initiale vocalique, est précédé par *en*. Les deux autres doivent être précédés par *au* : *au (Moyen-Orient / Proche-Orient)*. Il est naturel de penser que *en* est employé devant le GNy *Extrême Orient* par défaut relativement à l'usage de *à* dans *à + article défini (\*à l'Extrême-Orient)* pour éviter l'inconvénient phonétique du hiatus. Une question surgit néanmoins : pourquoi un simple facteur phonétique pourrait-il déterminer si facilement une alternance de préposition ? Pour répondre à cette question, remarquons d'abord qu'il s'agit d'un phénomène observé dans des cas bien précis, à savoir des cas où le GNy est un nom propre géographique<sup>113</sup>. Il est connu qu'à part le cas (70), les noms de pays au genre non marqué (dit 'masculin') à l'initiale vocalique sont aussi précédés par *en* mais non par *à l'* (ex. *en Irak, en Iran*). Le point commun entre les noms de pays et les noms de régions du monde est que ce sont des termes dont le référent peut être conçu tantôt comme repère s'opposant à d'autres, tantôt

<sup>112</sup> La préposition *à* a une affinité avec des repères indicatifs préétablis tels que *au milieu (cœur / centre) de, au coin de, à l'extrémité de, au comble de, au maximum, au minimum, etc.*

<sup>113</sup> En dehors des cas de noms géographiques, nous observons aussi des cas dont l'alternance entre *à l'* et *en* paraît être due au facteur phonétique : *au printemps* vs *en (été / automne / hiver)*, *au (en) paradis* vs *en enfer (\*à l'enfer)*. Concernant la première paire de ces cas d'alternance, nous sommes sceptique quant à l'explication purement phonétique : le fait que l'on peut dire *à l'automne* rend douteuse l'attribution au facteur purement phonétique. De plus, comme nous le verrons plus tard, une explication sémantique est toujours possible (voir 4.3.2.3.).

comme une entité en extension et qualitativement auto-centrée. Dans le premier cas, on utilise *à*, et dans le deuxième, *en*. De plus, entre ces deux points de vue, ce qui correspond sur le plan extralinguistique paraît identique : ce que représente le GNY est un localisateur. Ainsi, puisque le référent a la potentialité de supporter les deux points de vue, et que l'on ne perçoit quasiment pas de différence entre ce à quoi correspondent '*à N*' et '*en N*' sur le plan extralinguistique, une petite irrégularité en faveur de la facilité phonétique, de l'euphonie, ne doit pas paraître gênante. Cette explication revient à dire que, même dans un cas comme *en Extrême-Orient*, la préposition *en* n'est pas un simple remplaçant de *à* pour une raison purement phonétique mais qu'elle maintient son sémantisme. Nous ne partageons donc pas l'avis de E. Spang-Hanssen<sup>114</sup> pour qui « *à et en couvrent en commun une certaine zone à l'intérieur de laquelle ils se répartissent selon un principe purement phonétique.* »

Passons maintenant à l'examen des noms de territoires *Amérique du Nord* et *Afrique du Nord*. Avec ces termes, la différence interprétative selon le choix des prépositions *en* et *dans* est assez nette. Considérons les exemples suivants :

(71) « *J'aimerais bien aller **en** (Amérique du Nord / Afrique du Nord) un jour* ».

Dans (71), les GNY sont interprétés comme une région variable mais toujours politico-économique et non uniquement géographique. Par exemple, avec *en*, *Amérique du Nord* désigne toujours l'ensemble du Canada et des Etats-Unis, et, selon les cas, le Mexique, etc., c'est-à-dire le groupe des pays ayant un statut distinct par rapport à celui des pays du sud de l'Amérique sur le plan politico-économique. De même, toujours dans (71), *Afrique du Nord* ne désigne pas le Nord de l'Afrique mais souvent l'ensemble des pays que sont l'Algérie, le Maroc et La Tunisie, qui constituent pour les Français une partie de l'Afrique qualitativement singulière (par opposition, par exemple, à l'Afrique noire) et historiquement liée à des enjeux particuliers du colonialisme français dans cette région. Ainsi, avec *en*, le GNY désigne une région circonscrite en fonction de sa spécificité politico-économique, historique ou culturelle (et par conséquent, variable selon les critères investis pour sa délimitation), mais non en fonction d'une limite géographique objective comme dans

---

<sup>114</sup> 1963, p.181.

le cas de *dans la France du Nord* (\**en France du Nord*)<sup>115</sup>.

Cependant, il est hâtif de conclure que la construction du type '(*Amérique / Afrique / etc.*) + *du Nord*' accepte systématiquement les deux prépositions *en* et *dans*. Nos informateurs nous signalent qu'ils diraient plutôt *dans l'Europe du Nord* que *en Europe du Nord*. Nous supposons que, dans le cas de l'Europe, le découpage politico-économique connu est entre l'ouest et l'est plutôt qu'entre le nord et le sud. Conformément à cette intuition, en effet, *en* paraît, selon nos informateurs, beaucoup plus acceptable avec *Europe de l'Ouest* ou *Europe de l'Est* qu'avec *Europe du Nord* ou *Europe du Sud*. Dans le cas des deux derniers syntagmes, le découpage ne pouvant être que purement géographique, l'emploi de *en* paraît plus ou moins étrange.

#### 4.3.1.2. *en* + nom de pays

Passons à l'examen des noms de pays. Selon les règles largement admises aujourd'hui, on emploie *en* devant un nom de pays au genre marqué (*en France, en Colombie*) ou devant celui d'un pays au genre non marqué à l'initiale vocalique (*en Irak, en Iran*), et *au* devant un nom au genre non marqué à l'initiale consonantique (*au Japon, au Canada*)<sup>116</sup>. Nous écartons ici les cas des noms de pays au genre non marqué à l'initiale vocalique, pouvant recevoir les mêmes explications que pour le GN *Extrême-Orient* (genre non marqué, à l'initiale vocalique) examiné plus haut (page à préciser plus tard). Nous allons donc traiter uniquement des cas dont le choix de préposition n'est pas influencé par un facteur phonétique.

Il est vrai que les règles fondées sur la différence de genre sont largement stables aujourd'hui mais il est toujours énigmatique qu'une simple différence de

---

<sup>115</sup> Selon un informateur, même si l'on pouvait dire *en France du Nord, France du Nord* représenterait une sphère culturelle tandis que dans le cas de *dans la France du Nord*, le même GN est interprété comme purement géographique. Aussi précisons-nous que la construction '*en* + nom de pays + *du Nord (du Sud)*' n'est pas systématiquement exclue. En voici deux occurrences relevées dans la lettre d'information du Sud de la Chine (*La C@ntonporaine*, avril 2008) *éditée* par le Consulat Général de France à Canton (obtenue sur Internet) : <http://www.consulfrance-canton.org/accueil.html> (07/2008).

(p.2) « Bienvenue à toutes et à tous *en Chine du Sud* ! »

(p.6) « *Publicis dispose encore de belles perspectives de développement en Chine du Sud, et notamment dans Guangdong, province la plus riche de Chine.* »

Ainsi, ce problème, que nous ne traitons pas en détail ici, doit être examiné de plus près en prenant en compte divers facteurs.

<sup>116</sup> À ce propos, l'explication suivante de la *Grammaire du français contemporain* (1964 : 404) est intéressante : « *On a employé 'à' autrefois, jusqu'au XIXème siècle, devant des noms de pays de genre féminin, désignant des contrées lointaines : aller à la Chine, à l'Amérique, alors que, de nos jours, on utilise en ce cas 'en' sans article.* »

genre puisse entraîner un changement de préposition entre *à* et *en*. Ce phénomène est d'autant plus curieux qu'il n'est pas attesté ailleurs que dans les cas où le régime de la préposition représente un nom de territoire, comme un nom de pays. Cette influence de la différence de genre doit être examinée de plus près car, comme nous l'avons dit plus haut en note<sup>110</sup>, il existe de nombreux documents, anciens dans lesquels on trouve des cas qui ne sont pas en conformité avec les règles, à savoir des cas de syntagmes prépositionnels comme *en Danemark*, *en Portugal*, *en Luxembourg* ou *en Canada* ainsi que celui de *à la Chine*. À l'examen de ces cas échappant aux règles en vigueur aujourd'hui, nous consacrerons ultérieurement un court espace.

Ainsi sommes-nous amenée à supposer que, si tel ou tel genre a une affinité avec telle préposition plutôt qu'avec l'autre, c'est parce que chacun des genres apporte sa part de contribution en faveur de la sémantique de cette préposition. À ce propos, B. Brøndal<sup>117</sup> a fait l'hypothèse que les objets ponctuels sont souvent du genre dit 'masculin' et que les objets étendus sont souvent du genre dit 'féminin'. On peut admettre que cette opposition 'ponctuel – étendu' attribuée à l'opposition entre les deux genres comporte une part de vérité en ce qui concerne les noms de territoire. Mais cette opposition physique étant loin d'être généralisable pour le reste des cas (ex. *chien* vs *chienne*), il est plus naturel de penser que cette opposition n'est pas celle qui détermine la différence entre les deux genres en question. Nous allons donc réfléchir sur ce propos.

Un bon exemple est l'expression *Directeur de thèse* que l'on trouve en France dans l'avis de soutenance ou sur la couverture d'une thèse. Même si la thèse a été dirigée par une femme, il est plutôt convenable d'utiliser le genre non marqué (dit 'masculin'). Si l'on écrit *Directrice de thèse* dans ce contexte, cela paraît plutôt incongru puisqu'il n'est pas nécessaire de mentionner s'il s'agit d'une femme ou d'un homme. L'information nécessaire étant ici le statut de la personne qui a dirigé la thèse, statut s'opposant à celui de *rapporteur*, d'autres membres du jury de thèse, et de rédacteur de cette thèse. L'expression *directeur de thèse* identifie par un statut intellectuel et social une classe de protagonistes. En revanche, dans un contexte où l'énonciateur prend en compte la personne elle-même sans la considérer comme élément d'une classe d'objets s'opposant à d'autres classes d'objets, il est naturel

---

<sup>117</sup> 1950, p.83.

d'employer le genre marqué (dit 'féminin') si c'est une femme qui dirige la thèse. Soit un énoncé comme : « *Je vais à Paris pour voir ma directrice de thèse* » : l'emploi du genre non marqué *directeur* serait ici étrange<sup>118</sup>.

Toutes ces observations reviennent à dire d'abord que le genre non marqué (dit 'masculin') est utilisé lorsque la nécessité d'information requise sur l'entité concerne la sélection d'une classe d'objets ou d'entités par opposition aux autres. Cette caractéristique est observée parmi les régimes de *à*, par exemple dans les séquences comme *au début, au milieu, à la fin, au centre, au cœur de, au coin, à l'extrémité*, etc. dans lesquels le régime de *à* représente un repère s'opposant à d'autres repères. Bref, il n'est pas étonnant que le genre non marqué ait une affinité avec *à*. Ensuite, pour ce qui est du genre marqué, il est utilisé lorsque l'on s'intéresse à l'entité en question dans sa spécificité sans tenir compte de son altérité avec d'autres entités. Le genre marqué manifestant ainsi une exclusivité (ici qualitative), il a naturellement une affinité avec *en*. Si cette différence n'est pas clairement saisissable, c'est parce que, comme nous l'avons dit plus haut, précédé soit par *à* soit par *en*, le nom d'un pays étant facilement interprétable toujours comme localisateur, on ne perçoit plus la part de contribution apportée par chacune de ces prépositions.

Compte tenu de nos analyses jusqu'ici, nous émettons l'hypothèse suivante : combiné avec *en*, un nom de pays déjà muni d'une exclusivité (ici qualitative), en l'occurrence un nom de pays au genre marqué, se dote d'une extension. Ainsi, Y manifeste une adéquation entre une extension (ici spatiale) et une exclusivité qualitative. Quant à X, il n'est qu'un élément situé dans Y : la nature de X n'influe pas sur l'emploi de *en* dans cet emploi.

Reste à réfléchir sur les cas des noms de pays au genre non marqué qui pouvaient se combiner autrefois avec *en*. Il s'agit des cas de *Danemark, Portugal, Luxembourg*. Ce sont tous des noms de pays européens. Si nous pensons aussi à *Canada*, dont la combinaison avec *en* a disparu beaucoup plus tôt que ces trois cas<sup>119</sup>,

---

<sup>118</sup> De même, en parlant d'un chat femelle ou d'un chien femelle, il est fréquent que le propriétaire ne manque pas de préciser leur sexe par le genre grammatical correspondant. D'où l'échange conversationnel du type : « *Il est mignon, ton chat (chien) !* » - « *C'est une chatte (chienne).* »

<sup>119</sup> Une cinquantaine d'années sépare les observations des deux linguistes A. Meillet et M. Grevisse. En 1921, A. Meillet, cité par C. Fahlin (1942 : 236), dit, dans la revue *Bulletin de la Société linguistique de Paris* (22, I, 1921, p190), que « (...) c'est une erreur de croire que l'on dit en Canada ; je ne saurais dire autrement que au Canada... » Quant aux noms de pays *Danemark, Portugal, Luxembourg*, comme

nous sommes amenés naturellement à imaginer l'influence du degré de familiarité de ces pays pour les Français sur la possibilité pour ces noms de pays d'avoir été précédé par *en* malgré leur genre non marqué<sup>120</sup>. C'est-à-dire que le haut degré de familiarité de ces pays pour les Français a conduit ceux-ci à focaliser leur attention sur la spécificité de chacun de ces pays ainsi qu'à concevoir celui-ci comme une simple valeur de repère géographique. Voilà pourquoi les noms de pays en question avaient la possibilité de se combiner avec deux prépositions. La différence de nuance selon les prépositions peut être ressentie aujourd'hui encore : selon nos informateurs, avec « *Les Espagnols en Danemark* »<sup>121</sup> (titre d'une pièce de théâtre), *Danemark* est conçu comme lieu de vie, d'adaptation, etc. des *Espagnols* mais non comme simple repère géographique. Bref, l'attention est portée sur ce qui se passe à l'intérieur du lieu unique *Danemark*. Une éventuelle altérité entre ce pays et d'autres pays est éliminée dès le départ. En revanche, avec « *Les Espagnols au Danemark* », *Danemark* est concevable comme un des repères géographiques<sup>122</sup>. *Danemark* est donc en rapport d'altérité avec d'autres pays. Ce phénomène de double possibilité suggère que *en* et *au* ne doivent pas être traités dans le cadre d'une alternance mécanique basée sur un simple critère de différence de genre.

Après avoir réfléchi sur le choix de la préposition dans le cas des noms de pays, nous pouvons comprendre que le genre y joue un grand rôle mais qu'il ne constitue pas une règle absolue et que le choix entre les deux prépositions *à* et *en* dépend finalement de la pondération entre le genre et d'autres facteurs comme le degré de familiarité avec les pays nommés.

Passons à l'analyse des cas dans lesquels *en* se combine avec des noms de régions de France. Avec ces noms, *en* entre en concurrence avec *dans*. Le facteur phonétique n'intervient plus dans le choix de la préposition contrairement au cas des noms de pays.

---

nous l'avons indiqué plus haut, M. Grevisse explique, dans son ouvrage de l'édition de 1969 (264), qu'ils pouvaient être précédés soit par *au* soit par *en*.

<sup>120</sup> Plusieurs linguistes et un écrivain ont évoqué la part de contribution de cette familiarité dans la combinaison entre *en* et ces noms de pays : G. Gougenheim (1954 : 378), V. Larbaud (1934 : 664) pour ne citer que ces linguistes et cet écrivain.

<sup>121</sup> Le titre d'une pièce de théâtre de Mérimée datée de 1825, cité par M. Herslund (1988 : 84)

<sup>122</sup> Nous pouvons facilement imaginer qu'étant donné son rôle important comme scène d'une pièce de théâtre, le *Danemark* est l'objet sur lequel l'attention du lecteur ou du spectateur doit être focalisé au lieu d'être pris comme un simple repère géographique par rapport aux autres. Ainsi, si le contexte le demande, *en* est prêt à se charger de cette fonction, que *au* ne peut assumer.

#### 4.3.1.3. *en* + nom d'une région de France

La façon dont on divise la France en régions est variable. Pour notre étude, nous nous sommes référée à la division appliquée par l'INSEE. Pour examiner la combinaison entre le nom d'une région et une préposition, nous nous sommes appuyée en grande partie sur les textes du site Web de cette institution<sup>123</sup>. Tout d'abord, nous présentons le nom des régions administratives :

Alsace	Ile-de-France
Aquitaine	Languedoc-Roussillon
Auvergne	Limousin
Basse-Normandie	Lorraine
Bourgogne	Martinique
Bretagne	Midi-Pyrénées
Centre	Nord-Pas-de-Calais
Champagne-Ardenne	Pays de la Loire
Corse	Picardie
Franche-Comté	Poitou-Charentes
Guadeloupe	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Guyane	Réunion
Haute-Normandie	Rhône-Alpes

Tous ces vingt-six noms de régions de France, même pour les noms du genre non marqué (dit 'masculin')<sup>124</sup>, peuvent être précédés par *en* à l'exception de *Centre* qui ne se combine avec cette préposition que sous la forme suivante : *en région Centre*. Si le nom *Centre* ne se combine pas directement avec *en*, cela doit être dû au fait que ce nom rappelle une des positions préconstruites s'opposant entre elles. Ce nom étant ainsi interprétable comme entrant dans un rapport d'altérité, un auto-centrage (ici qualitatif) est difficilement concevable. D'où l'impossibilité de se combiner avec *en*. Ensuite, il existe deux noms de régions, à savoir *Nord-Pas-de-*

<sup>123</sup> <http://www.insee.fr/fr/regions/>

<sup>124</sup> Les cas de Limousin, Languedoc-Roussillon.

*Calais* et *Pays de la Loire*, qui sont compatibles avec les deux prépositions<sup>125</sup>. Il est facile de comprendre pourquoi ces noms ne se combinent pas systématiquement avec *en* : dans le cas de *Nord-Pas-de-Calais*, la présence du terme *Nord* rappelle une des positions préconstruites comme le sud, l'ouest, etc. qui sont en rapport d'altérité entre elles. Voilà un facteur affectant plus ou moins la conception de l'exclusivité qualitative. Cependant, le nom qui suit le terme *Nord*, à savoir *Pas-de-Calais*, n'ayant pas ce caractère, le choix de la préposition devant le nom *Nord-Pas-de-Calais* reste instable. De même, dans le cas de *Pays de la Loire*, il existe un facteur affectant la conception de l'exclusivité qualitative: le nom *Pays de la Loire* désignant toutes les occurrences relevant de la classe « Pays de la Loire (au singulier) », il met plus l'accent sur la diversité de ces occurrences que sur la singularité qualitative unifiant celles-ci. La conception de l'auto-centrage ainsi atténuée entraîne *a priori* une hésitation sur l'emploi de *en*.

Nous pouvons résumer comme suit : avec les noms de régions françaises, ni un facteur phonétique ni la différence de genre n'interviennent dans le choix de la préposition entre *en* et *dans*. *En* est quasi systématiquement employé sauf si la combinaison avec cette préposition est instable, ou si la combinaison directe avec cette préposition est exclue à cause de la nature du nom qui affecte la conception de l'exclusivité qualitative.

#### 4.3.1.4. *en* + nom d'une ancienne province de France

Commençons par présenter le nom des anciennes provinces de France :

Alsace	Île-de-France
Angoumois	Languedoc
Artois	Limousin
Aunis	Lorraine
Auvergne	Lyonnais
Béarn	Maine
Berry	Marche
Boulonnais	Navarre ou Basse-Normandie

<sup>125</sup> Précisons toutefois que, dans le cas de *Nord-Pas-de-Calais*, la fréquence de l'apparition de *en* est prédominante, du moins, sur le site de l'INSEE.

Bourbonnais	Nivernais
Bourgogne	Normandie
Bretagne	Orléanais
Champagne	Perche
Comtat Venaissin	Périgord
Comté de Foix	Picardie
Comté de Nice	Poitou
Dauphiné	Provence
Dombes	Roussillon
Flandres	Saintonge
Franche-Comté	Saumurois
Gascogne et Guyenne	Savoie
Hainaut	Touraine

Avec ces noms également, la présence ou l'absence d'une initiale vocalique n'a pas d'influence sur le choix de la préposition entre *en* et *dans*. Par exemple, parmi les quatre noms d'anciennes provinces françaises suivantes à l'initiale vocalique, deux se combinent avec *en* et les deux autres avec *dans* (*l'*): *en Anjou* ; *en Artois* ; *dans l'Angoumois* ; *dans l'Aunis*. Contrairement au cas précédemment analysés, pour tous les autres noms des anciennes provinces françaises, c'est la différence de genre qui joue souvent un grand rôle pour le choix de préposition. D'abord, le cas des noms du genre marqué (dit 'féminin') ne pose pas de problème : comme dans le cas des noms de région de France, les noms des anciennes provinces françaises du genre marqué sont précédés systématiquement de *en* sauf pour un cas exceptionnel, à savoir celui de *Marche* (*dans la Marche* /\**en Marche*). Nous supposons que cette exception permet d'éviter la confusion avec l'expression *en marche*. Quant aux noms du genre non marqué (dit 'masculin'), il en existe trois types :

- 1) ceux qui sont toujours précédés par *dans* (*l' / le*) : le cas de la plupart des noms du genre non marqué ;
- 2) ceux qui sont toujours précédés par *en* ; *Artois* ; *Bourbonnais* ; *Dauphiné* ;
- 3) ceux qui sont précédés soit par *dans* (*l' / le*), soit par *en* : *Berry*, *Béarn*, *Aunis*, *Poitou*, *Valais*, *Hainaut*, *Languedoc* et *Brabant*.

Ainsi, pour la dénomination des anciennes provinces françaises, nous constatons le nombre relativement élevé de noms du genre non marqué (dit ‘masculin’) qui peuvent se combiner avec *en*. Nous pensons qu’il s’agit du même phénomène que dans les cas des noms de pays *Portugal* ; *Danemark* ; *Luxembourg* ; *Canada*, qui, autrefois, étaient précédés par *en*<sup>126</sup>. C’est-à-dire que, malgré leur genre incompatible avec une exclusivité qualitative, leur haut degré de familiarité pour les Français favorise la focalisation sur leur spécificité, qui joue en faveur de l’emploi de *en*.

Nous allons passer à l’examen du cas où le régime de la préposition est un nom de département français. Ici encore, nous avons affaire à la concurrence entre *en* et *dans*.

#### 4.3.1.5. *en* + nom d'un département français

Comme l’a montré le travail d’A. Eskenazi<sup>127</sup>, parmi les noms de département au genre marqué (dit ‘féminin’), nombreux sont ceux qui peuvent se combiner tantôt avec *en* tantôt avec *dans*<sup>128</sup>, tandis que la plupart des noms au genre non marqué (dit ‘masculin’) ne se combinent qu’avec *dans le*. Ainsi retrouvons-nous avec ce dernier cas la difficulté d’être précédés par *en* pour les noms de territoire au genre non marqué déjà constatée dans notre étude sur les noms de pays et des anciennes provinces françaises. Dans le cas des noms de département, en plus de la différence de genre de son régime, d’autres facteurs jouent un rôle dans le choix de la préposition, à savoir les facteurs contextuels et socioculturels. Nous verrons que l’emploi de *en* est beaucoup plus instable que dans les cas de noms de territoires précédemment examinés. Dans les lignes qui suivent, nous allons argumenter notre hypothèse de l’identité de *en* en utilisant des données fournies par A. Eskenazi, dont le corpus est constitué de quelque quatre cents numéros du *Monde*, pour la plupart parus entre le 1<sup>er</sup> janvier 1985 et le 31 mai 1986. Vu la complexité de ses analyses, nous n’avons retenu que des cas significatifs.

---

<sup>126</sup> Cf. 4.3.1.2.

<sup>127</sup> 1987.

<sup>128</sup> Rappelons que, dans les cas des noms de pays, de régions et d’anciennes provinces de France, tous les noms au genre marqué (féminin) sont précédés par *en* sauf le nom de l’ancienne province de France, à savoir la *Marche* (*dans la Marche* /\**en Marche*).

Commençons par l'exemple suivant, dans lequel l'auteur emploie systématiquement *dans* (tous les passages soulignés dans les exemples de ce linguiste nous sont imputables) :

(72) (p.28) « (25 juin 85, p.48) *Ces six élections ont été marquées par des taux d'abstention très élevés (65,12% dans le Val-de-Marne, 65,11% dans le Haut-Rhin, 63,43% dans la Haute-Savoie, 52,6% dans les Alpes-Maritimes, et 51,38% dans la Seine-Maritime).*

Dans cet exemple précis, il est à remarquer que les noms de département *Haute-Savoie* et *Seine-Maritime* sont précédés par *dans la* alors que, dans le corpus d'A. Eskenazi, ces GN se combinent beaucoup plus souvent avec *en* qu'avec *dans la*. Présentons le résultat du dépouillement effectué par ce linguiste<sup>129</sup> :

*en Haute-Savoie* (23 occurrences) vs *dans la Haute-Savoie* (2 occurrences)  
*en Seine-Maritime* (20 occurrences) vs *dans la Seine-Maritime* (2 occurrences)

Nous pouvons donc supposer que l'emploi de *dans* (suivi d'un article défini) devant les GN précités est dû au contexte<sup>130</sup>. A. Eskenazi classe les énoncés de ce type comme « énoncés énumératifs à caractère unificateur ». Caractérisation qui va dans notre sens sur le point essentiel : dans (72), chaque département est conçu comme une case (électorale) faisant partie d'une série (qui constitue la France), case à laquelle un taux doit être attribué. Du coup, le département n'est appréhendé que dans son rapport d'altérité avec autres. Y n'étant donc pas concevable comme étant en exclusivité qualitative, l'emploi de *en* n'a pas été préféré par l'auteur.

Les commentaires suivants d'A. Eskenazi<sup>131</sup> fournissent des informations particulièrement intéressantes. Le linguiste montre que le choix de la préposition peut être influencé par la différence de statut du locuteur par rapport au lieu représenté par

---

<sup>129</sup> *Ibid.* p.33.

<sup>130</sup> Nous écartons l'hypothèse selon laquelle l'emploi de *dans* devant les noms des deux départements en question est dû à l'analogie avec l'emploi de la même préposition devant les autres noms de départements se trouvant dans le même énoncé. Dans le corpus d'A. Eskenazi (*Ibid.*), nous avons trouvé de nombreux cas de construction du type « (...) *dans A*, (...) *en B* » ou « (...) *en A*, (...) *dans B* », dans lesquelles *en* et *dans* co-existent.

<sup>131</sup> *Ibid.* p.53.

le régime de la préposition, différence qui peut déterminer la façon dont Y est conçu par l'énonciateur :

« *La presse nationale, ou du moins, Le Monde, (...) ne connaît que dans l'Essonne. (...) Il en va tout autrement dans le département. Des sondages nous ont révélé que le Bulletin municipal de Chilly-Mazarin n'use que d'en Essonne, et la littérature électorale publiée avant le 16 mars nous en a fourni 17 exemples (11 de dans l'Essonne, seul usage dans le discours de R. Barre et F. Léotard, étrangers au département).* »

Ici, nous comprenons que, concernant le choix de la préposition devant le GN *Essonne*, une opposition nette est constituée par deux types de locuteurs : d'abord, ceux qui emploient *en*, à savoir les rédacteurs du Bulletin municipal de Chilly-Mazarin, qui se trouve dans le département de l'Essonne, et, ensuite, ceux qui emploient *dans la*, à savoir R. Barre et F. Léotard, qui sont des hommes politiques étrangers au département<sup>132</sup>. Deux hypothèses sont alors possibles pour le choix de la préposition :

- ou bien, comme le dit A. Eskenazi, « la particularité vécue » du locuteur favorise l'emploi de *en*. C'est-à-dire que, contrairement à R. Barre et à F. Léotard, les rédacteurs du Bulletin municipal sont supposés faire partie de la terre en question, vue comme le lieu où l'on vit, ce qui favoriserait la conception du département comme entité qualitativement exclusive par l'énonciateur ;
- ou bien le choix dépend de la différence de l'enjeu pour l'énonciateur par rapport à l'Essonne. Concrètement : dans le cadre de la rédaction du Bulletin municipal, l'Essonne est naturellement l'unique objet de l'attention pour l'énonciateur et pour ses interlocuteurs. Du coup, l'énonciateur ne prend en compte que le département lui-même. En revanche, pour les rédacteurs des articles de la presse nationale et pour R. Barre et F. Léotard, l'enjeu étant au niveau national, le département de l'Essonne n'est conçu que comme un

---

<sup>132</sup> Ce type de différence du choix de la préposition devant certains noms de départements français selon que l'énonciateur est résident ou non du département en question est aussi signalé par K. Nyrop (1927 : 52) : « *Il semble que l'emploi de en se constate surtout chez les habitants du département et, d'une façon générale, chez les personnes qui font un usage fréquent de son nom ; ainsi, en Gironde est une expression courante dans la bouche d'un Bordelais, mais un Parisien dira dans la Gironde* ».

département parmi d'autres, c'est-à-dire comme étant en rapport avec les autres départements.

Ainsi, dans les deux cas, l'emploi de *en* dépend de la possibilité de concevoir le département comme une entité qualitativement exclusive.

Un cas au genre non marqué (dit 'masculin') se combine le plus souvent avec *dans*, mais peut s'associer éventuellement avec *en* selon les contextes. Il s'agit du cas de *Aveyron*, qui apparaît avec *en* dans deux occurrences sur cinq dans le recensement d'A. Eskenazi :

(73) (p.56) «(10-11 novembre 85 p.12) *C'est dans les années 1860 que le couteau Laguiole serait né, à Laguiole, en Aveyron ; mais au fil des ans, sa fabrication allait presque disparaître du lieu d'origine, tandis que sa notoriété ne cessait de croître. Les Aveyronnais finirent par s'inquiéter de cette situation paradoxale.* »

Ici, l'Aveyron est présenté comme le lieu d'origine du célèbre couteau *Laguiole*. Dans la première phrase, où figure le SP (syntagme prépositionnel) *en Aveyron*, il est question de présenter ce département comme le lieu qui a eu le destin de devenir le foyer du couteau *Laguiole*. Ce contexte détermine naturellement l'énonciateur à ne prendre en compte que l'Aveyron lui-même pour s'intéresser à sa spécificité<sup>133</sup>. C'est-à-dire que l'Aveyron n'est pas conçu comme étant en altérité avec d'autres départements. Le département en question étant ainsi conçu comme une entité qualitativement exclusive, *en* a été préféré à *dans*. Dans (73), il est bien entendu possible de substituer *dans le* à *en*, mais, dans ce cas, le département en question est appréhendé, selon nos informateurs<sup>134</sup>, comme cadre purement géographique<sup>135</sup>. C'est-à-dire qu'avec (ce type d'emploi de) *dans*, le GNy est interprété comme une entité partageant la frontière avec son extérieur.

---

<sup>133</sup> Nous rejoignons l'explication d'A. Eskenazi (*Ibid.* : 56), selon qui « *la dominance du genre se trouve ici occasionnellement annulée par la résistance du contenu du message, qui désigne le département comme 'folklorique'* ».

<sup>134</sup> Nous ne soumettrons pas ici cette affirmation à une investigation linguistique.

<sup>135</sup> Ce cas d'opposition entre *en Aveyron* et *dans l'Aveyron* ressemble à celui qui se manifeste entre *son pays* et *dans son pays* dans un énoncé comme *Nul n'est prophète (en / dans) son pays*.

#### 4.3.1.6. *en* + nom d'une ville (dans un énoncé en ancien et en moyen français)

Quant aux noms des villes, il est connu que, dans le français d'aujourd'hui, ceux-ci ne sont jamais précédés par *en* mais par *à*. Or, l'étude de C. Fahlin<sup>136</sup> présente de nombreuses données qui prouvent qu'en ancien et en moyen français, *en* ainsi que *à* pouvaient précéder un nom de ville sans, toutefois, relever d'une alternance libre. Comme nous allons le voir, le travail de cette linguiste nous permet de montrer que les principes du choix de *en* devant un nom de ville dans le français des périodes précitées sont en conformité avec ceux que nous avons expliqués jusqu'ici en ce qui concerne les noms de territoire. Parmi les données fournies par la linguiste, nous avons pris en compte uniquement ceux de la période comprise entre le XII<sup>ème</sup> et le XVI<sup>ème</sup> siècles, qui permettent de déceler les facteurs du choix de la préposition.

Tout d'abord, il est frappant que les noms des villes cités dans la Bible soient précédés par *en* tout au long de la période précitée alors que, selon l'étude de C. Fahlin, déjà aux XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, « *l'emploi de en est assez rare devant les noms de ville* »<sup>137</sup> et que *à* n'a pas cessé de gagner du terrain comme préposition précédant un nom de ville au cours de la période précitée (du XII<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle). Ensuite, toujours selon la linguiste, dans le *Pèlerinage de Charlemagne* (XII<sup>ème</sup> siècle), les noms de villes françaises sont précédés par *à* tandis que les noms de villes cités par la Bible sont précédés par *en*<sup>138</sup>. Vu le rôle beaucoup plus important du christianisme en France autrefois, nous pouvons facilement imaginer que les noms des villes cités dans la Bible n'étaient pas interprétés comme de simples repères géographiques mais comme des entités à prendre en compte chacune dans sa spécificité. D'où la préférence de l'emploi de *en* devant ces noms de villes.

Passons à l'analyse des cas contenant des séquences comme *en Sorbonne* ; *en l'Eglise Saint Jean* ; *en ce studio*. Nous allons constater que, dans ce type de cas, la nature de X et du contexte a une influence sur l'apparition de ce type de séquence. Donc, contrairement à ce que nous avons annoncé plus haut, nous verrons des cas dans lesquels l'exclusivité qualitative ne dépend pas uniquement à la nature de Y. Malgré cette contradiction, nous avons préféré insérer ces cas dans cette section car

---

<sup>136</sup> 1942.

<sup>137</sup> *Ibid.* p.141.

<sup>138</sup> *Ibid.* p.139.

comme dans des emplois du type ‘*en France*’; ‘*en Franche-Comté*’, etc., le régime de *en* réfère à une entité unique.

#### 4.3.1.7. *en Sorbonne / en l’Eglise Saint Jean / en ce studio*

Commençons par l’exemple suivant :

(74) « Colloque **en Sorbonne** » (sous-titre des actes d’un colloque)<sup>139</sup>

Il est possible de remplacer *en* par *à* (« Colloque **à la Sorbonne** ») mais, d’après les informateurs natifs, la version avec *en* dégage une nuance plus recherchée, élégante, comme si le colloque s’était déroulé dans un lieu qualitativement éminent, tandis que, dans la version avec *à*, *Sorbonne* est interprété comme un simple repère géographique. En effet, la Sorbonne est susceptible d’être conçue non seulement comme simple repère géographique (dans le cas de l’emploi de la préposition *à*), mais aussi comme entité auto-centrée de par son éminence dans le prestige des lieux institutionnels de formation. Donc *Sorbonne* peut se combiner soit avec *à (la)* soit avec *en* en fonction de la façon dont l’énonciateur appréhende ce qui est représenté par ce terme. Contrairement au cas de *Sorbonne*, les termes *Ecole Normale Supérieure (ENS)* ou *en Ecole Nationale d’Administration (ENA)* ne peuvent être précédés que par *à (l’)* :

(75) « ??Colloque **en (ENS / ENA)** »

(cf. « Colloque **à l’(ENS / ENA)** »)

C’est parce que ces institutions, malgré leur prestige, ne se voient pas conférer le degré d’exception qui les hisse au-dessus du statut de grandes écoles supérieures. Par conséquent, les termes *ENS* et *ENA* ne peuvent être interprétés que comme des repères géographiques.

Enfin, finissons cette partie avec l’analyse des séquences comme *en l’église Saint-Jean*, *en ce studio*. Dans ces deux cas, le GNy peut aussi se combiner avec une autre préposition : *à l’église Saint-Jean*, **dans ce studio**. Comme nous allons le voir, avec *en*, il existe une contrainte contextuelle très forte :

---

<sup>139</sup> Le sous-titre des actes du colloque *La Deixis* (8-9 juin 1990), publiés en 1992 sous la direction de M.-A. Morel & L. Danon-Boileau, Puf.

(76) « *C'est avec joie que nous vous invitons à assister à notre mariage qui aura lieu le 17 juin à 14 heures en l'Eglise Saint Jean. Après la cérémonie, nous serons heureux de vous accueillir au vin d'honneur. Cécile et Sébastien.* »

(77) (à la radio, le présentateur commence son émission en remerciant son invité)  
« *Merci d'être avec nous aujourd'hui en ce studio.* »

Dans (76), il s'agit d'un extrait que nous avons trouvé dans une carte d'invitation de mariage. Un GN comme *l'Eglise Saint-Jean* n'est précédé de *en* que dans ce type de contexte très formel<sup>140</sup>. Compte tenu de ce contexte d'invitation à un mariage, nous comprenons que le GN *l'Eglise Saint-Jean* (correspondant à Y) n'est pas interprétable comme un simple repère géographique s'opposant à d'autres<sup>141</sup> mais comme entité assurant le déroulement d'une cérémonie, c'est-à-dire d'un événement hautement formel, et, qui, par conséquent, rappelle son exclusivité qualitative aux récepteurs de la carte d'invitation. Contextuellement, l'attention des interlocuteurs ne peut être focalisée que sur le lieu en question, où se déroulera cet événement d'importance. Notre hypothèse est la suivante : dans ce type d'emploi de *en*, l'événement X exprimé ici par le GN *notre mariage* est doté d'une exclusivité qualitative par le contexte. De par cette exclusivité de l'événement X qu'il inclut dans son intégration, Y (« l'Eglise Saint Jean ») est appréhendé comme constitué de deux éléments : le 'corps' situant X, et une limite au-delà de laquelle on ne peut concevoir que le 'néant', c'est-à-dire une limite marquant une exclusivité qualitative.

De même, dans (77), il est question d'une rencontre (du type entretien) avec l'invité, c'est-à-dire d'un événement qu'on peut imaginer présenté comme qualitativement exclusif par l'énonciateur<sup>142</sup>. Comme dans le cas précédent, une

---

<sup>140</sup> Il en va de même pour un GN du type *l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense*, qui ne se combine avec *en* que dans un discours hautement formel invitant un public - ici restreint - à un événement considéré comme solennel : « *Nous serions infiniment honorées (...) si vous acceptiez de faire partie du jury de sa soutenance de thèse. Celle-ci pourrait se dérouler, si la date vous convient, le vendredi 14 décembre après-midi, en l'université de Paris Ouest Nanterre La Défense.* »

<sup>141</sup> Dans l'exemple suivant, l'emploi de *en* est étrange :

- « *Dis, c'est où déjà, le mariage de Cécile et Sébastien ?* »

- « *( ??En / A) l'Eglise Saint Jean.* »

Ici, il est question de repérer simplement le lieu du mariage.

<sup>142</sup> Dans l'exemple suivant, l'emploi de *en* est étrange :

« *L'autre jour, j'ai oublié mon parapluie ( ??en / dans) ce studio.* »

Ici, il est question simplement de la localisation d'un parapluie.

exclusivité qualitative se manifeste à travers l'inclusion de X par/dans Y, réalisé par le biais de l'exclusivité qualitative de X (l'événement en question dans le contexte).

En résumé : dans ce type d'emploi de *en*, l'événement X est doté d'une exclusivité qualitative par le contexte. Y est muni d'une certaine extension car il peut inclure un événement. Ce cas d'inclusion  $X \subset Y$  réalise une adéquation entre une extension et une exclusivité qualitative par le biais de cette exclusivité qualitative de X.

Résumons l'ensemble de la partie sur les cas où *en* précède un nom de lieu, de site ou de territoire quelle que soit son extension, dans la plupart des cas un nom propre. Nous avons vu que les facteurs déterminant le choix de *en* ne sont pas identiques selon que le GNy désigne une région du monde, un pays, une région, etc. Cependant, nous avons observé, tout au long de cette partie, malgré quelques irrégularités, une tendance cohérente concernant le choix de *en* : son régime est appréhendé comme représentant une entité en extension et qualitativement exclusive. Nous dressons ci-dessous le bilan de notre étude pour cette partie, excepté le cas où *en* précède des noms de régions du monde comme *Orient*, *Océanie*, etc., pour lesquels il est difficile d'identifier les facteurs déterminant le choix de la préposition.

- 1) Cas où le GNy est un nom de région du monde comme *Afrique du Nord* :
  - *en* entrant en concurrence avec *dans*, le choix de la préposition dépend de la nature de ce que désigne le GNy ;
- 2) Cas où le GNy est un nom de pays :
  - *en* entre en concurrence avec *à* (suivi d'un article défini)
  - la différence de genre est un facteur déterminant (à l'heure actuelle) sauf pour les cas de noms au genre non marqué (dit 'masculin') à l'initiale vocalique ;
- 3) Cas où le GNy est le nom d'une région de France :
  - *en* entre en concurrence avec *dans* mais presque tous les noms acceptent *en* sauf pour le cas de *Centre*;
  - la différence de genre n'est pas un facteur déterminant.

- le facteur phonétique n'a pas d'influence.
- 4) Cas où le GNy est un nom d'ancienne province de France :
- *en* entre en concurrence avec *dans* ;
  - la différence de genre est un facteur largement déterminant mais non systématiquement : un nombre non négligeable de noms au genre non marqué (masculin) se combinent avec *en* ou avec les deux prépositions ;
  - le facteur phonétique n'a pas d'influence.
- 5) Cas où le GNy est un nom de département français :
- *en* entre en concurrence avec *dans* ;
  - la différence de genre est un facteur souvent déterminant mais non d'une manière systématique :
  - la nature de X, le contexte et un facteur socioculturel interviennent très souvent dans le choix de la préposition. Il n'est pas rare que ces facteurs renversent la tendance du choix de la préposition dû au genre ;
  - le facteur phonétique n'a pas d'influence.
- 6) Autres : les cas comme *en Sorbonne* ; *en l'église St. Jean* ; *en ce studio* :
- *en* entre en concurrence soit avec *à* soit avec *dans* (suivi d'un article défini) ;
  - contrainte contextuelle très forte pour l'emploi de *en*.

Dans la section suivante (4.3.2.), comme dans la section précédente, Y est doté d'une autonomie de la valeur référentielle dans la plupart des cas, mais, il existe certains cas comme *en ce dimanche*, dans lesquels l'emploi de *en* est influencé par le contexte.

#### **4.3.2. Le régime de *en* représente une entité temporelle**

**ex. *en 1980* / *en mars* / *en été* / *en cette période de ~* / *en ce moment* / *en ce dimanche***

#### 4.3.2.1. *en 1980*

Commençons par l'analyse des exemples suivants :

(78) *François est sorti de l'Université en 2007.*

Chaque année ainsi nommée *2007, 1957, etc.* est référentiellement autonome. C'est-à-dire que, comme dans le cas des mots tels que *France, Alsace*, ce type de terme de datation ayant une valeur référentielle autonome, il évoque l'exclusivité qualitative. Ainsi, dans (78), le régime de *en* correspondant à Y exprime un auto-centrage (ici qualitatif)<sup>143</sup>. Muni par *en* d'une extension, Y devient localiseur de X (l'événement « François est sorti de l'Université ») dans son intégralité. Précisons que le GNy *2007* n'est pas en soi concevable comme exprimant une extension : il ne représente qu'un repère temporel, même s'il possède la potentialité de représenter une entité en extension<sup>144</sup>. C'est la présence de *en* qui permet d'activer cette potentialité et, par conséquent, d'interpréter ce GNy comme désignant une entité dotée d'une extension. Dans (78), Y est représentable comme suit :

[ 2007 ] φ

Nous résumons cet emploi de *en* comme suit :

Le GN qui suit *en* est en soi doté d'une exclusivité qualitative due à l'autonomie de sa valeur référentielle. *En* munit Y d'une extension. Comme dans le cas de *habiter en France*, Y manifeste une adéquation entre une extension et une exclusivité qualitative. X n'est qu'un élément inclus par/dans Y.

Rappelons que l'une des propositions de P. Cadiot<sup>145</sup> concernant l'identité de *en*, la 'non-existence de bornage', s'avère davantage problématique pour ce type d'emploi où le GNy est un nom propre, qui évoque bien l'existence d'un bornage.

---

<sup>143</sup> Il en va de même pour le cas comme *l'an 1789*.

<sup>144</sup> Par exemple, dans l'énoncé « *2007 a été une année difficile pour moi* », le terme *2007* ne représente qu'une entité temporelle et il n'est pas question d'extension pour ce terme.

<sup>145</sup> 1998, p.189.

Dans les lignes qui suivent, le mode de dotation d'une extension que nous venons d'expliquer avec l'emploi du type 'en 2007' étant applicable pour le reste des emplois de *en* à analyser et qui relèvent du 4<sup>ème</sup> cas de figure, nous allons focaliser notre attention sur la façon dont Y manifeste une exclusivité qualitative.

#### 4.3.2.2. *en mars*

Considérons les exemples suivants :

(79) *Thierry va au Japon au mois de mars (\*en mois de mars).*

(80) *Thierry va au Japon en mars (\*à mars).*

Sur le plan extralinguistique, ces deux énoncés correspondent à la même réalité : le fait que Thierry aille au Japon au cours de la période du mois de mars. Mais étant donné la différence formelle entre les deux expressions *au mois de mars* et *en mars*, nous ne pouvons pas, du moins théoriquement, prétendre que ces deux énoncés expriment la même chose. Remarquons que, dans (79), GNy (*le mois de mars*) contient le syntagme *le mois de*, ce qui fait que « mars » représenté par *le mois de mars* est conçu comme un des douze mois, comme un des douze repères préétablis de l'année qui constituent une série<sup>146</sup>. En revanche, dans (80), le GNy *mars* est concevable plutôt comme nom propre, c'est-à-dire comme entité unique, autonome qualitativement, par conséquent n'entrant pas dans une série de repères préétablis. Cette autonomie qualitative fait que, comme pour les cas précédemment étudiés, Y est qualitativement exclusif.

Passons à l'analyse des syntagmes comme *en été* ; *en automne* ; *en hiver*. Concernant ces syntagmes, on sait qu'il existe un cas exceptionnel, à savoir le cas du terme *printemps*, qui ne se combine pas avec *en* mais avec *au* (*au printemps* /\**en printemps*).

#### 4.3.2.3. *en été / en automne / en hiver*

Considérons le résultat distributionnel suivant :

(81) *D'habitude, mon frère voyage en (\*printemps<sup>147</sup> / été / automne / hiver).*

---

<sup>146</sup> Comme c'est le cas aussi des GN représentant l'heure telles que *6 heures* dans 'à 6 heures'.

<sup>147</sup> Comme le remarque A.-M. Berthonneau (1989 : 454), l'ajout de *plein* devant *printemps* rend possible l'emploi d'*en* : *en plein printemps*. À propos de ce phénomène, voir 4.1.1.

Ainsi, *printemps* est le seul terme de saison qui ne se combine pas avec *en*, alors qu'il représente une saison de l'année comme les autres, et que, comme le remarque A.-M. Berthonneau, « *les noms de saisons (...) ont chacun la même extension référentielle* ». Pour expliquer cette irrégularité, de nombreux linguistes ont proposé leur hypothèse, fondée sur des points de vue divers : phonétique<sup>148</sup>, morpho-phonologique<sup>149</sup> ou sémantique.

D'abord, selon l'hypothèse basée sur les points de vue phonétique ou morpho-phonologique, la raison pour laquelle les termes *été*, *automne* et *hiver* sont précédés par *en* est qu'ils commencent par une voyelle. Cette explication paraît probable à première vue, d'autant plus qu'il existe un cas semblable, à savoir le fait que les noms de pays au genre non marqué (dit 'masculin') commençant par une voyelle sont précédés par *en* (*aller en Irak*). Cependant, cette explication ne nous paraît pas soutenable car, même parmi les termes *été*, *automne* et *hiver*, nous trouvons une irrégularité, à savoir le fait que le terme *automne* a la possibilité quasi exclusive de se combiner avec *à*<sup>150</sup>. Citons M. Grevisse :

« A l'automne *est assez fréquent* : Pas même un saule vert qui s'effeuille à l'automne (HUGO, *Ray. et Ombres*, XLII). – Chaque année, au printemps et à l'automne...(E.-M. de VOGÜE, *Jean d'Agrève*, p.134) (...). »

Cette citation nous permet de concevoir un autre type de division des noms de saison que celle de *au printemps* – *en* (*été* / *automne* / *hiver*) selon que chacun d'eux peut ou ne peut pas se combiner avec *à* (suivi de l'article défini) : *printemps*, *automne* (*au printemps* et *à l'automne*), et, *été*, *hiver* (??à *l'été* et ??à *l'hiver*)<sup>151</sup>. Cette division va de pair avec l'inégalité syntaxique signalée ci-dessous (Grevisse, *op.cit.*), et due, selon nous, à la différence de statut sémantique :

« L'hiver, l'été, *compléments circonstanciels de temps*, peuvent se passer de préposition : Il veut avoir Saint-Cloud plein de rose l'été (HUGO, *Chât.*, II, 3) – Ces champs qui, l'hiver même, ont d'austères appas, Ne t'appartiennent point (ID., *Voix*

<sup>148</sup> Par exemple, E. Spang-Hanssen (1963 : 181), pour ne citer que ce linguiste.

<sup>149</sup> C. Fahlin (1942 : 115-116), Ch. Molinier (1990 : 46) pour ne citer que ces linguistes.

<sup>150</sup> Problématique évoquée aussi par Ch. Molinier (1990 : 46) : « *Mais le problème de à l'automne, dont les emplois sont depuis longtemps aussi nombreux et familiers que ceux de en automne, reste entier* ».

<sup>151</sup> M. Grevisse (ibid. : 956) : « A l'été et à l'hiver *se rencontrent, mais ne sont pas courants* : Nous étions à l'hiver (MUSSET, *Conf.*, IV, 6) ».

int., XIX). (...) Avec printemps et automne, ce tour sans préposition n'est possible que si ces noms sont accompagnés d'une épithète<sup>152</sup>, ou d'un déterminatif, ou d'un complément : Il pensait parfois au château où il avait été reçu le dernier printemps (J. ROY, *La vallée heureuse*, p. 266). (...). J'ai, l'automne dernier, prêté l'oreille au beau discours que le professeur Grégoire a prononcé... (G. DUHAMEL, *Paroles de médecin*, p.183) »<sup>153</sup> (C'est nous qui soulignons.)

Compte tenu des observations présentées jusqu'ici, nous optons pour l'hypothèse selon laquelle le choix d'une préposition devant un nom de saison a pour cause la nature sémantique de celui-ci. Dans les lignes qui suivent, nous argumenterons donc ce point de vue. Nous allons d'abord traiter les termes *été* et *hiver* qui ne peuvent être précédés que par *en*.

La différence entre, d'une part *été*, *hiver*, et d'autre part *printemps*, *automne*, est que les caractéristiques évoquées par les deux premiers termes sont radicales, alors qu'elles sont atténuées pour les deux derniers<sup>154</sup>. Commençons par réfléchir sur les noms de saison *été* et *hiver*. L'*été* rappelle l'abondance des beaux jours avec un soleil éclatant et les températures les plus élevées de l'année. Son opposé, l'*hiver*, est caractérisable par son inertie avec les températures les plus basses de l'année, du vent froid, de la neige, du gel<sup>155</sup>. Bref, les saisons estivale et hivernale sont concevables comme éminentes par leurs caractéristiques. C'est par cette éminence qualitative que les termes *été* et *hiver* évoquent l'exclusivité qualitative des saisons correspondantes. À cette exclusivité qualitative, s'ajoute une extension due à l'usage de *en* dans la configuration 'X *en* (*été* / *hiver*)' . En effet, dans cette configuration, semblablement aux cas précédents, les termes *été* ou *hiver* apparaissant dans une configuration 'X *en* (*été* / *hiver*)', précédé de *en*, sont interprétables comme correspondant à une entité

---

<sup>152</sup> Remarquons que, dans les exemples présentés par M. Grevisse, l'épithète combinée avec *printemps* ou *automne* est toujours le terme *dernier*, un des termes marquant l'ancrage temporel dépendant du moment de l'énonciation.

<sup>153</sup> Le même type d'observation a été faite par Ch. Molinier (1990 : 49). Cependant, selon ce linguiste, l'emploi absolu de *été* et *hiver* (*L'été / L'hiver, les nuits sont fraîches.*) est dû à l'effacement de *en* (ou de *pendant*). Nous ne soutenons pas cette explication fondée par le parti pris selon lequel ces termes, quand ils sont employés comme adverbes temporels, sont précédés par une préposition.

<sup>154</sup> Nous partageons donc l'intuition suivante d'A.-M. Berthonneau (1989 : 453) : « (...), notionnellement, deux pôles tendent à se constituer, *été* et *hiver*, les autres noms étant davantage conçus comme des transitions, en particulier *printemps* ».

<sup>155</sup> Cette observation concerne la France métropolitaine, qui est le cadre déterminant de l'évolution de la langue française, objet de cette thèse.

temporelle munie d'une extension et incluant X dans son intégralité. Par conséquent, Y, qui manifeste en soi une exclusivité qualitative est alors aussi en extension.

Précisons que, bien entendu, dans le cas où les termes de saison que nous venons d'examiner entrent dans la structure des repères chronologiques, c'est à l' qui est employé mais non pas en :

(82) (*Le Monde*, 10 avril 2008, p.10, titre d'un article) :

« Heures sup' » : la loi adoptée à l'été 2007 est coûteuse et peu efficace

Cet exemple montre bien que le choix de la préposition entre à et en devant un nom de saison n'est pas déterminé par la longueur temporelle évoquée par le terme qui suit en ; dans le cas de à l'été 2007, ainsi que dans celui de en été, le régime de la préposition (respectivement l'été 2007 et été) exprime la même longueur, c'est-à-dire celle d'un été.

Quant aux noms de saison *printemps* et *automne*, il est vrai qu'eux aussi sont tout à fait en mesure d'être interprétés comme correspondant à une entité temporelle dotée d'une certaine extension, même si un certain nombre de personnes prétendent que ces saisons sont plus courtes que les deux saisons précédemment examinées. Mais ce critère de la différence de durée s'avère non pertinent dans le choix entre à et en par le fait que les deux expressions à l'automne et en automne puissent signifier 'au cours de la saison *automne*'. Donc le problème ne se situe pas, comme nous l'avons dit plus haut, sur le plan quantitatif mais qualitatif.

Considérons en premier le terme *printemps*, à propos duquel nous allons présenter deux hypothèses sur la raison pour laquelle il ne se combine pas avec en mais avec à. Tout d'abord, bien que cette saison ait ses caractéristiques propres, à savoir la floraison des fleurs, etc., elle est concevable, surtout vers sa fin, comme une période transitoire par rapport à l'été, autrement dit comme une période en cours d'évolution vers l'été, l'été qui est une saison qualitativement éminente. C'est-à-dire que les caractéristiques de la saison *printemps* peuvent être conçues comme préparatoires à celles de la saison estivale. Ainsi, il est relativement difficile de concevoir la saison *printemps* comme munie d'une limite, plus précisément, d'une fermeture radicale qualitative. Ce manque de fermeture prédispose « printemps » à

être incompatible avec la FS de *en*, à être conçu comme un simple repère temporel de l'année, qui n'évoque donc pas d'extension. D'où la combinaison avec la préposition *à*.

Une autre hypothèse, cette fois basée sur l'étymologie du terme *printemps*, est possible pour expliquer la combinaison entre *à* (suivi de l'article défini) et *printemps* : selon le *Dictionnaire historique de la langue française*<sup>156</sup>, le terme *printemps*, « d'abord printans (v. 1200), résulte de la soudure de prins tans (XIIIe S.), composé de prins et de tans et qui pourrait remonter au composé latin *primus tempus* (...) Le mot (printemps) désigne la première des autres saisons ». Effectivement, le mot latin *primus* signifiait, toujours d'après le dictionnaire précité, « qui est tout à fait en avant » et surtout « premier ». Ainsi, la saison 'printemps' est comprise avant tout comme repère structuré dans la logique de l'ordre chronologique. Auquel cas, l'important est sa position par rapport aux autres périodes de l'année (au moins pour le reste de l'année), et, du coup, ni l'extension ni les caractéristiques de l'entité 'printemps' correspondant au terme *printemps* ne sont prises en compte alors que, sur le plan extra-linguistique, la saison a bien une extension temporelle et des caractéristiques.

Enfin, réfléchissons sur le terme *automne*, qui a deux possibilités de combinaisons (*à l'* et *en*). Concernant le cas de la séquence *à l'automne*, nous pouvons établir deux hypothèses. La première est que, comme dans le cas de la saison *printemps*, les caractéristiques de la saison *automne* sont conçues comme 'complémentaires' par rapport à l'été qu'elles infléchissent (et anticipatrices de l'hiver par la dégradation des températures et du temps). Entre autres, la saison 'automne' évoque l'idée de 'décadence' ou de 'déclin' par rapport à la saison estivale. En effet, selon le *Trésor de la langue française*<sup>157</sup>, autrefois, en français populaire et rural, on utilisait le mot composé *après-août* pour « *automne* ».

Présentons une autre hypothèse sur le syntagme prépositionnel *à l'automne* basée sur l'étymologie du terme *automne*. Selon Markus Egetmeyer<sup>158</sup>, le sens du latin *autumnus*<sup>159</sup>, auquel est emprunté le mot *automne*, était « 'action de couper' > 'récolte' > 'période de la récolte' ». Nous pouvons facilement supposer que la période

---

<sup>156</sup> 1995, p.2943-2944.

<sup>157</sup> Version Web.

<sup>158</sup> 2007, p.331.

<sup>159</sup> Selon le *Dictionnaire historique de la langue française* (1995), *automnus*, tandis que M. Egetmeyer et le *Trésor de la langue française* (version Web), *autumnus*.

de la récolte devait être un des repères chronologiques de l'année agricole au même titre que la période de la semence, etc., et que, par conséquent, sa position chronologique, mais non son extension, était prise en compte. Voilà pourquoi la séquence à *l'automne* peut signifier aujourd'hui *au début de l'automne* pour certains Français, la période de la récolte étant effectivement au début de l'automne et ne durant pas, en général, plusieurs mois. Toutefois, envers cette interprétation, nous gardons beaucoup de réserves et pensons qu'il faut l'examiner de plus près.

Enfin, passons à l'analyse de la séquence *en automne*. Ici encore, nous pouvons établir plusieurs hypothèses. La première hypothèse est que le latin précité *autumnus* étant, toujours selon M.Egetmeyer, « *venu à désigner le dernier quart de l'année solaire* », une certaine extension a été conçue pour l'entité temporelle en question. Puis, malgré la faible éminence qualitative de cette saison, les caractéristiques propres à celle-ci ont permis au terme la désignant, à savoir *automne*, d'être compatible avec la FS de *en*.

Nous avons examiné jusqu'ici les emplois comportant des séquences comme *en 2007* ; *en mars* ; *en été*. Passons maintenant à l'examen d'un emploi de *en* dont le régime contient un déictique.

#### **4.3.2.4. *en ce moment / en ce jour de la Saint Valentin / en ce dimanche***

A propos de l'emploi du type '*en ce moment*' (« *En ce moment, rien n'est prévisible* »), J.-J. Franckel & D. Lebaud<sup>160</sup> ont expliqué à juste titre que « *la singularité qualitative vient directement du caractère déictique* » de Y. Apportons, toutefois, une petite précision. C'est que la nature du terme qui suit le déictique *ce(cette)* joue un rôle non négligeable dans la possibilité ou non de se combiner avec *en* :

*En (ce moment / cette saison /\*ce jour /\*cette semaine /\*ce mois /\*cette année), la consommation est en déprime.*

Nous nous contentons de présenter notre hypothèse selon laquelle les termes *jour* ; *semaine* ; *mois* ; *année* ne peuvent être interprétés comme représentant chacun un repère chronologique sans caractéristique alors que ce n'est pas le cas avec les

---

<sup>160</sup> 1991, p.69.

termes *moment* et *saison*, qui, selon nous, peuvent être concevables comme correspondant à une entité temporelle ayant une certaine caractéristique, ce qui favorise l'attribution d'une exclusivité qualitative à ce que représente le régime de *en*.

Précisons que même avec un GN comme *ce jour*, s'il est suivi d'un qualificatif, l'emploi de *en* devient possible :

(83) « **En** *ce jour de la Saint-Valentin, engagez-vous envers votre sécurité financière.* »

Comme l'affirment J.-J. Franckel & D. Lebaud<sup>161</sup>, dans ce type d'emploi de *en*, il est caractéristique que « *l'on trouve à la fois la trace d'une reprise (dans 71, ce) et d'une qualification (dans 83, de la Saint-Valentin)*. L'emploi du type *en ces circonstances solennelles ; en ces lieux qui ont connu tant de tragédies*<sup>162</sup>, dans lesquels le régime de *en* n'a pas de valeur référentielle temporelle, relève du même type que celui de (83) en ce que « *ces séquences reprennent un moment ou un lieu donné dans leur singularité qualitative (...)*»<sup>163</sup>.

Enfin, passons à un cas où on observe une contrainte très forte d'ordre contextuel :

(84) (A la radio, le présentateur s'adresse à son invité : )  
« *Merci d'être avec nous **en** ce dimanche.* »

Une séquence comme *en ce dimanche* n'apparaît que dans des cas très limités : par exemple, lors d'un entretien médiatisé, quand l'énonciateur a l'intention de présenter un événement (ici la participation de l'invité à l'entretien) comme qualitativement éminent. Nous pouvons facilement établir un parallélisme entre cet emploi et celui de « *Merci d'être avec nous **en** ce studio* » en ce que, compte tenu du contexte, Y (« ce dimanche » ou « ce studio ») est concevable comme qualitativement éminent par le biais de l'événement X que Y situe dans son intégralité. Y n'est pas un simple repère temporel ou géographique, et il n'est pas pris en compte dans un rapport d'altérité.

---

<sup>161</sup> *Ibid.*, p.69.

<sup>162</sup> Exemples de J.-J. Franckel & D. Lebaud (*Ibid.* : 69).

<sup>163</sup> J.-J. Franckel & D. Lebaud (*Ibid.* : 69)

Enfin, passons à l'examen des séquences du type *en l'occurrence* ; *en l'espèce*, qui sont considérées comme des expressions figées et qui contiennent un article défini. Nous verrons que, malgré les avis de nombreux grammairiens, elles ne constituent pas un cas exceptionnel :

#### 4.3.2.5. *en l'occurrence / en l'espèce*

Les séquences comme *en l'occurrence*, *en l'espèce*, etc., qui contiennent *l'* ou *la*, sont souvent qualifiées par les grammairiens, d'« expressions figées ». Citons à ce propos une explication de la *Grammaire du français contemporain*<sup>164</sup> :

« En se trouve employé avec l'article *la*, *l'* dans quelques formules : en la matière, en l'occurrence, mais très rarement en dehors de ces cas, (...) ».

Nous présentons ci-dessous ces expressions que nous avons relevées dans des ouvrages de grammaire française, entre autres dans celui de M. Grevisse<sup>165 166</sup> :

Construction Type I : *en + le(la) + N* :

*en l'occurrence / en l'espèce / en la circonstance / en l'état / en la matière / en la demeure /*

Construction Type II : *en + le(la) + N + de ~* :

*en l'honneur de... / en l'absence de... / en la présence de... / en la personne de... / en l'esprit de ...*

Ces expressions sont considérées comme des cas 'marginaux' en ce qu'elles constituent les rares cas où le régime de *en* comprend un article défini. Cependant, selon notre cadre théorique, des emplois 'marginaux' d'une unité lexicale ne doivent pas être traités en tant que cas exceptionnels : l'hypothèse sur la FS de cette préposition doit être applicable à ces cas 'marginaux' comme aux autres emplois.

Tout d'abord, remarquons que, dans toutes ces expressions, l'article défini est une marque de reprise semblable à *ce(cette)* : par exemple, avec *en l'occurrence*, *l'occurrence* est *grosso modo* une équivalence de *ce cas*, c'est-à-dire un cas bien

---

<sup>164</sup> p.403.

<sup>165</sup> 1969, p.957.

<sup>166</sup> Nous avons écarté le cas de *en l'air*, l'article défini n'étant pas de même nature que dans les autres expressions. C'est-à-dire que, dans *en l'air*, *l'* n'assume pas la fonction de reprise.

précis et en question au moment de l'énonciation. Ainsi, le régime de *en* représente-t-il une entité manifestant une singularité qualitative. Il s'avère que ces expressions peuvent être expliquées de la même façon que *en France*, *en 2007*, en ce que le régime de *en* manifeste une exclusivité qualitative due à la singularité qualitative du régime de *en*. Pour ce qui est de la Construction Type II, portant sur les expressions comme *en l'honneur de N*, *en l'absence de N*, la singularité qualitative est assurée par la partie '*de N*'. Dans les deux types de construction, nous pouvons reconnaître une certaine extension dans la mesure où X est situé par Y : par exemple, dans '*X en la circonstance*', « la circonstance » (Y) situe X en lui entièrement. Comme nous l'avons dit plus haut, Y n'est pas réductible à un point tant qu'il est en mesure de situer entièrement une entité autre que lui. Cette attribution d'une extension à Y est due à la présence de *en*. En fin de compte, dans les emplois contenant le type de syntagme abordé ici, le cas de l'inclusion de X par / dans Y produit l'adéquation entre une extension et une exclusivité (ici qualitative).

# **DEUXIEME CHAPITRE**

## PREPOSITION *DANS*

## INTRODUCTION

Figurant parmi les prépositions dites « spatiales », *dans* paraît présenter une identité facile à saisir. Or, aujourd'hui encore, nombreux sont les chercheurs qui s'intéressent à cette préposition<sup>167</sup>, preuve que l'identité de celle-ci n'est pas si facilement discernable.

L'emploi de *dans* le plus énigmatique est celui du type « *J'arrive **dans** dix minutes* ». S'il paraît marginal, voire exceptionnel, c'est parce que ce qui est représenté par la partie qui précède *dans*, c'est-à-dire en l'occurrence l'arrivée de l'énonciateur, se situe en dehors de l'intervalle exprimé par le régime de la préposition, qui est ici *dix minutes*, alors qu'en général un emploi de *dans* signifie qu'une entité est incluse dans l'entité représentée par le régime de cette préposition (ex. *Il y a des bonbons dans la boîte.*).

Il existe un autre emploi qui, à l'heure actuelle, est loin d'être éclairci, celui du type « *Après son baccalauréat, Jean est entré **dans** une université américaine* », « *Les étudiants se parlaient **dans** un italien impeccable* », qui est souvent analysé dans le cadre de l'alternance soit avec *à* soit avec *en* : « *Après son baccalauréat, Jean est entré **à** l'université* », « *Les étudiants se parlaient **en** italien* ». Il est connu qu'il existe une systématisme grammaticale, valable ne serait-ce que jusqu'à un certain point, dans ce type d'alternance : l'ajout d'un qualificatif ou la substitution d'un article indéfini à l'article défini au singulier entraîne l'emploi de *dans*. Ce qui est surprenant dans ce type d'alternance est que celui-ci ne s'accompagne pas de 'rupture' apparente de sens entre les deux prépositions ; par exemple, entre '*entrer **dans** une université américaine*' et '*entrer **à** l'université*', il s'agit, dans les deux cas, d'une inscription dans une institution universitaire. Ce phénomène peut nous amener à penser que, dans ce type d'alternance, *dans* est employé par défaut, c'est-à-dire juste pour une raison grammaticale, et que, par conséquent, son sémantisme n'est pas en jeu.

Ce sont les deux emplois qui nous sont parus les plus difficiles à éclaircir pour établir la FS de *dans*. Nous verrons que ces deux emplois ainsi que les autres emplois

---

<sup>167</sup> Rappelons qu'il existe une thèse assez récente de C. Vaguer consacrée uniquement à la préposition *dans* : 2004.

de cette préposition sont explicables par la considération que *dans* est en fait un syntagme prépositionnel composé de *de* et de *en*.

À notre connaissance, aucun chercheur n'a mené une étude sur l'identité de *dans* en traitant cette préposition comme composition de *de* et de *en*. Souhaitons que cette étude puisse ouvrir une nouvelle piste menant à l'identité de la préposition *dans*.

Notre objectif s'avère en fait périlleux car traiter *dans* comme '*de+en*' ne peut s'effectuer bien évidemment qu'après l'éclaircissement du fonctionnement de chacune des deux prépositions *de* et *en*, qui font partie toutes les deux des prépositions dont l'identité est très difficile à déterminer. En ce qui concerne le fonctionnement de *en*, nous allons appliquer l'hypothèse que nous avons proposée dans la partie précédente.

Commençons par présenter quelques explications étymologiques sur *dans* pour mieux concevoir cette préposition comme composition de '*de + en*'.

## ***Dans* comme *de+en***

### **(i) Étymologie de *dans***

Commençons par citer des extraits de deux ouvrages qui précisent que l'origine de *dans* est *deintus*, un composé de *de* et de *intus*. Selon le *Robert Dictionnaire historique de la langue française* (dorénavant *RDHLF*)<sup>168</sup>,

« DANS prép. est issue, sous la forme *denz* (v.1112), du bas latin *deintus* « au dedans, en dedans », de *de* (→*de*) et *intus* « de l'intérieur » puis simplement « à l'intérieur », dérivé de *in* (→*en*) ».

Cette origine de *dans* est confirmée par le *Dictionnaire étymologique de la langue française*<sup>169</sup> :

« Latin de basse époque *deintus* « dedans », adverbe composé de *de* et de *intus*, de même sens, d'où vient l'ancien français *enz*, disparu vers le XVI<sup>e</sup> s.<sup>170</sup>. »

---

<sup>168</sup> 1995, p. 992.

<sup>169</sup> 1968, p.177.

<sup>170</sup> En ce qui concerne la 'disparition' de *enz*, nous supposons, compte tenu de l'explication

Le caractère composite de *dans* apparaît maintenant manifeste. Cependant, pour affirmer que *dans* peut s'analyser comme la composition de *de* et de *en*, il faut présenter quelques arguments car la forme *en* employée dans le français d'aujourd'hui, qui peut correspondre à deux termes grammaticaux différents, n'est pas dérivée de *intus* : selon le *RDHLF*<sup>171</sup> et le *Dictionnaire étymologique de la langue française*<sup>172</sup>, *en* comme préposition est dérivé du latin *in*. Pour ce qui est de *en* comme pronom adverbial<sup>173</sup>, toujours selon ces deux ouvrages<sup>174</sup>, sa dérivation découle de l'adverbe latin *inde*.

En tout cas, il est évident qu'il existe une parenté entre la série de termes latins comportant la forme *in* et les deux termes *en* du français d'aujourd'hui qui partagent la même forme. Cette parenté est confirmée par le *RDHLF*<sup>175</sup> :

« *in appartient à la famille de l'indoeuropéen en- 'dans' ».*

Notre hypothèse selon laquelle *dans* s'analyse comme *de* + *en* est basée sur cette parenté entre la forme *in(-)* en latin et celle *en* du français d'aujourd'hui.

À ce propos, nous avons remarqué que la préposition *en*, dérivée de *in*, et le pronom adverbial *en*, dérivé de *inde*, sont formellement identiques, que, de plus, nous pouvons reconnaître, dans ces deux *en*, une forte ressemblance de caractéristiques fondamentales sur le plan sémantique. Expliquons-nous concrètement avec trois cas.

Cas 1 : « *Avez-vous des enfants ?* » - « *Oui, j'en ai deux* ».

Ici, puisque *deux* représente le nombre d'occurrences d'enfants extrait de ce que 'désigne' le pronom adverbial *en*, ce dernier doit indiquer une entité dotée d'une extension. Nous supposons que *en* recouvre la totalité des

---

suiivante de A. Darmesteter (1890 : 181), que *enz* a été conservé dans *denz* et *dedenz* qui sont devenus respectivement *dans* et *dedans* : « *Enz à son tour, par suite d'un procédé de composition normale en roman, s'allonge successivement en 'de enz', 'deenz', 'denz' (dens dans) et en 'dedenz' (dedens dedans).*

<sup>171</sup> p.1231.

<sup>172</sup> p.221.

<sup>173</sup> ex. « *Avez-vous de la monnaie ?* » - « *Oui, j'en ai* ».

<sup>174</sup> p.1231 (dans le *RDHLF*) et p.221 (dans le *Dictionnaire étymologique de la langue française*).

<sup>175</sup> p.1231. Dans la rubrique consacrée à la préposition *EN*.

occurrences de la notion « enfant », exprimée par *les enfants* dans *des enfants*, forme qui pour nous s'analyse comme '*de les enfants*'. Dans ce cas, *en* manifeste l'adéquation entre une extension et une exclusivité (ici qualitative). Notons aussi que cette extension inclut intégralement les deux occurrences correspondant au terme *deux*. Nous retrouvons les facteurs de la FS (Forme schématique) de la préposition *en* dont nous avons démontrée la manifestation dans le chapitre sur cette préposition.

Cas 2 : « *Je me dirigeai vers sa chambre et **en** ouvris la porte.* »

(L. Block, *Le nœud coulant*, 15)<sup>176</sup>

*En* s'interprète comme correspondant à « sa chambre », qui est constituée des composants : la porte, la(les) fenêtre(s), le sol, le plafond, le mur, etc. C'est-à-dire que *en*, qui 'reprend' « sa chambre », est conçu comme doté d'une extension qui se trouve en adéquation avec une exclusivité qualitative. « La porte » est une entité qui se trouve dans son intégralité en deçà de la limite du domaine « sa chambre ».

Cas 3 : « *Vous connaissez Tôkyô ?* » - « *Oui, j'**en** viens.* »

*En* correspond ici à *Tôkyô*, qui représente la ville où le sujet désigné par « je » était situé intégralement. Nous pouvons supposer que « Tôkyô » repris par *en* est conçu comme étant en extension en tant que localisateur du sujet. L'extension de la ville coïncide bien entendu avec l'exclusivité (ici qualitative) de la ville.

L'examen de ces trois exemples nous permet de supposer que, dans le cas du pronom adverbial *en*, Y (un des éléments mis en relation par *en*, qui a le rôle du repère par rapport à X assurant le rôle du repéré) se situe dans l'énoncé avant l'introduction de ce pronom. Quant à X, il est situé après ce pronom. Ainsi la différence de position des deux éléments X et Y mis en relation est la seule différence entre les deux *en* : à part cette différence, les deux *en* partagent une même FS. Il est possible d'imaginer que, si *in* et son dérivé *inde* ont, en évoluant, fini par se trouver

---

<sup>176</sup> Exemple cité par M. Oki (2005 : 35).

partager une même forme, c'est parce que, premièrement, ces termes en *in(-)* partageaient une même FS, et que deuxièmement, la différence qui était indiquée par un décalage formel (*in* et *inde*) entre ces deux termes – décalage qui n'affectait pas la FS – a fini par être exprimée par la différence de position de *en* (dérivé de *in*) par rapport aux éléments que ce terme met en relation<sup>177</sup>.

Nous pouvons donc penser que les termes de la série en *in(-)* se résument à la forme *en*. C'est la raison pour laquelle nous supposons que *deintus*, qui est l'origine de *dans* et qui est une composition de *de* et de *intus* ( $\rightarrow enz$ ), peut s'analyser comme équivalent de la composition de *de* et de *en*.

En ce qui concerne l'écriture *dans* au lieu de *dens*, elle découle d'une simple confusion dans les transcriptions graphiques. Sur ce point, l'explication de E. et J. Bourciez<sup>178</sup> est éclairante :

« De l'identité de son qu'avaient les groupes en et an, il est résulté dès le moyen âge une grande hésitation dans leur orthographe respective. En Champagne, vers 1200, les copistes des mss. de Crestien de Troyes écrivaient systématiquement ansamble, desfandre, etc. : mais dans l'Ile-de-France cette graphie n'a pas prévalu. Toutefois au XVIIIe siècle on imprimait Les aventures de Télémaque, et le français moderne écrit encore par un a, contrairement à l'étymologie, les mots suivants : Sans (= saine), dans (= de-Intus), (...) ». (C'est nous qui soulignons.)

Jusqu'ici, nous avons abordé le caractère composite de *dans*, c'est-à-dire l'analysabilité de cette préposition conçue comme résultant de la composition entre *de* et *en*. Maintenant, nous allons réfléchir sur la nature de cette composition. Pour ce faire, la comparaison avec des termes comme *devant*, *dessous*, *dehors* est pertinente car :

- d'une part, *dans*, que nous considérons comme *de+en*, est comparable à des termes comme *devant* (*de + avant*), *dessous* (*de + sous*), *dehors* (*de + hors*), etc. en ce qui concerne leur structure comportant *de*.

---

<sup>177</sup> Dans ce cas, il est peut-être possible de traiter les deux *en* comme une seule unité lexicale, dont les emplois se divisent en deux grandes axes en fonction de la position de cette unité par rapport aux éléments qu'elle met en relation.

<sup>178</sup> 1967, p. 80.

- d'autre part, il existe une grande différence entre *dans* et les termes *devant*, *dessous*, *dehors*, etc. : contrairement aux termes *dessous*, *dehors*, etc., *dans* (*d'en*) n'est pas employé comme adverbe.

Donc nous analyserons d'abord les termes *dessous*, *dehors*, etc. afin d'éclaircir leur particularité, et ensuite, nous comparerons *dans* et ces termes afin de rendre compte de la différence entre eux. Au cours de cet examen, nous verrons que cette différence est due aux caractéristiques de *en* telles que nous les avons identifiées dans la partie sur *en*.

**(ii) Réflexion sur la nature de *dans* (*d'en*) à l'aide de la comparaison de la préposition avec des termes relevant de la forme soudée du type *devant*, *dessous*, *dehors***

Nous allons traiter les adverbes suivants relevant de la forme soudée '*de* + prép'<sup>179</sup> :

*devant* ; *dessous* ; *dehors* (cf. \**dans*)

qui sont analysables respectivement comme :

*de+avant*<sup>180</sup> ; *de+sous*<sup>181</sup> ; *de+hors*<sup>182</sup>

Les adverbes en question sont employés dans une situation où le pôle de la localisation est implicitement connu. Considérons les exemples suivants :

<sup>179</sup> Nous supposons que les adverbes *derrière* et *dessus* relèvent de ce type de soudure (*de+rière* ; *de+sus*). Cependant, nous n'allons pas les traiter dans cette étude soit parce que, dans le cas de *derrière*, il n'existe pas aujourd'hui de terme auquel correspond le deuxième élément de la soudure, à savoir *rière*, soit parce que, dans le cas de *dessus*, nous ne sommes pas sûre du lien exact entre *sus* et *sur* du français d'aujourd'hui. À ce propos, citons le *RDHLF* (3702) : « SUR prép. est l'altération (v.1050) de sobre (fin IXe S.), puis sore (v.980), devenu sour, sor (v.1050), par croisement avec sus.

<sup>180</sup> D'après le *RDHLF* (p.1064), *devant* « résulte de la soudure (v.980) de la locution antérieure de avant (Xe s.), formée de de et avant ».

<sup>181</sup> D'après *RDHLF* (p.3601), *dessous* est « une réfection (v.1175) de desoz (v.980), issu du bas latin *desubtus*, composé de de et *subtus* », dont *sous* est dérivé.

<sup>182</sup> D'après le *RDHLF* (p.1023), *dehors* est « issus, sous l'ancienne forme *defors* (v.980) du bas latin *deforis*, (...), formé de la préposition de et de l'adverbe *foris* « dehors » qui a donné le français *fors*. En français, le passage à la forme *dehors* (fin XIIe – début XIIIe S.) s'est fait en deux temps : par suite de la disparition normale du -f- en position intervocalique qui a abouti à un type *deors*, puis par dégagement d'un -h- dans l'exclamation emphatique, phénomène qui s'est énéralisé.

1. *Peux-tu mettre ça devant (de+avant) ?*
2. *Peux-tu mettre ça dessous (de+sous) ?*
3. *Peux-tu mettre ça dehors (de+hors) ?*

Avec ces exemples, on imagine que, dans la situation d'énonciation, les interlocuteurs savent implicitement que le pôle de localisation de l'objet désigné par le terme *ça* est présupposé. C'est-à-dire que les adverbes en question sont employés dans un contexte où la classe des positions possibles par rapport au pôle de la localisation est déjà présupposée pour le repérage du procès X « mettre ça ». Autrement dit, pour l'emploi des adverbes du type *devant*, *dessous*, *dehors*, c'est-à-dire pour les formes composées *de+avant*, *de+sous*, *de+hors*, le deuxième élément de chacune de ces formes composées correspond à un élément faisant partie de la classe d'objet présupposée par rapport au procès.

Maintenant que nous avons éclairci des caractéristiques des adverbes *devant*, *dessous*, *dehors*, comparons ceux-ci avec *dans*, qui relève aussi de la forme composée comportant *de* mais qui ne fonctionne pas comme adverbe à l'heure actuelle :

*Peux-tu mettre ça (devant / dessous / dehors /\*dans<sup>183</sup>) ?*

Il importe donc d'examiner chacun des deuxièmes éléments des formes composées *devant*, *dessous*, *dehors* et *dans*, c'est-à-dire *avant*, *sous*, *hors* et *en* : le point commun entre les termes *avant*, *sous* et *hors* est qu'ils expriment une position définie par rapport à un pôle. Concrètement, ces termes servent à définir 'la position' d'un objet par rapport à (ou à partir de) quelque chose. Or, ce n'est pas le cas avec *en*. Rappelons que, dans notre hypothèse sur l'identité de *en*, il s'agissait d'une adéquation entre une extension et une exclusivité, cette exclusivité ne se définissant pas par rapport à (ou à partir de) quelque chose<sup>184</sup>. En d'autres termes, *en* implique

---

<sup>183</sup> C'est *dedans*, analysable comme 'de+ [de+ en]', qui est admis comme adverbe aujourd'hui :

*Peux-tu mettre ça dedans (de d'en) ?*

<sup>184</sup> Rappelons en quatre exemples les quatre cas de figure pour l'emploi de *en* :

1<sup>er</sup> cas de figure : *Je nettoie ma chambre en une demi-heure.*

2<sup>ème</sup> cas de figure : *Pierre est en mission.*

3<sup>ème</sup> cas de figure : *Un texte en français*

4<sup>ème</sup> cas de figure : *Cet écrivain est né en 1980.*

l'existence d'une extension dotée d'une limite et cette extension échappe à toute forme d'altérité<sup>185</sup>.

Une telle caractéristique ne permet pas à *en* de marquer un rapport de localisation à lui seul.

Cette différence de nature entre *en* et les termes *avant*, *sous*, *hors* se vérifie aussi par la possibilité ou l'impossibilité d'être paraphrasée : contrairement aux autres termes *avant*, *sous*, *hors*, il est impossible de paraphraser *en* :

(paraphrase possible)     *avant* ~ : à la position antérieure à ~

*sous* ~ : à la position inférieure à ~

*hors* ~ : à l'extérieur de ~

(paraphrase impossible) *en* ~ : \*à l'intérieur de ~<sup>186</sup>

Il est impossible de paraphraser *en* par le SP '*à l'intérieur de* ~' car l'intérieur est une région définie par rapport à l'extérieur, c'est-à-dire que ce SP exprime une altérité entre l'intérieur et l'extérieur. Or, comme nous l'avons dit plus haut, *en* implique un mode de présence sans altérité, c'est-à-dire un mode de présence autonome.

Compte tenu de ces observations, nous déduisons que, à cause des caractéristiques de *en*, *dans* (*d'en*) n'a pas pu accéder au rôle d'adverbe<sup>187</sup> contrairement aux termes *devant*, *dessous*, *dehors* qui, pourtant, contiennent *de* semblablement à *dans*. Cette différence entre *en* et *avant*, *sous*, *hors* n'est jamais abolie : le tableau ci-dessous nous montre que, dans chacune des trois colonnes relatives à la fonctionnalité grammaticale de genre, *en* est toujours combiné avec un *de* de plus que les autres termes (*avant*, *sous* et *hors*).

---

<sup>185</sup> Nous pensons que c'est la raison pour laquelle *en* est suffisamment flexible pour assurer plusieurs rôles fonctionnels : pronom adverbial (ex. « *Des œufs ? J'en ai deux* ») et introducteur d'un gérondif.

<sup>186</sup> Même pour le cas du SP *en France*, la paraphrase par '*à l'intérieur de la France*' paraît inappropriée.

<sup>187</sup> A ce propos, citons l'explication du *RDHLF* (p. 992) : « *dans est d'abord employé adverbialement au sens de 'à l'intérieur', avant de céder cet emploi à son composé dedans. Depuis 1170, on le trouve employé comme préposition, exprimant une idée de lieu, de temps (XIIIe S.), ainsi qu'une disposition physique et morale (1667). Rare avant le XVIe S., il s'est progressivement imposé au détriment de dedans et de en, d'usage incommode en raison de ses formes contractes* ».

	<b>Préposition</b> susceptible d'indiquer une position temporelle ou spatiale par rapport à un pôle	Adverbe	Locution adverbiale signifiant <i>depuis</i> + <i>adv.</i>
	<i>avant</i> <sup>188</sup>	<i>devant</i> <sup>189</sup>	<i>de devant</i>
	<i>sous</i>	<i>dessous</i>	<i>de dessous</i>
	<i>hors</i>	<i>dehors</i>	<i>de dehors</i>
<i>en</i>	<i>dans</i> ( <u><i>d'en</i></u> )	<i>dedans</i> ( <u><i>de d'en</i></u> )	<i>de dedans</i> ( <u><i>de de d'en</i></u> )

Maintenant que nous avons mis en évidence la nature de *dans* qui diffère de celle des termes *devant*, *dessous*, *dehors*, nous allons aborder la présence de *de* devant *en* dans *dans* que nous analysons comme *de* + *en*.

Remarquons que, dans le tableau ci-dessus, *dans* (*d'en*) se trouve au même niveau que les prépositions *avant*, *sous* et *hors*, qui sont susceptibles d'indiquer une position soit temporelle soit spatiale par rapport à un pôle. Nous pouvons déduire que l'ajout de *de* devant *en* permet d'aborder l'extension exprimée par *en* comme une des régions spatiales ou temporelles d'une entité physique (objet, être vivant, etc.). Nous supposons que, d'abord, *en* pose une extension dotée d'une limite, et qu'ensuite, l'ajout de *de* devant *en* indique que c'est à partir de cette extension que l'on repère quelque chose, par exemple X dans la configuration 'X *dans* Y' ('X *d'en* Y'). C'est-à-dire que, dans la configuration 'X *dans* Y', la région de Y définie par *en*, à savoir la région constituée de l'extension et la limite de Y, est déjà préétablie et le repérage de X ne peut s'effectuer que compte tenu de ce préétablissement.

C'est à partir de ces réflexions que nous allons proposer l'hypothèse sur la FS de *dans*.

<sup>188</sup> Nous ne prenons pas en compte que ce terme peut être un adverbe dans le domaine temporel.

<sup>189</sup> Ce terme peut être utilisé aussi comme préposition.

## HYPOTHESE SUR LA FORME SCHEMATIQUE DE *DANS*

La configuration 'X *dans* Y' s'analyse comme 'X *d'en* Y', plus exactement comme 'X *de* [*en* Y]'. Dans cette configuration,

- ***En* définit Y comme muni d'une extension dotée d'une limite.**
- **La présence de *de* indique que le repérage de X par Y est fondé sur le préétablissement de la région (extension dotée d'une limite) de Y ainsi définie par *en*.**

Nous avons divisé les emplois de *dans* en trois grands cas de figures.

**PREMIER CAS DE FIGURE** : le régime de *dans* représente une entité qui relève d'un découpage portant sur le spatial, le temporel, etc.

Cas du type : Venez ***dans*** la matinée. (Venez ***d'en*** la matinée.)

Le GN *la matinée* s'interprète comme une des périodes de la journée, c'est-à-dire comme étant en extension et se démarquant des autres périodes à la fois quantitativement et qualitativement. Le procès X « venir » est situé au sein de cette période « la matinée » (Y).

Ainsi, *en* définit Y comme étant en extension – extension dotée d'une limite et situant intégralement X. La présence de *de* est due à la corrélation entre Y « la matinée » et d'autres périodes de la journée : de par cette corrélation, la délimitation de Y se trouve préétablie. Ce qui fait que la région de Y définie par *en* est considérée comme déjà établie au moment du repérage de X par Y. Il en résulte que le repérage de X par Y ne s'effectue qu'en tenant en compte du préétablissement de la région de Y constituée d'une extension et d'une limite. L'ajout de *de* devant *en* indique que le repérage de X par Y est fondé sur ce préétablissement.

Appartiennent à ce cas de figure des emplois dans lesquels Y fait partie d'une série de sous-divisions, de sous-catégories, relevant de découpages spatiaux,

temporels, etc. Le fait que X est repérable parmi les composants de cette série est présupposé. Soit des exemples comme :

- *entrer **dans** une université américaine* (Y est une des universités de la série définie par la nationalité.)
- *Souvent, on trouve des baguettes **dans** une boulangerie.* (Y est une des institutions qui constituent l'espace où vit l'énonciateur.)
- *Anne est **dans** l'église.* (Y est un des découpages spatiaux.)
- etc.

### DEUXIEME CAS DE FIGURE oppositions diverses entre Y et Y'

Cas du type : *Jean est toujours **dans** les jupes de sa mère.*

*(Jean est toujours **d'en** les jupes de sa mère.)*

Le GN *les jupes de sa mère*, qui correspond à Y, s'interprète comme un domaine marquant la dépendance d'un sujet : ce GN implique donc déjà en soi une corrélation qualitative avec Y' qui est ici le domaine de l'indépendance. C'est-à-dire que la limite de Y est présupposée dans ce GN.

Dans l'exemple précité, *en* définit Y (« les jupes de sa mère ») comme situant intégralement X « Jean », non pas physiquement mais en tant que sujet. De par le préétablissement de la délimitation de Y par rapport à Y', le repérage de X par Y ne peut s'effectuer que compte tenu du préétablissement de la région de Y. La présence de *de* devant *en* indique que le repérage de X par Y est ainsi fondé sur le préétablissement de la région de Y.

Dans ce cas de figure, se classent des types d'emploi comme suit :

- *agir **dans** les règles*
- *finissez ce travail **dans** les huit jours*
- *Jean est **dans** le coma*
- *persister **dans** sa candidature*
- etc.

Dans le cas de *persister dans sa candidature*, le préétablissement de la limite de Y est dû à la nature du verbe.

**TROISIEME CAS DE FIGURE : Y est le domaine (spatial, temporel, affectif) de départ pour l'effectuation du procès**

Cas du type : *Prends de la monnaie **dans** ma poche*

(*Prends de la monnaie **d'en** ma poche*)

Il est question de sortir le contenu (ou une partie du contenu) vers l'extérieur depuis le contenant. Le 'contenant' est Y « ma poche » qui situe « de la monnaie », qui est son contenu. Y est donc doté d'une extension. Pour effectuer le procès X « prendre de la monnaie », l'agent du procès met sa main dans « ma poche » (Y), prend de la monnaie, et, au moment où la main franchit la limite de Y, la visée du procès se réalise. Ainsi, l'effectuation du procès X ne peut être concevable que compte tenu de l'implication du corps de l'agent dans Y et de son franchissement de la limite de Y, limite qui marque l'exclusion du contenu (une partie du contenu) vers l'extérieur. Autrement dit, l'effectuation du procès X est fondée sur l'établissement de la région de Y qui est constituée d'une extension et d'une limite. Autrement dit, l'effectuation du procès ne peut être conçue qu'à partir de cet établissement de la région de Y.

Nous avons regroupé, dans ce cas de figure, les emplois suivants :

- *boire du thé **dans** une tasse ;*
- *mordre **dans** une pomme ;*
- *J'arrive **dans** dix minutes ;*
- ***Dans** sa joie, il ne savait que dire.*

La particularité de ces emplois est le fait que Y est concevable comme domaine de départ, comme source : contenant (récipient, assiette, etc.), moment, situation, affect, etc. C'est-à-dire que le rôle de *de* est plus facilement saisissable que dans les deux cas de figure précédemment présentés, surtout grâce à la réécriture de *dans* en *d'en* :

- boire du thé **d'en** une tasse ;
- mordre **d'en** une pomme ;
- J'arrive **d'en** dix minutes ;
- **D'en** sa joie, il ne savait que dire.

## ANALYSE DES EMPLOIS DE *DANS*

### 1. PREMIER CAS DE FIGURE

Le régime de *dans* représente une entité qui relève d'un découpage portant sur le spatial, le temporel, etc.

#### 1.1. Cas où *dans* entre en alternance avec *à* ou *en*

Dans cette sous-section, nous allons étudier les types de cas représentés par les exemples suivants :

- (85) *A l'âge de 18 ans, Jean est entré **dans** une université américaine.*
- (86) *Une deuxième langue étrangère est obligatoire **dans** (mon université / cette université / les universités américaines).*
- (87) *Vincent a fait un exposé **dans** un italien impeccable.*

Ce sont des emplois qui se caractérisent respectivement comme suit :

- *dans* + un(e) + N + qualificatif
- *dans* + déterminant autre que l'article défini au singulier + N + (qualificatif)

Très souvent, ces emplois sont analysés dans le cadre de leur alternance soit avec *à* soit avec *en* :

(88) *A l'âge de 18 ans, Jean est entré à l'université.*

(89) *Une deuxième langue étrangère est obligatoire à l'université.*

(90) *Vincent a fait son exposé en italien.*

La particularité de l'alternance entre *dans* et chacune des prépositions *à* et *en* porte sur le terme qui suit la préposition : avec *dans*, comme nous le voyons dans (85)-(87), le choix du déterminant est libre et le régime de cette préposition peut contenir un qualificatif tandis que ce n'est pas le cas avec *à* ou *en*. Avec *à*, l'article défini au singulier est le seul déterminant permis, et, avec *en*, le régime ne contient pas de déterminant :

(91) *\*A l'âge de 18 ans, Jean est entré à une université américaine.*

(92) *\*Une deuxième langue étrangère est obligatoire (à mon université / à cette université / aux universités / aux universités américaines).*

(93) *\*Vincent a fait son exposé en un italien.*

Ce qui est le plus surprenant dans ce type d'alternance systématique est qu'elle ne manifeste pas une 'rupture' de sens, du moins apparente, selon les prépositions qui font l'objet de l'alternance. Par exemple, dans (85) et (88), il s'agit de l'inscription à une université.

Toutes ces caractéristiques sont suffisantes pour donner l'impression qu'il s'agit d'un phénomène purement grammatical, que *dans* ne manifeste pas son sémantisme, que cette préposition est employée par défaut par rapport aux prépositions *à* et *en*. Sur ce point, présentons les commentaires ou explications des chercheurs concernant l'alternance que nous venons de présenter, en particulier celle entre *à* et *dans*.

C. Fahlin<sup>190</sup>, dans son étude sur les prépositions *à*, *en* et *dans*, s'est contentée de présenter les règles grammaticales régissant l'alternance entre *à* et *dans* sans donner d'explication pour ce phénomène : « *Il suffit, on le sait, d'introduire un qualificatif, ou d'échanger l'article défini contre l'article indéfini ou l'article défini*

---

<sup>190</sup> 1942, p.221-222.

au pluriel pour qu'on soit obligé de mettre 'dans' au lieu de 'à' (à l'hôtel, dans un hôtel, dans les hôtels) ». H. Frei<sup>191</sup> a, lui, repéré que « le contraste entre A et DANS correspond à une opposition entre le générique et le spécifique »<sup>192</sup>. T. Matsuda<sup>193</sup>, qui a étudié l'alternance entre à et dans, soutient ce point de vue en invoquant, entre autres, la différence de contrainte portant sur les déterminants tolérés pour le GN-régime par chacune de ces deux prépositions. Quant à K. Togeby<sup>194</sup>, il est vrai qu'il n'affirme pas que l'alternance évoquée plus haut repose sur l'opposition 'générique – spécifique', mais il n'empêche que ses considérations vont dans le même sens que celles de H. Frei et de celles de T. Matsuda dans la mesure où il pense que l'alternance en question dépend, dans une large mesure, des articles. Enfin, E. Katz<sup>195</sup>, qui a effectué une étude s'intitulant « *Systématique de la triade spatiale à, en, dans* », affirme sa position radicale concernant le caractère 'par défaut' ou 'complémentaire' de dans par rapport aux prépositions à et en : « Quant à dans, il représente l'option par défaut des deux autres prépositions en raison de la nature spécifique de son régime. (...) il recueille les situations complémentaires des microsystemes des deux autres prépositions ».

Pour notre part, notre hypothèse est que l'alternance en question n'est pas réductible à un simple phénomène grammatical, ni à l'opposition 'générique - spécifique', ni à une relation de complémentarité dans laquelle la préposition dans serait employée par défaut par rapport à à ou à en. Nous allons démontrer que, dans

---

<sup>191</sup> Par exemple, H. Frei (2003 : 149)

<sup>192</sup> Certes, cette explication est valable jusqu'à un certain point, mais elle suscite assez vite quelques contradictions qui nous heurtent : à peut très bien se combiner avec un nom désignant une entité spécifique (*Jean est entré à l'Université de Paris X*), et dans avec un nom générique (*Les enfants s'amuse**nt** dans la rue*). Il s'avère que l'opposition 'générique – spécifique' n'est pas une explication fondamentale : elle ne tient pas compte du fonctionnement de chacune des prépositions, à et dans. Pour plus de détails sur ce point, nous renvoyons à notre article paru sur le Web :

[http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/09/74/55/PDF/homma\\_actes\\_DILTEC.pdf](http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/09/74/55/PDF/homma_actes_DILTEC.pdf).

<sup>193</sup> 1998, p.111 : « Notre recherche nous conduit aussi à constater que le contraste entre À et DANS correspond à une opposition entre le générique et le spécifique. Avec 'dans – Y', le choix du déterminant de Y est tout à fait libre, alors qu'avec 'à – Y', dans la plupart des cas, Y n'accepte aucun autre déterminant que l'article défini ».

<sup>194</sup> 1984 : « (...) certaines indications de lieu peuvent être conçues soit comme un point, marqué par à : 'à l'église', soit comme un espace, marqué par dans ou en : 'dans cette église'. Toutefois, dans les constructions de ce type, la distribution des prépositions ne dépend pas uniquement du sens, mais aussi, dans une large mesure, des articles employés ».

<sup>195</sup> 2002, p.48.

l'alternance en question, l'emploi de *dans* tient à ses propres principes de fonctionnement.

Commençons par analyser le cas qui se caractérise comme '*dans + un(e) + N + qualificatif*' :

(94) *À l'âge de 18 ans, Jean est entré **dans** une université américaine.*

(95) *Je voudrais aller au Canada **dans** un avenir prochain.*

(96) *Vincent a fait son exposé **dans** un italien impeccable.*

La première caractéristique de ce cas est que, comme nous venons de l'évoquer, il entre en alternance soit avec *à* soit avec *en*<sup>196</sup> :

(97) *À l'âge de 18 ans, Jean est entré **à** l'université.*

(98) *Je voudrais aller au Canada **à** l'avenir.*

(99) *Vincent a fait son exposé **en** italien.*

La deuxième caractéristique, qui est en corrélation avec la première, est que la présence d'un qualificatif est indispensable, qualificatif sans lequel l'énoncé paraît difficilement acceptable :

(100) *?À l'âge de 18 ans, Jean est entré **dans** une université<sup>197</sup>.*

(101) *\*Je voudrais aller au Canada **dans** un avenir.*

(102) *\*Vincent a fait son exposé **dans** un italien.*

Nous supposons que, si ces exemples sont difficilement acceptables, c'est parce que, sans qualification, ils n'ont pas de raison d'être par rapport aux cas comme (97)-(99), dans lesquels le régime de la préposition représente une entité non spécifique.

Du fait de la présence nécessaire d'un qualificatif en plus du déterminant *un(e)*, dans cet emploi de *dans*, nous pouvons supposer que le régime de cette

---

<sup>196</sup> Les cas similaires sont abondants :

- 1) « en désordre / *dans un grand désordre* »
- 2) « en silence / *dans le silence le plus complet* »
- 3) « en bleu / *dans un bleu magnifique* »

<sup>197</sup> L'expression *entrer dans une université* s'emploie dans une situation où il est question de distinguer « une université » d'avec d'autres institutions de formation comme une grande école, etc. Dans ce cas, il s'agit d'un emploi classable en 1.1.

préposition, qui correspond à Y, représente ici une entité faisant partie d'une série des sous-divisions de la notion qui correspond à N dans la caractérisation 'un(e) + N + qualificatif'.

Prenons comme exemple le cas de (94), à savoir « *À l'âge de 18 ans, Jean est entré dans une université américaine* », qui, selon nous, s'analyse comme « *À l'âge de 18 ans, Jean est entré d'en une université américaine* ». Dans cet exemple, GNy '*une université américaine*' s'interprète comme désignant une université faisant partie d'une série d'occurrences d'université caractérisées chacune par une nationalité différente (université italienne, université anglaise, etc.). C'est-à-dire que c'est une série constituée des occurrences d'université dont chacune est munie d'une limite qualitative par rapport aux autres. Nous déduisons que, dans ce type d'emploi de *dans*, au moment du repérage de X (« entrer ») par Y, est exigée la prise en compte de l'existence des occurrences par rapport auxquelles Y (« une université américaine ») manifeste sa limite qualitative, qui coïncide avec la délimitation quantitative de Y.

Par la présence de *en*, Y est conçu comme situant intégralement X non pas physiquement mais en tant que sujet. Ce constat ne paraît pas évident surtout dans (94) car, quand on le compare avec (97), on a l'impression qu'il s'agit simplement d'une alternance entre deux prépositions suite au changement de déterminant. Mais, selon nous, dans (97), si la préposition *à* employée n'évoque pas d'inclusion, c'est parce que « l'université » est conçue comme simple repère distinctif d'institution, et que l'intégration de X par « l'université » n'est pas mise en cause. Sur ce point, rappelons des cas comme '*en Orient*' et '*en été*', que nous avons traités dans le chapitre sur *en*. Nous avons expliqué que, quand « Orient » ou « été » est conçu comme un des repères préétablis soit géographique soit chronologique, on emploie la préposition *à* : '*au Proche-Orient*', « *la loi adoptée à l'été 2007 est coûteuse et peu efficace* ». Par toutes ces explications, nous voudrions souligner que, dans l'alternance du type '*à l'université - dans une université américaine*', chacune des prépositions garde sa propre caractéristique sémantique et que *dans* n'est pas employé par défaut par rapport à la préposition *à*. De même dans (98), nous pensons que, si l'on dit '*à l'avenir*' alors que l'on dit '*dans un avenir prochain*' dans (95), c'est parce que, dans '*à l'avenir*', le GN *l'avenir* s'interprète comme un repère distinctif préétabli.

Ainsi, nous venons d'argumenter que, dans ce type d'emploi de *dans*, Y situe intégralement X. Cela signifie que Y est muni d'une certaine extension. Puisque,

comme nous l'avons dit plus haut, Y (« une université américaine » dans 94) est une entité dont la limite quantitative coïncide avec la limite qualitative, nous pouvons affirmer que Y est muni d'une extension qui se trouve en adéquation avec l'exclusivité qualitative et qu'il (Y) inclut (situe intégralement) X. Nous retrouvons donc les caractéristiques de la configuration 'X en Y'.

Pour ce qui est du rôle de *de*, nous supposons qu'il a un lien avec le fait qu'au moment du repérage de X par Y, il est exigé de prendre en compte l'existence des occurrences par rapport auxquelles Y (« une université américaine ») manifeste sa délimitation. Autrement dit, cette prise en compte des autres occurrences que Y est donc une prise en compte du préétablissement de la délimitation de Y. De par ce préétablissement, la région de Y définie par *en*, à savoir la région constituée d'une extension et d'une limite (ici qualitative), doit être comprise comme région constituée par le préétablissement de sa délimitation (ici qualitative). L'ajout de *de* devant *en* indique que le repérage de X par Y ne s'effectue qu'à partir de la prise en compte de cette région préétablie.

Nous supposons donc que le SP '*dans* + N' s'analyse comme '*de* + [*en* N]' mais non pas comme '*de* + *en* + N'. Par exemple, le cas de (94) se présente comme suit :

(94)' *À l'âge de 18 ans, Jean est entré de [en une université américaine].*

Pour ce qui est des cas comme « *Une deuxième langue étrangère est obligatoire dans (mon université / cette université / les universités américaines)* », les mêmes explications sont applicables dans la mesure où la présence d'un déterminant comme *mon*, *cette*, ou d'une forme '*les* + N + qualificatif' dans le GNy, permet d'interpréter celui-ci comme représentant une des sous-catégories de l'hyperonyme « université ». Les délimitations quantitative et qualitative de Y sont donc conçues comme préétablies.

Les exemples suivants s'analysent exactement de la même manière que le cas du type « *A l'âge de 18 ans, Jean est entré dans une université américaine* ». La seule différence est que le GNy comporte un article défini mais non pas un article indéfini :

(103) *Dans la France d'aujourd'hui, un grand nombre d'enfants sont d'une famille mono-parentale.*

(104) *Dans l'ENA restructurée, l'ambiance a radicalement changé.*

Il est connu que, sans qualification apportée par le GNy, on emploie soit *en* soit *à* :

(105) *En France, un grand nombre d'enfants sont d'une famille mono-parentale.*

(106) *À l'ENA, l'ambiance a radicalement changé.*

Dans (103)-(104), par la présence d'un qualificatif comme *d'aujourd'hui* ou *restructuré*, il est évident que le GNy représente une des occurrences soit de la France soit de l'ENA.

Les caractéristiques de l'emploi de *dans* que nous venons de démontrer se vérifient clairement avec les paires d'exemples suivants. Dans chaque paire, le GNy correspond à une même réalité :

(107) 1. *en Franche-Comté*

2. *dans la région franc-comtoise*<sup>198</sup>

(108) 1. *à Rome*

2. *dans la Ville éternelle*

(109) 1. *en parfait état*

2. *dans un état parfait*

Dans (107)2, la construction du GN qui suit *dans*, à savoir la construction 'dét. + N + qualificatif', fait entrer Y (« la région franc-comtoise ») dans une série de régions alors que, dans (107)1, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre sur *en*, « Franche-Comté » est conçu comme entité qui n'entre pas dans une relation d'altérité. La même explication est possible pour (108)<sup>199</sup>. Enfin, dans (109)1., comme l'antéposition de l'adjectif *parfait* l'enseigne, il n'est pas question de choisir

---

<sup>198</sup> Notons que, dans le cas du GN *région parisienne*, *en* et *dans* (suivi de *la*) sont tous deux acceptables : (*en / dans la*) *région parisienne*. A la radio, il est fréquent d'entendre le présentateur dire '*en région parisienne*'. Nous pensons que le choix de la préposition peut dépendre de la position, de l'origine, etc. de l'énonciateur et qu'il s'agit du même phénomène que celui abordé dans le chapitre sur *en* (4.3.1.5.) à propos du choix de la préposition qui varie devant un nom de département en fonction de la position, de l'origine, etc. de l'énonciateur.

<sup>199</sup> Cependant, on dit '*au pays du soleil levant*' mais non pas '*\*dans le pays du soleil levant*'.

un attribut parmi d'autres et seule la notion de « parfait » est envisagée. En revanche, dans (109)<sup>2</sup>, « un état parfait » entre dans le paradigme d'états comme « un état correct », etc.

Dans les emplois de la sous-section 1.1., que nous venons d'analyser, la présence d'un qualificatif ou la nature d'un déterminant était l'indice d'une sous-division. Dans les lignes qui suivent, jusqu'à la fin de cette section, il s'agira toujours encore d'une sous-division, mais la façon dont la sous-division se manifeste est différente dans chacun des cas.

## **1.2. *dans un(e) + N : ex. Souvent, on trouve des baguettes dans une pâtisserie.***

Considérons les exemples suivants :

(110) *Souvent, on trouve des baguettes **dans** une pâtisserie.*

(111) *En général, le vote pour une élection se passe **dans** une école.*

Dans ces exemples, contrairement au cas précédemment examiné, l'ajout d'un qualificatif n'est pas indispensable pour l'emploi de *dans*. Y ne se limite pas à faire partie d'une série de sous-divisions d'une classe mais d'une série de constituants de l'univers où vit l'énonciateur.

Dans (110), il est vrai que le GN *une pâtisserie* représente une des occurrences de la notion « pâtisserie » mais le sens de l'énoncé n'est pas simplement : « Souvent, on trouve des baguettes dans une des occurrences de la notion 'pâtisserie' ». C'est-à-dire que « une pâtisserie » (Y) n'est pas simplement une extraction de n'importe quelle occurrence parmi les occurrences de « pâtisserie », occurrences qui, partageant les mêmes propriétés, ne se démarquent que quantitativement. Il est plutôt question de préciser là où l'on trouve des baguettes parmi les institutions possibles qui constituent l'espace où vit l'énonciateur, comme une école, une église, une banque, une épicerie, des maisons, etc. Il en va de même pour (111) : le GN *une école* s'interprète comme représentant un des constituants de l'espace où vit l'énonciateur.

Donc, dans ce type d'emploi de *dans*, contrairement au cas précédemment analysé, Y (« une pâtisserie » ou « une école ») est une occurrence qui manifeste sa démarcation qualitative par rapport aux occurrences de notions autres que celle à laquelle Y appartient mais non pas, comme dans le cas précédemment analysé (ex. *dans une université américaine*), par rapport aux autres occurrences de la même notion. C'est la seule différence entre les deux types d'emplois :

- GV + *dans* + un(e) N + qualificatif :  
ex. *Jean est entré **dans** une université américaine.*
- GV + *dans* + un(e) N :  
ex. *Souvent, on trouve des baguettes **dans** une pâtisserie.*

Dans les deux cas, le GNy s'interprète comme désignant une entité faisant partie d'une série de sous-divisions. Résumons ces deux types d'emploi de *dans* par les caractéristiques suivantes :

- d'abord, par la présence de *en* (contenu dans *dans*), d'une part, Y est muni d'une extension qui coïncide avec une limite qualitative, et, d'autre part, Y inclut (situe intégralement) X ;
- ensuite, l'ajout de *de* indique que le repérage de X par Y ne s'effectue que par la prise en compte du préétablissement de la région de Y qui est constituée d'une extension et d'une limite.

### 1.3. *dans les* + N : ex. *Ce violon a des timbres durs dans les aigus.*

Examinons les exemples suivants :

- (112) « *Ce violon a des timbres durs **dans** les aigus.* »  
 (« *Ce violon a des timbres durs **d'en** les aigus.* »)
- (113) *Ce peintre excelle **dans** les bleus.*  
 (« *Ce peintre excelle **d'en** les bleus.* »)

La particularité de ces exemples est que :

- comme nous pouvons l’imaginer à partir de la présence d’un article défini au pluriel, le régime de *dans*, qui correspond à Y, représente la totalité des occurrences de la notion correspondant à N dans la construction ‘*les + N*’, qui est ici respectivement exprimée par « aigu » et « bleu » ;
- ce régime s’interprète comme une des sous-catégories : dans (112), le GN *les aigus* représente une des sous-catégories de tonalité ; dans (113), le GN *les bleus* une des sous-catégories de couleurs.

D’une part, par le fait que le GNy désigne la totalité des occurrences d’une notion, nous déduisons que Y est doté à la fois d’une extension et d’une limite qualitative. C’est-à-dire que Y réalise en soi l’adéquation entre une extension et une limite qualitative. D’autre part, X (« avoir des timbres durs » ou « exceller ») prend sa validité en deçà de la limite de Y. X est donc situé intégralement dans/par Y. Ainsi, nous reconnaissons les caractéristiques de la configuration ‘X en Y’. Pour ce qui est de la présence de *de* devant *en*, comme dans les cas précédemment analysés, nous supposons qu’elle a un lien avec le fait que le GNy s’interprète comme une des sous-catégories (sous-divisions), c’est-à-dire avec le préétablissement de la région de Y, région constituée à partir de la délimitation de Y due à la démarcation de Y par rapport à Y’ (ici ‘autres que Y’).

Les exemples suivants relèvent du même type d’emploi que nous venons d’examiner :

(114) Mère : « *Tu veux que j’achète quelle glace ?* »

Enfant : « *Euh... framboise, fraise, passion, ...* »

Mère : « *Tu fais **dans** les fruits rouges alors.* »

(115) « *Tu cherches un médecin **dans** les veines ?* »

(116) « *Ah ! Attends, il y a des fautes **dans** les virgules, là.* »

Le cas du type (115)-(116) peut être moins familier que les autres cas. Dans (115), le GNy désigne toutes les sous-spécialités du domaine de la veine. Quant au (116), il s’agit d’un énoncé prononcé par un Français lors de la correction d’un texte. Le Y (« les virgules ») est concevable comme un des domaines constitutifs du texte, à savoir ‘phrases’, ‘titres’ (s’il y en a plusieurs), ‘tableaux’, etc.

Nous allons maintenant examiner le cas où le GNy contient un article défini, mais, cette fois, au singulier.

#### 1.4. *dans le(la) + nom de domaine professionnel* : ex. « *Mon mari est dans l'enseignement.* »

(117) *Mon mari est dans (le tourisme / l'enseignement / le commerce / l'assurance / la construction / le transport / la confection / la presse / l'administration / la restauration / l'élevage)*<sup>200</sup>.

Ici, tous les régimes de *dans* s'interprètent comme désignant chacun un des domaines professionnels qui rassemblent toutes les sous-spécialités du domaine désigné. Par exemple, dans le cas de « *Mon mari est dans le tourisme* », le GN *le tourisme* s'interprète comme désignant un domaine dans lequel nous trouvons différents métiers comme 'guide', 'secrétaire dans une agence de voyage', 'interprète', 'conducteur de car', etc., bref, tous les métiers qui appartiennent au domaine manifestant les propriétés de la notion « tourisme » (Y). Cette interprétation signifie que le GN qui suit *dans* est conçu comme désignant une entité en extension, dont la délimitation quantitative coïncide avec la délimitation qualitative manifestée par la notion « tourisme ». Ainsi, nous pouvons nous rendre compte que, d'une part, Y inclut X (« mon mari »), et, d'autre part, Y manifeste une adéquation entre une extension et une exclusivité qualitative. Nous retrouvons les caractéristiques de la configuration 'X en Y'. Notons que nous pouvons attribuer à la présence de *en* l'interprétation selon laquelle le terme qui suit *dans* désigne une entité en extension. La raison en est que, pris isolément, ce GN n'évoque en rien une extension : par exemple, le GN *le tourisme* n'est pas interprétable en soi comme une entité ayant une extension. Pour ce qui est du rôle de *de*, nous pouvons l'expliquer de la même manière que les cas précédemment examinés.

---

<sup>200</sup> On peut dire aussi « *Mon mari est dans (la chaussure / dans les rillettes / etc.)* ». Ici, le domaine professionnel d'activité (fabrication, vente, ...) est désigné par l'objet de l'activité, par métonymie du signe, d'après la classification de P. Fontanier dans *Les figures du discours* (1830). Pour plus de précisions sur ce type d'emploi, voir D. Leeman (1988 :17).

## 1.5. Y est un des composants spatiaux ou temporels en série structurée

(118) 1. *Bordeaux est au Sud-Ouest de Paris.*

2. *Bordeaux est dans le Sud-Ouest. (= Bordeaux est d'en le Sud-Ouest.)*

Dans 1, *le Sud-Ouest* représente une direction, plus précisément, un des repères préétablis par rapport auxquels s'effectue l'identification de la localisation de « Bordeaux ». En revanche, dans 2, le même GN *le Sud-Ouest* s'interprète comme désignant un des découpages spatiaux structurés du territoire de la France, dans lequel « Bordeaux » (X) se trouve. Compte tenu de cette caractéristique interprétative, nous pouvons déduire les éléments suivants concernant 2 : d'une part, « Le Sud-Ouest » (Y) est doté d'une extension (ici spatiale) qui inclut intégralement X, et, d'autre part, il manifeste une adéquation entre cette extension et une limite qualitative. A ce stade, nous reconnaissons que le rapport entre X et Y relève de la configuration 'X en Y'. Ensuite, par le fait que le GNy est interprété comme désignant un des découpages spatiaux, nous déduisons que Y est conçu comme ne pouvant être appréhendé qu'à partir de sa démarcation par rapport aux autres entités, démarcation à la fois quantitative et qualitative. C'est à partir de cette démarcation que la région de Y se construit, à savoir une région constituée d'une extension et d'une limite. C'est-à-dire que, dans 2, le repérage de X par Y ne s'effectue qu'à partir de la région de Y ainsi établie.

Dans l'exemple suivant, il s'agit d'un découpage temporel :

(119) *Venez dans (la matinée / l'après-midi / la soirée).*

Le GNy s'interprète comme une des périodes de la journée, c'est-à-dire comme étant en extension et manifestant sa limite par rapport aux autres périodes. Nous n'allons pas développer nos explications sur cet exemple, celui-ci pouvant être explicable de la même manière que le cas précédent. Simplement, nous allons comparer d'abord '*dans l'après-midi*' et '*l'après-midi*', et, ensuite '*dans la matinée*' (ou '*dans la soirée*') et '*le matin*' (ou '*le soir*').

Considérons l'exemple suivant :

(120) *Je ne travaille pas (dans l'après-midi / l'après-midi).*

Dans le cas de ‘*dans l’après-midi*’, comme nous l’avons dit plus haut, le régime de *dans*, à savoir *l’après-midi*, représente une période de la journée, c’est-à-dire un découpage temporel. En revanche, sans *dans*, ‘*l’après-midi*’ est interprété comme désignant un simple repère : il n’évoque pas une extension. Si ce GN peut ainsi indiquer un repère temporel quand il n’est pas précédé d’une préposition, alors que ce n’est pas le cas avec ‘*la matinée*’ et ‘*la soirée*’, c’est parce que le GN ‘*l’après-midi*’ contenant le marqueur ‘*après*’ peut constituer une paire de pôles temporels avec ce que nous dénommerons par commodité ‘*l’avant-midi*’<sup>201</sup>.

Passons à la comparaison entre ‘*dans la matinée*’ (ou ‘*dans la soirée*’) et ‘*le matin*’ (ou ‘*le soir*’).

- (121) 1. \**Je ne bois pas de café (la matinée / la soirée).*  
 2. *Je ne bois pas de café (le matin / le soir).*

Contrairement aux GN *la matinée* ou *la soirée*, les GN *le matin* ou *le soir* peuvent, comme dans (121)2, s’employer sans préposition. Mais, en cas de nécessité, comme dans le cas suivant, c’est la préposition à qui les précède mais non pas la préposition *dans* :

- (122) 1. *J’irai au cinéma le 20 novembre, au (matin / soir).*  
 2. \**J’irai au cinéma le 20 novembre dans le (matin / soir)/*

*Le matin* ou *le soir* peut correspondre à une période temporelle plus large que la période désignée par *la matinée* ou *la soirée*. Par la différence de choix de la préposition devant ces deux groupes de GN, nous comprenons que ce qui est mis en jeu n’est pas la longueur temporelle extralinguistique correspondant à chacun des GN mais la façon dont on appréhende celui-ci<sup>202</sup>. Nous supposons que les GN *le matin* et *le soir* s’interprètent chacun comme représentant un des grands pôles temporels et que, par conséquent, la notion d’extension n’est pas prise en compte.

<sup>201</sup> Ce mot composé est employé dans les régions francophones de Belgique et du Canada.

<sup>202</sup> Il en va de même pour la différence du choix de la préposition devant un nom de territoire. On dit **au** *Brésil* et **dans** *le Doubs* alors que le Brésil est beaucoup plus grand que le département du Doubs.

### 1.6. Cas du type : *Excellent article tant dans la présentation du cadre théorique que dans la description des données*

Dans le cas suivant, le régime de *dans* ne s'interprète plus comme désignant un des découpages spatiaux ni temporels :

(123) *Excellent article tant **dans** la présentation du cadre théorique et méthodologique que **dans** la description et l'analyse des données*<sup>203</sup>.

Précédé de *dans*, chacun des GN qui suit *dans*, à savoir le GN *la présentation du cadre théorique et méthodologique* et le GN *la description et l'analyse des données* s'interprète comme un des composants de l'article évalué alors qu'en soi il ne reçoit pas une telle interprétation. Une autre caractéristique de Y est qu'il est muni d'une extension. Expliquons en détail. Dans (123), le GN *la présentation du cadre théorique et méthodologique* représente une entité nécessitant une certaine extension pour permettre de situer ce qui est caractérisé comme « excellent ». Il en va de même pour le GN *la description et l'analyse des données*.

Le fait que Y est muni d'une extension est facilement reconnaissable avec les exemples suivants :

(124) *Il y a des choses intéressantes **dans** (la présentation du cadre théorique et méthodologique / la description et l'analyse des données).*

Notons que même un GN comme *le titre* peut être interprété comme en extension dans le sens où « le titre » peut situer une entité qui est « une erreur », comme dans l'exemple suivant :

(125) *Il y a une erreur **dans** le titre.*

Dans la mesure où Y est une des sous-divisions d'une entité, ce cas peut s'expliquer de la même manière que les cas de *dans le Sud-Ouest*, *dans la matinée*, etc.

---

<sup>203</sup> Exemple emprunté à D. Leeman (1999a). Cf. également J.-J. Franckel & D. Paillard (2007).

## 1.7. Nature diverse (concrète ou notionnelle) des entités représentées par le régime de *dans*

### 1.7.1. Cas du type : *Anne est dans l'église.*

Comparons les exemples suivants, dans lesquels l'interprétation du terme qui suit la préposition varie considérablement selon les prépositions :

(126) *Anne est dans (l'église / l'hôpital / l'école / la maison).*

(*Anne est d'en (l'église / l'hôpital / l'école / la maison).*)

(127) *Anne est à (l'église / l'hôpital / l'école / la maison).*

Dans (126), nous observons les caractéristiques suivantes : d'abord, le régime de *dans*, qui correspond à Y, désigne systématiquement une entité spécifique et à trois dimensions, bref, le GNy représente un bâtiment ; ensuite, Y (« l'église », « l'hôpital », etc.) inclut « Anne » (X). Or, il en va tout autrement avec *à*, dans (127) : d'abord, le régime de *à* ne représente pas forcément une entité spécifique. Par exemple, dans « *Anne est à l'église* », *l'église* peut recevoir deux interprétations. Ce terme peut désigner une église spécifique qui est identifiable dans le contexte par les interlocuteurs et où Anne est localisée. Mais il peut aussi renvoyer à l'instance générique « église » considérée comme lieu de cérémonie rituelle, de prière, de confession, etc., bref, comme lieu relatif à des activités religieuses. Dans les deux cas, il n'est pas sûr que « l'église » (Y) inclut « Anne » (X) : par exemple, dans « *Anne est à l'église* », Anne peut très bien se trouver à l'extérieur de l'église. De même, dans « *Anne est à la maison* », Anne n'est pas forcément à l'intérieur de la maison mais se trouve peut-être dans le jardin, l'énoncé exprimant le fait qu'Anne est au foyer<sup>204</sup>.

---

<sup>204</sup> Il en va de même pour les cas de '*Anne est à l'hôpital*' et '*Anne est à l'école*' : le premier signifie que Anne est hospitalisée alors que ce n'est pas le cas avec « *Anne est dans l'hôpital* » ; dans « *Anne est à l'école* », on imagine qu'Anne est soit écolière soit enseignante et fait des activités liées à l'école tandis que dans « *Anne est dans l'école* », il est question de préciser que Anne se trouve à l'intérieur de l'école qui est conçue comme un bâtiment au même titre que les autres bâtiments. Ainsi, comme l'énonce N. Furukawa (2005 : 76), dans ce type de cas, *l'hôpital* (ou *l'école*) ne désigne pas un hôpital (ou une école) qui a une existence spécifique sur le plan spatio-temporel : (à propos de l'exemple : '*.../Ma mère est morte à l'hôpital, d'un cancer*') 「この例における l'hôpital は、個別的な状況に置かれているにもかかわらず、時間・空間的に特定化された病院を指してはいない。この mourir à l'hôpital という表現は、「病院死」を意味しており、「在宅死」(mourir dans son lit)との対比において用いられているのである。したがって、定名詞句 l'hôpital の指示

Ainsi, avec *à* (dans 127), le régime de cette préposition est interprété comme repère concernant l'existence de Anne, plus concrètement, comme repère de sa présence ou repère de son état.

Nous venons de démontrer que, selon les prépositions, qui sont ici *à* et *dans*, l'interprétation du terme qui suit la préposition est très différente. Il est clair que cette différence interprétative est due au rôle de chacune des prépositions. À partir de cette différence évidente, on pourrait avoir tendance à déduire que *dans* exprime la tri-dimensionnalité. Cette idée peut paraître d'autant plus indiscutable que le terme qui suit cette préposition (dans les exemples présentés plus haut) correspond à la réalité tangible<sup>205</sup>. Pour nous, *dans* n'exprime pas la tri-dimensionnalité. Certes, nous admettons que le rôle de *dans* contribue à ce que son régime soit interprété comme désignant une entité à trois dimensions, mais nous considérons que cette interprétation est due au mécanisme configurationnel que cette préposition installe entre X et Y.

Avant de procéder à une analyse concrète sur ce point, réfléchissons sur le facteur mis en jeu dans la représentation d'une entité physique à trois dimensions. En fait, cette représentation implique que l'entité n'est qu'un découpage spatial, que celle-ci soit un bâtiment ou un tout petit objet, par exemple une boîte. Au-delà de la limite de ce découpage spatial, il existe forcément un autre découpage, spatial également, qui peut ne pas être un objet concret. Considérons le cas de « *Il y a des bonbons dans la boîte* ». La boîte en question dans l'énoncé, qui est un découpage spatial, est entourée forcément d'un autre découpage spatial, qui est l'air, un autre espace physique<sup>206</sup>, ici enveloppant. Insistons encore sur ce point : dans l'univers physique dans lequel nous sommes inscrits, est-ce qu'il peut exister une entité qui échappe à sa démarcation physique ? Non, aucune. Les dictionnaires, les feuilles, du sucre, etc. occupent tous une partie de l'espace qui nous entoure et donc ne peuvent être qu'un découpage spatial, qui est, autrement dit, une sous-division de l'univers physique. Ainsi, une entité physique à trois dimensions n'est concevable qu'en tenant

---

対象は何かと問えば、それは個別的な病院ではなく、hôpital という名詞の内包である。」

<sup>205</sup> Il en va de même pour les cas des emplois spatiaux des prépositions *sur*, *sous* entre autres : *Il y a un livre (sur / sous) la table*.

<sup>206</sup> Justement, dans le SP '*dans l'air*', le GN '*l'air*' représente un espace physique mais non pas un vide dans le sens de 'néant'.

en compte de l'existence d'autres découpages spatiaux qui l'environnent, par rapport auxquels elle manifeste sa limite.

Maintenant, examinons concrètement l'exemple suivant :

(128) *Anne est **dans** l'église.*

(*Anne est **d'en** l'église.*)

D'abord, par le fait que le GN *l'église* est interprété comme désignant une entité à trois dimensions alors que ce GN n'évoque pas en soi la troisième dimensionnalité, nous supposons que *en* définit Y (« l'église ») comme doté d'une extension et d'une limite, et comme incluant X (« Anne ») intégralement.

Pour ce qui est de l'interprétation du GN *l'église* comme désignant une entité physique, nous pensons pouvoir l'attribuer à la présence de *de* devant *en* : comme nous l'avons dit plus haut, une entité physique étant un découpage spatial, celui-ci n'est concevable que relativement à l'existence d'autres découpages spatiaux par rapport auxquels il manifeste sa limite quantitative. Puisque le GN *l'église* reçoit une telle interprétation, nous déduisons que, par sa présence, *de* définit Y comme partageant une frontière avec son extérieur. Plus précisément, nous pensons que la préposition *de* signale le fonctionnement suivant : dans le repérage de X par Y, la région de Y définie par *en* n'est concevable que comme partageant sa frontière avec son extérieur.

Les exemples suivants nous permettent de mieux comprendre l'effet de l'ajout de *de* :

(129) 1. *Nul n'est prophète **en** son pays.*

2. *Nul n'est prophète **dans** son pays.*

(*Nul n'est prophète **d'en** son pays.*)

Dans (129), 1 et 2 sont tous les deux acceptables mais la fréquence de l'emploi de *en* est nettement prédominante sur celui de *dans*. Selon nos informateurs, avec *dans*, le GN *son pays* évoque un des découpages géographiques (« son pays » partageant sa limite avec d'autres pays) alors que ce n'est pas le cas avec *en*. Avec *en*,

le SP s'interprète qualitativement comme 'en deçà de la limite de son pays', et ce qui est au-delà de cette limite n'est aucunement pris en compte.

### 1.7.2. Cas du type : *dans la rue*

Nous analysons le syntagme prépositionnel (SP) *dans la rue* comme *d'en la rue* (*de* + [*en la rue*]). Tout d'abord, dans le SP *dans la rue*, *la rue* s'interprète comme un espace doté d'une certaine extension, prêt à inclure une entité, et (la limite de) son extension coïncide parfaitement avec sa limite qualitative. Nous pouvons donc reconnaître sans problème les éléments de la FS de *en*. Dans les lignes qui suivent, nous allons analyser ce SP en focalisant notre attention sur la raison de la présence de *de*.

Dans le SP (syntagme prépositionnel) *dans la rue*, la présence de *dans* nous paraît spontanément étrange car, d'une part, une rue n'est pas d'emblée conçue comme une entité en trois dimension, alors que d'autre part, *dans* évoque intuitivement la troisième dimensionnalité. Cette contradiction apparente a déjà fait l'objet d'analyses à l'aide de confrontations avec d'autres séquences comme *sur le chemin*, *sur la route*, *sur le boulevard*, (*sur / dans*) *l'avenue*, etc. L'explication retenue aujourd'hui pour la combinaison entre *dans* et *la rue* est basée, comme nous l'observons dans *Le Bon Usage*<sup>207</sup>, sur le fait que les maisons qui bordent la rue construisent un volume. En réalité, en Occident, du moins en France, les maisons (ou les bâtiments) et les rues constituent deux éléments indispensables et inséparable pour la constitution d'une agglomération : ces deux éléments peuvent être considérés comme complémentaires. Cette complémentarité signifie qu'est présupposée l'existence d'une entité par rapport à laquelle la limite de Y « la rue » est établie. Autrement dit, l'établissement de la limite de Y est présupposé dans l'emploi du SP *dans la rue*. Par conséquent, la région de Y définie par *en* se trouve préétablie lors du repérage de X par Y « la rue ». Nous retrouvons donc la caractéristique qui est la source de l'ajout de *de*, comme nous l'avons vu précédemment.

Cette caractéristique de complémentarité entre les rues et les maisons apparaît nettement dans l'expression *descendre dans la rue*, dans laquelle *la rue* s'interprète

---

<sup>207</sup> 2008, p.1342.

comme lieu de manifestation, c'est-à-dire comme le lieu pour lequel on quitte son 'chez soi' pour manifester à l'extérieur sa réaction :

(130) « *Manifestation – les policiers appelés à descendre **dans** la rue* » (Titre d'un article)<sup>208</sup>

Nous considérons que le cas du SP *dans les escaliers* s'analyse de la même manière que celui de *dans la rue* en ce que le GN *les escaliers* représente un des constituants d'une entité : les escaliers constituent, comme l'habitation, une des parties d'un bâtiment. Simplement, avec *dans les escaliers*, le GN *les escaliers* n'est pas susceptible d'évoquer une valeur plus ou moins métaphorique contrairement au cas de *dans la rue*, où *la rue* peut s'interpréter, selon les contextes, comme lieu de manifestation.

Pour conclure, nous avons tenté de démontrer que, dans les emplois spatiaux comme '*Anne est dans l'église*' et '*dans la rue*', l'établissement de la limite Y est présupposé lors du repérage de X par Y et que cette caractéristique a pour effet l'interprétation du GN<sub>Y</sub> comme désignant une entité, soit sous-divisée dans l'univers physique qui nous entoure, soit complémentaire d'autres découpages spatiaux.

## **5. DEUXIEME CAS DE FIGURE**

oppositions diverses entre Y et Y'

### **2.1. Opposition entre « en deçà de la limite de Y » et « au-delà de la limite de Y »**

#### **2.1.1. Emploi du type : *agir dans les règles***

---

<sup>208</sup> <http://aliceadsl.lci.fr/infos/economie/social/0,,3420981-VU5WX01EIDUzNg==,00-policiers-appelles-descendre-dans-rue-.html>. (Consulté le 06.12.08.).

(131) *Malgré leur colère, les syndicalistes ont agi **dans** les règles.*

(*Malgré leur colère, les syndicalistes ont agi **d'en** les règles.*)

*Agir dans les règles* signifie que l'agent du procès entreprend des actions en respectant les règles, c'est-à-dire sans outrepasser les règles. Vu la nature du GN *les règles*, qui représente les codes que l'on doit respecter, nous supposons que ce GN est fondé sur la corrélation entre « les règles » et son extérieur « hors règles ». Par cette corrélation présumée entre deux domaines, il se trouve qu'au moment de l'énonciation, la délimitation de Y (« les règles ») est déjà établie, délimitation qui est due à la démarcation de Y par rapport à Y' (« hors règles »).

Le GN *les règles* représente toutes les occurrences de la notion « règle ». Donc Y « les règles » est en soi doté d'une extension et d'une limite qui sont dues à sa délimitation qualitative. Puisque le procès X « agir » est conçu comme s'effectuant en deçà de la limite de Y, nous pouvons supposer que X est intégralement situé dans/par Y. Compte tenu de ces observations, nous déduisons que *en* définit Y comme muni d'une extension et d'une limite et comme situant intégralement X. Nous obtenons donc la région de Y constituée d'une extension et d'une limite. Rappelons que Y « les règles » est fondé sur sa corrélation avec Y' « hors règles ». De par cette corrélation préétablie, le repérage de X par Y est censé ne pouvoir s'effectuer qu'en tenant compte du préétablissement de la région de Y, région constituée d'une extension et d'une limite. La présence de *de* devant *en* indique que le repérage de X par Y n'est ainsi concevable qu'à partir de la région de Y préétablie.

Dans l'exemple suivant, il s'agit toujours d'une limitation du domaine pour effectuer une action, mais la nature du régime n'est pas identique à celui de l'exemple que nous venons d'analyser.

### **2.1.1. *se comporter dans son propre intérêt***

(132) *Jean se comporte toujours **dans** son propre intérêt.*

(= *Jean se comporte toujours **d'en** son propre intérêt.*)

Dans cet exemple, la présence de l'adjectif *propre* est cruciale. Nous pouvons le vérifier par l'exemple suivant qui, faute de cet adjectif, est difficilement acceptable :

(133) ?*Jean se comporte toujours dans son intérêt.*

Le GN '*son propre N*' marque l'exclusion (indirecte) de ce qui peut se trouver en dehors de ce qui est représenté par '*son N*'. C'est-à-dire que, dans le GN '*son propre N*', l'adjectif *propre* implique l'établissement d'une corrélation entre deux domaines, à savoir le domaine concernant ce qui est représenté par '*son N*' et l'extérieur de ce domaine.

L'exemple (132) partage un point commun avec le cas de *agir dans les règles* (l'exemple 131) en ce que le régime de *dans* implique l'existence de deux repères Y et Y' qui sont en corrélation. Mais (132) diffère de (131) par le fait que le GNy *son propre intérêt* n'évoque pas en soi une extension contrairement au GNy *les règles* dans (131). Nous supposons que, dans (132), *en* qui est contenu dans *dans (d'en)* munit Y « son propre intérêt » d'une extension, qui inclut le procès X « se comporter ».

L'exemple suivant relève du même type que celui que nous venons d'analyser dans les exemples précédents :

(134) *Emile est dans son droit. Vous ne pouvez pas l'arrêter*<sup>209</sup>.  
(*Emile est d'en son droit. Vous ne pouvez pas l'arrêter.*)

L'interprétation de cet énoncé est : « Emile (X) fait une action ou est dans un état légitimes, c'est-à-dire conformes à la loi », autrement dit, « Emile se trouve dans une situation n'outrepasant pas ses droits ». Nous déduisons que cet énoncé est basé sur la corrélation du type 'état de légitimité - état de non légitimité', c'est-à-dire sur la corrélation 'l'état en deçà de son droit - l'état en dehors de son droit'. La corrélation entre Y « son droit » et Y' « hors de son droit » peut donc être considérée comme préétablie lors de l'énonciation.

Le GN *son droit* est interprété comme désignant une manifestation circonstancielle de la légitimité de « Emile » (X). Autrement dit, l'existence de « Emile » spatio-temporellement limitée est 'régie' intégralement par cette manifestation. « Emile » est aussi concevable comme support de cette manifestation. C'est par le biais de son support spatio-temporellement limité que la manifestation de « son droit » (Y) est

---

<sup>209</sup> Exemple emprunté au *Dictionnaire des prépositions françaises*, p.146.

concevable comme en extension. Nous supposons que, si Y est ainsi conçu, c'est parce que *en* définit Y comme muni d'une extension et d'une limite et comme situant intégralement X. Rappelons maintenant que la corrélation entre Y et Y' (« hors de son droit ») peut être considérée comme préétablie lors de l'énonciation. De par ce préétablissement, le repérage de X par Y est considéré comme ne pouvant s'effectuer qu'à partir de la prise en compte du préétablissement de la région de Y. La présence de *de* devant *en* est la marque de cette prise en compte.

Le cas suivant s'explique de la même manière que ceux que nous avons analysés précédemment dans la mesure où il est question du rapport entre « en deçà de la limite de Y » et « au-delà de la limite de Y ».

### 2.1.3. Emploi du type : *Finissez ce travail dans les huit jours*

(135) *Finissez ce travail dans les huit jours.*

(*Finissez ce travail d'en les huit jours.*)

L'interprétation de cet énoncé est : « Finissez ce travail de façon à ce que vous ne dépassiez pas le délai de huit jours ». Nous pouvons déduire que l'énoncé est fondé sur la distinction entre « en deçà du délai » et « au delà du délai », c'est-à-dire sur le préétablissement de la limite de Y, qui est dû à la démarcation de Y par rapport à son extérieur.

## 2.2. Y reçoit une valeur négative subjective : opposition entre deux lieux

Les exemples suivants s'analysent de la même manière que l'emploi que nous venons d'examiner dans la mesure où les énoncés sont basés sur l'opposition qualitative préétablie entre Y et Y'.

(136) *Ne te mets pas dans mes jambes*<sup>210</sup>.

---

<sup>210</sup> Il existe une expression semblable : « *Ne te mets pas dans mes pattes !* »

Par exemple, quand son enfant vient sans cesse là où la mère est en train de faire la cuisine, celle-ci peut dire : « *Ne te mets pas dans mes jambes !* » Ici, le GN *mes jambes* s'interprète comme désignant un espace censé être réservé au mouvement de celles-ci donc comme « l'espace où ne pas se mettre (pour l'enfant) ». L'extérieur de Y, à savoir Y', peut être considéré comme « l'espace où l'enfant doit rester ». Ainsi, Y et Y' sont conçus comme deux espaces ayant chacun un statut qualitativement corrélatif. Nous pouvons supposer que l'énoncé en question exprimant l'interdiction de *se mettre* (X) au sein de Y est produit compte tenu de cette relation déjà préétablie entre Y et Y' au moment de l'énonciation.

De même, dans l'expression suivante, GNy représente un espace où il ne faut pas pénétrer :

(137) *Ah, attends ! Ne marche pas **dans** l'eau !*

Cette énoncé peut se prononcer, par exemple, quand l'énonciateur a laissé tomber quelques gouttes d'eau sur le sol en faisant la cuisine et qu'il veut interdire à son interlocuteur de mettre un pas dans cet endroit mouillé de peur que celui-ci ne salisse ensuite le sol. Cette parole d'interdiction est émise *a priori* parce que l'énonciateur a conçu deux espaces corrélatifs, à savoir « l'espace où ne pas se mettre » (« l'eau » : Y) et « l'espace dans lequel l'interlocuteur doit rester », à savoir Y', l'extérieur de Y. Ainsi, la corrélation entre Y et Y' est préétablie au moment de l'énonciation.

Les exemples suivants peuvent être expliqués de la même manière que les cas que nous venons d'analyser dans la mesure où l'énoncé est fondé sur la corrélation qualitative préétablie entre Y et Y'. Nous nous contentons de présenter quelques commentaires :

(138) *EDF / Cogema : Un accord **dans** le dos des citoyens*<sup>211</sup>

(139) *Vincent (est / reste) toujours **dans** les jupes de sa mère.*

---

<sup>211</sup> [http://lesverts.fr/article.php3?id\\_article=209&var\\_recherche=edf](http://lesverts.fr/article.php3?id_article=209&var_recherche=edf)

(Consulté le

07.04.06.)

Dans (138), le régime de *dans* représente un ‘espace’ qui est hors de la portée visuelle et de l’attention des « citoyens ». Dans (139), le GN *les jupes de sa mère* s’interprète comme un lieu marquant la dépendance d’un sujet. Dans cette expression métaphorique, le GN *sa mère* peut être remplacé par un autre GN :

(140) *Quand TF1 pleurniche dans les jupes de l’État*<sup>212</sup> (Titre d’un article)

### 2.3. Cas où Y implique sa démarcation de l’état ou de la situation de référence.

- opposition entre un état inhabituel ou une situation anormale et un état habituel ou une situation conforme à la norme -

(141) *Victor est dans le coma. (Victor est d’en le coma.)*

Le GN *le coma*, correspondant à Y, s’interprète comme un état dans lequel X « Victor » est intégralement régi. Cet état est circonstanciel : même s’il n’est pas sûr que « Victor » puisse sortir du coma, il s’agit d’un état de « Victor » que l’on aborde dans une situation donnée, c’est-à-dire limitée. Autrement dit, *le coma* représente ici un état manifesté à travers l’existence spatio-temporellement délimitée de « Victor » (X). Ce dernier est donc concevable comme un support spatio-temporellement délimité de la manifestation de Y « le coma ». C’est par le biais de la fusion avec son support que Y s’approprie une extension. Nous supposons que cette interprétation est due au rôle de *en*. Au moment du repérage de X par Y, la région de Y est considérée comme établie parce que Y implique sa démarcation par rapport à l’état de référence.

Les exemples suivants partagent les mêmes caractéristiques :

(142) *Vivre dans (le luxe / la misère). (Vivre d’en (le luxe / la misère))*

Les termes *le luxe* et *la misère* impliquent chacun la démarcation entre deux situations, à savoir « le luxe » ou « la misère » et une situation de référence, c’est-à-dire celle qui est ordinairement observée, qui n’a donc pas de valeur particulière.

---

<sup>212</sup> [http://www.marianne2.fr/Quand-TF1-pleurniche-dans-les-jupes-de-l-Etat\\_a84642.html](http://www.marianne2.fr/Quand-TF1-pleurniche-dans-les-jupes-de-l-Etat_a84642.html) (Consulté le 12.03.08).

## 2.4. Cas où le GV joue un rôle important dans l'emploi de *dans* pour contribuer à l'établissement de l'opposition

### 2.4.1. Cas du type : (*persister / persévérer / stagner / etc.*) *dans* ~

Dans le cas suivant, c'est la nature du verbe qui fonde la distinction qualitative entre Y et Y' :

(143) *Louis persiste **dans** sa candidature.*

Ici, si l'on remplace *persister* par *être*, l'emploi de *dans* devient inacceptable :

(144) \**Louis est **dans** sa candidature.*

Ainsi nous rendons-nous compte de l'importance de la nature du verbe dans (143). Le verbe *persister* exprime qu'un sujet manifeste sa persévérance ou son obstination dans une action ou dans un état alors qu'il est censé en sortir. Cette caractéristique du verbe implique, au moment de l'énonciation, un préétablissement, des deux domaines qualitativement corrélatifs : « domaine où le sujet n'est pas censé rester » et « domaine où le sujet est censé se trouver ». Le premier correspond à Y « sa candidature », le deuxième à Y' qui se définit ici comme « extérieur de Y ».

Les cas suivants relèvent du même type d'emploi que celui que nous venons d'examiner dans la mesure où la nature du verbe joue un grand rôle dans l'établissement de la corrélation qualitative entre Y et Y' :

(145) *Aline persévère **dans** ses efforts.*

(146) *Léa s'obstine **dans** (son refus / son opinion).*

(147) *Guy stagne **dans** son ignorance.*

Dans ces exemples, comme dans le cas précédemment analysé, le remplacement du verbe par *être* rend impossible l'emploi de *dans* :

(148) \**Aline est **dans** ses efforts.*

(149) \**Léa est **dans** (son refus<sup>213</sup> / son opinion).*

---

<sup>213</sup> Mais « Léa est ferme dans son refus » est possible.

(150) \**Guy est dans son ignorance*<sup>214</sup>.

Dans le cas suivant, c'est le fait que le verbe évoque une intervention extérieure par rapport à Y qui constitue l'établissement de deux domaines, à savoir le domaine de Y et le domaine extérieur à ce dernier.

#### 2.4.2. Cas du type : *Le médecin n'était pour rien dans la mort du chanteur.*

(151) « *Ces révélations renforcent les conjectures sur le rôle qu'aurait pu jouer l'administration de puissants sédatifs dans la mort du chanteur.* »<sup>215</sup>  
(*Ces révélations renforcent les conjectures sur le rôle qu'aurait pu jouer l'administration de puissants sédatifs d'en la mort du chanteur.*)

Commençons par remarquer que le régime de *dans*, à savoir le GN *la mort du chanteur*, n'évoque pas en soi une extension ni un caractère concret (dans le sens de 'physique'). Nous verrons que, dans ce type d'emploi de *dans*, la nature de la partie correspondant à X est cruciale.

Dans (151), la partie correspondant à X est '*le rôle qu'aurait pu jouer l'administration de puissants sédatifs*'. Dans cette partie, le GV *jouer un rôle* évoque une certaine responsabilité pour un sujet, due à son intervention. Comme dans ce cas, le SP '*dans la mort de ~*' n'apparaît qu'avec un GV qui a cette caractéristique interprétative :

(152) *Le médecin a des responsabilités dans la mort de Michael Jackson.*

(153) *Le médecin n'était pour rien dans la mort de Michael Jackson.*

(154) \**Le médecin (était / a été / se trouvait) dans la mort de Michael Jackson.*

Dans (152), l'existence d'une intervention du médecin est évidente. Dans (153), la partie *le médecin n'était pour rien* implique la potentialité du médecin d'avoir une certaine responsabilité. En revanche, dans (154), il n'est pas concevable qu'il y ait eu une intervention de la part du médecin. Ainsi, dans ce type d'emploi de *dans*, il faut que la partie correspondant à X évoque une intervention.

---

<sup>214</sup> Mais « *Guy est dans l'ignorance de qch.* » est possible.

<sup>215</sup> <http://www.rtlinfo.be/rtl/news/article/255890/Le+corps+de+Michael+Jackson%2C+cribl%C3%A9+de+piq%C3%BBres> (Consulté le 09.07.09).

C'est en tant que localisateur d'une intervention venant de l'extérieur que Y (« la mort du chanteur » dans 151) se trouve doté d'une extension par l'intermédiaire de *en* qui met en relation X et Y car, comme nous l'avons dit plus haut, le GNy n'évoque pas en soi une extension. En ce qui concerne la présence de *de* devant *en*, elle est due, elle aussi, au fait que Y situe une intervention venant de l'extérieur : par le fait que le GV (*jouer un rôle* dans 151) exprime une intervention venant de l'extérieur et qui vient être située dans Y, ce dernier est conçu comme doté d'une démarcation par rapport à son extérieur. C'est-à-dire que l'inclusion de X par Y ne peut être conçue qu'à partir du préétablissement de la région de Y, préétablissement qui est construit à partir de sa démarcation par rapport à son extérieur.

L'exemple suivant s'explique de la même manière que le cas que nous venons d'examiner :

(155) *Laurent aide son père dans son travail.*

Ici encore, le terme qui suit *dans*, à savoir le GN *son travail*, n'évoque pas en soi d'extension ni un caractère concret. Le GV *aider son père* implique une intervention venant de l'extérieur de « son père » et réalisée en faveur de ce dernier.

### **3. TROISIEME CAS DE FIGURE**

Y est le domaine (spatial, temporel, affectif)  
de départ pour l'effectuation du procès

#### **3.1. Emploi du type : *boire du thé dans une tasse***

(156) *boire du thé dans une tasse (boire du thé d'en une tasse)*

(157) *manger du poulet dans une assiette (manger du poulet d'en une assiette)*

Ce type d'emploi paraît plus ou moins étrange du fait qu'il s'agit d'une extraction d'une partie du contenu vers l'extérieur du contenant alors qu'en général *dans* est interprétable comme 'à l'intérieur de ~' ou 'vers l'intérieur de ~'. Nous verrons que cette étrangeté peut être dissipée grâce à notre hypothèse selon laquelle *dans* s'analyse comme *de+en*.

Comme l'énonce T. Hiratsuka<sup>216</sup>, avec ce type d'expressions, une partie du corps ('la lèvre supérieure' dans 156, 'les mains' dans 157) entre dans l'espace du récipient : ainsi, l'agent du procès (ici le procès *boire du thé* ou *manger du poulet*) s'implique-t-il, d'une façon ou d'une autre, dans l'intérieur de ce récipient qui est représenté par le GN (*une tasse* ou *une assiette*). Ce GN correspond à Y : dans (156), la lèvre supérieure est dans l'ouverture de la tasse ; de même, dans le cas (157), l'agent du procès *manger du poulet* tire du poulet vers l'extérieur du récipient avec des outils comme des baguettes. Si, comme dans les exemples suivants, il ne s'agit pas d'acquérir le contenu en s'impliquant dans son contenant, *dans* n'est plus employé mais à<sup>217</sup> :

(158) *Il a bu du vin (à /\*dans) la bouteille*<sup>218</sup>.

(159) *Nous avons pu boire (à /\*dans) une source*<sup>219</sup>.

(160) *Il a un drôle de chat qui boit de l'eau (au /\*dans le) robinet.*

(161) *Le bébé de Nathalie a été nourri (au /\*dans) sein.*

Dans (158), il est question de boire le contenu de la bouteille en mettant la bouche à l'extrémité de celle-ci. De même, dans (159), il est difficile d'imaginer l'implication suffisante du corps de l'agent du procès *boire* dans la source pour effectuer ce procès. Quant aux (160)-(161), il est évident que l'implication corporelle n'est pas permise à l'intérieur de l'entité représentée par le régime de la préposition.

<sup>216</sup> 2006, p.18.

<sup>217</sup> *Ibid.*, p.18 : 「 a. Il a bu (du lait) {au /\*dans le} biberon.  
b. Il a bu (du coca) {à /\*dans} la canette.  
c. Il a bu (de l'eau) {à / ?dans} la gourde.

これらの例に共通するのは、容器の出入り口が小さく、その出入り口に唇を接して液体を飲むということである。これに対して、前置詞 *dans* が使用される場合は、行為者が多かれ少なかれ何らかの語りで、容器の内部に働きかけっていると捉えることが出来るのである。」

<sup>218</sup> Exemple de T. Hiratsuka (*Ibid.* :18).

<sup>219</sup> Exemple emprunté au *Dictionnaire des prépositions françaises*, p.145.

L'observation menée jusqu'ici nous permet de supposer qu'avec l'emploi de *dans* en question, l'élément pertinent est que l'entité représentée par le régime de *dans* est un récipient d'accès non étroit, plus ou moins ouvert, ou même évasé. Cette entité est conçue comme munie d'une extension, qui situe un contenu et qui 'localise', par le biais de l'implication du corps de l'agent du procès, un procès qui s'effectue sur ce contenu.

L'effectuation du procès X (« boire du thé » dans 156), à savoir l'obtention d'une partie du contenu de Y (« une tasse » dans 156), qui restait non réalisée à l'intérieur de Y, se réalise quand cette partie du contenu franchit le bord de Y (soit la limite de Y). Ce franchissement de la limite de Y correspond à l'accomplissement du procès (« boire du thé » dans 156) par l'exclusion (la sortie) au-delà du récipient de ce qui doit être ingéré (« bu » dans 156, « mangé » dans 157). L'extrémité, le bord du récipient, étant le lieu d'une exclusion, il en résulte que l'extension de Y se trouve en adéquation avec une exclusivité, ce terme étant entendu dans l'acception déjà précisée <sup>220</sup> en relation avec une exclusion. Nous pouvons attribuer cette caractéristique à l'identité de *en*.

Quel est alors le rôle de *de* qui se trouve devant *en* (dans *d'en*) ? Pour répondre à cette question, rappelons les caractéristiques interprétatives évoquées plus haut : l'implication corporelle de l'agent du procès dans le récipient pour effectuer le procès. Dans cette interprétation, le procès n'est pas concevable sans tenir compte à la fois d'une extension et de la limite de Y (« une tasse »), limite qui correspond, comme nous l'avons dit plus haut, à l'exclusion (la sortie) d'une partie du contenu. Nous supposons qu'avec l'ajout de *de*, le repérage du procès X par Y est considéré comme devant partir du préétablissement de la région Y définie par *en*, c'est-à-dire de la région constituée d'une extension et d'une limite. Bref, l'ajout de *de* signifie que le repérage de X par Y ne peut s'effectuer qu'en tenant en compte de la région de Y déjà établie par *en*.

Ce type d'emploi de *dans* est exactement le même que celui de *prendre de la monnaie dans (d'en) sa poche* (voir la page 105). Si ces types d'emploi paraissent différents, c'est parce que, dans les cas que nous venons d'analyser, le GV (*boire du*

---

<sup>220</sup> cf. le début du chapitre sur *en*.

*thé ou manger du poulet*) n'évoque pas en lui-même un procès d'*extraction* du contenu vers l'extérieur.

Les exemples suivants relèvent du même type d'emploi traité dans cette partie :

(162) *À Venise, sur la place Saint-Marc, les pigeons viennent manger **dans** vos mains*<sup>221</sup>.

(163) *On l'accuse d'avoir pris de l'argent **dans** la caisse de son associé.*

(164) *Tu veux bien prendre la monnaie **dans** (le tiroir / le placard / la boîte) ?*

Ici encore, le régime de *dans* s'interprète comme 'contenant' au sens large, c'est-à-dire comme entité ayant une extension, et il est question de prélever une partie du contenu pour la transporter vers l'extérieur du contenant. Précisons à propos de (162) que l'interprétation de la partie '*manger dans vos mains*' ne se limite pas à « l'intérieur de vos mains », c'est-à-dire à l'espace de « vos mains comme récipient », mais inclut « à partir de vos mains » : les mains ne sont pas ici simplement 'cadre' mais aussi 'source'.

En ce qui concerne les verbes employés dans ce type d'emploi, nous rencontrons fréquemment des verbes comme *boire, manger, prendre*. Mais, comme l'indique le *Dictionnaire des prépositions françaises*<sup>222</sup>, les exemples suivants contenant des verbes comme *copier, découper, retirer, puiser, tirer* peuvent très bien être classés dans cette catégorie de *dans*. Voici quelques exemples du dictionnaire que nous venons de citer :

(165) – *Où est-ce que tu as découpé cet article ?*

– *Dans le journal de ce matin.*

(166) *J'ai copié cette phrase dans un livre que Martine m'avait prêté.*

(167) *Je vais tirer le numéro gagnant dans ce sac.*

(De 165 à 167, c'est nous qui soulignons.)

---

<sup>221</sup> (162)-(163) sont des exemples empruntés au *Dictionnaire des prépositions françaises* (1994 : 144).

<sup>222</sup> *Ibid.*, p.144.

Bref, si le verbe est susceptible d'être conçu comme exprimant à la fois une implication dans une entité ayant une extension et le prélèvement d'une partie du contenu de cette entité au-delà de la limite de celle-ci, il peut être employé dans ce type d'emploi de *dans*.

L'emploi de *dans* que nous allons examiner maintenant manifeste une forte ressemblance avec celui que nous venons de traiter.

### 3.2. Emploi du type : *mordre dans une pomme*

(168) *mordre dans une pomme* (*mordre d'en une pomme*)

Ce type d'emploi peut être paraphrasé comme '*croquer dans N*'. C'est-à-dire qu'il est question de prélever avec les dents une partie de l'entité représentée par le régime de *dans*<sup>223</sup>. Il est donc normal que *dans* soit suivi d'un nom de fruit 'croquable' comme *pomme, poire, pêche* mais non d'un nom de fruit comme *orange, pamplemousse*, etc. qu'en général on ne croque pas. Un autre élément important est que le régime de *dans* désigne un fruit suffisamment grand pour permettre de concevoir une extension (et sa limite) situant une implication des dents dans ce fruit. D'où l'absence des noms de fruits comme *cerise, fraise, myrtille*<sup>224</sup>, etc. dans ce type d'emploi de *dans*.

Nous n'allons pas développer nos explications concernant ce type d'emploi car il partage les mêmes caractéristiques que l'emploi précédemment analysé, sauf la différence suivante : dans l'emploi du type *boire du thé dans une tasse*, l'entité à extension, à savoir le contenant (*une tasse*) et son contenu (*du thé*) sont distincts

---

<sup>223</sup> La différence entre *mordre* et *mordre dans* est évidente :

1. « *Cet homme, il a (\*mordu / mordu dans) une pomme pour goûter.* »
2. « *Ce bébé (mord /\*mord dans) le bras des gens par affection.* »

Dans 1, '*mordre une pomme*' exprimant qu'une pomme est affectée par des dents sans en extraire une partie, cette expression n'est pas acceptable. Dans 2, '*mordre dans le bras des gens*' est étrange car il n'est pas question d'extraire une partie du « bras des gens ».

Notons qu'il existe des expressions du type '*mordre qn. à l'oreille*'.

<sup>224</sup> Cependant, la taille du fruit n'est pas un critère absolu pour l'emploi de *dans* car nous avons entendu à la radio l'expression '*croquer dans une datte*'. Il faut donc aussi tenir compte de la résistance de la matière du fruit.

tandis qu'avec *mordre dans une pomme*, le 'contenant' et son 'contenu' relèvent d'une même entité.

### 3.3. Emploi du type : *J'arrive dans dix minutes.*

Examinons l'exemple suivant :

(169) *J'arrive **dans** dix minutes. (J'arrive **d'en** dix minutes.)*

Comme nous l'avons dit tout au début de notre réflexion sur *dans*, si cet emploi de *dans* paraît marginal, c'est parce que la réalisation du procès, qui est ici *arriver*, se situe en dehors de l'intervalle exprimé par le régime de la préposition, qui est ici *dix minutes*, alors qu'en général un emploi de *dans* signifie qu'une entité est incluse dans l'entité représentée par le régime de *dans*. A cette énigme s'ajoute une contrainte très forte, à savoir le fait que l'intervalle temporel exprimé par le régime de *dans* commence forcément au moment de l'énonciation<sup>225</sup> :

(170) \**Je suis arrivé **dans** dix minutes.*

(171) *Je suis là **dans** dix minutes.*

(172) *Je serai là **dans** dix minutes.*

Comme le montre (170), le verbe au passé n'est pas acceptable dans ce type d'emploi de *dans*. Quant aux exemples (171) et (172), ils signifient tous les deux que l'énonciateur sera présent après dix minutes d'intervalle à partir du moment de l'énonciation.

Nous verrons que ce type d'emploi de *dans* est très proche de l'emploi examiné précédemment, dans la mesure où la visée s'actualise à la sortie de la limite de l'extension de Y.

Commençons par l'analyse des exemples suivants :

(173) *Je prends le bus **dans** dix minutes.*

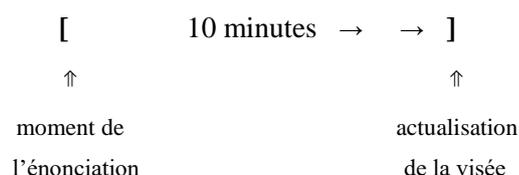
(174) *Je pars **dans** dix minutes.*

(175) *J'arroserai mes plantes **dans** dix minutes.*

---

<sup>225</sup> Cette contrainte est rappelée par F. Lebas (2002 : 68).

Dans ces exemples, l'énonciateur envisage le passage à l'actualisation d'une visée mais doit prendre en considération l'intervalle de « dix minutes » (Y) existant depuis le moment de l'énonciation. La visée correspond ici à l'effectuation du procès exprimé par le verbe ou le GV : *prendre le bus* (173) ; *partir* (174) ; *arroser mes plantes* (175). Comme nous le décrivons ci-dessous, la visée se réalise au moment où Y atteint son échéance<sup>226</sup> :



Si l'on considère l'exemple (173), la partie qui précède *dans* représente une visée qui s'actualise à l'échéance de l'intervalle Y (« dix minutes »). C'est-à-dire que l'effectuation du procès X « prendre le bus » n'est concevable que compte tenu de la limite de Y « dix minutes », entité en extension. D'où deux déductions concernant cet emploi de *dans* :

- 1) *en* définit Y comme entité temporelle dotée d'une extension et d'une limite ;
- 2) *de* définit ce domaine temporel Y comme l'élément qui fonde la réalisation du procès X.

Ainsi, *de* exerce son rôle compte tenu du préétablissement de l'extension et de la limite de Y définies par *en*. Nous considérons que le schéma suivant convient tout à fait aux caractéristiques interprétatives de cet emploi de *dans* :

*Je prends le bus de [ en dix minutes ].*

---

<sup>226</sup> Rappelons qu'avec *en*, il s'agit de l'accomplissement d'un parcours, c'est-à-dire de l'accomplissement d'une tâche, d'un trajet à accomplir (ex. *J'arrive dans dix minutes*), etc. Par conséquent, comme dans les exemples 173)-175)', *en* se combine difficilement avec un verbe à l'aspect ponctuel.

173)' ??*Je prends le bus en dix minutes.*

174)' ??*Je pars en dix minutes.*

175)' *J'arroserai mes plantes en dix minutes.*

Pour ce qui est de (175), contrairement au cas de *dans*, l'énonciateur entend accomplir l'action « arroser mes plantes » en mettant dix minutes.

### 3.4. Emploi du type : *Dans sa joie, il ne savait que dire.*

Dans cette sous-section, nous allons étudier les emplois du type suivant :

(176) *Dans son énervement, elle n'a pas vu la marche et elle est tombée*<sup>227</sup>.

(177) *Dans son émotion, il brisa net le verre qu'il tenait dans sa main*<sup>228</sup>.

(178) *Dans sa joie, il ne savait que dire.*

D. Leeman<sup>229</sup>, qui a effectué une étude détaillée du complément 'dans + possessif + N', a précisé les caractéristiques formelles et sémantiques de ce complément. L'une de ses propriétés est qu'il est posé spontanément en tête de phrase<sup>230</sup>. Il est vrai que nous avons trouvé l'exemple suivant dans le *Dictionnaire français-japonais 'Royal'*<sup>231</sup>, mais, nos informateurs ont préféré la tête de phrase comme position du complément en *dans* :

(179) *Il a oublié toutes ses affaires dans son ivresse.*

Bien entendu, la structure phrastique de cet exemple ne se confond pas avec celle des exemples suivants<sup>232</sup>, dans lesquels la portée du complément en question ici est la phrase entière, ce complément étant ajouté à la fin de la phrase après une virgule :

(180) *Il s'était débarrassé un peu à la hâte de sa chienne, dans un moment d'impatience.*

(181) *Je tendais toutes les fibres de mon cerveau et de mon corps, dans un effort pour penser à autre chose.*

---

<sup>227</sup> Exemple emprunté au *Dictionnaire des prépositions françaises*, p.136.

<sup>228</sup> Exemple emprunté à D. Leeman (1985a : 97).

<sup>229</sup> *Ibid.*

<sup>230</sup> Mais, D. Leeman (*Ibid.* : 115) présente des constructions dans lesquelles le complément peut très bien se trouver dans une position autre que la tête de phrase: ex. phrase relevant de la construction *ne ~ que* (*Pierre n'oublia de refermer la porte que dans son affolement*). Cependant, la linguiste précise que « la phrase obtenue paraît ne maintenir que la relation de durée (et non celle de cause) ».

<sup>231</sup> 1985, p.482.

<sup>232</sup> Exemples empruntés au *Dictionnaire des prépositions françaises*, p.136.

En ce qui concerne le sens du complément en question, D. Leeman constate que celui-ci « *n'est pas commode à définir sur le plan du sens* » à cause de son double rôle :

- d'une part, « *il (le complément) indique la raison de l'événement relaté par le reste de la proposition (...)* ». Donc nous reconnaissons la relation de 'cause - effet' entre ce qui est désigné par le régime de *dans* et le reste de l'énoncé ;
- d'autre part, « *il (le complément) suppose aussi la description d'une situation, dans laquelle prend place le fait indiqué dans le reste de la phrase, et a donc une relation avec la durée (= il était ému, et pendant qu'il était ému, il brisa le verre qu'il tenait à la main)* ». (C'est nous qui soulignons.)

Ainsi, en plus de la contrainte formelle mentionnée plus haut, nous avons identifié deux éléments sémantiques, à savoir la causalité exprimée par le régime de *dans* et l'implication du sujet dans la situation représentée par ce régime. La réécriture de *dans* en *d'en*, qui visualise la présence claire des deux prépositions *de* et *en*, permet de concevoir la corrélation entre ces caractéristiques :

(182) ***D'en*** son énervement, elle n'a pas vu la marche et elle est tombée.

(183) ***D'en*** son émotion, il brisa net le verre qu'il tenait dans sa main.

(184) ***D'en*** sa joie, il ne savait que dire.

Déjà, on s'aperçoit que cette simple réécriture évoque un certain dynamisme dû à l'apparition claire de *de* contrairement au cas de l'écriture '*dans*' : avec l'écriture '*d'en*', le SP (syntagme prépositionnel) '*d'en* N' évoque que ce qui correspond à N constitue une base ou une source de laquelle quelque chose découle, tandis qu'avec l'écriture '*dans*', le SP '*dans* N' évoque un renfermement d'une entité au sein de ce qui est représenté par N.

Parmi les caractéristiques évoquées plus haut, nous attribuons au fonctionnement de *en* le fait que le complément en question exprime l'implication du sujet dans la situation temporellement limitée qui est représentée par le terme suivant *d'en* (*dans*). C'est-à-dire que *en* définit Y (« son énervement » dans 182) comme doté d'une extension et d'une limite.

Il est facile de deviner que nous pouvons attribuer à *de* la corrélation entre la contrainte formelle, à savoir la position du SP en tête de l'énoncé, et la relation de causalité<sup>233</sup>. Nous savons qu'il existe un emploi manifestant ces mêmes caractéristiques, soit l'emploi du type « *Du fait du mauvais temps, l'excursion a été annulée* », dans lequel le régime de *de* désigne la cause de l'annulation de l'excursion : « le fait du mauvais temps » est conçu comme un élément nécessairement impliqué dans la production de l'événement représenté par la partie *l'excursion a été annulée*, c'est-à-dire comme l'élément à partir duquel l'énonciateur conçoit la production de cet événement. À partir de cette caractéristique, nous supposons que, dans le cas de « *Dans (D'en) sa joie, il ne savait que dire* », dont le SP contient *de*, ce qui est exprimé par '*en sa joie*' est l'élément à partir duquel la production de l'état « ne savoir que dire » est conçue. Concrètement, le fait qu'« il ne savait que dire » est conçu comme résultat produit à la suite de l'implication du sujet dans la situation de joie.

En résumé : dans ce type d'emploi de *dans*, *en* munit Y d'une extension et d'une limite. La production (ou la réalisation) de X n'est concevable qu'à partir de la région de Y ainsi définie.

Compte tenu de ces observations, la paraphrase du complément '*dans* + possessif + N, ~' que nous proposons est : « du fait de l'implication du sujet dans la situation circonstancielle représentée par le GNY, ~ ». La paraphrase par '*pendant que* ~' ou '*au cours de* ~' ne nous paraît pas convenable, ce qui est exprimé par le complément '*dans* + possessif + N' étant loin d'être réductible à un cadrage temporel.

Pour les exemples suivants, l'explication est la même que dans le cas que nous venons d'analyser sauf que le régime de *dans* n'est plus un GN qui, à la fois, contient un adjectif possessif et exprime un état circonstanciel pour un sujet. :

(185) *Dans l'incapacité où je me trouve de pouvoir bouger même le petit doigt, j'ai dû demander à une infirmière d'écrire cette lettre à ma place*<sup>234</sup>.

<sup>233</sup> Il est évident que *en* seul n'accède pas à cette caractéristique :

\**En son énervement, elle n'a pas vu la marche et elle est tombée.*

\**En son émotion, il brisa net le verre qu'il tenait dans sa main.*

\**En sa joie, il ne savait que dire.*

<sup>234</sup> Exemple emprunté au *Dictionnaire des prépositions françaises*, p.143.

(**D'en** l'incapacité où je me trouve de pouvoir bouger même le petit doigt, j'ai dû demander à une infirmière d'écrire cette lettre à ma place.)

(186) **Dans** ces conditions, je renonce à ma participation à votre projet.

(**D'en** ces conditions, je renonce à ma participation à votre projet.)

#### 4. Autre cas : emploi du type *Patrick a dans les trente ans.*

Considérons les exemples suivants :

(187) Ça doit coûter **dans** les deux millions.

(Ça doit coûter **d'en** les deux millions.)

(188) Il doit peser **dans** les 60 kilos.

(Il doit peser **d'en** les 60 kilos.)

(189) Patrick a **dans** les 30 ans.

(Patrick a **d'en** les 30 ans.)

Le syntagme prépositionnel qui relève de la construction '*dans les N*' s'interprète comme « *environ N, un peu moins de N ou un peu plus de N* ». Par exemple, dans (187), la paraphrase du syntagme '*dans les deux millions*' est « *environ deux millions, un peu moins ou un peu plus* ». C'est-à-dire que, dans ce type d'emploi de *dans*, ne sachant pas le nombre exact (du coût, du poids, etc.) ou l'arrondissant à un multiple en négligeant les unités d'un nombre, l'énonciateur essaye de le caractériser par une zone à laquelle ce nombre exact est censé appartenir. À ce propos, citons Céline Vaguer<sup>235</sup> :

« *Sémantiquement, elle (dans) donne à interpréter le GN qui la suit comme dénotant un ensemble à l'intérieur duquel doit être prélevée la valeur recherchée.* »

L'existence de *la valeur recherchée*, que nous définissons comme X, est implicitement évoquée dans la partie qui précède *dans*. Par exemple, dans (187), la

---

<sup>235</sup> 2005, p.153.

partie '*ça doit coûter*' implique l'existence du coût. De même, dans (188), la partie '*il doit peser*' implique que « il » a un poids, et dans (189), il est déductible qu'il est question de l'âge de « Patrick » par la présence du terme *ans* (dans *30 ans*).

Pour ce qui est de la zone qui peut situer X, elle est toujours représentée par un GN précédé par l'article défini au pluriel, à savoir *les*. Rappelons que le GN '*les N*' indique le regroupement de toutes les occurrences hétérogènes de la notion correspondant à N<sup>236</sup>. Par exemple, dans (187), le GN *les deux millions*, précédé de *dans*, désigne toutes les sommes qui sont susceptibles d'être à la portée de la caractérisation par « deux millions ». Donc le régime de *dans*, qui correspond à Y, représente ici une entité dotée en soi d'une extension qui se trouve en adéquation avec une limite qualitative. Remarquons aussi que le GN *les deux millions* est conçu comme situant une entité, à savoir *la valeur recherchée*, alors que ce GN n'est pas concevable comme situant (ou incluant) quelque chose. Nous pouvons alors supposer que ce statut de localisateur de Y « les deux millions » est conféré par *en*. C'est-à-dire qu'en se combinant avec *en*, Y « les deux millions » est donc conçu comme localisateur en extension doté d'une limite. En ce qui concerne le rôle de *de*, compte tenu de l'interprétation de C. Vaguer présentée ci-dessus, nous pouvons facilement supposer que Y est considéré comme source de 'la valeur recherchée'. C'est-à-dire que nous pensons que *de* consiste à déterminer Y comme l'élément à partir duquel X, 'la valeur recherchée' (« le coût exact » dans 187) est prise en compte. Ainsi, nous pouvons, ici encore, décrire cet emploi de *dans* par le schéma suivant :

*Ça doit coûter de [ en les deux millions ].*

Ce schéma montre que le repérage de X (le coût exact) par Y (« les deux millions ») requiert préalablement la caractérisation de Y par *en* car, en fin de compte, il s'agit, selon nous, de la mise en relation par *de* entre X et '*en les deux millions*'.

---

<sup>236</sup> C. Vaguer (2003 : 140) : «(...) *les*, *en tant qu'article défini, présuppose connu cet ensemble de valeurs.* »

# **TROISIEME CHAPITRE**

PREPOSITION *POUR*

## INTRODUCTION

La préposition *pour* paraît d'un abord moins problématique que les autres prépositions quand il s'agit de définir son identité. En effet, on imagine spontanément que le terme qui la suit dans l'énoncé est interprétable comme 'bénéficiaire' (« *Je fais ça pour toi* »), 'destinataire' ou 'destination' (« *C'est pour toi* » / *partir pour l'Allemagne*), 'objectif' (« *Il fait tout pour réussir au concours* »), etc., bref comme désignant ce à quoi une action (ex. *faire ça*) ou une entité (ex. *ce*) est censée renvoyer comme finalité. Cependant, il existe quelques emplois qui ne sont pas explicables par la notion de 'finalité'. C'est le cas des exemples suivants :

1. *Je vais être absent pour dix jours.*
2. *Il est parti vers midi pour ne jamais rentrer.*
3. *Il s'est fait arrêté pour vol.*

Dans 1, le régime de *pour* représente une durée qui suppose une extension temporelle marquée par un début et une fin. Or, dans tous les autres emplois de *pour*, le régime de *pour* n'est pas interprétable comme désignant une entité dotée d'une extension. Ensuite, dans 2, le régime de *en* exprime un résultat exceptionnel car inattendu parmi ses potentialités de résultat pour le procès exprimé par la partie qui précède *pour*. Un tel décalage entre le procès et son résultat exprimés par l'énoncé exclut la notion même de finalité. Enfin, dans 3, le régime de *pour* (*le vol*) représente, sur le plan extralinguistique, un fait chronologiquement antérieur au fait exprimé par la partie qui précède *pour* : l'arrestation s'est produite après le vol. Ce cas paraît plutôt énigmatique car, en règle générale, quand la temporalité intervient dans un emploi de *pour*, le régime de *pour* s'interprète comme désignant un fait postérieur au fait exprimé par la partie qui précède *pour* comme dans « *Il a tout fait pour réussir au concours* ». Nous verrons que ces emplois partagent une même identité que les autres emplois de *pour*, identité dans laquelle l'existence d'un autre repère que Y, à savoir le repère de référence pour X, et le rapport entre ce repère et Y sont indispensables.

## HYPOTHESE SUR LA FORME SCHEMATIQUE DE *POUR*

Nous définissons d'abord la forme schématique de *pour* afin de présenter, avec quelques exemples, les trois cas de figure qui la manifestent.

Dans la configuration *X pour Y*,

- ***pour* introduit le repère Y qui est en hiatus avec le repère de référence pour X.**
- **entre les deux repères qui sont ainsi en hiatus, une trajectoire virtuelle (c'est-à-dire immatérielle) s'établit, orientée vers Y.**

Par l'expression 'repère de référence pour X', nous entendons un élément nécessaire ou un élément de base pour X. Cet élément, variable selon les cas, peut être, par exemple,

- 'le moment de localisation temporelle du procès X' : ex. l'instant 'mardi dernier à vingt heures' dans l'emploi « *Mardi dernier, à vingt heures nous avons invité les Fontaine pour le nouvel an* » ;
- 'l'identité (ou la propriété, l'état, etc.) réel(le)' : ex. '« cet élève » tel qu'il est' dans l'emploi « *Cet élève passe pour un surdoué* » ;
- 'l'agent réel du procès' : ex. 'le locuteur' dans l'emploi « *Dites-lui bonjour pour moi* » ;
- 'le stade où le sujet n'est pas redéfini relativement', évalué par rapport à un critère extérieur : ex. 'l'absence de repère extérieur (ici « son âge ») permettant d'évaluer si Jean est grand ou pas' dans l'emploi « *Jean est grand pour son âge* ».
- etc.

Précisons, dans l'hypothèse ici présentée, l'hiatus peut être d'ordre spatial, temporel, spatio-temporel, intersubjectif, ou être issu de la relation entre les plans réel et fictif, etc. La nature de l'hiatus dans chacun des emplois sera précisée au fur et à mesure de notre développement.

**PREMIER CAS DE FIGURE : décalage temporel, spatiale ou spatio-temporel, etc. entre les deux repères**

Cas du type : *Nous avons invité les Fontaine **pour** le Nouvel an.*

Le procès « inviter les Fontaine » (X) suppose deux étapes : la proposition au(x) bénéficiaire(s) de celle-ci et le déroulement de la rencontre qui est l'objet de cette invitation. Par conséquent, à ce procès X sont associés deux repères temporels en décalage (en hiatus). Le premier repère temporel, c'est-à-dire le moment de la proposition, marquant la localisation du procès X, se définit comme repère de référence pour X. « Le Nouvel an » (Y) peut être considéré comme repère cible car c'est le moment envisagé, lors de la proposition de l'invitation (donc du point de vue du repère de référence), comme le moment du déroulement de la rencontre. Compte tenu de ces caractéristiques, nous pouvons affirmer que *pour* introduit un repère Y, qui est en hiatus par rapport au repère (ici temporel) de référence pour X, et vers lequel une trajectoire virtuelle partant de ce repère de référence est orientée.

Dans ce cas de figure, nous avons classé d'autres emplois comme *partir pour l'Allemagne*, « *Je finis ce travail pour 17 heures* », « *C'est pour toi* », etc., dans lesquels on peut facilement concevoir une trajectoire entre deux repères temporels, spatiaux, spatio-temporels ou positionnels (c.-à-d. entre les positions des interlocuteurs).

**DEUXIEME CAS DE FIGURE : remplacement, transposition, contrebalancement, etc. de valeur, de statut, de propriété, etc. entre les deux repères**

Cas du type : *Dites-lui bonjour **pour** moi.*

Ici, l'interprétation du SP *pour moi* est à *ma place*. Il est question d'une transposition entre l'agent (effectif) du procès « lui dire bonjour » (X) et Y « moi », exécuteur 'virtuel' (délégué) de ce procès, c'est-à-dire le sujet auquel la localisation du statut en tant qu'agent du procès est censée être attribuée virtuellement.

Dans ce cas de figure se classent des types d'emplois comme :

- *abandonner A **pour** B* (équivalence compensatoire entre le premier 'objet' possédé et le nouvel objet)
- *Xavier s'est acheté un manuel **pour** apprendre le chinois.* (contrebalancement de valeur entre l'investissement effectué à un moment donné et la réalisation dans un autre temps (futur) d'un autre procès dû à cet investissement)
- *Prendre Marie **pour** Mathilde* (deux domaines, l'un 'authentique' et l'autre 'faux' pour un même sujet)
- *Acheter des pommes **pour** deux euros* (contrebalancement d'une valeur sur un ordre indépendamment établi)

**TROISIEME CAS DE FIGURE : Y est le critère d'une évaluation, d'une estimation ou d'un jugement portant sur une entité**

Cas du type : *Cet enfant est assez intelligent **pour** comprendre cela.*

« Cet enfant » (X) est évalué « assez intelligent » à partir du repère Y (« comprendre cela ») associé à X d'une manière contingente. Puisque cette valeur est obtenue compte tenu d'un repère établi d'une manière contingente par rapport à X, elle est aussi contingente par rapport à l'état 'tel qu'il est', c'est-à-dire à l'état tangible de « cet enfant » (X). Le repère de cet état se définit comme repère de référence de X, c'est-à-dire comme 'le stade où X, appartenant à la réalité tangible, n'est donc pas redéfini par un repère relatif'. L'hiatus entre Y et le repère de référence pour X est dû ici à la contingence de Y par rapport à ce repère de référence. « Assez intelligent », qui est une valeur contingente attribuée à X, est concevable comme valeur projetée de la valeur effective et tangible de X, cette dernière étant une valeur correspondant au repère de référence pour X.

Nous avons classé les emplois suivants dans ce cas de figure :

- *Il fallait être inattentif pour manquer le carrefour.*
- *Vous n'avez guère bruni pour avoir passé toutes vos vacances au soleil.*

- *Pour le tourisme, ce pays est en retard.*

## **ANALYSE DES EMPLOIS DE *POUR***

### **1. PREMIER CAS DE FIGURE**

Décalage temporel, spatial, spatio-temporel, etc. entre les deux repères

#### **1.1. Décalage temporel, spatial, ou spatio-temporel, entre les deux repères**

##### **1.1.1. Décalage spatio-temporel entre les deux repères - Le repère de référence est le point de localisation spatio-temporel du procès.**

Dans cette sous-section (1.1.1.), nous allons étudier le type d'emplois manifesté par les exemples suivants :

(190) *Thierry part **pour** le Japon.*

(191) *Je descends chez Simon **pour** quatorze heures.*

(192) *Je rentre **pour** dix-sept heures.*

Une des caractéristiques de ce type d'emploi de *pour* est qu'il existe deux repères spatio-temporels en hiatus mais temporellement en succession qui sont associés au procès exprimé par le verbe dans la mesure où ils se caractérisent respectivement comme 'point (ou moment) de départ' et 'point (ou moment) d'arrivée' : par exemple, le procès « partir » implique un départ et suppose une

arrivée ; les procès « descendre » et « rentrer » impliquent une arrivée et supposent un départ. Nous dénommerons ces deux points (ou moments) « repères spatio-temporels du procès ».

La deuxième caractéristique de ce type d'emploi tient au fait que le régime de *pour* s'interprète toujours comme correspondant à un repère-cible qui est fixé à partir du premier repère spatio-temporel (point ou moment de départ) : par exemple, dans (190), le repère-cible, « le Japon » (Y), est fixé par l'énonciateur du point de vue du moment et du lieu de l'énonciation.

Parmi les deux repères spatio-temporels que nous venons d'évoquer, le point (ou le moment) de départ est définissable comme le repère de référence pour le procès X (respectivement « partir », « descendre chez Simon » ou « rentrer ») car il constitue un élément indispensable pour la localisation spatio-temporelle de ce procès. Puisque le régime de *pour*, qui correspond à Y, s'interprète comme le repère-cible fixé du point de vue du repère de référence, nous pouvons concevoir l'établissement d'une trajectoire virtuelle dont l'origine est le repère de référence et qui est orientée vers Y.

Ainsi, dans ce type d'emploi de *pour*,

- le procès exprimé par le verbe (ou le GV) génère différemment deux repères spatio-temporels (l'un directement impliqué, l'autre présupposé) qui sont en hiatus mais qui se succèdent temporellement ; le premier repère spatio-temporel (point de départ) est concevable comme repère de référence, le deuxième repère spatio-temporel (point d'arrivée), comme repère-cible pour le procès X ;
- Y, introduit par *pour*, s'établit comme repère-cible fixé du point de vue du repère de référence. Ainsi, une trajectoire virtuelle orientée vers Y se crée entre les deux repères qui sont en hiatus.

Si l'on remplace *pour* par *à*, les caractéristiques que nous venons de présenter disparaissent :

(193) *Thierry part à Japon.*

(194) *Je descends chez Simon à quatorze heures.*

(195) *Je rentre à dix-sept heures.*

Dans (193)-(195), le régime de *à* représente un repère soit spatial soit temporel qui ne suppose pas son éventuelle relation avec un autre repère. L'emploi du type de verbe exprimant un parcours comme dans cette sous-section mène à un usage de *à* en général instable : pour (193), l'emploi de *à* est considéré comme incorrect par de nombreux grammairiens puristes, qui recommandent l'emploi de *pour* au lieu de *à*. Néanmoins, malgré cette recommandation, aujourd'hui, *pour* est de plus en plus remplacé par *à* ou par *en*<sup>237</sup> ; dans (194), l'emploi de *à* peut susciter une ambiguïté : il n'est pas évident de savoir si le GN '*quatorze heures*' désigne l'heure de départ ou d'arrivée ; enfin, dans (195), d'après nos informateurs, le régime de *à* s'interprète comme le moment d'arrivée, mais il arrive que l'on utilise *pour* à la place de *à* (ex. « *Allô, je rentre pour 19 heures* »). Pour tous ces cas, le remplacement de *à* par *pour* ne pose pas de problème d'ambiguïté : le régime de la préposition représente toujours le point (ou le moment) d'arrivée.

Les cas suivants relèvent du même type d'emploi que nous venons d'examiner dans la mesure où le procès exprimé par le verbe (ou le GV) qui se trouve dans l'énoncé génère deux repères en hiatus, repères temporels (196) ou repères spatio-temporels (197), mais qui sont en relation de succession temporelle :

(196) *J'inviterai les Fontaine **pour** le quatorze juillet.*

(197) *Tu as envoyé le colis **pour** l'Allemagne ?*

Dans (196), on peut associer deux repères temporels différents et qui se succèdent : le moment où l'invitation est proposée aux Fontaine et le moment où se déroule la rencontre (du type un dîner, une soirée, etc.). Dans (197), le GV *envoyer le colis* évoque le lieu et le moment de départ, c'est-à-dire le lieu et le moment de l'expédition du colis, et présuppose le lieu et le moment d'arrivée de celui-ci<sup>238</sup>.

Nous venons de traiter un type d'emploi de *pour* dans lequel le verbe ou le GV génère deux repères différents (temporels ou spatio-temporels) qui correspondent

<sup>237</sup> *Le bon usage* (2008 : 397) : (rubrique H 315 *Historique*) « (...) *C'est depuis le XVIIIème siècle que l'usage de construire partir avec d'autres prépositions que pour s'est vraiment répandu et que les grammairiens l'ont critiqué* ».

<sup>238</sup> Nous trouvons de nombreux exemples relevant de ce type de cas dans *Le bon usage* (2008 : 398).

tantôt respectivement au point (ou au moment) de départ et au point (ou au moment) d'arrivée d'un parcours, tantôt à deux faits différents comme en (7), le GV concernant deux faits différents qui sont en décalage mais qui se succèdent. Dans la sous-section suivante, nous allons traiter un emploi dans lequel le régime de *pour* représente le dernier délai pour accomplir une action.

### 1.1.2. Décalage temporel entre les deux repères - Y est le dernier point de la continuité de la trajectoire.

Comparons les exemples suivants :

(198) *Je finis ce travail à 17 heures.*

(199) *Je finis ce travail **pour** 17 heures.*

Dans les deux cas, le GN *17 heures* correspond au moment où l'énonciateur « finit ce travail ». Mais l'interprétation de ce GN n'est pas identique selon les prépositions utilisées : dans (198), le GN *17 heures* s'interprète comme un simple repère de localisation temporelle de la fin du travail alors que dans (199) le même GN s'interprète comme dernier délai envisagé au moment de l'énonciation pour le procès « finir ce travail » (X). C'est-à-dire que, dans (199), « 17 heures » (Y) est une cible fixée à partir du moment de l'énonciation, soit à partir du stade où le travail n'est pas encore fini. Donc nous supposons que, dans cet emploi de *pour*, l'établissement d'une trajectoire virtuelle entre le stade qualifiable comme « ne pas avoir encore fini ce travail » et le stade visé « avoir fini ce travail » est important. Ici, le fait que la trajectoire entre les deux stades soit virtuelle signifie que le stade visé se situe dans un domaine qui, considéré à partir du premier stade, n'est pas de l'ordre du réalisé mais du potentiel. La pertinence de cette caractéristique est vérifiable par comparaison avec les exemples suivants :

(200) « ?*J'ai fini ce travail **pour** 17 heures.* »

(201) *J'aurais dû finir ce travail **pour** 17 heures.*

(202) *J'aurais pu finir ce travail **pour** 17 heures.*

Dans (200), *pour* paraît difficilement acceptable parce que la partie '*j'ai fini ce travail*', étant au passé composé, ne permet pas de concevoir la virtualité de l'accomplissement du travail à partir du stade où le travail, en cours d'exécution, n'est donc pas encore fini. En revanche, dans (201)-(202), l'emploi de *pour* est possible car les syntagmes '*aurais dû*' et '*aurais pu*' impliquent que la visée fixée du point de vue du passé n'étant pas atteinte est donc restée (reste) virtuelle du point de vue du stade « ne pas encore fini ce travail ». Nous pouvons encore ajouter le cas suivant, qui étaye nos explications :

(203) *J'ai bien fini ce travail pour 17 heures.*

Ici, l'ajout de l'adverbe *bien* au verbe *finir* au passé composé suppose que l'énonciateur (ou/et son interlocuteur) concevai(en)t (donc dans le temps passé) la possibilité de ne pas finir le travail en question pour 17 heures. Par conséquent, la conception de l'établissement d'une visée virtuelle devient possible.

Ainsi, *pour* n'est utilisable que si, par rapport à X, le contexte permet l'établissement de deux repères en hiatus dont le deuxième doit se situer dans le domaine virtuel du point de vue de l'autre repère. Parmi ces deux repères (ici temporels), le premier repère, le moment du stade « ne pas avoir encore fini ce travail », se définit comme repère de référence. Entre ces deux repères en hiatus, une trajectoire s'établit car le deuxième repère, c'est-à-dire Y, est une cible fixée du point de vue du repère de référence. La virtualité de cette trajectoire est due au fait que, comme nous venons de le prouver, le repère-cible (Y) appartient au domaine virtuel du point de vue du repère de référence.

La sous-section suivante (1.1.3.) est consacrée à un emploi où le régime de *pour* représente un décalage existant entre le repère de référence et le repère-cible pour le procès X. Atteindre cette cible met fin à ce décalage Y.

### 1.1.3. Décalage temporel entre les deux repères. Y est le décalage temporel existant entre les deux repères.

Dans cette sous-section (1.1.3.), nous étudierons le type d'emploi « *Je vais être absent pour trois jours* », qui manifeste les deux particularités suivantes :

- 1) le régime de *pour* représente une durée ;
- 2) dans ce type d'emploi, *pour* entre souvent en concurrence avec *pendant* (« *Je vais être absent pendant trois jours* »).

Comme nous allons le voir, le fonctionnement de *pour* est assez différent de celui de *pendant* contrairement à ce que l'on croit à première vue.

Nous n'allons pas traiter ici les cas suivants dans lesquels la partie qui précède *pour* suppose l'existence d'une quantité et où la quantité temporelle exprimée par le régime de *pour* est réinterprétée :

(204) *J'ai donné à manger à mon chat pour trois jours.*

(205) *J'en ai encore pour trois heures.*

Nous traiterons ces exemples plus tard dans la section portant sur le deuxième cas de figure en les classant avec l'emploi du type « *J'en ai acheté pour dix euros* ».

Commençons par examiner l'exemple (206). Bien que *pour* comme *pendant* y soient acceptables, l'interprétation différente selon les prépositions est assez nette :

(206) *Jean a été hospitalisé (pour / pendant) deux semaines.*

Avec *pour*, la partie '*Jean a été hospitalisé*', qui correspond à X, représente un événement ponctuel, c'est-à-dire l'entrée de Jean à l'hôpital en tant que malade. Quant au GN *deux semaines*, qui correspond à Y, il désigne la durée du séjour de Jean à l'hôpital prévue au moment de l'entrée de celui-ci à l'hôpital. C'est-à-dire que cette durée Y se situe dans le domaine virtuel par rapport au moment de l'entrée à l'hôpital.

Ainsi, le régime de *pour* représente une durée alors virtuelle, prévue au moment du début de l'effectuation d'un procès X qui implique l'entrée dans un nouvel état pour un sujet, et cette durée est considérée comme devant venir à

échéance avec la fin de ce ‘nouvel état’ (dans 206, l’état « hospitalisé »). À partir de cette caractéristique, nous pouvons établir l’hypothèse selon laquelle Y implique à la fois deux éléments :

- 1) la cible virtuelle fixée à partir du début de l’effectuation du procès X. Cette cible correspond à la fin de la durée Y, au moment de l’échéance de l’effectuation du procès X ;
- 2) une trajectoire virtuelle entre deux repères temporels qui sont en décalage, à savoir le début de l’effectuation du procès X, qui est concevable comme repère temporel de référence pour le procès X, et la ‘cible virtuelle’ citée dans 1). Bien entendu, cette trajectoire est orientée vers la cible.

Donc, dans cet emploi de *pour*, c’est cette double fonction de Y qui se distingue de la plupart des autres emplois de cette préposition, dans lesquels Y n’est qu’une cible.

Pour étayer nos explications, analysons encore un certain nombre d’exemples.

Comme l’énonce P. Cadiot, l’emploi de *pour* en question se combine très bien avec certains verbes inchoatifs<sup>239</sup> :

(207) *Je pars (pour / pendant<sup>240</sup>) trois jours.*

(208) *Paul vient de s’engager chez Toyota (pour /\*pendant) deux ans.*

(209) *Ces deux sociétés ont passé un contrat (pour /\*pendant) cinq ans.*

Le point commun entre ces prédicats *partir*, *venir de s’engager chez Toyota* et *passer un contrat* est qu’ils sont susceptibles de marquer le commencement d’un nouvel état : *partir* implique le moment de départ, où le nouvel état qualifiable comme ‘parti’ (donc comme ‘absent’) commence. De même, *venir de s’engager* ou *passer un contrat* marquent le moment où l’on peut dire « c’est fait, l’engagement (ou le contrat) est conclu », et l’état prospectif résultant de ce moment, à savoir l’état qualifiable respectivement comme « engagé comme employé » et comme « sous

---

<sup>239</sup> P. Cadiot (1991 : 254) a remarqué l’affinité entre certains verbes inchoatifs et la préposition *pour* en présentant des exemples comme *Paul part pour trois jours* ; *Paul reste pour trois jours*. Cependant, selon nos informateurs, le deuxième exemple de ce linguiste ne leur paraît pas très acceptable alors que, toujours selon ceux-ci, l’exemple comme *Je m’installe pour trois jours* ne pose aucun problème.

<sup>240</sup> L’emploi de *pendant* est possible au sens de « *Je reste parti* », « *Je suis absent* ».

contrat ». Cette caractéristique des verbes inchoatifs que nous venons de traiter est en parfaite affinité avec le fonctionnement de *pour* qui établit un repère-cible se trouvant sur une trajectoire virtuelle. Le repère de référence, qui est ici le moment du début de l'effectuation du procès, marque le début de cette trajectoire. Contrairement à *pour*, la préposition *pendant* n'est pas compatible avec les verbes inchoatifs<sup>241</sup>. Comme nous l'avons vu plus haut, *pendant* ne tolère que des verbes (ou GV) correspondant à X qui peuvent s'interpréter comme ayant un aspect duratif. Les exemples suivants, dans lesquels le GV est à l'aspect duratif, confirment cette différence entre *pour* et *pendant*. *Pendant* y est la seule préposition acceptable :

(210) *Pierre a travaillé à la Poste ( ??pour / pendant) quelques années.*

(211) *J'ai couru (\*pour / pendant) une heure.*

*Pour* n'est pas ici acceptable car les GV employés, c'est-à-dire *avoir travaillé*, *avoir couru*, ne posent pas de moment où commence un domaine virtuel.

Finissons cette partie avec les exemples suivants, dont la différence est assez subtile :

(212) *Je vais être absent pour trois jours.*

(213) *?Je serai absent pour trois jours.*

Il est vrai que l'exemple (213) ne paraît pas mal formé mais il n'empêche qu'il est moins acceptable que (212). La raison en est que, dans (212), le GV *aller être absent*, grâce à la présence de l'auxiliaire *aller*, marque le point d'entrée dans un nouvel état pour lequel on peut fixer un repère virtuel du point de vue du moment de l'entrée dans cet nouvel état. En revanche, dans (213), le GV '*serai absent*' ne marque pas, du moins clairement, le point d'entrée dans le nouvel état. Par conséquent, l'établissement d'un repère virtuel ne réussit pas bien. D'où l'acceptabilité non élevée de l'emploi de *pour*.

Passons à l'examen des expressions comme « *Pour comble de malheur, ~* ».

---

<sup>241</sup> Il est vrai que le cas de « *Je pars pendant trois jours* » est possible mais le verbe *partir* est ici employé avec l'acception de 'demeurer parti'.

## 1.2. Y est l'extrémité d'une trajectoire fondée sur une gradation croissante. Emploi du type : *pour comble de malheur*,

Dans cette sous-section (1.2.), nous allons examiner le type d'emploi manifesté par les exemples suivants, dont le régime de *pour* marque le degré extrême :

(214) **Pour** la plus grande surprise de sa femme, Paul est arrivé à l'heure<sup>242</sup>.

(215) **Pour** comble de malheur, dans l'accident qui lui fit perdre l'usage de ses jambes, Robert perdit aussi sa femme.

Il existe une étude de D. Leeman<sup>243</sup> traitant ce type d'emploi de *pour* en détail. Les analyses de cette linguiste ont démontré qu'avec des emplois de *pour* du type « *Pour la plus grande surprise de sa femme, ...* », la préposition *pour* a une grande affinité avec un superlatif alors que ce n'est pas le cas avec *à*, qui a un emploi ressemblant. Voici les exemples de D. Leeman<sup>244</sup> :

(216) 1. **Pour** le plus grand profit de la région, il a plu pendant un mois.

2. \***Au** plus grand profit de la région, il a plu pendant un mois.

Citons encore quelques autres exemples de cette linguiste<sup>245</sup>. Selon elle, les GN contenant un superlatif se combinent plus naturellement avec *pour* que ceux sans superlatif. (Dans les exemples suivants, l'ajout des signes + et – est effectué par nous.) :

(217) 1. + **Pour** le plus grand étonnement de sa femme, Paul est arrivé à l'heure.

2. – **Pour** le grand étonnement de sa femme, Paul est arrivé à l'heure.

A l'inverse, un superlatif se combine plutôt mal avec *à* :

(218) 1. + **Au** grand étonnement de Marie, Paul est arrivé à l'heure.

2. – **Au** plus grand étonnement de Marie, Paul est arrivé à l'heure.

---

<sup>242</sup> D. Leeman, 1987b : 120.

<sup>243</sup> *Ibid.*

<sup>244</sup> *Ibid.* : 120-121.

<sup>245</sup> *Ibid.* : 121.

Il est vrai qu'ainsi *pour* a une grande affinité avec un superlatif. Mais il faut apporter une précision. Les exemples suivants de la linguiste précitée<sup>246</sup> montrent qu'un superlatif marquant le degré minimal n'est pas compatible avec *pour* :

(219) \***Pour** la (plus) légère surprise des automobilistes, ...

(220) \***Pour** la (très) faible surprise des passants, ...

(221) \***Pour** la (plus) petite joie de mes parents, ...

(222) \***Pour** la (plus) maigre satisfaction de Marie, ...

Ce qui fait que nous devons reformuler comme suit : *pour* a une grande affinité avec un syntagme marquant le degré maximal.

Mais nous nous demandons en quoi le degré maximal a un lien avec le fonctionnement de *pour*, préposition dont les entrées sémantiques qui nous sont familières telles que 'objectif', 'bénéficiaire', 'destination', etc. n'ont rien à voir avec cette caractéristique. Rappelons que, dans l'emploi du type « *Je finis ce travail pour 17 heures* », le régime de *pour* s'interprète comme le dernier délai, c'est-à-dire le dernier trait de la 'trajectoire' établi entre ce dernier point et le point temporel qui lui est immédiatement antérieur. La réflexion sur l'emploi « *Je finis ce travail pour 17 heures* » nous permet de mieux concevoir la notion de degré maximal : un degré maximal se situe au dernier point d'une échelle croissante de degrés. Contrairement à l'usage de la préposition *à*, avec *pour*, le degré maximal doit être également conçu comme le dernier point d'une trajectoire : il a donc un double statut d'extrémité d'une échelle et d'une trajectoire.

Sur ce point, la comparaison entre les deux expressions '*Au comble de ~*' et '*Pour comble de ~*' est éclairante. Commençons par examiner les exemples suivants :

(223) « *Il tomba malade et, **pour comble de malheur**, il perdit, peu de temps après, tout son bien.* »

(224) « *Il gagna la bataille et, **pour comble de gloire**, il fit prisonnier le général ennemi.* »<sup>247</sup>

---

<sup>246</sup> *Ibid.* : 124.

<sup>247</sup> Exemple de Wiktionnaire (date de consultation : 19/02/09) : [http://fr.wiktionary.org/wiki/pour\\_comble](http://fr.wiktionary.org/wiki/pour_comble).

Ainsi, l'expression '*pour comble de ~*', qui s'interprète comme 'surcroît ultime' pour un sujet, est employée quand l'énonciateur présente une succession d'événements marquée sur un plan euphorique ou dysphorique et qu'il veut renvoyer le dernier événement de cette succession à un surcroît ultime dans la joie, le bonheur, l'honneur, l'abondance, etc. ou dans la tristesse, le malheur, le déshonneur, la pénurie, etc. Dans ces exemples, le premier procès présenté (respectivement « tomber malade » et « gagner la bataille ») est concevable comme un premier stade couvrant un certain nombre de degrés d'une échelle et le deuxième procès (X) (respectivement « perdre tout son bien » et « faire prisonnier le général ennemi ») comme devant être renvoyé à un degré supérieur de cette échelle, représentant le degré extrême. Ainsi, avec l'expression '*pour comble de ~*', il est possible de concevoir une trajectoire orientée vers Y. Ici, l'expression '*au comble de ~*' ne peut pas remplacer '*pour comble de ~*' :

(225) \*« *Il tomba malade et au comble de malheur, il perdit, peu de temps après, tout son bien.* »<sup>248</sup>

(226) \*« *Il gagna la bataille et, au comble de gloire, il fit prisonnier le général ennemi.* »

Comme le montre l'exemple suivant, l'expression '*au comble de ~*' s'emploie pour identifier le positionnement d'une entité au degré extrême. Donc on n'y conçoit pas une trajectoire. L'emploi de *pour* est, cette fois impossible :

(227) « *Marie est (au /\*pour) comble de la joie.* »

### **1.3. Le repère de référence est soit la position spatiale initiale d'un 'objet' (au sens large) soit le propriétaire initial d'un 'objet'.**

#### **1.3.1. Cas du type : *C'est pour toi*.**

---

<sup>248</sup> Si l'emploi de '*au comble du malheur*' rend l'énoncé acceptable, la signification est alors différente, puisque le '*comble du malheur*' est alors attribué pour le sujet à l'expérience douloureuse de la maladie et non plus à la perte de son bien.

Nous allons étudier l'expression « *C'est pour toi* », à laquelle nous pouvons reconnaître deux grands types d'interprétation pour le régime de *pour* : 'destinataire' et 'bénéficiaire' :

(228) *Tous ces courriers, c'est pour toi.* (« toi » est ici un simple destinataire.)

(229) *C'est pour toi. C'est un cadeau de Noël.* (« toi » est ici un bénéficiaire.)

Comme nous le verrons, même à ce type d'expression très simple et familière, nous pouvons reconnaître deux repères et non pas seulement un seul repère, le repère représenté par le régime de *pour*.

Commençons par comparer les deux exemples suivants :

(230) *C'est à toi.*

(231) *C'est pour toi.*

Avec *à*, « toi » (Y) est le propriétaire de l'objet correspondant à « ce » (X) ; autrement dit, Y est un élément nécessaire pour la 'localisation' spatio-temporelle de X. Cette interprétation n'est pas valable dans (230). Avec *pour*, comme dans les deux interprétations présentées ci-dessus, le GNy s'interprète toujours comme deuxième repère de localisation. Quel est, alors, le repère de référence dans chaque cas d'interprétation ? D'abord, dans le cas de l'interprétation 'destinataire', le repère de référence pour X est la localisation initiale de ce dernier, qui peut être la position de l'expéditeur ou celle de l'énonciateur. L'enjeu y est le décalage positionnel entre, d'une part, la position initiale de X, et, d'autre part, Y. Ensuite, dans le cas où le GNy s'interprète comme 'bénéficiaire' d'une offre, le repère de référence se définit comme propriétaire initial de l'objet de l'offre, qui est en l'occurrence l'énonciateur. L'enjeu n'y est plus un simple décalage positionnel. Par contre, dans les deux cas,

- le repère de référence est un élément nécessaire pour la localisation spatiale ou spatio-temporelle de X.
- Y est un repère en hiatus par rapport à ce repère de référence.
- entre les deux repères, une trajectoire virtuelle s'établit, orientée vers Y.

### 1.3.2. Cas du type : *La pizza, c'est pour qui ?*

Dans l'exemple suivant, le repère de référence pour X (« la pizza ») tient à la position de l'énonciateur, et se définit par la localisation de « la pizza » au moment de l'énonciation.

(232) (Dans un restaurant, le serveur dit à la table de ses clients)

« *La pizza, c'est pour qui ?* »

Dans ce type de situation, le serveur essaye d'établir une trajectoire entre la position de ce qu'il tient (ici « la pizza »), c'est-à-dire la localisation initiale de la pizza, et une cible, qui est bien évidemment en hiatus par rapport à la position de l'énonciateur. Ce cas peut être regroupé avec le cas de « *Tous ces courriers, c'est pour toi* » dans la mesure où il est question d'un décalage positionnel entre les deux repères.

## 2. DEUXIEME CAS DE FIGURE

Remplacement, transposition, contrebalancement, etc.  
de valeur, de statut, de propriété, etc. entre les deux repères.

### 2.1. Remplacement concernant deux 'objets' pour un même statut :

**ex. *Abandonner A pour B*** - L'abandon du premier objet possédé est projeté sous la forme 'gain d'un nouvel objet' -

Dans cette sous-section, nous allons étudier l'emploi de *pour* du type :

(233) *Coline a abandonné la médecine pour la musique.*

(234) *Sylvain a quitté sa femme pour une autre femme.*

Une des caractéristiques de ce type d'emploi de *pour* est que le GV, qui correspond à X, représente un procès qui suppose l'abandon d'un 'objet' qui était 'possédé' originellement par l'agent de ce procès<sup>249</sup>, et que le régime de la préposition, qui correspond à Y, représente un 'objet' qui est le remplaçant (potentiel ou non) du premier. Nous définissons comme 'premier objet possédé'<sup>250</sup> l'entité qui faisait l'objet de la 'possession' originelle de l'agent du procès, et comme 'nouvel objet possédé' (correspondant à Y) l'entité qui prend ou qui est censée prendre la place du 'premier objet possédé'. Dans cet emploi de *pour*, le 'premier objet possédé' se définit comme repère de référence pour le procès X.

Dans le type d'emploi de *pour* en question ici, le procès X (« abandonner la médecine » dans 233), c'est-à-dire « abandonner le 'premier objet possédé' », s'effectue en vue de l'obtention du nouvel 'objet' relevant d'un statut équivalent à celui du 'premier objet possédé'. Nous pouvons y reconnaître un caractère que nous nommerons 'équivalence compensatoire' entre les deux 'objets', la compensation tenant à leur statut. Concrètement, au moment de son abandon, le statut de valeur du 'premier objet possédé' est projeté et reconnu dans le 'nouvel objet possédé' Y. Ce 'nouvel objet possédé' Y est en relation d'hiatus avec le 'premier objet possédé' car Y ne fait pas partie de la 'localisation' du 'premier objet possédé' par le 'possesseur'. Entre ces deux objets, *pour* établit une trajectoire virtuelle orientée vers Y : 'trajectoire' car il existe un mouvement de la part de l'énonciateur concernant sa position entre les deux 'objets' ; trajectoire 'virtuelle' car l'obtention de Y n'est qu'envisagée au moment de l'abandon du 'premier objet possédé' et à partir de ce point de vue. Si l'énoncé est au passé composé (« *Coline a abandonné la médecine pour la musique* »), la 'trajectoire' ne paraît pas virtuelle mais cette caractéristique de la trajectoire est attribuable au temps du verbe mais non pas au fonctionnement de *pour*. Insistons sur le fait que la

<sup>249</sup> À part les GV *abandonner* qch. et *quitter* qch., il existe des verbes comme les suivants qui peuvent être employés dans le type d'emploi de *pour* : *plaquer* qch. ; *laisser tomber* qch. ; *se débarrasser de* qch. ; *lâcher* qch. ; (*rejeter* qch.) ; *céder* qch.

<sup>250</sup> J'emploie le terme 'possédé' au sens le plus large n'impliquant pas forcément l'idée de propriété pour désigner également l'appartenance, l'occupation, la pratique, etc.

‘trajectoire’ entre les deux ‘objets’ est bien virtuelle parce que, dans ce type d’emploi de *pour*, l’abandon du ‘premier objet possédé’ ne s’effectue qu’en envisageant l’obtention d’un ‘nouvel objet’ Y et que, par conséquent, Y est une cible visée mais non atteinte au moment de l’abandon du ‘premier objet possédé’.

Ainsi, entre les deux ‘objets’ (soit les deux repères pour le procès X) qui sont en hiatus, s’établit une trajectoire virtuelle orientée vers Y.

Avant de passer à la sous-section suivante (2.2.) qui porte sur le type d’emplois « *Il a tout fait **pour** réussir au concours* », dans lequel le régime de *pour* s’interprète comme désignant un objectif, réfléchissons sur quelques cas qui peuvent servir de transition et qui sont, à la limite, classables dans l’un des deux types d’emploi, c’est-à-dire soit dans le type d’emploi ‘*abandonner la médecine pour la musique*’, soit dans le type ‘*faire tout pour réussir au concours*’.

Dans le type d’emploi que nous avons précédemment examiné, l’équivalence entre le statut du ‘premier objet possédé’ et celui du ‘nouvel objet possédé’ étant évidente, la notion d’équivalence compensatoire est facilement reconnaissable : par exemple, dans (233), « *Coline a abandonné la médecine **pour** la musique* », *la médecine* et *la musique* sont tous les deux concevables comme le domaine d’investigation de désir et d’énergie de *Coline*. Dans (234), « *Sylvain a quitté sa femme **pour** une autre femme* », les groupes nominaux ‘*sa femme*’ et ‘*une autre femme*’ correspondent chacun à la personne avec qui Sylvain constitue (ou est susceptible de constituer) un couple. Si, comme nous le voyons dans l’exemple suivant, l’équivalence de statut entre les deux ‘objets’ n’est plus attestée, la notion d’équivalence compensatoire est difficilement concevable :

(235) *Elles ont tout lâché **pour** l’écologie.*

Cet exemple est interprétable comme : « *Elles ont tout lâché en vue de s’investir dans l’écologie* ». Contrairement aux cas précédemment examinés, le GNy *l’écologie* n’est plus interprétable comme ‘remplaçant’ potentiel relevant du même statut que celui de l’objet de l’abandon (« tout »), mais plutôt comme objectif. Nous pensons que ce glissement interprétatif est dû au fait que *tout* ne désigne ici ni un

domaine un ensemble de domaine ayant le même statut que le GN *écologie*, et que cela empêche l'équivalence compensatoire entre ces deux 'objets'.

Ainsi, une petite différence portant sur la nature du rapport entre les deux 'objets' peut brouiller très facilement la classification des emplois<sup>251</sup> alors que l'enjeu fondamental est identique : contrebalancement entre deux 'objets', l'accession à l'un n'étant possible qu'à la suite de l'abandon d'un autre, le deuxième venant remplacer le premier et se situant dans le domaine virtuel du point de vue de l'abandon du premier objet possédé.

Malgré cette oscillation entre deux types d'interprétation concernant le régime de *pour*, tous les exemples que nous avons traités jusqu'ici manifestent la pertinence suivante :

- le verbe exprime un abandon ou un rejet du 'premier objet possédé', celui-ci se définissant comme repère de référence pour le procès X, procès exprimé par le GV qui précède *pour* ;
- le GNy représente le 'nouvel objet possédé', qui se définit comme Y ;
- entre le 'premier objet possédé' (repère de référence pour X) et Y, il existe un hiatus car Y ne relève pas de la 'localisation' du 'premier objet possédé' par le 'possesseur' ;
- Y est concevable comme valeur projetée et contrebalancement de la valeur du 'premier objet possédé' (repère de référence pour X) ;
- puisque cette projection va du repère de référence pour X vers Y, il est possible de reconnaître une trajectoire virtuelle entre les deux repères (ici entre les deux 'objets') ;

Nous insistons sur le fait que l'abandon du 'premier objet possédé' doit être conçu comme une action nécessaire pour réaliser le gain du 'nouvel objet possédé'. Nous avons défini cette caractéristique comme 'contrebalancement' de valeur entre les deux 'objets', qui se divise en deux grand types : 'équivalence compensatoire' (ex.

---

<sup>251</sup> Répétons que la façon dont nous classons les emplois n'a pas de caractère absolu et qu'elle consiste à faciliter la compréhension des éléments mis en jeu dans chacun des types d'emplois.

*abandonner la médecine pour la musique*) et ‘alternative compensatoire’ (ex. « *Elles ont tout lâché pour l’écologie* »).

Comparons brièvement le type d’emploi que nous avons précédemment examiné avec un autre type d’emploi, dans lequel le régime de *pour* est à l’infinitif. Dans les paires d’exemples suivantes, nous hésitons entre deux interprétations concernant le régime de la préposition selon que celui-ci est un GN ou un GV, à savoir ‘remplaçant potentiel’ relevant de la notion d’‘équivalence compensatoire’ ou ‘objectif’ relevant de la notion d’‘alternative compensatoire’ :

(236)1. *Elle a quitté son mari pour un autre homme.*

2. *Elle a quitté son mari pour pouvoir vivre avec un autre homme.*

(237)1. *Il a abandonné ses études pour le théâtre.*

2. *Il a abandonné ses études pour se mettre au théâtre.*

La comparaison de ces paires, qui ne sont pas de la même construction syntaxique mais qui correspondent à une réalité extralinguistique presque identique, nous permet de nous rendre compte que, dans tous les cas, il s’agit d’un contrebalancement de valeur. Passons maintenant à la sous-section suivante, dans laquelle nous traitons le type d’emploi où le régime de *pour* est à l’infinitif, s’interprétant comme désignant un objectif.

## **2.2. Projection d’une mise en œuvre de moyen sur un plan temporellement postérieur. Le régime de *pour* représente un objectif dans ‘GV+*pour*+infinitif’**

Dans cette partie, nous allons examiner les emplois de *pour* du type suivant :

(238) *Cyril suit des cours spéciaux **pour** réussir au concours d’agrégation.*

(239) *Xavier s’est acheté un manuel **pour** apprendre le chinois.*

(240) *Patricia est partie tôt **pour** prendre le train.*

Dans ces exemples, le procès (P1) représenté par le GV (par exemple, « suivre des cours spéciaux » dans (238)) qui précède *pour* est toujours concevable comme investissement (d'énergie, d'argent, d'effort, etc.) effectué par l'agent de ce procès, investissement considéré comme nécessaire pour la réalisation du procès P2 représenté par le régime de *pour*, procès P2 qui se définit ici comme Y. N'étant qu'un procès envisagé au moment de l'effectuation du procès P1, Y est un procès P2 appartenant au domaine virtuel du point de vue de l'effectuation du procès P1. Donc Y (P2) est en relation d'hiatus par rapport au P1. Toutes ces observations peuvent être résumées comme suit : 238) la réalisation du procès P1 est censée contribuer à la réalisation du procès P2 dans un temps qui lui est postérieur ; 239) il existe un hiatus entre P1 et P2 car P2 ne fait pas partie de la 'localisation' du procès P1 par l'agent du procès ; 240) entre les procès P1 et P2, s'établit une trajectoire virtuelle orientée vers P2 (Y).

Rappelons maintenant que nous avons présenté plus haut quelques exemples, que nous reprenons ci-dessous, et dans lesquels le régime de *pour* est un GV qui est interprétable comme exprimant un objectif :

(241) *Elle a quitté son mari **pour** pouvoir vivre avec un autre homme.*

(242) *Il a abandonné ses études **pour** se mettre au théâtre.*

Nous avons dit que, dans ces exemples, l'abandon du 'premier objet possédé' est projeté, sur le plan virtuel, en une autre forme, à savoir le gain d'un nouvel objet (cas que nous avons dénommé 'contrebalancement' de valeur). La différence entre (238)-(240) et (241)-(242) est infime : dans (238)-(240), la partie précédant *pour* exprime un investissement (un effort, etc.), et, dans (241)-(242), l'abandon du 'premier objet possédé'.

Dans la partie suivante, il n'est plus question de la projection virtuelle d'une valeur mais du transfert virtuel, entre deux instances, d'un 'acquis' (gain) produit par le procès.

## 2.3. Transposition (virtuelle) entre deux sujets instances du procès

### 2.3.1. Transposition (virtuelle) de l'‘acquis’ (gain) du procès.

**Le régime de *pour* représente le bénéficiaire du procès.**

Dans cette sous-section, nous allons analyser l'emploi du type suivant :

(243) *Françoise fait la quête **pour** les sinistrés.*

Une des caractéristiques de ce type d'emploi de *pour* est que la partie qui précède *pour* est interprétable comme contribution (investissement, effort, sacrifice, etc.) effectué par l'agent du procès. Par exemple, dans (243), en consacrant une partie de son énergie et son temps à collecter de l'argent, « Françoise » contribue à l'aide envers les sinistrés. Quant au régime de *pour*, qui correspond à Y, il s'interprète comme bénéficiaire (potentiel ou non) de cet investissement. A partir de cette caractéristique, nous supposons que, dans ce type d'emploi de *pour*, il est question d'un transfert ou d'une transposition (virtuels) d'un ‘acquis’ (gain) à la suite de l'effectuation du procès, transposition entre deux instances (sujets) concerné(e)s dans l'énoncé.

Dans (243), le GV *faire la quête* permet facilement de concevoir le transfert virtuel du gain, *la quête* impliquant la collecte, donc l'obtention d'une certaine somme d'argent qui est une entité mobile. Nous allons traiter un cas où paraît moins évident(e) le transfert ou la transposition virtuels de l'‘acquis’(gain) à la suite de l'effectuation du procès. Considérons les exemples suivants :

(244) 1. *Louise lit des livres.*

2. *Louise lit des livres **pour** son enfant.*

Dans (244)1, On imagine que la lecture de Louise est destinée à elle-même ; plus précisément, que ce qu'elle ‘acquiert’ (apprend) à partir du procès « lire des livres » est censé être ‘localisé’ par « Louise » elle-même en tant qu'agent du procès. Quant à (244)2, l'énoncé est susceptible de recevoir prioritairement deux interprétations<sup>252</sup> :

---

<sup>252</sup> L'interprétation suivante est aussi possible : « Louise lit un certain nombre de livres

- a. Louise lit des livres pour en restituer la lecture à son enfant ;
- b. Louise lit à haute voix des livres à la place de son enfant parce qu'il est dans l'incapacité de le faire (il ne sait pas encore lire ou il est aphone).

Chacune de ces deux interprétations concerne une substitution impliquée par *pour* : substitution du localisateur de l'«acquis» à la suite du procès dans la première, de l'agent du procès dans la seconde. Nous allons traiter de l'interprétation 1), en renvoyant à la sous-section suivante, pour l'analyse du type d'emploi auquel correspond à l'interprétation 2).

En ce qui concerne l'interprétation 1) de (244)2, on imagine que la lecture s'effectue pour que l'enfant puisse bénéficier de la lecture de « Louise », c'est-à-dire pour que l'«acquis» (gain) du procès « lire des livres » (X) qui est censé être 'localisé' à « Louise », l'agent du procès X, se transpose à « son enfant » (Y). « Louise » se définit donc comme repère de référence pour le procès « lire des livres » (X) car, en tant qu'agent du procès, elle est normalement censée être le 'localisateur' de ce qu'elle acquiert à partir de l'effectuation de ce procès, c'est-à-dire censée être le bénéficiaire du gain de cette effectuation. Y (« son enfant ») est un repère établi par rapport à ce procès. L'«acquis» (gain) à la suite de ce procès, qui était à la position du repère de référence (« Louise »), va être transposé à Y. Donc Y (« son enfant ») est concevable comme repère-cible du point de vue de « Louise », repère de référence pour le procès X. Entre les deux repères, il existe d'abord un hiatus car Y ne fait pas partie de la relation « Louise – lire des livres », et ensuite une trajectoire virtuelle<sup>253</sup> orientée vers Y s'établit parce que l'«acquis» (gain) du procès X est censé se déplacer depuis le repère de référence (« Louise ») vers Y (« son enfant »)<sup>254</sup>.

Nous venons de démontrer que, dans une des interprétations de « *Elle lit des livres pour son enfant* », à savoir « Louise lit des livres pour en restituer la lecture à son enfant », il est question d'une transposition virtuelle de l'«acquis» (gain) d'un

---

afin de pouvoir procéder à une sélection au bénéfice de son enfant ».

<sup>253</sup> Rappelons que, par trajectoire 'virtuelle', nous entendons une trajectoire immatérielle, qui existe manifestement mais sans correspondre à un parcours physique.

<sup>254</sup> Donc nous rejoignons l'explication de D. Lebaud concernant l'exemple « *J'ai travaillé pour Claudine* » qui fait partie du type d'emploi de *pour* analysé dans cette sous-section : « (...) on peut associer à ce procès (travailler) une téléonomie au sens où le travail n'est pas une fin en soi mais est reliable à (...) un bénéficiaire – qui peut être le sujet de travailler ou non (au profit de ...) ».

procès effectuée entre les deux sujets concernés dans l'énoncé<sup>255</sup>. Dans la sous-section suivante, il est question d'une transposition virtuelle du statut de l'agent du procès.

### 2.3.2. Transposition (virtuelle) de l'agent du procès ('localisateur' du procès)

Nous allons analyser le type d'emploi du type :

(245) *Dites-lui bonjour **pour** moi.*

(246) *François, tu veux écrire une lettre **pour** moi en français ?*<sup>256</sup>

(247) *A la réunion, Jacques a parlé **pour** son collègue qui était absent.*

Une des caractéristiques de ce type d'emploi de *pour* est que *pour* est interprétable comme *à la place de*. Par exemple, l'interprétation de (245) est : « *Dites-lui bonjour à ma place* ». L'agent (effectif) du procès « dire - lui - bonjour » (X), qui est ici l'interlocuteur, se définit comme repère de référence du procès X car l'agent du procès fait partie des éléments impliqués dans le procès. Le régime de *pour*, qui correspond à Y, s'interprète comme exécuteur virtuel de ce procès, plus précisément comme sujet auquel la localisation du statut en tant qu'agent du procès est censée être attribuée virtuellement. Ainsi, contrairement au type d'emploi « *Louise lit des livres pour son enfant* », il n'est plus question d'une transposition virtuelle de l'«acquis» (gain) du procès mais de celle du statut d'agent du procès entre deux instances (ou sujets) concernés dans l'énoncé.

Résumons les deux types d'emploi de *pour* (« *Louise lit des livres pour son enfant* » et « *Dites-lui bonjour pour moi* ») examinés dans cette sous-section :

- par rapport au procès X, *pour* introduit le repère Y, repère indépendant de X ;

---

<sup>255</sup> Ainsi, le cas de « ?? *Louise regarde la télé pour son mari* » paraît étrange car on peut difficilement concevoir la transposition de ce que « Louise » acquiert à la suite de l'effectuation du procès « regarder la télé ». Cependant, dans un contexte où il est question de transmettre ce que « Louise » a acquis à « son mari », ce cas devient acceptable : « *Louise regarde la télé pour son mari qui est à l'hôpital et qui veut apprendre les nouvelles de jour* ».

<sup>256</sup> Exemple du *Dictionnaire des prépositions françaises* : 325.

- le repère de référence pour le procès X est ici soit le ‘localisateur’ de l’‘acquis’ (gain) du procès X (ex. « *Louise lit des livres pour son enfant* »), soit le statut d’agent (effectif) du procès X (ex. « *Dites-lui bonjour pour moi* »). Ces repères de référence pour le procès X correspondent chacun à un élément impliqué dans le procès ;
- ces deux repères sont en hiatus car Y est indépendant du procès X ;
- entre ces deux repères en hiatus, s’établit un trajectoire virtuelle orientée vers Y car Y est le repère où l’‘acquis’ (gain) du procès X ou le statut d’agent (effectif) du procès X est censé être transposé virtuellement.

Abordons brièvement un cas d’ambiguïté interprétative concernant les deux types d’emploi de *pour* dont nous venons de présenter un résumé. Dans l’exemple suivant, le régime de *pour* s’interprète de deux manières : soit il est interprétable comme bénéficiaire de la gratitude de l’interlocuteur qui lui fait cadeau du paiement (cas de 248) ; soit il représente une personne caractérisable comme un simple remplaçant momentané pour régler la somme (le cas de 249) :

(248) *Je paye **pour** toi.*

Une contextualisation permet de lever cette ambiguïté :

(249) *Je paye **pour** toi. Je te l’offre parce que tu as fait plein de choses pour moi dans ce projet.*

(250) *T’as perdu ton portefeuille ?! OK. Alors, je paye **pour** toi. Tu me rembourseras après.*

Dans les deux cas, comme nous venons de l’expliquer, il est question de la transposition virtuelle d’un élément impliqué dans le procès : dans (249), la transposition de l’état acquis par l’effectuation du procès « payer », c’est-à-dire l’état caractérisable comme « ne plus rien avoir à payer » ; dans (250), la transposition du statut d’agent du procès<sup>257</sup>.

---

<sup>257</sup> À ce propos, citons P. Cadiot (1991 : 35) : l’exemple ‘*Paul a payé pour Eva*’ « (...) signifie qu’elle a manqué à occuper un rôle qui lui était préalablement assigné (dans un scénario-type où, par exemple, chacun paye sa propre consommation) ». (C’est nous qui soulignons.)

Dans la sous-section suivante (2.4.), il est question d'un hiatus entre la propriété (ou l'identité) réelle, et celle, trompeuse ou illusoire, d'un même sujet.

#### **2.4. Deux repères relevant respectivement des domaines 'authentique' et 'faux' concernant l'identité (ou la propriété) d'un même 'objet'**

Nous allons étudier les emplois de *pour* du type :

(251) *Jean passe **pour** un surdoué.*

(252) *J'ai pris Odile **pour** Hélène.*

Ces exemples ont comme caractéristique commune le fait que le régime de *pour*, qui correspond à Y, n'est pas interprétable comme propriété ou identité authentique du sujet concerné (respectivement, « Jean », « Odile »), qui se définit ici comme X. Nous pouvons supposer assez facilement que les deux repères sont établis concernant ce sujet, à savoir le repère de référence, qui est ici la propriété ou l'identité authentique (de X), et le repère Y, qui est ici propriété ou identité fausse. Ce rapport 'authentique – faux' existant entre les deux repères constitue un hiatus d'ordre entre ces derniers. Entre ces deux repères, une trajectoire orientée vers Y s'établit : dans ce type d'emploi de *pour*, les GV employés (*passer, prendre qn.*) supposent tous un mouvement allant de la position initiale à une autre (Y) même s'il ne s'agit pas ici d'un mouvement physique. Y relevant du domaine de l'illusion, cette trajectoire est donc imaginaire.

Dans la section suivante, il est question de représenter une quantité incertaine par une unité de mesure.

#### **2.5. Définition d'une quantité incertaine par une unité de mesure**

Dans cette sous-section, nous allons analyser le type d'emploi de *pour* manifesté par les exemples suivants :

(253) *Je voudrais des pommes pour deux euros.*

(254) *Jean a travaillé pour cent euros aujourd'hui.*

Dans ce type d'emploi de *pour*, l'enjeu est de représenter (ou de déterminer) la valeur d'une quantité incertaine par une unité de mesure indépendante de cette quantité. C'est-à-dire qu'il est question de représenter la valeur de cette quantité incertaine par un contrebalancement de cette valeur sous un ordre indépendamment établi.

L'existence d'une quantité incertaine est exprimée par le verbe (ou GV) qui se trouve dans la partie qui précède *pour* : dans (253), le procès X « vouloir des pommes » implique une quantité incertaine de pommes que l'énonciateur souhaite acheter ; dans (254), le procès « travailler » (X) implique l'existence d'une certaine quantité de travail effectué. À part ces deux cas, il est fréquent que la quantité incertaine soit exprimée par le pronom *en* dans une situation où les interlocuteurs savent implicitement ce que représente ce pronom : « *J'en voudrais pour dix euros* ». Donc nous pouvons supposer que, dans ce type d'emploi de *pour*, le procès X implique une quantité, dont l'existence est bien reconnue mais dont la valeur est indéterminée.

Nous définissons comme repère de référence du procès X 'une quantité (de pommes, de travail, etc.) dont l'existence est impliquée dans X<sup>258</sup> mais qui reste indéterminée'. Associé à X par *pour*, Y (par exemple « deux euros » dans 253) est considéré comme une valeur, projetée sur un autre plan, de cette quantité indéterminée (repère de référence pour X). Ce Y est en hiatus par rapport au repère de référence pour X car Y est un repère relevant d'un domaine indépendamment établi pour évaluer une quantité. Entre les deux repères, nous pouvons concevoir une trajectoire orientée vers Y due à la projection de la valeur précitée.

Les exemples suivants s'expliquent de la même manière que ceux que nous venons d'examiner mis à part le fait qu'il s'agit d'une définition d'une quantité incertaine évoquée par le GV qui précède *pour* :

(255) *J'en ai encore **pour** trois heures.*

---

<sup>258</sup> Ici, 'l'existence d'une quantité' ne signifie pas l'existence *concrète* d'une entité. Par exemple, dans le cas comme « *Je voudrais des pommes pour deux euros* », il est vrai que l'énonciateur n'a pas encore des pommes mais il n'empêche que le procès « vouloir des pommes » implique l'existence d'une entité quantifiable, à savoir « des pommes ».

(256) *Ce malade n'en a plus que **pour** deux mois à vivre.*

(257) *J'ai donné à manger à mon chat **pour** trois jours.*

### **3. TROISIEME CAS DE FIGURE**

Y est le critère d'une évaluation, d'une  
Estimation ou d'un jugement portant sur une entité

#### **3.1. Y est un repère de mesure quantitative**

Commençons par l'analyse de l'emploi du type :

(258) *Huit **pour** cent*

L'estimation en pourcentage est le moyen de concevoir facilement la portion occupée par une quantité relativement à la totalité dont elle fait partie : par exemple, il est clair que l'expression « *Huit pour cent des étudiants ne sont pas venus* » permet plus facilement que « *183 étudiants sur 1464 ne sont pas venus* » de se rendre compte du rapport quantitatif entre le nombre d'étudiants qui se sont absentés et le nombre total d'étudiants.

Ce qui est à remarquer tout d'abord dans (258) est que le chiffre « huit » n'indique pas une valeur 'absolue', c'est-à-dire identifiant un nombre d'entités réelles, mais une valeur 'relative' obtenue après avoir formaté comme « cent » la totalité de la quantité (nombre, poids, etc.) dont fait partie la portion objet de la mesure. Cette valeur est relative parce qu'elle ne peut pas exister d'une manière autonome mais toujours en tant que valeur redéfinie d'une quantité concrète, et ce, compte tenu du

critère consistant à représenter comme « cent » la totalité dont cette ‘quantité concrète’ fait partie.

Réfléchissons avec un cas dans lequel la quantité qui fait l’objet du pourcentage est exprimée concrètement par un GN :

(259) « *Sur ce produit de deux cents euros, vous allez bénéficier de huit pour cent de réduction.* »

Ici, nous pouvons identifier la somme concrète correspondant au chiffre « huit », à savoir la somme « seize euros ». Cette somme est redéfinie comme « huit » à partir du critère « cent » (Y) qui redéfinit le montant de « ce produit » comme « cent ». C’est-à-dire que, dans (259), « huit » représente une valeur de « seize euros » réévaluée à partir d’un critère indépendant appliqué au montant de « ce produit ». Dans (259), X est « seize euros », qui n’est pas explicité dans le syntagme ‘*huit pour cent*’. Y est « cent », critère d’évaluation indépendant de X.

Nous définissons comme repère de référence le stade où la valeur de X est définie en termes ‘absolus’ (« seize euros ») et non redéfinie en termes relatifs. Par rapport à ce repère de référence (« seize euros »), « huit » se trouve en hiatus parce que c’est une valeur redéfinie à partir d’un repère indépendant du montant de « ce produit ». La valeur redéfinie, à savoir « huit », peut être considérée comme une autre forme de X (« seize euros » : valeur en termes absolus) qui est projetée sur un autre plan, c’est-à-dire à partir du repère Y. Puisque cette projection de valeur s’effectue du repère de référence pour X vers Y, nous pouvons concevoir une trajectoire entre les deux repères en hiatus qui est orientée vers Y.

Dans la sous-section suivante (3.2.), il est question d’une évaluation, d’une estimation ou d’un jugement portant sur l’état, la propriété, etc. d’une entité.

**3.2.** Y est un repère d’évaluation (de jugement ou d’estimation) portant sur l’état ou la propriété d’une entité.

- L’évaluation est exprimée par un adjectif, accompagné ou non d’un terme de relativisation comme *assez, guère*, etc., ou par un terme modal -

### 3.2.1. Cas du type : *Il est grand pour son âge*.

Nous allons étudier l'emploi de *pour* du type : « *Il est grand pour son âge* », dans lequel le régime de *pour* s'interprète comme critère sur lequel est fondée l'évaluation exprimée par la partie qui précède la préposition.

(260) *Simon est grand pour son âge*.

(261) *Chiyotakai est petit pour un lutteur de sumô*.

Dans (260), « Simon » (X), qui n'est pas *a priori* grand d'une manière absolue, est qualifié comme grand compte tenu de la norme de grandeur socialement adoptée pour les personnes de son âge. C'est-à-dire que « Simon » n'est estimé comme grand qu'en fixant « son âge » (Y) comme un critère d'estimation. De même, dans (261), « Chiyotakai » (X), qui peut très bien ne pas être petit si l'on n'évalue pas sa taille en tant que lutteur de sumô, est qualifié comme petit par rapport à *une norme intersubjective de référence*<sup>259</sup> associée à la taille d'« un lutteur de sumô » (Y). C'est-à-dire que, dans ce type d'emploi de *pour*, il est question de ré-estimer la propriété (ou la valeur, l'état, etc.) que l'objet X a dans l'« absolu » à partir d'un critère établi d'une manière contingente relativement à cet objet X.

Dans (260)-(261), nous observons les deux caractéristiques suivantes concernant l'estimation attribuée à X à partir du critère Y : d'abord, puisqu'il s'agit d'une estimation obtenue à partir du critère Y (« son âge » ou « un lutteur de sumô ») appliqué d'une manière contingente à X (« Simon » ou « Chiyotakai »), elle constitue une propriété contingente par rapport à la propriété effective, tangible de cet objet X. En d'autres mots, l'estimation attribuée à X d'une manière contingente est une valeur qui ne peut être fixée que par Y. Ensuite, l'estimation contingente en question est une estimation qui projette la valeur effective de l'objet considéré, mais sur un autre plan, c'est-à-dire en fonction d'un critère contingent. Ce critère concernant l'objet X, établi d'une manière contingente, se trouve en rapport d'hiatus par rapport au repère de référence de cet objet, ce repère étant caractérisable comme 'relevant d'un domaine où il ne reçoit aucune estimation contingente'. Si ce repère de référence pour X est concevable comme relevant du 'domaine de la réalité tangible pour X', le repère Y l'est comme relevant du 'domaine de l'estimation relative pour X'.

---

<sup>259</sup> Expression de D. Lebaud (1996-1997 : 7-8).

X'. Cette différence d'ordre entre ces deux repères constitue leur hiatus. Entre ces deux repères, une trajectoire virtuelle s'établit car l'estimation contingente est une projection de la valeur effective de X, nous pouvons reconnaître une orientation allant du repère de référence pour X vers le repère Y.

Compte tenu de nos observations jusqu'ici, nous pouvons résumer cet emploi de *pour* comme suit :

- par rapport à X, l'objet d'une estimation, *pour* établit deux repères en hiatus : 1) Y, critère d'estimation établi d'une manière contingente pour X, qui relève donc du 'domaine de l'estimation relative pour X' et 2) le repère de référence pour X, repère qui relève du 'domaine de la réalité tangible pour X'. Ces deux repères sont en hiatus à cause de leur différence d'ordre tenant aux deux domaines précités ;
- l'estimation exprimée dans la partie qui précède *pour*, qui est une estimation contingente pour X obtenue à partir du critère Y, est une projection de la valeur effective de X sur le domaine dont relève le repère Y. Qui dit projection dit trajectoire, ici du repère de référence pour X, jusqu'à Y.

Dans la section suivante, le critère d'estimation est la capacité d'effectuer un procès pour un sujet ou la probabilité de la production d'un événement.

### 3.2.2. Cas du type : *Cet enfant est assez intelligent pour comprendre cela.*

Considérons les exemples suivants :

(262) *Cet enfant est assez intelligent **pour** comprendre cela*<sup>260</sup>.

(263) *C'est trop beau **pour** être vrai.*

La caractéristique de ce type d'emploi de *pour* est que la partie qui précède *pour* exprime le résultat d'une évaluation basée sur un critère, évaluation portant sur une propriété d'un sujet ou d'un fait, et que ce critère est représenté par le régime de

---

<sup>260</sup> Exemple du dictionnaire français-japonais *Royal*, p.1467.

*pour*. Cette caractéristique interprétative est évidente parce que ce type d'emploi de *pour* s'accompagne systématiquement d'adverbes comme *assez*, *trop*, *suffisamment*, *peu*<sup>261</sup>. En effet, l'absence de ce type d'adverbe rend l'exemple inacceptable :

(264) \**Cet enfant est intelligent pour comprendre cela.*

(265) \**C'est beau pour être vrai.*

Examinons de plus près la nature des adverbes que nous venons de citer. L'élément pertinent de ces adverbes qui se combine avec *pour* dans cet emploi est qu'ils marquent tous la trace d'une évaluation basée sur un point de repère : *trop* marque un dépassement net du degré jugé acceptable ; *assez* marque la saturation d'une certaine norme<sup>262</sup> ; *suffisamment* marque l'atteinte du degré attendu ; *peu* marque que le degré reste proche du niveau le plus bas concernant un degré. Si, comme dans le cas des adverbes comme *très*, *considérablement*<sup>2</sup>, l'adverbe n'implique pas la présence d'un point de repère, sa combinaison avec *pour* n'est pas possible :

(266) \**Cet enfant est (très / considérablement) intelligent pour comprendre cela.*

Les adverbes *très* et *considérablement* n'expriment que l'accentuation d'un degré dans l'axe positif, axe qui ne porte pas de point de repère : aucun point de repère n'est impliqué.

Après cette démonstration concernant la nécessité de la présence d'un point de repère pour une évaluation dans ce type d'emploi de *pour*, revenons aux exemples (262)-(263). Dans (262), le point de repère est représenté par le régime *pour*, c'est-à-dire par le GV *comprendre cela*. C'est un point de repère fixé d'une manière contingente pour évaluer le degré de l'intelligence de *cet enfant*. À partir de ce repère Y, l'énonciateur évalue « cet enfant » (X) et qualifie ce dernier comme « assez intelligent ». Puisque cette valeur est obtenue compte tenu d'un repère établi d'une

---

<sup>261</sup> Et *très peu*, *trop peu*, dont la base est l'adverbe *peu*.

<sup>262</sup> Nous pensons que c'est la raison pour laquelle nous avons deux types d'interprétations avec cet adverbe *assez* : dans l'énoncé « *C'est un livre assez intéressant* », l'adverbe *assez* s'interprète comme marquant un haut degré alors qu'au contraire, dans la notation de la mention « *Assez bien* », le même adverbe s'interprète comme 'tant bien que mal'. Dans tous les cas, nous pouvons reconnaître la saturation d'une certaine norme.

manière contingente par rapport à X, elle est aussi contingente par rapport à l'état 'tel qu'il est', c'est-à-dire à l'état tangible de « cet enfant » (X). Définissons comme repère de référence pour X 'le stade où X, appartenant à la réalité tangible, n'est donc pas redéfini par un repère relatif'. Pour ce type d'emploi de *pour*, nous pouvons recourir à la même explication que pour l'emploi traité dans la sous-section précédente : l'estimation contingente « assez intelligent » exprimée dans la partie qui précède *pour* est une valeur stabilisée par le repère Y, qui est contingent par rapport à X, et, par conséquent, qui est en hiatus par rapport au repère de référence pour X. Cette valeur contingente attribuée à X est concevable comme valeur projetée de la valeur effective, tangible de X qui est une valeur correspondant au repère de référence pour X. De par cette projection, nous pouvons reconnaître une trajectoire virtuelle allant du repère de référence vers Y (« comprendre cela »). Nous n'allons pas développer une analyse pour (263), auquel nous pouvons appliquer le même type d'explication.

Finissons cette sous-section avec l'exemple suivant, qui relève du même type d'emploi que ceux qui ont été examinés jusqu'ici :

(267) Il suffit qu'on le regarde *pour* qu'il fasse le mariole<sup>263</sup>. (C'est nous qui soulignons.)

Ici, la partie qui précède *pour* contient, au lieu d'un adverbe comme *assez*, *trop*, etc., le verbe *suffire*, qui représente un état de fait se définissant relativement à un point de repère, à savoir le degré attendu.

Passons à l'analyse des emplois de *pour* nommés 'concessifs'. Quelle que soit sa dénomination, nous pouvons reconnaître facilement un enjeu identique à celui que nous avons identifié précédemment.

---

<sup>263</sup> Exemple de D. Leeman, 1987, p.123.

### 3.2.3. Cas du type : *Vous n'avez guère bruni pour avoir passé toutes vos vacances au soleil.*

Considérons les énoncés suivants :

(268) *Vous n'avez guère bruni **pour** avoir passé vos vacances au soleil.*

(269) ***Pour** être riche, il n'en est pas plus heureux<sup>264</sup>.*

Ce type d'emploi de *pour* est classable comme relevant du même type d'emploi que « *Cet enfant est assez intelligent pour comprendre cela* », dans la mesure où la partie qui précède *pour* est interprétable comme le résultat d'une évaluation dont le critère est représenté par le régime de *pour*.

Comme cela a été le cas avec le type d'emplois précédemment analysé, il est caractéristique que, dans (268)-(269), la partie qui précède *pour* contient un adverbe marquant une évaluation de degré, à savoir respectivement *guère* (dans 268) et *plus* (dans 269). Ci-dessous, comme démontré antérieurement, l'absence de ces termes rend l'énoncé inacceptable :

(270) *\*Vous n'avez pas bruni **pour** avoir passé vos vacances au soleil.*

(271) *\***Pour** être riche, il n'en est pas heureux.*

Revenons aux exemples (270)-(271). Dans (270), l'interlocuteur, qui est représenté par le pronom *vous*, a peut-être plus ou moins bruni en réalité. Mais, l'énonciateur juge qu'il n'a guère bruni eu égard au degré de bronzage considéré comme 'normal' dans la société pour qui a passé ses vacances au soleil. C'est-à-dire que l'énonciateur pose un repère de jugement Y (« avoir passé ses vacances au soleil »), repère contingent par rapport au degré de bronzage de « vous » (X), pour évaluer ce degré à partir de ce repère. Pour ce qui est de (271), qui s'explique de la même manière, nous n'allons pas développer nos explications.

Apportons une réflexion sur l'appellation 'concessif' attribuée à ce type d'emploi de *pour* : nous pensons que cette appellation est due au fait que, dans ce type d'emploi, le critère de l'évaluation est une réalité (ex. le fait d'avoir passé ses vacances au soleil) manifestée par le sujet qui fait l'objet de cette évaluation et que

---

<sup>264</sup> (1)-(2) sont des exemples du dictionnaire français-japonais *Royal* (1985 : 1467).

l'état de ce sujet n'est pas en conformité avec l'état attendu selon la norme (avoir un degré de bronzage déterminé) associé à cette réalité établie comme repère (« avoir passé ses vacances au soleil »).

Passons à l'examen des expressions hypothétiques qui expriment un hiatus entre 'domaine réel' et 'domaine hypothétique'.

### 3.2.4. Cas du type : *Il fallait être inattentif pour manquer le carrefour.*

- Emploi avec un terme modal comme *falloir*, *devoir*, *peut-être*, etc. -

Dans cette partie, nous allons étudier le type d'emploi de *pour*, dans lequel la partie qui précède *pour* exprime une hypothèse de l'énonciateur déduite à partir du fait réel représenté par le régime de *pour* :

(272) *Il fallait être inattentif **pour** griller le feu rouge.*

(273) *Elle devait être abrutie **pour** oublier son portefeuille dans sa voiture.*

Ici, les auxiliaires *falloir* ou *devoir* qui se trouvent dans la partie qui précède *pour* ont un rôle crucial : l'absence de ces termes rend les énoncés inacceptables :

(274) *\*Il était inattentif **pour** griller le feu rouge.*

(275) *\*Elle était abrutie **pour** oublier son portefeuille dans sa voiture.*

Dans (272)-(273), les auxiliaires *falloir* ou *devoir* sont une trace d'un jugement hypothétique, qui est une projection virtuelle de la réalité, donc qui est en hiatus avec cette dernière : quel que soit son degré de certitude, un jugement hypothétique demeure dans le monde virtuel. À part ces auxiliaires, il existe des adverbes ou des expressions qui marquent un hiatus entre un jugement hypothétique et la réalité : *sans doute* ; *probablement* ; *sûrement* ; *certainement* ; *il est (probable / certain / sûr) que ~*. Voici quelques exemples empruntés à D. Leeman<sup>265</sup> :

(276) ***Pour** se bercer ainsi d'illusions, Paul n'a sans doute pas envie de connaître la vérité.*

---

<sup>265</sup> 1987, p.128.

(277) ***Pour** oser avancer de tels arguments, il est probable que Paul est sûr de lui.*  
(C'est nous qui soulignons.)

Ici encore, si l'énoncé ne contient pas ce type d'adverbe ou d'expression, cet énoncé n'est pas acceptable :

(278) *?**Pour** se bercer ainsi d'illusions, Paul n'a pas envie de connaître la vérité.*

(279) *?**Pour** oser avancer de tels arguments, Paul est sûr de lui.*

Il existe encore un autre type d'énoncé qui marque un hiatus entre un jugement hypothétique et la réalité. Citons un exemple de D. Leeman :

(280) *Qu'avez-vous contre moi **pour** vous mettre ainsi en colère ?* (= Je suppose que vous avez quelque chose contre moi.)

Comme l'indique le commentaire entre parenthèses de la linguiste, cette phrase à interrogation partielle implique que l'énonciateur suppose que son interlocuteur a quelque chose contre lui. Il n'est pas rare que la partie qui précède *pour* contienne le terme *donc*, marque d'une déduction :

(281) *Qu'avez-vous donc **pour** l'injurier ainsi ?*<sup>266</sup>

Maintenant que nous avons démontré l'existence d'un élément constamment observé, à savoir l'existence d'un hiatus entre un jugement hypothétique et la réalité, nous allons réfléchir sur le rapport possible entre cet élément et notre hypothèse sur la FS de *pour*.

Revenons à l'exemple (272), à savoir « *Il fallait être inattentif pour griller le feu rouge* ». Cet exemple est paraphrasable comme : puisqu'il a grillé le feu rouge, il était certainement inattentif. C'est-à-dire que Y (« griller le feu rouge ») est un critère à partir duquel l'énonciateur a fondé le jugement hypothétique (« être inattentif ») sur l'état réel du sujet (celui qui a grillé le feu rouge), état auquel l'énonciateur n'a pas accès. Ce jugement n'est valable que pour le critère Y et, puisqu'il relève du monde hypothétique, il est en rupture (en hiatus) avec l'état réel du sujet. Un jugement hypothétique ne peut être qu'une image projetée du réel. Ainsi, Y a un double rôle : il

---

<sup>266</sup> Exemple du dictionnaire français-japonais *Royal* (1985 : 1467).

stabilise la valeur contingente, qui est ici un jugement hypothétique portant sur le sujet, et il évoque le repère de référence pour celui-ci, à savoir le domaine réel auquel l'état du sujet se manifeste tel qu'il est.

Nous avons vu que, dans les emplois traités jusqu'ici, il était question d'une évaluation, d'une estimation, d'un jugement sur la propriété, l'état, etc. de X, que Y était un critère fixé d'une manière contingente par rapport à X, l'objet soumis à l'évaluation. Le résultat de l'évaluation, du jugement, etc. n'étant que la projection virtuelle de la propriété, de l'état, etc. effectif, tangible de X, l'énoncé ne met pas en cause ceux-ci. Bref, ce qu'expriment les énoncés traités jusqu'ici (relevant du 3<sup>ème</sup> cas de figure) est : « Si l'on évalue X à partir du repère Y, on peut associer une telle valeur à X, mais ce n'est une valeur acceptable que par rapport au repère Y. Par conséquent, la valeur effective, tangible de X reste intacte ». Maintenant, nous allons facilement comprendre l'effet restrictif reconnaissable dans les énoncés traités dans la sous-section suivante :

### 3.2.5. Cas du type : « *Pour le tourisme, ce pays est en retard.* »

Dans cette partie, nous étudierons les emplois de *pour* du type suivant :

(282) « *Pour moi, B. T., c'est un truand.* »

(283) *Pour le tourisme, ce pays est en retard*<sup>267</sup>.

(284) – *C'est un auteur concis, mais très profond.*

– *Pour ce qui est de la concision, je suis d'accord. Mais ses phrases ne veulent rien dire*<sup>268</sup>.

(285) *Voici vos billets, votre itinéraire, les adresses de nos agences à l'étranger.*

*Pour ce qui est des repas, vous devrez les régler vous-mêmes sur place.*

La caractéristique interprétative de ce type d'emplois est que le régime de *pour* est concevable comme représentant un repère restrictif d'application pour ce qui est décrit dans la partie qui précède *pour*.

---

<sup>267</sup> Exemple du dictionnaire français-japonais *Royal* (1985 : 1466).

<sup>268</sup> Exemple du *Dictionnaire des prépositions françaises*, p. 325. C'est nous qui soulignons.

L'énoncé (282) est interprétable comme suit : « de mon point de vue en tout cas, B. T., c'est un truand ». C'est-à-dire que l'énonciateur établit un repère subjectif « moi » (Y), qui est contingent par rapport à la propriété effective de « B. T. » (X), et à partir de ce repère, l'énonciateur définit X comme truand, tout en laissant entendre que X peut très bien ne pas être un truand s'il est jugé à partir d'autres repères subjectifs.

Dans (283), le régime de *pour*, qui correspond à Y, représente un des domaines de « ce pays » (X). Puisque l'état de X est évalué concernant le domaine « le tourisme » (Y), qui n'est qu'un des domaines constituant X, l'énoncé laisse entendre qu'en dehors du domaine du tourisme, *ce pays* n'est pas en retard.

Enfin, dans (284)-(285), l'expression '*pour ce qui est de ~*' est employée pour distinguer un élément parmi plusieurs.

## 4. AUTRES CAS

### 4.1. Y indique la cause, la raison de la valeur attribuée d'une manière contingente à un sujet ou à un objet

#### 4.1.1. Cas du type : *Il a été puni pour sa faute.*

Considérons les énoncés suivants :

(286) *On a puni Jacques pour sa faute.*

(287) *Joe a été condamné pour meurtre.*

(288) *Sandra s'est fait arrêter pour excès de vitesse.*

Avec la plupart des exemples de ce type d'emploi de *pour* (que, par commodité, je vais dénommer Type B), le régime de la préposition s'interprète comme cause ; comme l'indique l'ouvrage japonais *Dictionnaire des prépositions*

*françaises*, ce type d'emploi de *pour* est paraphrasable par le syntagme prépositionnel *pour cause de*. Désignant une cause, le fait qui est désigné par le régime de *pour* est chronologiquement antérieur à l'événement représenté par la partie qui précède *pour*.

Cette caractéristique est contraire à celle des autres emplois déjà étudiés (ex. *se lever tôt pour prendre le train*), que je qualifierai de Type A, dans lesquels ce qui est référé par le régime de *pour* est chronologiquement postérieur au procès représenté par la partie qui précède *pour* : on perçoit le caractère prospectif de ce qui est représenté par le régime de *pour* (ex. *prendre le train*) par rapport à ce qui est désigné dans la partie qui précède cette préposition (ex. *se lever tôt*).

On peut donc comprendre que, pour opposer le Type B au Type A marqué par le caractère 'prospectif' de ce qui est représenté par le régime de *pour*, la notion de 'rétrospectivité' puisse être proposée. Ainsi, H. Minamidate<sup>269</sup>, accordant la pertinence à la caractéristique d'antériorité chronologique pour Y dans ce type d'emploi de *pour*, propose la rétrospectivité comme un des 'sens de base', qui, selon lui, constitue le 'sens' de *pour* avec l'autre 'sens de base', à savoir la prospectivité.

Cette suggestion est-elle de nature à remettre en cause notre hypothèse d'une identité unique de *pour*? Nous le pensons pas, et nous allons tenter d'expliquer pourquoi, d'abord, en présentant notre hypothèse, puis par une tentative de démonstration par l'analyse de quelques exemples.

En ce qui concerne notre hypothèse, H. Minamidate refuse une explication unitaire de l'identité de *pour* au prix d'une confusion entre les deux plans extralinguistique et linguistique.

Sur le plan extralinguistique, on peut effectivement opposer prospectivité pour le Type A et rétrospectivité pour le Type B, en entendant sous ces termes des données chronologiques. Mais sur un plan strictement linguistique, en dehors de considérations chronologiques, nous pouvons affirmer que le Type B comme le Type A fonctionnent sur la prospectivité :

- en ce qui concerne le Type A (ex. *se lever tôt pour prendre le train*), la prospectivité tient au fait que l'objectif est envisagé depuis le procès que nous avons qualifié de mise en œuvre de moyens ;

---

<sup>269</sup> 2006, p.120.

- pour ce qui est du Type B (ex. *se faire arrêter pour excès de vitesse*), il y a prospectivité dans la mesure où le régime de *pour* s'interprète comme repère-cible sur lequel l'énonciateur renvoie la valeur punitive imposée à un sujet.

Nous allons maintenant consacrer une partie à la problématique que nous venons de présenter.

Considérons l'exemple suivant, qui est classé, par le linguiste précité, comme relevant du type d'emploi traité dans cette section (Type B) :

(289) *Le musée est fermé **pour** réparations*<sup>270</sup>.

D'un côté, cet exemple a pour point commun avec ceux de (1)-(3) d'offrir la possibilité de paraphraser *pour* par le syntagme prépositionnel *pour cause de*, mais d'un autre côté, (289) il se distingue de ces trois exemples en ce que ce qui est décrit par le régime de *pour* est dans la prospectivité chronologique du point de vue de l'événement représenté par la partie qui précède la préposition. En effet, une réparation étant normalement entreprise après la fermeture de l'établissement, ce que désigne le terme *réparations* est chronologiquement postérieur à la fermeture du musée. Ainsi, dans ce type d'emploi de *pour* (Type B), le rapport d'antériorité ou de postériorité chronologique entre les deux événements décrits par les deux parties liées par *pour* n'est pas un facteur déterminant. Par conséquent, la pertinence de la notion de rétrospectivité citée plus haut (H. Minamidate), qui est basée sur l'antériorité chronologique, doit être mise en cause.

Alors, quel peut être le facteur déterminant dans la relation entre les deux éléments liés par *pour* dans le type d'emploi en question ici ? Avant de répondre à cette question, il est utile de réfléchir sur des cas où le régime de la préposition est interprétable comme cause mais précédé par une autre préposition que *pour*, à savoir *de* ou *par*. Considérons les exemples suivants :

(290) *François est mort (d'un /\*pour /\*pour un) cancer.*

(291) *Jean a cassé le vase (par /\*pour /\*pour une /\*pour la) mégarde.*

---

<sup>270</sup> *Ibid*, p.121.

Dans (290), le régime de la préposition est interprétable comme faisant partie des facteurs qui sont en relation inhérente avec ce qui est exprimé par le verbe *mourir* : ce verbe exprime un changement interne de la personne entre les deux états respectivement qualifiables comme ‘vivant’ et ‘mort’. Un cancer étant un facteur de ce changement qui réside déjà à l’intérieur du corps de *François* alors que celui-ci est vivant, il (le cancer) est en relation inhérente avec le passage à la mort<sup>271</sup>. Autrement dit, *cancer* est interprété comme élément à partir duquel le changement que représente le GV *être mort* est pris en compte. En revanche, dans (291), il est question de préciser la cause de la production de la part de Jean, du changement d’état du vase entre ‘l’état avant d’être cassé’ et ‘l’état résultant du procès *casser*’. *Mégarde* s’interprète comme une des causes possibles pour la production de ce changement d’état. Donc « mégarde » (Y) est en rapport de contingence par rapport à cette effectuation. Le résultat distributif des exemples (290)-(291) nous montre que *pour* n’exprime pas ces types de relation.

Maintenant, nous allons éclaircir quel type de relation ‘cause-effet’ est exprimé par *pour*.

Commençons par l’analyse de cas dans lesquels la partie qui précède *pour* exprime une valeur punitive. Soit les exemples (292)-(294) que nous reprenons ci-dessous :

- (292) *On a puni Jacques pour sa faute.*
- (293) *Joe a été condamné pour meurtre.*
- (294) *Sandra s’est fait arrêter pour excès de vitesse.*

Une des caractéristiques de ces exemples est que la partie qui précède *pour* exprime que de la valeur punitive a été imposée au sujet X (respectivement, « Jacques », « Joe » et « Sandra ») en question dans l’énoncé. Cette caractéristique est constamment observable malgré la diversité des formes syntaxiques des GV qui précèdent *pour*: dans (292), *avoir puni Jacques* est à la voix active, dans (293) à la voix passive, et, dans (294), à la forme pronominale. Il arrive même que *pour* soit précédé par un GN :

---

<sup>271</sup> Il en va de même pour le cas de « *Notre chat est mort de (vieillesse / soif / faim)* », dans lequel le régime de *de* représente un facteur interne du chat concernant le changement d’état de celui-ci.

(295) *Il (Michael Jackson) intriguait ou révoltait, avec son visage devenu mutant, sa peau qui avait blanchi, sa maison transformée en parc d'attractions, ses procès pour pédophilie, sa vie recluse* ». (Le Monde, le 27 juin 2009, p.1) (C'est nous qui soulignons.)

Dans (295), il est vrai que les procès ne sont pas en soi des punitions mais nous pouvons considérer tout de même qu'ils représentent de la valeur punitive dans la mesure où un procès n'a lieu qu'à la suite d'une accusation, qui porte préjudice à un individu.

Focalisons d'abord notre attention sur la partie qui précède *pour*. À propos de cette valeur punitive imposée au sujet exprimée par cette partie, nous pouvons identifier un certain nombre de facteurs concernés. D'abord, le sujet se trouve dans un état qualifiable comme 'recevant une valeur punitive', état qui se distingue de l'état initial. Ensuite, puisque cette valeur punitive vient être imposée forcément par un agent extérieur, il ne s'agit pas d'une transformation d'état interne, et, du coup, nous concevons un hiatus entre l'état initial et l'état final 'recevant une valeur punitive'. Concrètement, ce qui est exprimé par la partie qui précède *pour* appelle une explication : la justification de la punition. Sinon, l'arrivée à cet état final est entachée d'incompréhension pour le destinataire de l'énoncé. Autrement dit, une valeur punitive est instablement associée au sujet, et, par conséquent, cette association nécessite sa stabilisation en vue de la compréhension intersubjective. Sur ce point, réfléchissons avec les exemples suivants qui ne sont pas suivis d'un syntagme *pour* + GN :

(296) *On a puni Jacques.*

(297) *Joe a été condamné.*

(298) *Sandra s'est fait arrêter.*

Dans ces exemples, nous nous demandons la raison pour laquelle le sujet X est amené à être puni, condamné ou arrêté. Autrement dit, nous pensons que, si le sujet X a fini par subir chacune de ces valeurs punitives, il doit y avoir une raison. Nous déduisons donc que l'état dans lequel le sujet X est qualifiable comme 'recevant une valeur punitive' est un état qui n'est pas associé d'une façon stable au sujet X : du

coup, l'association entre cette valeur punitive et le sujet X est censée être stabilisée par l'introduction d'un repère.

Dans (296)-(298), le régime de *pour*, qui est selon les exemples *sa faute*, *meurtre* et *excès de vitesse* et qui correspond à Y, s'interprète comme représentant la cause ou le titre du délit correspondant à la valeur punitive imposée au sujet X. C'est-à-dire que Y est concevable comme repère qui permet de stabiliser l'attribution de la valeur punitive au sujet, valeur qui était jusque là, comme nous venons de l'évoquer, instablement associée au sujet X.

Donc, en fin de compte, dans cet emploi de *pour*, Y est un repère qui est introduit après coup pour stabiliser une valeur instablement<sup>272</sup> associée à X. Il en résulte qu'indifféremment à l'antériorité ou à la postériorité chronologique entre le moment où le sujet X a commis un délit et le moment où celui-ci a été puni pour ce délit, l'attribution (le renvoi) au repère Y de la valeur punitive est toujours postérieur au moment où le sujet X est censé avoir commis le délit. D'ailleurs, on ne peut préciser la cause de la punition qu'après la production d'un délit.

Nos explications ont démontré la nécessité de distinguer les deux moments suivants :

- 1) le moment où le sujet a commis (ou est censé avoir commis) le délit correspondant à Y : ce moment est antérieur au moment de l'événement représenté dans la partie qui précède *pour*, c'est-à-dire au moment où le sujet X est puni ;
- 2) le moment où l'énonciateur établit le repère pour l'événement (la punition du sujet X) représenté dans la partie qui précède *pour*. Ce moment est forcément postérieur au moment de cet événement.

Dans le premier cas, il s'agit d'une relation chronologique extralinguistique qui n'est pas pertinente dans le type d'emploi que nous venons d'examiner.

Finissons cette sous-section (4.1.1.) avec l'analyse de l'exemple suivant :

(299) *Le musée est fermé **pour** réparations.*

---

<sup>272</sup> Rappelons que cette instabilité est due au fait que cette valeur est imposée au sujet X, de l'extérieur de celui-ci.

Ici, la partie qui précède *pour* ne représente plus une valeur punitive imposée de l'extérieur. Néanmoins, nous pouvons expliquer cet exemple d'une manière semblable à celle appliquée aux exemples précédemment examinés, dans la mesure où ce qui est représenté dans la partie qui précède *pour* fait l'objet d'une explication : dans (299), la partie '*le musée est fermé*' désigne un état qui se démarque de l'état de référence du musée qui est qualifiable comme 'ouvert'. D'où l'instabilité de l'état de fermeture associé au musée. Le repère Y (« réparations ») vient stabiliser cet état instablement attribué au « musée ».

Comme nous l'avons remarqué plus haut, dans cet exemple, ce que décrit le régime de *pour* est chronologiquement postérieur à l'événement représenté dans la partie qui précède *pour*. D'où la possibilité d'interpréter Y à la fois comme exprimant une cause et un but.

Rappelons qu'il suffit d'apporter une petite modification au régime de la préposition étudiée pour que l'interprétation de celui-ci comme 'but' apparaisse nettement :

(300) *Le musée est fermé **pour** être réparé.*

*Pour* reçoit alors l'acception de 'en vue de~'.

Passons maintenant à l'analyse des emplois de *pour* du type « *Ce restaurant est connu pour ses fruits de mer* », dans lesquels la partie qui précède *pour* exprime une appréciation portant sur une entité, appréciation qui vient être associée à celle-ci de l'extérieur.

#### 4.1.2. Emploi du type : *Ce restaurant est réputé pour ses fruits de mer.*

Nous allons traiter les emplois de *pour* du type :

(301) *Ce parc est célèbre **pour** ses pruniers en fleurs.*

(302) *La région de Bordeaux est fameuse **pour** son vin.*

(303) *Les Grecs sont connus **pour** leur génie philosophique<sup>273</sup>.*

---

<sup>273</sup> (1)-(3) sont des exemples du *Dictionnaire des prépositions françaises*, p.341.

Ces exemples relèvent du même type que « *On a puni Jacques pour sa faute* », analysé précédemment dans la mesure où la partie qui précède *pour* exprime l'attribution d'une valeur (ici appréciation, estimation, jugement) à une entité par un agent extérieur : dans ce type d'emplois de *pour*, les adjectifs acceptables sont ceux qui expriment un jugement extérieur du type :

GN<sub>1</sub> *est (estimé / admiré / adoré / adulé / estimable / admirable / célèbre / remarquable / etc.) pour* GN<sub>2</sub>.

Il est vrai qu'un adjectif tel que *beau* peut exprimer un jugement extérieur, mais les adjectifs que nous venons de citer ont la particularité de ne pas porter sur les propriétés inhérentes de l'entité jugée :

(304) \* *Cet acteur est beau pour son visage.*

Dans le type d'emploi de *pour* traité dans cette sous-section, comme dans les cas d'emplois du type « *Il a été puni pour sa faute* », la partie qui précède *pour* manifeste une instabilité dans le sens où ce qu'elle exprime demande une explication :

(305) *Ce parc est célèbre.*

(306) *La région de Bordeaux est fameuse.*

(307) *Les Grecs sont connus.*

Cette instabilité est due, comme nous l'avons évoqué plus haut, au fait que le GV (ex. *être célèbre*) exprime une qualification non inhérente à l'entité jugée (ex. « ce parc » : X), qualification venant de l'extérieur. Comme dans l'emploi du type « *Il a été puni pour sa faute* », Y est un repère qui vient stabiliser après coup l'association jusque là instable entre la valeur et X.

La comparaison entre *par* et *pour* nous permet de mieux comprendre ce type d'emploi de *pour*. Prenons uniquement comme exemple le cas de X *est remarquable* (*par / pour*) ~ :

(308) *Ce candidat est remarquable (par / pour) son talent de danseur.*

Contrairement à notre première impression, il n'est pas du tout facile d'explicitier la différence entre *par* et *pour* en question ici. Procédons à une petite manipulation, à savoir l'ajout de la suite « *mais, à part cela, il ne l'est pas* », qui met en cause la validité de la qualification *remarquable* pour *ce candidat* dans sa totalité.

(309) ?? *Ce candidat est remarquable **par** son talent de danseur, mais, à part cela, il ne l'est pas.*

(310) *Ce candidat est remarquable **pour** son talent de danseur, mais à part cela, il ne l'est pas.*

Dans (309), par le fait que l'ajout de la séquence précitée paraît étrange, nous pouvons supposer qu'avec *par*, la qualification par l'adjectif *remarquable* porte sur la totalité de *ce candidat*. *Son talent de danse* est interprétable ici comme ce qui a conduit *ce candidat* à être qualifié comme remarquable dans son intégralité. En revanche, dans (310), puisque l'ajout précité est toléré, nous comprenons que l'adjectif *remarquable* ne représente que des propriétés partiellement applicables au candidat. C'est parce que, comme nous l'avons dit plus haut, l'adjectif *remarquable* est interprété non pas comme une propriété inhérente à l'individu mais comme une qualification attribuée de l'extérieur à celui-ci et valable seulement pour ce qui concerne *son talent de danse*.

## 4.2. Y est une suite inattendue du procès X

Dans cette section, nous allons étudier l'emploi du type :

(311) « *Il (Johnny Hallyday) se marie avec Adeline Blondieau, la fille de son copain chanteur Long Chris, en 1990 **pour** divorcer en 1992. (...)* »<sup>274</sup>.

(312) *Jeanne est arrivée à 9 h **pour** repartir presque aussitôt*<sup>275</sup>.

Une des caractéristiques de ce type d'emploi de *pour* est que le régime de *pour*, qui correspond à Y, est concevable comme désignant une suite plus ou moins inattendue du procès X exprimé dans la partie qui précède *pour*. Par exemple, dans

<sup>274</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Johnny\\_Hallyday](http://fr.wikipedia.org/wiki/Johnny_Hallyday) (Consulté le 10.02.2008)

<sup>275</sup> Exemple du *Dictionnaire des prépositions françaises*, p.335.

(311), à partir de l'événement représenté dans la partie '*Il se marie avec Adeline Blondieau (...) en 1990*', qui correspond à X, nous imaginons naturellement que cette vie maritale va durer, du moins pendant une période plutôt longue, mais non pas que le couple se voie divorcer après une très courte période (ici, deux ans) de vie. De même, dans (312), le régime de *pour* représente une suite inattendue pour le procès X « arriver à 9 h » ; en général, il paraît plus naturel qu'après être arrivé quelque part, on y demeure pendant un certain temps. Si ce qui est représenté par le régime de *pour* n'est pas interprétable comme suite inattendue par rapport à l'événement représenté dans la partie correspondant à X, l'emploi de *pour* est inacceptable (dans l'interprétation considérée) :

(313) ??*Ils se sont mariés en 1990 pour avoir un enfant en 1992.*

(314) ??*Les gens sont arrivés à 20 h à la soirée pour rentrer vers 23 h 30.*

La pertinence de cette caractéristique de l'emploi de *pour* traité ici a été démontrée par P. Cadiot<sup>276</sup> : l'ajout de *mais* entre la partie précédant *pour* et le syntagme prépositionnel est très bien accepté :

(315) « *Il (Johnny Hallyday) se marie avec Adeline Blondieau, la fille de son copain chanteur Long Chris, en 1990 mais pour divorcer en 1992. (...)* ».

(316) *Jeanne est arrivée à 9 h mais pour repartir presque aussitôt.*

Nos observations jusqu'ici nous permettent de supposer que, dans ce type d'emploi de *pour*, le procès Y marque un hiatus par rapport à la suite naturellement associée au procès X. Définissons cette dernière comme repère de référence pour le procès X car elle est concevable comme un élément impliqué dans le procès X.

Le rappel de l'existence du repère de référence pour le procès X est un effet produit par *pour* car, comme nous le voyons dans les exemples suivants, la partie correspondant à X n'est qu'un événement, qui n'évoque pas à elle seule sa relation avec un repère quelconque. Voici l'extrait de la partie correspondant à X dans les exemples (311)-(312) :

(312)' « *Il (Johnny Hallyday) se marie avec Adeline Blondieau, la fille de son copain chanteur Long Chris* ».

---

<sup>276</sup> 1991a, p.263, et, 2007, p.85.

(313)' *Jeanne est arrivée à 9 h.*

Nous déduisons que, si le type d'emploi de *pour* traité dans cette sous-section est lié à la notion d'«inattendu», c'est parce qu'étant donné la nature Y, qui est un repère marquant un hiatus par rapport au repère de référence pour X, le repérage de X par Y rappelle l'association entre X et le repère de référence pour ce dernier, repère de référence à partir duquel l'énonciateur renvoie X à Y.

Les exemples suivants relèvent du même type d'emploi que précédemment dans la mesure où l'introduction de Y par *pour* rappelle l'association initiale entre le procès X et le repère de référence pour ce dernier :

(317) *Ce n'est pas la peine d'avoir une bicyclette **pour** ne jamais s'en servir*<sup>277</sup>.

(318) *Finallyment, tu joues au loto **pour** perdre ! Tu ne gagnes jamais...*

Par exemple dans (317), X est le procès « avoir une bicyclette » et Y est le procès « ne jamais s'en (bicyclette) servir ». Y repère X en rappelant l'existence d'un repère auquel X est normalement associé, c'est-à-dire un repère définissable comme « s'en (bicyclette) servir » de manière à ce que l'on profite de la possession d'une bicyclette.

Finissons cette partie avec la présentation de l'extrait suivant, dans lequel le régime de *pour* est un substantif, contrairement aux cas examinés jusqu'ici, dans lesquels le régime de la préposition est un groupe verbal à l'infinitif :

(319) « (...) *La commune libre de Saint-Ferjeux est née après la dernière guerre mondiale pour renouer avec l'esprit de la fête et pour offrir des cadeaux aux personnes âgées du quartier à Noël* », rappelle Pierre Coulin, président de l'association. « *On en comptait 50 à l'époque **pour** 750 aujourd'hui* »<sup>278</sup>. (C'est nous qui soulignons.)

Dans l'énoncé souligné, le GNy (750) est présenté comme un chiffre auquel on n'imaginait pas arriver à atteindre à l'époque où *on en comptait 50*. Cette dernière

---

<sup>277</sup> Exemple du *Dictionnaire des prépositions françaises*, p.335.

<sup>278</sup> La revue mensuelle *Vu Doubs* (le magazine du Conseil général), septembre 2007, p.7, dans la Rubrique « *Le 9 septembre, Saint-Ferjeux fête sa 60<sup>ème</sup> cavalcade en fanfare* ».

est interprétable comme inattendue comme finalité de l'événement représenté par la partie qui précède *pour*.

# **QUATRIEME CHAPITRE**

PREPOSITION *PAR*

## INTRODUCTION

À première vue, le fonctionnement de la préposition *par* paraît facile à saisir. On associe facilement à cette préposition la notion d'agentivité, de moyen, de cause, etc., c'est-à-dire que l'on a spontanément l'idée que *par* introduit une entité réalisant un changement d'état concernant une autre entité ou permettant l'effectuation d'un procès. La notion de perfectivité est fortement liée à cette interprétation. Les emplois qui évoquent cette interprétation sont nombreux comme nous le voyons ci-dessous :

1. *Il a été renversé **par** un camion.*
2. *Ce chanteur s'est fait connaître **par** ses chansons.*
3. *Mon oncle a fait bâtir sa maison **par** son cousin.*
4. *Jeanne passe **par** Dijon pour aller à Paris.*
5. *Le voleur est entré dans la maison **par** la fenêtre.*
6. *Je vais t'envoyer le document **par** fax.*
7. *Il a saisi Jacques **par** le bras.*
8. *Le malade est mort **par** intoxication.*
9. *J'ai fait ça **par** amitié pour toi.*

Dans tous ces emplois, on peut interpréter le régime de *par* comme désignant une entité intermédiaire produisant un passage d'état ou assurant l'effectuation d'un procès. Ce que confirment les éventuelles dénominations possibles : *passif* (1) ; *lieu de passage* (4) ; *moyen* (6), etc.

Cependant, il est aussi vrai qu'il existe un nombre relativement élevé d'emplois de *par* qui ne partagent pas le type d'interprétation que nous venons de présenter. Soit les emplois suivants :

10. *Il s'amusait **par** ici.*
11. *Il est assis **par** terre.*
12. *Notre envoyé spécial a suivi cet évènement minute **par** minute.*
13. *Examinez les produits un **par** un.*
14. *Il a vendu son écurie cheval **par** cheval.*

15. *Pierre a couru par la ville.*
16. *Je finirai par l'oublier.*
17. *Il m'a interrompu par trois fois !*
18. *Par un beau matin de printemps, le prince entra dans le village.*
- etc.

Dans 10, il est impossible de savoir, à partir de la caractéristique extraite jusqu'à 9, la raison pour laquelle le terme *ici*, précédé de *par*, représente un lieu flou alors que, sans *par*, *ici* réfère à un endroit précis. D'ailleurs, dans 10, le procès n'y possède pas l'aspect perfectif, facteur saillant dans 1-9. L'expression *par terre* dans 11 ne nécessite pas non plus un aspect perfectif. Ainsi, très vite, on est obligé de rejeter l'aspect perfectif qui paraissait le facteur *pertinent* pour le fonctionnement de *par* et de chercher une explication qui recouvre ces diversités locales d'emploi.

Les emplois 12-18 manifestent encore d'autres particularités. Dans 12-14, il est question d'effectuer le procès sur chaque occurrence d'objet en succession : ces emplois se distinguent des autres emplois aussi sur le plan formel : le même terme que le régime de *par* se trouve aussi devant *par*. Dans 15, il s'agit d'un parcours sur l'étendue d'une entité spatiale. Dans 16, il est question d'un résultat qui est obtenu après une série de faits segmentés et qui est conçu comme renversement de la situation qui était censée se maintenir. Dans 17, il est exprimé que Y « trois fois » est jugé excessif par l'énonciateur. Il reste à éclaircir en quoi la présence de *par* produit cet effet interprétatif. Enfin, 18, dans lequel le syntagme prépositionnel (*par un beau matin de printemps*) représente une circonstance atmosphérique spécifique pour la production d'un événement (ici, l'entrée du prince dans le village), paraît, comme les emplois 10-17, ne pas partager le même mécanisme de fonctionnement que les emplois « *Il a été renversé par un camion* », '*envoyer un document par fax*', etc.

Ainsi, contrairement à la première impression, les emplois de *par* sont très variés si bien que la recherche d'une explication unitaire pour tous les emplois de *par* est une tâche difficile. Nous proposerons une hypothèse sur la FS de *par* sans prétendre qu'elle soit définitive, d'autant plus que, comme nous le précisons plus tard, nous ne sommes pas convaincue d'avoir suffisamment approché certains phénomènes problématiques.

## **HYPOTHESE SUR LA FORME SCHEMATIQUE DE *PAR***

Nous proposons l'hypothèse suivante comme la forme schématique de *par*, que nous expliquons en détail par la suite en établissant quatre cas de figure.

Dans la configuration *X par Y*,

- **par rapport à X, *par* assigne une visée dont l'actualisation potentielle est assurée ;**
- **s'établit deux stades, à savoir S1, le stade où une visée se fixe, et S2, le stade de l'actualisation de la visée ;**
- **relativement à la visée assignée, se crée une série d'accès (ou micro-accès) potentiels au stade S2 ;**
- **Y est un des accès (ou micro-accès) au stade S2, qui entretient une relation d'interdépendance et de discrimination qualitative avec les autres accès de la série.**

Précisons la relation d'interdépendance et de discrimination entre Y et les autres accès de la série :

Y et Y', à savoir les autres accès de la série, sont en relation d'interdépendance en tant qu'éléments constitutifs de la série. Le caractère discriminatoire entre Y et Y' découle du fait qu'ils ont chacun un statut spécifique dans la série, c'est-à-dire irremplaçable par un autre élément constitutif de la série.

**PREMIER CAS DE FIGURE : Y est un 'accès' parmi d'autres pour l'actualisation de la visée**

Cas du type : *envoyer un document par fax*

Ici, il est question d'envoyer un document par un des moyens-types possibles d'une série de supports de communication. D'une part, on reconnaît l'existence de

deux stades, à savoir S1, le stade où est fixée la visée (ici l'arrivée du document au lieu visé), et S2, le stade où le document est effectivement arrivé, autrement dit le stade où la visée est actualisée, et d'autre part, une série de modes d'envoi qui sont censés assurer tous le passage entre S1 et S2.

Ainsi, en ce qui concerne le procès X « envoyer », *par* distingue les deux stades S1 et S2 précités, entre lesquels s'établit une série d'accès possibles. Y est un accès retenu parmi tous les membres constitutifs de la série d'accès potentiels. Y entretient à la fois une relation d'interdépendance avec Y' (autre repère que Y) puisque Y et Y' sont tous deux éléments constitutifs d'une même série, et une relation qualitativement discriminatoire car Y se distingue de Y' par sa spécificité.

**DEUXIEME CAS DE FIGURE** : chaque élément constitutif d'un 'tout' a sa part de contribution à l'actualisation de la visée.

Cas du type : *Le concert a commencé par une pièce de Bach.*

Ici, la totalité du déroulement du concert est prise en compte, c'est-à-dire qu'on conçoit l'existence d'un 'trajet' temporel. Le début de ce trajet correspond à S1, le stade où la fin du concert est envisagée, et la fin de ce trajet correspond à S2, le stade où le concert atteint son terme. Y « une pièce de Bach » est conçu comme un des éléments constitutifs du 'trajet', chaque élément étant spécifique, et effectuant sa part de contribution pour l'arrivée au stade S2. Une fois Y arrivé à son terme, un autre élément constitutif du 'trajet' prend le relais. Et ainsi de suite jusqu'à ce que le dernier constituant arrive à sa fin pour marquer la fin du 'trajet'.

Ainsi, *par* distingue les deux stades S1 et S2 concernant X « le concert + avoir commencé », entre lesquels s'établit une série de micro-accès à S2 qui se succèdent. Ici encore, Y est en relation d'interdépendance par rapport à Y' (autre repère que Y) en tant que membres constitutifs d'une série, et, simultanément, Y entretient une relation qualitativement discriminatoire par rapport à Y' en tant que membre spécifique.

**TROISIEME CAS DE FIGURE** : succession discontinue d'occurrences de fait, d'étape, etc.

Cas du type '*passer **par** de rudes épreuves*'

*Par* distingue deux stades concernant X « passer », à savoir S1, la position initiale, et S2, le stade où l'on observe l'état résultant du procès 'passer'. S1 et S2 marquent les deux extrémités d'un trajet qui est composé de différentes épreuves qui ont chacun leur statut spécifique dans le trajet.

## **ANALYSE DES EMPLOIS DE *PAR***

### **1. PREMIER CAS DE FIGURE :**

Y est un 'accès' parmi d'autres pour l'actualisation de la visée

#### **1.1. Cas où le GV correspondant à X manifeste un aspect perfectif**

##### **1.1.1. Cas où la notion de 'choix parmi d'autres' est saillante**

Dans cette sous-section, nous allons traiter des types d'emploi comme :

*Le voleur est entré **par** la fenêtre.*

*Saisir qn. **par** le cou*

*Plier le papier **par** le milieu*

*Se servir du fromage Mont d'or **par** le milieu*

*Voyager **par** train.*

#### 1.1.1.1. *Accès parmi d'autres à un lieu : ex. entrer par la fenêtre*

Considérons l'énoncé suivant :

(320) *Le voleur est entré dans la maison par la fenêtre.*

Comme nous l'avons dit plus haut, dans ce type d'emploi, le régime de *par* s'interprète comme un accès parmi d'autres. La glose de (320) est : « Le voleur est entré dans la maison en empruntant l'accès 'la fenêtre' mais non pas les autres accès possibles ». D'une part, puisqu'il est question de préciser par quel accès le voleur est entré dans la maison, le fait que le voleur soit entré dans la maison est considéré comme évident par l'énonciateur. C'est-à-dire que l'énoncé est basé sur le passage potentiellement assuré entre les deux stades suivants : le stade (S1) où le voleur envisage l'entrée dans la maison et le stade (S2) où celui-ci est entrée dans la maison (le stade où la visée assignée depuis S1 est actualisée). D'autre part, pour ce passage entre deux stades, l'énonciateur tient compte de l'ensemble des accès possibles qui sont chacun spécifiques, et sélectionne Y « la fenêtre » comme un accès parmi l'ensemble des accès possibles.

À partir de ces caractéristiques, nous résumons pour le moment cet emploi de *par* comme suit :

- par rapport au procès X « entrer », *par* distingue deux stades en hiatus : S1, le stade où l'agent du procès fixe la visée (l'entrée dans la maison), et S2, le stade où la visée est actualisée.
- Le passage entre ces deux stades est potentiellement assuré ;
- le passage entre S1 et S2 nécessite la prise en compte d'un ensemble d'accès possibles ;
- *par* détermine Y comme un accès sélectionné parmi l'ensemble des accès possibles, c'est-à-dire comme accès sélectionné au détriment de tous les accès possibles pour l'actualisation de la visée ;

Maintenant, nous allons apporter quelques précisions concernant le rapport entre Y et les autres accès possibles.

Comme nous le voyons dans l'exemple suivant, l'expression *entrer par la porte* est étrange alors qu'une porte est un accès par excellence pour entrer dans une maison :

(321) *Je vais entrer (dans la maison) par (?la porte / la fenêtre / le toit / la cheminée).*

Cependant, il suffit d'ajouter un adjectif ou de changer de déterminant pour que l'emploi de *par* soit possible :

(322) 1. *Je vais entrer par (la petite porte / la grande porte).*  
2. *Est-ce que je peux entrer par cette porte ?*

À partir du résultat distributif de (321), on pourrait penser spontanément qu'avec ce type d'emploi de *par*, le régime de cette préposition doit représenter un accès hors norme. Or, cette hypothèse s'avère non généralisable car, dans (322), il n'est pas question d'exprimer si l'accès représenté par le régime de *par* est normatif ou non. Pour notre part, nous allons proposer les explications unitaires suivantes :

Dans (321), '*entrer par la porte*' est étrange car, lorsqu'on entre dans un bâtiment, l'entrée par la porte étant normale, on ne conçoit pas que Y « la porte » soit un accès qui a été sélectionné au détriment des autres accès possibles. Par conséquent, « la porte » n'est pas concevable comme interdépendante avec d'autres accès possibles (Y') en tant qu'un des constituants de l'ensemble des accès possibles. Si, par contre, les GN comme *la fenêtre*, *le toit*, *la cheminée* paraissent spontanément acceptables contrairement au cas de *la porte*, c'est parce que, ces GN évoquant un accès par défaut relativement à *la porte*, on conçoit plus facilement une corrélacion entre Y et Y' pour le procès X « entrer (dans la maison) », corrélation du type 'accès de référence' et 'accès par défaut'.

Pour ce qui est de (322)1, grâce à la présence d'un adjectif du type *petite* ou *grande*, le régime de *par* évoque l'existence d'une autre porte dont la propriété est autre que celle de Y et avec laquelle Y entre en concurrence en tant qu'accès à l'actualisation de la visée. Par exemple, '*entrer par la petite porte*' évoque que la sélection de l'accès Y « la petite porte » pour entrer dans la maison a été sélectionné au détriment de l'autre accès *la grande porte* ou *une porte plus grande*. Dans le même ordre d'idée, en (322)2, le déterminant démonstratif *cette* implique l'existence d'une ou d'autres porte(s) pour accéder dans la maison.

Ainsi, dans ce type d'emploi de *par*, il est nécessaire qu'il existe un (des) accès autre(s) que Y au détriment duquel(desquels) ce dernier a été sélectionné comme accès pour atteindre l'objectif.

Un autre aspect important pour ce type d'emploi de *par* est que *par* définit Y comme entretenant avec Y'(autres que Y) une relation qualitativement discriminatoire : le cas de '*entrer par la petite porte*' implique la non-validation de l'autre accès '*la grande porte (ou une porte plus grande)*' (Y') qui s'oppose qualitativement à « la petite porte » (Y). De même, dans le cas de « *Est-ce que je peux entrer par cette porte ?* », par la nature exclusive manifestée par l'adjectif démonstratif *cette*, la sélection de Y comme accès implique la mise à l'écart de tous les accès imaginables pour atteindre l'objectif. C'est-à-dire que, dans ce type d'emploi de *par*, Y est un accès qui occupe une place qualitativement unique parmi tous les accès, donc discriminatoire par rapport à tous les autres accès<sup>279</sup>.

Ainsi, nous venons de démontrer que, dans le type d'emploi '*entrer par la fenêtre*', *par* définit Y à la fois interdépendant en tant que constituant de l'ensemble des accès possibles pour la réalisation de l'objectif, et qualitativement discriminatoire par rapport aux autres accès possibles.

#### 1.1.1.2. Relation 'partie-tout' du type : *saisir quelqu'un par le bras*

Considérons les exemples suivants :

(323) *Jean a saisi Odile **par** le bras.*

(324) *Tiens bien le couteau **par** le manche.*

Ici, il est question d'une préhension du 'tout' (l'objet de la préhension) par le biais d'une 'partie' : dans (323), le fait que Jean saisit le bras d'Odile lui permet de saisir celle-ci dans sa totalité. De même, dans (324), le fait de tenir le manche du couteau permet de tenir ce dernier en entier. Donc comme l'explique A.-M. Berthonneau<sup>280</sup>, « *Il (par) indique que la partie est vue dans une solidarité complète*

---

<sup>279</sup> C'est grâce à cette caractéristique que, dans le type d'emploi illustré ci-dessous, il est possible de saisir la position de Y dans le 'tout' : « *Les débris devaient tomber dans un rayon de 1.500 km autour d'un point situé **par** 150 degrés de longitude ouest et 40 degrés de latitude sud* ».

<sup>280</sup> 1999b, p.18.

avec le tout. Il est donc apte à signifier que ce qui affecte la partie affecte aussi le tout (...) dans son entièreté (...). (C'est nous qui soulignons.)

Aussi, comme dans le cas précédemment analysé, Y (« le bras » ou « le manche ») est un accès sélectionné parmi l'ensemble des accès possibles qui ont chacun un statut spécifique dans cet ensemble : dans (323), « le bras » est une partie unique d'un corps humain, qui se distingue des autres parties comme 'le cou', 'l'épaule', etc. Pour ce qui est de (324), il est vrai que le manche est en général l'unique accès à la préhension du couteau, mais il n'empêche que cette partie est un élément constitutif et spécifique du couteau.

A partir de ces caractéristiques, nous pouvons affirmer que, ici encore, Y (« le bras » ou « le manche ») est un des 'accès' spécifiques pour l'actualisation de la visée (la préhension du 'tout'). Ici, il est important de noter que, puisqu'il s'agit de la sélection d'un accès parmi d'autres, qui sont chacun censé actualiser la visée, l'actualisation de celle-ci est potentiellement assurée. Donc il est question de savoir 'par quel moyen' actualiser la préhension mais non pas de mentionner la possibilité de réaliser cette visée. Cette caractéristique apparaît clairement avec le test de négation :

(325) *Jean n'a pas saisi Odile par le bras.*

Cet énoncé nous fait imaginer que Jean a saisi Odile à partir d'une autre partie corporelle que le bras. C'est-à-dire que, dans cet énoncé, l'actualisation de la visée (la préhension) est considérée comme déjà validée.

Il est vrai que la préposition *à* peut exprimer la relation 'partie-tout' mais d'une autre manière :

(326) *Jean a touché Odile à la main.*

(327) *Le malfaiteur a blessé la dame à l'épaule.*

Ici, Y (« la main » ou « l'épaule ») n'est pas *a priori* considéré comme accès pour réaliser une visée mais comme localisation finale de X (« toucher Odile » ou « blesser la dame »), plus concrètement, comme le 'lieu' affecté au contact. Dans ce type d'emploi de *à*, les GV utilisés sont du type : *blesser qn.*, *frapper qn.*, *toucher qn.* ,

*pincer qn.*, qui n'évoquent pas une influence sur la totalité du corps d'un sujet par le biais de la partie affectée à cet effet. La notion d'accès à l'affectation totale du corps par une partie de celui-ci n'étant pas concevable, l'emploi de *par* n'est pas possible : \**blessier Jean par le bras*.

### 1.1.1.3. Relation 'partie-tout' du type : *plier le papier par le milieu*

(328) *Les enfants ont plié le papier par le milieu.*

Cet énoncé exprime que la totalité du papier a été pliée – c'est-à-dire 'repliée' – à partir de la partie du milieu mais non pas que seule cette partie du milieu a été pliée, au sens de 'marquée par un pli'. Autrement dit, d'une part, Y « le milieu » est un des accès permettant de réaliser l'objectif, à savoir le pliage de la totalité dont fait partie Y, et d'autre part, le choix de Y comme accès implique l'écartement de tous les autres accès. Cette interprétation s'avère évidente quand on substitue à *à par* :

(329) *Les enfants ont plié le papier au milieu.*

Avec *à*, le régime de la préposition désigne simplement la partie qui a été pliée, marquée par un pli, sans induire que la totalité du papier a été pliée. C'est-à-dire qu'il est question d'identifier la localisation du procès X « plier le papier ».

Cette différence entre *à* et *par* se vérifie aussi par le résultat distributif suivant :

(330) *Les enfants ont plié le papier (au / ??par) le coin.*

Ici, l'emploi de *par* est étrange car le pliage de la partie 'coin' ne permet pas de concevoir que la conséquence de ce pliage porte sur la totalité du papier. En revanche, cette contrainte du rapport 'partie-tout' ne concerne pas l'emploi de *à*.

Ainsi, nous nous rendons compte que, dans (328), il est encore question du choix d'un des accès parmi tous les accès possibles pour l'effectuation du procès X qui est ici le procès « plier le papier ». Notons que, contrairement aux cas de '*entrer par la fenêtre*' et '*saisir Marie par le bras*' précédemment étudiés, l'accès représenté

par le régime de *par* implique une modification physique de l'intégralité de l'entité « le papier ».

Notons aussi que, dans (328), le GN *le milieu* implique son statut à part entière dans une structure de repères positionnels. De par cette nature, le milieu est à la fois interdépendant par rapport aux autres constituants de cette structure en tant qu'un de ses constituants et qualitativement discriminatoire de par son statut irremplaçable relativement aux autres constituants. Dans le cas comme '*saisir Marie par le bras*', que nous avons étudié précédemment, il est vrai que le GN *le bras* n'est pas interprétable comme entrant dans une structure des repères positionnels mais il n'empêche que ce GN implique une relation d'interdépendance et de discrimination par le fait qu'il représente une entité faisant partie de la série de membres corporels ayant chacun son statut à part entière dans cette série.

#### 1.1.1.4. Relation 'partie-tout' du type : *se servir du fromage par le milieu*

(331) *Le Mont d'or*<sup>281</sup>, on s'en sert **par** le milieu.

Ici, il est question d'extraire une certaine quantité du fromage présenté dans une boîte à partir d'une des parties constitutives du fromage (qui n'apparaît comme telle qu'à partir du moment où l'on se sert). Le passage entre deux positions est envisagé : l'intérieur de la boîte du fromage, c'est-à-dire l'emplacement où la portion de fromage destinée à l'extraction se trouve initialement, et la position visée qui est l'extérieur de la boîte pour être servie.

Pour réaliser le passage entre ces deux positions, il existe plusieurs accès possibles : on peut extraire du fromage en question à partir du milieu ou à partir d'autres parties. Ces parties constitutives du fromage sont donc concevables chacune comme potentiellement assurant le passage entre les deux lieux précités. Bref, elles sont chacune un accès potentiel à la réalisation de l'objectif qui est l'extraction d'une certaine quantité du fromage vers l'extérieur. Ainsi, une série d'accès possibles s'établit concernant le passage entre deux positions. Y « le milieu » est un accès

---

<sup>281</sup> Le nom d'un fromage crémeux fabriqué dans le Haut-Doubs, qui est présenté dans une boîte ronde en bois.

sélectionné au détriment des autres accès qui auraient pu assurer la réalisation de l'objectif.

Ici, la substitution de *à* à *par* n'est pas possible, *à* n'introduisant pas une entité assurant le passage entre deux positions :

(332) \**Le Mont d'or, on s'en sert **au** milieu.*

L'emploi de *à* devient possible dans le cas suivant où il est question d'identifier la localisation d'une entité :

(333) *Prenez votre Mont d'Or, faites un trou **au** milieu dans lequel vous verserez un peu de vin blanc.*

Nous venons de traiter deux cas, à savoir '*plier le papier par le milieu*' et '*se servir du Mont'or par le milieu*' dans lesquels Y est une des parties constitutives d'un 'tout', qui est un des accès à la réalisation d'un objectif. Comme nous le verrons plus tard, ces emplois manifestent une forte ressemblance avec les types d'emploi tels que « *Il s'amuse par ici* », '*s'asseoir par terre*', etc. malgré la différence suivante : dans les deux cas que nous venons d'examiner, le GV (respectivement *plier le papier* et *se servir du Mont d'or*) manifeste un aspect perfectif alors que ce n'est pas le cas avec les types d'emploi comme « *Il s'amuse par ici* », '*s'asseoir par terre*', etc.

#### 1.1.1.5. Moyen de transport parmi d'autres

Comme dans le cas précédemment analysé, dans le type d'emploi que nous allons traiter, Y est un des accès possibles pour actualiser la visée :

(334) *Valérie voyage souvent **par** (bateau / air / voie maritime).*

Dans '*voyager par bateau*', *bateau* représente un des moyens de transport, c'est-à-dire un des accès permettant le passage entre deux stades : S1, le stade où l'agent du procès envisage l'arrivée au lieu visé, et S2, l'arrivée au lieu visé.

Dans cette sous-section, nous allons surtout comparer *par* et *en* pour bien éclaircir une des caractéristiques que nous avons précisées plus haut.

Comme dans les exemples suivants, dans le cas où le régime de la préposition représente un véhicule, un engin pour le transport, il est fréquent que *par* et *en* soient commutables :

(335) 1. *voyager par* (*train / avion / bateau / etc.*)

2. *voyager en* (*train / avion / bateau / etc.*)

Cela ne signifie pas que cette possibilité de commutation ne s'accompagne pas de changement d'interprétation : *par* est employé lorsqu'il s'agit du choix d'un moyen de transport parmi d'autres. Par contre, *en* est utilisé quand l'attention est portée sur le déplacement lui-même. Cette différence est évidente dans les cas suivants :

(336) (Sur une lettre) *Par avion*

Contextuellement, il est question de préciser le moyen de transport parmi l'ensemble de possibilités qui sont ici d'abord 'avion' et 'bateau'. Ici, l'emploi de '*en avion*' n'est pas possible.

En revanche, dans le cas suivant, qui est une publicité de la SNCF, l'attention est focalisée sur le déplacement lui-même mais non pas sur le choix du 'train' comme moyen de transport :

(337) « Préparez votre voyage *en train* sur *Voyages-sncf.com*. Retrouvez toutes les informations et services pour réserver votre billet de *train* au meilleur prix. »

Il est très étrange de remplacer '*en train*' par '*par train*' car, dans le contexte, le moyen de transport est d'emblée 'train' :

(338) ??« Préparez votre voyage *par train* sur *Voyages-sncf.com*. (...). »

La différence caractéristique entre les deux prépositions que nous venons d'aborder se manifeste assez clairement dans le résultat distributif suivant :

(339) 1. *par* (*bateau / ?canoë / avion / train / tramway / navette / fret / ?voiture / bus / camion / ?car / autocar / ?moto / ?bicyclette / ?vélo*)

2. *en* (*bateau / canoë / avion / train / tramway / navette / fret / voiture / bus /*

*camion / car / autocar / moto / bicyclette / vélo*)

L'emploi de *par* est beaucoup plus contraignant que celui de *en*. Même dans le cas de *voiture*, qui représente un moyen de transport qui nous est familier, on rencontre beaucoup moins fréquemment la combinaison avec *par* (*par voiture*). Lorsqu'on consulte les sites Web des différentes villes destinés aux touristes, nous trouvons une série de rubriques pour l'explication de l'accès à la ville du type :

- *par avion / par train / par route*<sup>282</sup>
- *par avion / en train / en voiture*<sup>283</sup>
- *en avion / en train / en voiture*<sup>284</sup>
- *par avion / par le train / par la route / par la mer*<sup>285</sup>
- *par avion / par train / par voiture*<sup>286</sup> (site Web suisse)
- etc.

Dans nos recherches, nous n'avons pas relevé le cas de '*par voiture*' parmi les sites Web français<sup>287</sup>. Nous pouvons donc conclure que l'emploi de '*par voiture*' est assez contraignant.

En ce qui concerne les cas de '*par canoë*', '*par moto*', '*par bicyclette*', '*par vélo*', ils paraissent encore moins acceptables.

La particularité des GN qui ne sont pas compatibles avec *par* est qu'il est relativement difficile d'associer un trajet préétabli depuis le point de départ et le lieu visé : si l'on compare *bateau* et *canoë*, on s'aperçoit qu'avec le premier, l'existence d'un trajet préétabli (par exemple de type touristique) est concevable alors que ce n'est pas le cas avec le deuxième. De même, '*par bus*' est acceptable mais non pas '*par voiture*' parce que, contrairement au cas de *bus*, il est difficilement concevable que sa mission soit tout d'abord d'assurer un trajet préétabli, au sens où nous

---

<sup>282</sup> <http://www.nice.fr/Tourisme/Venir-a-Nice/Par-train>  
<http://www.igc.cnrs-mrs.fr/spip.php?rubrique50>  
<http://www.mairie-perpignan.fr/index.php?np=1081>  
<http://www.tourisme-meuse.com/meuse-pratique.html>

<sup>283</sup> <http://www.flaine.com/fr/station-ski-alpes.php>

<sup>284</sup> <http://www.var-provence.com/tourisme-vacances-cote-d-azur-sud-france-provence-var/transport-aeroport-train.asp?url=/var-avion-train-voiture/acces.asp&section=acces>

<sup>285</sup> [http://www.martigues-tourisme.com/fr/rub\\_acces.htm](http://www.martigues-tourisme.com/fr/rub_acces.htm)

<sup>286</sup> [http://www.zermatt.ch/fr/page.cfm/zermatt\\_cervin/arrivee/auto](http://www.zermatt.ch/fr/page.cfm/zermatt_cervin/arrivee/auto)

<sup>287</sup> Notons que nous avons trouvé la page suivante (site québécois) sur laquelle le bouton à cliquer de la rubrique s'intitule '*par voiture et traverser*' mais où le titre est : '*en voiture et traverser*' .  
<http://www.tourismebassecotenord.com/bycar.asp>.

l'entendons de parcours prévu par un organisme de transport. En effet, une voiture n'est pas forcément destinée à se rendre à un lieu visé mais à effectuer un circuit. Il en va de même pour les cas de *moto*, *bicyclette*, etc.

Compte tenu des observations présentées jusqu'ici, nous pouvons déduire qu'avec l'emploi du type '*par train*', le régime de *par* doit être en mesure de rappeler le préétablissement du trajet à assurer pour atteindre le lieu visé. Nous supposons que cette caractéristique implique que l'arrivée au lieu visé est potentiellement validée, c'est-à-dire que l'actualisation de la visée assignée (arriver au lieu visé) est potentiellement considérée comme assurée par l'énonciateur.

L'emploi du type '*envoyer un document par fax*' et '*passer par Dijon pour aller à Paris*' sont regroupables avec ceux que nous venons d'analyser, dans la mesure où le régime de *par* représente un intermédiaire entre deux stades qui, contrairement aux cas comme '*saisir Marie par le bras*', ne fait pas partie intégrante de l'entité affectée par la réalisation de l'objectif.

Établissons un bilan des emplois que nous avons analysés dans cette sous-section :

**Type I** : la visée est actualisée par une des parties (ou passages) intégrantes de l'entité affectée par l'actualisation de la visée

- a. La visée est l'entrée dans la maison par un de ses accès possibles
  - *entrer par la fenêtre*
- b. La visée est la préhension du 'tout' par un de ses constituants
  - *saisir Marie par la main / prendre le couteau par le manche*
- c. La visée est l'affectation du 'tout' par l'intermédiaire de celle d'une de ses parties
  - *Les enfants ont plié le papier par le milieu*
- d. La visée est d'extraire une partie du contenu du 'tout' vers l'extérieur
  - *se servir du Mont d'or par le milieu*

**Type II** : l'actualisation de la visée n'est pas concernée par une relation 'partie-tout'

- *voyager par train*
- *envoyer un document par fax*

- *passer par Dijon pour aller à Paris*

Nous résumons nos explications sur les emplois que nous avons examinés jusqu'ici :

- *Par* distingue deux stades S1 et S2 concernant X ;
- Entre S1 et S2, s'établit un ensemble d'accès possibles ;
- Le choix de Y comme accès implique le barrage de tous les autres accès possibles pour actualiser la visée. D'où l'on infère que la relation X-Y implique qu'elle est fondée au détriment de la relation potentielle X-Y'.
- Y et Y' sont interdépendants en tant qu'éléments constitutifs de la série d'accès, mais, simultanément, qualitativement discriminatoires par leur statut spécifique dans la série.

### 1.1.2. Cas où la notion de 'choix parmi d'autres' n'est pas saillante

Nous allons étudier les types d'emploi qui sont caractérisables par les exemples suivants :

- (340) *Pierre a été renversé par un camion.* (passif)
- (341) *Philippe s'est fait connaître par ses chansons.* (pronominal)
- (342) *Jeanne a fait bâtir sa maison par son cousin.* (causatif, factitif)

Dans (340)-(342), comme dans les cas que nous avons examinés jusqu'ici, le GV exprime un aspect perfectif et le régime de *par* s'interprète comme une entité permettant l'actualisation de la 'visée' (au sens large). Par exemple, dans (341), *ses chansons* représente ce qui a permis à Philippe d'accéder au stade que l'on peut qualifier comme 'être connu'. Cependant, nous avons remarqué que, contrairement aux emplois *entrer par la fenêtre, saisir qn. par le bras, voyager par mer, envoyer un document par fax*, etc. que nous avons précédemment analysés, dans (340)-(342), le régime de *par* n'est pas interprétable avec certitude comme désignant un des éléments constitutifs d'une série, autrement dit comme un choix parmi d'autres. Rappelons que, dans les emplois *entrer par la fenêtre, saisir qn. par le bras*, etc., le GN qui suit *par*, à

savoir *la fenêtre* et *le bras*, sont chacun spontanément interprétables comme représentant un élément constitutif d'une série.

C'est pour cette raison que nous avons longtemps hésité à regrouper les types d'emploi présentés dans (340)-(342) avec ceux précédemment analysés. Finalement, nous considérons, du moins dans cette thèse, que si, dans les types d'emploi comme (340)-(342), le régime ne reçoit pas l'interprétation 'un des éléments constitutifs d'une série', c'est parce que, comme nous allons le voir, l'enjeu n'est pas identique entre ces types d'emploi et ceux analysés jusqu'ici à cause de la différence de nature du verbe (ou du GV).

Examinons la partie qui précède *par*, qui correspond à X. Dans (340)-(342), cette partie exprime un passage entre deux stades concernant un état et causé par un 'agent' extérieur (être vivant ou objet) :

(340)' *Pierre a été renversé*

(341)' *Philippe s'est fait connaître*

(342)' *Jeanne a fait bâtir sa maison*

D'abord, chacune de ces séquences exprime soit un changement d'état (340'-342'), soit la réalisation de la création d'une entité (342'), bref, un passage entre deux stades : dans (340'), la partie '*Pierre a été renversé*' représente un passage entre 'l'état tel que Pierre était avant d'être renversé' (S1) et l'état résultant du procès, c'est-à-dire 'l'état de Pierre après avoir été renversé' (S2). Pour ce qui est de (342), la partie '*Jeanne a fait bâtir sa maison*' représente un passage entre 'le stade où la construction de « sa maison » est envisagée' (S1) et le stade où '« sa maison » est construite (bâtie)' (S2).

Ensuite, (340)'-(342)' implique chacun à lui seul (sans l'introduction du SP '*par N*' ) que le passage entre deux stades que nous venons de préciser a été causé par l'intervention d'une entité extérieure (être vivant ou objet) que nous appellerons 'agent extérieur' : (340)' implique que l'agent extérieur peut être une voiture, une mobylette, un camion, etc. Dans (341)', Philippe s'est fait connaître par quelque chose comme ses chansons, son physique avantageux, son intelligence, etc. Enfin, dans (342)', si Jeanne a fait bâtir sa maison, c'est forcément par une instance extérieure : une entreprise, des amis, son cousin, etc. C'est-à-dire que, puisqu'il ne

s'agit pas d'un passage d'état résultant d'une transformation interne à l'entité, le rapport entre les stades précités est contingent, autrement dit : ceux-ci sont en hiatus.

Ainsi, la partie correspondant à X dans (340)-(342) exprime à elle seule un passage entre deux stades en hiatus assuré par un agent extérieur qui est représenté par le régime de *par*. Rappelons que cette caractéristique n'est pas manifestée par les emplois que nous avons examinés précédemment, à savoir *saisir qn. par le bras*, *voyager par mer*, *envoyer un document par fax*, *passer par Dijon pour aller à Paris*. Extrayons le verbe (ou GV) employé dans ces emplois :

*saisir qn. ; voyager ; envoyer un document ; passer*

Aucun de ces verbes (ou GV) n'exprime à la fois un passage entre deux stades en hiatus et l'existence d'un agent extérieur assurant ce passage.

À partir de ces observations, nous suggérons l'hypothèse suivante à propos du fait que, dans les types d'emploi présentés en (340)-(342), le régime de *par* n'est pas interprétable comme désignant un agent extérieur parmi d'autres (c-à-d. un des éléments constitutifs d'une série) : du fait que la partie correspondant à X dans ces types d'emploi implique que le passage entre les deux stades en hiatus se réalise (est réalisé) par un agent extérieur, il n'est plus question d'un choix parmi d'autres mais d'identification de cet agent. C'est-à-dire que, dans (340)-(342), l'introduction du SP (syntagme prépositionnel) '*par* + GN' sert à l'identification de l'agent extérieur mais non pas à la présentation du choix d'un agent extérieur parmi d'autres.

Cependant, étant donné l'extériorité (donc la contingence) de cet agent (Y) par rapport au passage entre les deux stades cités plus haut, il est considéré que ce passage aurait pu être réalisé par un autre agent extérieur. Autrement dit, Y est théoriquement 'un choix parmi d'autres' bien que cette interprétation ne soit pas saillante. En effet, le test suivant par la forme négative fait apparaître que cette interprétation est tout à fait attribuable aux types d'emploi comme (340)-(342) :

(343) *Pierre n'a pas été renversé par un camion.*

(344) *Philippe ne s'est pas fait connaître par ses chansons.*

(345) *Jeanne n'a pas fait bâtir sa maison par son cousin.*

Dans (343), on imagine que Pierre a été renversé par un agent extérieur autre que « un camion ». Il en va de même pour (344) et (345) : dans (344), on interprète que Philippe a réussi à se faire connaître par un moyen autre que « ses chansons » ; dans (345), l'interprétation est que Jeanne a fait bâtir sa maison par quelqu'un d'autre que « son cousin ».

## **1.2. Cas où le GV correspondant à X ne manifeste pas forcément un aspect perfectif**

### **1.2.1. Position spécifique spatiale ou temporelle relativement à la totalité**

#### **1.2.1.1. Cas du type : *Fait-il beau par chez vous ?***

D'après nos informateurs, les expressions telles que '*par chez vous*', '*par chez nous*' sont archaïques et très peu employées aujourd'hui. Mais nous les examinons cependant en pensant qu'elles étaient utilisées autrefois conformément aux propriétés de *par*. Commençons par comparer les exemples suivants :

- (346) 1. *Il y a beaucoup de cerisiers chez vous ?*  
2. *Il y a beaucoup de cerisiers par chez vous ?*

La différence d'interprétation est ici sensible ; l'exemple 1 interpelle l'interlocuteur sur ce qu'il y a chez lui, indépendamment de ce qu'il peut y avoir ailleurs (ou chez d'autres individus). Mais dans 2, le référent du régime de *par*, à savoir *chez vous*, ne peut jamais concerner la propriété d'un individu : il désigne un espace plus large, à savoir un 'coin', une 'région', qui est, d'une part, une entité spatiale qualitativement à part entière par rapport à l'espace où se trouve le locuteur, et d'autre part, une entité concevable comme composante d'un domaine spatial plus large. Les exemples qui suivent permettent de mieux comprendre cette caractéristique :

- (347) 1. *?Fait-il beau par chez vous, à Dijon ?*  
2. *Fait-il beau par chez vous, en Franche-Comté ?*

Le syntagme *chez vous* représente soit *Dijon* soit *Franche-Comté*. Dans le cas de Dijon, qui est concevable comme un point, il est difficile de le considérer comme une des composantes d'un domaine spatial. En revanche, dans le cas de la Franche-Comté, cette région évoque sa relation avec le reste des régions en tant que composante de la France. Autrement dit, la Franche-Comté peut être conçue comme un sous-ensemble de la France interdépendant, pour l'existence de celle-ci en tant qu'ensemble, des autres sous-ensembles que sont les autres régions, dont la région où se trouve le locuteur.

### 1.2.1.2. *par ici, par là, par là-bas*

Dans cette sous-section, nous allons traiter les SP (syntagmes prépositionnels) *par ici, par là, par là-bas*, qui sont globalement paraphrasables par des termes tels que *environ (dans les environs)* ou *à peu près*. Par commodité, nous intituleons cet emploi 'emploi approximatif'.

Quand on réfléchit sur la raison pour laquelle le régime de *par*, à savoir le déictique *ici, là* ou *là-bas*, est interprété comme désignant un espace spatial ou temporel flou, il est clair que ce n'est pas la préposition *par* qui est en soi source d'approximation, d'abord parce que dans les autres emplois de *par*, on n'a pas cette intuition<sup>288</sup>, et qu'ensuite, si *par* à lui seul pouvait exprimer l'approximation, d'autres termes que les déictiques seraient acceptés comme régime de cette préposition :

(348) *Il y a beaucoup de vignes par (\*Beaune / ici / là-bas )*.

On peut alors se demander si ce sont les termes déictiques *ici / là / là-bas* qui expriment une approximation ; ce n'est pas le cas non plus car celle-ci n'est jamais exprimée quand ces déictiques sont employés tout seuls mais seulement dans le cas où ils sont employés derrière *par* :

(349) 1. *Il s'amuseait (ici / là / là-bas )*.

2. *Il s'amuseait par (ici / là / là-bas )*.

---

<sup>288</sup> Il est vrai que dans des expressions telles que *Ils travaillaient par 40 °C / Il nageait par 200 m de fond*, on peut considérer que *40°C* ou *200 m de fond* désigne une zone approximative mais nous traitons ces cas à part, pour une meilleure compréhension, car les facteurs en jeu ne sont pas identiques.

Donc la combinaison entre *par* et un terme déictique est indispensable pour que le référent de ce terme soit conçu d'une façon approximative. Autrement dit, cet effet interprétatif est attribuable à l'interaction entre *par* et un terme déictique. Nous examinerons comment ces deux termes interagissent. Mais, préalablement à cet examen, commençons par éclaircir ce qui est mis en jeu dans la contrainte saillante lors de cet emploi de *par* : le régime de *par* n'accepte que des termes déictiques. Pour ce faire, nous allons dégager des caractéristiques des déictiques en comparant les déictiques et les termes non déictiques.

### Différence entre les termes déictiques et les termes non déictiques

Comparons les deux termes *France* et *ici*. Le point commun entre ces deux termes est qu'ils sont chacun doté d'un caractère discriminatoire qualitatif : *France* a une valeur référentielle autonome. Quant au déictique *ici*, comme les autres déictiques *là* et *là-bas*, il désigne chaque fois une entité dont l'existence est unique et repérée au moment de l'énonciation.

La différence entre les deux termes concerne l'identification du référent. Avec le déictique *ici*, l'identification du référent ne peut s'effectuer qu'à travers le point de vue de l'énonciateur au moment de l'énonciation alors que ce n'est pas le cas avec *France*. Il est vrai que, dans la plupart des cas, l'identification du référent d'un déictique est possible grâce à l'implicite situationnel, indication d'un geste ou précision verbale (*ici, en France* ; « Signez *ici*, dans cette case ») ; mais un déictique en soi ne peut pas préciser son référent. C'est pour cela que le déictique *ici*, ne permet pas seul d'identifier l'entité dont il s'agit : son référent peut être interprété comme *France*, *Paris*, ou encore comme l'espace (relativement) limité où se trouve le locuteur (ou les interlocuteurs), etc. Cette impossibilité de délimitation spatiale pour un déictique amène les interlocuteurs à repérer le référent en relation avec l'espace qui l'entoure. Ainsi, avec le déictique *ici*, le référent est en relation d'interdépendance avec l'espace qui l'entoure. Cette caractéristique est aussi valable pour les autres déictiques *là* et *là-bas*.

À partir des observations présentées jusqu'ici, nous pouvons conclure qu'un terme déictique manifeste à la fois un caractère qualitativement discriminatoire et son interdépendance par rapport à l'espace qui l'entoure.

Maintenant, nous allons examiner les SP *par ici, par là, par là-bas* à l'aide de la comparaison avec les déictiques non accompagnés de *par*, à savoir *ici, là* et *là-bas*.

Commençons par l'exemple suivant :

(350) *J'ai laissé tomber ma clé exactement (ici /\*par ici).*

Avec *par*, il est impossible de désigner un lieu précis, considéré comme un point.

Quant à l'exemple suivant, même s'il accepte *ici* et *par ici*, la différence est assez nette :

(351) *Oui, Monsieur le Commissaire, il a disparu (ici / par ici).*

Dans le cas de la version sans *par*, un lieu est représenté comme un point, alors qu'avec *par*, on indique un lieu comme une zone, un lieu plus large et au contour flou. Lorsqu'on dit « *Il a disparu par ici* », on indique une zone d'un geste de la main, en comparant ou calculant sa position par rapport à l'espace environnant, plus précisément par rapport aux autres zones de celui-ci. C'est-à-dire que, avec *par*, Y (« ici ») est une des zones constituantes du 'tout', qu'est la totalité de l'espace prise en compte dans la situation de l'énonciation, pour le repérage de la zone de disparition du sujet correspondant au pronom *il*. Nous pouvons déduire que cette inscription de Y dans le 'tout' comme un des éléments constituants de ce dernier est due au rôle de *par*.

À cette caractéristique s'ajoutent celles provenant de la nature du déictique qui désigne un lieu : comme nous l'avons précisé plus haut, d'une part, le déictique *ici* désignant une entité manifestant un caractère unique par son existence unique identifiable au moment de l'énonciation, la zone désignée par le déictique (avec *par*) est une zone unique (qualitativement discriminatoire) dans le 'tout' ; d'autre part, le référent de Y « *ici* » est en interdépendance avec l'espace qui l'entoure.

En tout cas, quelle que soit la répartition des caractères précités entre les deux termes '*par*' et '*ici*', avec '*par ici*', Y « *ici* » est conçu comme un des éléments constitutifs d'un 'tout', qui manifeste à la fois son caractère d'interdépendance et celui de discrimination qualitative.

Les déictiques *ici*, *là* et *là-bas* sont les seuls termes qui peuvent assurer simultanément les deux caractères, à savoir l'interdépendance et la discrimination qualitative. Sur ce point, nous avons apporté plus haut les éclaircissements nécessaires en comparant l'usage de ces déictiques et des termes non déictiques comme *France*.

Le test d'un ajout d'une apposition, permet de confirmer nos explications :

- (352) 1. (*Ici* /\**Par ici*), à *Strasbourg*, ils roulent comme des fous<sup>289</sup>.  
2. *Dépose ton sac* (*là* /\**par là*), sur la *chaise*.

Ici, on pourrait croire que la version avec *par* n'est pas acceptable à cause de la netteté d'une frontière exprimée par les termes '*Strasbourg*' et '*la chaise*'. Or, ce n'est pas un critère pertinent car, dans les exemples suivants, bien que le terme repris pour désigner le référent d'un déictique soit muni d'une frontière nette, l'emploi de *par* n'est pas empêché :

(353) (*Ici* / *Par ici*), en *Franche-Comté*, il y a beaucoup de vaches.

(354) *On va* (*là-bas* / *par là-bas*), à l'*ombre* ?

Dans (352)1, les lieux déterminés comme à *Strasbourg* / *sur la chaise* ne peuvent pas être conçus comme des éléments constitutifs d'un 'tout' qui manifestent à la fois interdépendance et discrimination par rapport à tous les autres éléments constituants : dans (352)1, *Strasbourg* étant présenté comme un point (on peut dire 'à *Strasbourg même*'), la ville n'est pas concevable comme constituant d'un 'tout' en s'interdépendance avec d'autres éléments constitutifs ; dans (352)2, l'espace défini par '*sur la chaise*' n'étant qu'une surface ne peut pas être considéré comme un des éléments constitutifs d'un espace plus grand.

En revanche, dans (353)-(354), les syntagmes comme *en Franche-Comté* ; à *l'ombre* permettent non seulement la version avec *par* mais aussi la version sans *par*, parce qu'ils peuvent être interprétés soit en rapport, en tant que constituant, avec le reste de l'espace en question dans la situation de l'énonciation, soit sans évocation de cette relation.

---

<sup>289</sup> Exemple de G. Kleiber cité dans S.N. Kwon-Pak ; 1997, p.222.

Par exemple, avec 'Ici, en Franche-Comté, (...)', l'énonciateur ne prend en compte que la région de Franche-Comté, c'est-à-dire sans la considérer comme se situant dans un espace plus grand, dont cette région est un constituant. En revanche, avec 'Par ici, en Franche-Comté, (...)', la Franche-Comté est conçue comme étant mise en rapport avec les autres régions de la France en tant qu'un des constituants de ce pays. De plus, par sa singularité qualitative, Franche-Comté manifeste une valeur discriminatoire par rapport aux autres régions : la Franche-Comté est un des éléments constitutifs à part entière du 'tout' qu'est la France. Notons qu'étant un nom de région, *Franche-Comté* est susceptible d'être interprété comme désignant un des éléments constitutifs du pays, chacun d'eux ayant ses propriétés.

De même, dans le cas de *On va là-bas, à l'ombre*, le référent de *là-bas*, qui correspond au GN *l'ombre*, ne tient pas compte du maintien du rapport avec un autre espace par sa caractéristique. Par contre, avec *On va par là-bas, à l'ombre*, le référent de *là-bas* et un autre espace, à savoir l'espace ensoleillé qui est *a priori* l'espace où se trouve l'énonciateur, sont mis en relation par leurs caractéristiques discriminatoires. Ainsi, avec *par*, Y est un des constituants d'un 'tout', qui possède un caractère discriminatoire par rapport aux autres constituants.

Nous retrouvons ainsi les phénomènes semblables à ceux que nous avons examinés avec l'expression *par chez vous* : avec *par*, Y est un des constituants d'un domaine dans lequel Y est à la fois interdépendant et discriminatoire par rapport aux autres constituants.

Si, comme dans le cas suivant, la situation de l'énonciation ne permet pas de concevoir Y (correspondant au déictique) en rapport d'interdépendance avec un autre espace dont il serait un des constituants, l'emploi de *par* n'est pas accepté :

(355) (En se levant un matin, la femme dit à son mari resté au lit) :

*Il fait froid (ici /\*par ici).*

La situation de l'énonciation étant le lever au matin, il est impossible de concevoir la mise en relation entre deux espaces. Or, cette contrainte ne concerne pas la version sans *par*.

Notons aussi que, contrairement au cas de *ici*, avec *par ici*, le rapport entre Y « ici » et Y' (autre repère que Y) a tendance à évoquer que Y et Y' manifestent chacun une caractéristique discriminatoire réciproque :

(356) *Il y a beaucoup de neige (ici / par ici).*

Avec *par*, on imagine que Y (« ici ») est mis en rapport avec un autre lieu où il n'y a pas beaucoup de neige, c'est-à-dire, un autre lieu qui porte une caractéristique discriminatoire avec celle de Y. Par contre, sans *par*, ce contraste n'est pas forcément perçu. C'est pour cette raison que, dans un contexte où l'on passe d'un lieu où il n'y a pas beaucoup de neige à un autre lieu où il y a beaucoup de neige, on dirait « *Il y a beaucoup de neige par ici* » pour évoquer le contraste entre les deux lieux.

Finissons cette partie par l'analyse de l'expression 'temporelle' *par là*. Examinons les exemples suivants :

(357) *Christian est né en 1953 ou 1954..., **par là**.*

Cet énoncé est paraphrasable par *Christian est né en 1953 ou en 1954 à quelques années près*. L'énonciateur essaye de repérer temporellement la naissance de Christian dans la globalité de la succession des années, c'est-à-dire dans le domaine de repérage pour sa naissance, à savoir, pour X « Christian + être né ». Mais il n'arrive pas à déterminer l'année de naissance de Christian et hésite entre les années possibles, à savoir les années 1953, 1954, etc., qui constituent la zone temporelle floue définie par les années 1953 et 1954 comme pôle. Finalement, l'énonciateur détermine le repère temporel pour X en désignant cette zone par le déictique *là* (précédé de *par*). Désigné par '*là*' qui est précédé de *par*, cette zone se dote des deux caractères suivants : d'abord, de par la nature déictique de *là*, elle est définie comme unique dans le domaine de repérage pour X, et, d'autre part, cette zone est relative aux autres zones potentielles pour le repérage de X, autrement dit, elle prend son statut en tant qu'élément constitutif du domaine de repérage pour X. C'est-à-dire que Y manifeste un caractère discriminatoire en tant que zone unique. Simultanément, Y est en rapport d'interdépendance avec les autres zones en tant que

constituants du domaine de repère pour X. Ainsi, nous retrouvons le même mécanisme que celui qui est en jeu dans l'expression « *Il a disparu par ici* ».

Nous résumons cet emploi de *par* comme suit :

- de par la nature du déictique du GNy, Y (« ici », « là » ou « là-bas ») est en soi en relation d'interdépendance et de discrimination qualitative avec Y (autre repère que Y).
- Par inscrit Y comme un des éléments constitutifs du 'tout', 'tout' étant ici l'espace spatial ou temporel que l'énonciateur conçoit comme domaine dans lequel le repérage de X s'effectue ;
- le choix de Y comme repère pour X implique que X est repéré par un des éléments constitutifs - qualitativement à part entière - du 'tout', cet élément constitutif étant Y.

### 1.2.1.3. *par terre*

Le SP (syntagme prépositionnel) *par terre* est figé : aucun autre nom ne peut apparaître derrière *par* pour indiquer la 'localisation spatiale' y compris lorsque le contexte référentiel s'y prêterait *a priori* : \**Il est assis (par le sol / par le tapis / par chaise / par fauteuil / etc.)*.

De plus, nous trouvons beaucoup de combinaisons comprenant *par terre* qui expriment un détriment, même si cet indice n'est pas généralisable :

(358) (*traîner / tomber / lancer qch. / fichier qch. / flanquer qch. / renverser qch. / jeter qch. / mettre qn.*) ***par terre***

L'exemple suivant représenterait la cristallisation de cet aspect de détriment que présente l'expression *par terre*, compte tenu du verbe *ficher* :

(359) *Pierre a fait une critique très sévère de ce film dans une revue, et comme ça, il l'a fichu **par terre**.*

Nous pouvons donc supposer, comme première approximation, que *terre* se combine avec *par* en raison d'une représentativité particulière.

Dans les lignes qui suivent, nous allons tout d'abord éclaircir l'emploi de '*par terre*' pour le comparer, par la suite, avec celui de '*à terre*'.

Commençons par l'examen de l'énoncé suivant :

(360) *Francis a laissé tomber son stylo **par terre**.*

Dans cet exemple, il est possible que *son stylo* soit tombé sur un tapis, sur un plancher, sur le bitume, sur de la terre, sur de l'herbe, sur un tatami, etc. Donc, ici, *terre* possède une représentation assez large et abstraite qui englobe ces entités 'spatiales' dont le point commun serait la propriété suivante du terme *terre* : le niveau le plus bas, soit le niveau le plus 'élémentaire' dans l'espace. Dans l'exemple suivant, la comparaison entre '*par terre*' et '*sur le tapis*', '*sur le sol*', '*sur le tatami*' fait apparaître la différence de statut de l'espace 'terre' par rapport aux autres espaces :

(361) *Francis a laissé tomber son stylo (par terre / sur le tapis / sur le sol / sur le tatami).*

Avec '*par terre*', le déplacement du stylo vers l'espace correspondant à '*terre*' s'interprète comme portant sur la représentation de l'état du stylo : le stylo se trouve maintenant dans un espace qui n'a pas le même statut pour lui que l'espace où il se trouvait avant de tomber. Concrètement, nous pouvons proposer une interprétation comme : « le stylo n'est plus retenu dans l'emplacement où il devrait se trouver ». C'est-à-dire que « terre » (Y) manifeste sa corrélation qualitative d'ordre discriminatoire avec l'espace où se trouvait initialement le stylo. En revanche, avec '*sur le tapis*', etc., le régime de la préposition n'est pas interprétable comme ayant un statut qui porte sur la situation du stylo mais comme une simple précision de l'espace où le stylo se trouve, bref, comme un espace au même titre que les autres espaces.

Les exemples suivants prouvent que *terre*, combiné avec *par*, représente un espace ayant une caractéristique qui se distingue de celle d'autres espaces :

(362) *Jacques a mis Pierre **par terre**.*

Le GV '*mettre Pierre*' n'exprime pas en soi un acte violent, mais, combiné avec *par terre*, la violence de l'acte est exprimée. On imagine, par exemple, une situation de dispute. Or, ce n'est pas le cas avec *sur le tapis* et *sur le sol* :

(363) *Jacques a mis Pierre (sur le tapis / sur le sol).*

Ici, il est tout à fait possible que Jacques ait mis son bébé Pierre soit sur le tapis soit sur le sol pour le faire marcher par exemple.

Si nous revenons à (362), on comprend que le déplacement de Pierre vers « terre » s'accompagne d'un changement qualitatif d'état de *Pierre*, en évoquant que celui-ci, en touchant le sol, a un contact physique qui lui est préjudiciable, qui se fait à son détriment. Nous pouvons penser que l'évocation de ce changement qualitatif d'état provient de la différence qualitative conçue entre l'espace où Pierre se trouvait initialement et l'espace représenté par le terme *terre*. Cette interprétation nous conduit à supposer que Y « terre » est conçu comme ayant un trait discriminatoire par rapport à l'espace de référence pour un sujet.

Ensuite, réfléchissons sur le cas du terme *parterre*, qui désigne une catégorie de places de théâtre ou de stade. Comme dans le cas précédent, le terme *parterre* ne renvoie pas à aux lieux concrets concernés par l'action de s'asseoir sur le sol, sur le tapis, sur un coussin, etc. mais il représente un espace plus abstrait. *Parterre*<sup>290</sup> représente ici une catégorie de places qui est au niveau le plus bas de la salle ou du stade défini par le sol, qui est donc dotée d'un statut qualitatif à part entière par rapport à toutes les autres catégories de place telles que *balcon*, *étage*, *loge*, etc. Plus concrètement, les catégories de place, tout en ayant leur(s) particularité(s), sont divisées en deux types d'espace qui se décrivent comme suit : (*parterre*) vs (*balcon*, *étage*, *loge*, *gradins*, etc.). Ainsi, la catégorie *parterre* représente une caractéristique à part entière dans la totalité de l'espace prise en compte au moment de l'énonciation. Autrement dit, cette catégorie ne se définit que par son trait discriminatoire relativement aux autres espaces (sous-espaces) constituants du 'tout'.

---

<sup>290</sup> Le *parterre* est défini tantôt au sens ancien comme le rez-de-chaussée d'une salle de théâtre où le public se tenait debout, tantôt au sens moderne comme la partie du rez-de-chaussée d'une salle de théâtre derrière les fauteuils d'orchestre.

Enfin, dans l'énoncé suivant, on interprète que Louis est assis *par terre* par défaut, c'est-à-dire en l'absence de chaise, d'un banc, bref, d'un lieu considéré comme localisant ordinairement un sujet.

(364) *Louis est assis par terre.*

Donc, par rapport au positionnement de « Louis », « terre » (Y) est conçu comme manifestant une discrimination qualitative. Le GNy *terre* ne représente donc pas un espace au même titre que les autres mais un type d'espace, donc un espace ayant un statut unique par sa propriété dans la totalité des espaces concernés par le repérage du positionnement de « Louis ». C'est sans doute pour cette caractéristique que (7) exprime une manière d'être du sujet et non pas une simple précision du lieu où celui-ci se trouve.

Ainsi, quelle que soit l'interprétation, « terre » (Y) est considéré, avec *par*, comme l'espace représentant une propriété à part entière, donc discriminatoire par rapport au reste de l'espace pris en compte au moment de l'énonciation. « Terre » (Y) est ainsi conçu comme un type d'espace.

Ces caractéristiques se vérifient par des cas où '*par terre*' est employé dans un contexte concret. Nous allons examiner les cas de '*s'asseoir (assis) par terre*' et '*dormir par terre*'.

#### **(a) Cas de '*s'asseoir par terre*' ou '*assis par terre*'**

L'exemple suivant est un extrait de la chansons intitulée « *S'asseoir par terre* » d'Alain Souchon :

(365) *Tu verras bien qu'un beau matin fatigué  
J'irai m'asseoir sur le trottoir d'à côté  
Tu verras bien qu'il n'y aura pas que moi  
Assis par terre comme ça* (C'est nous qui soulignons.)

Ici, la substitution de '*sur le sol*' à '*par terre*' est parfaitement acceptable sur le plan grammatical. Cependant, ces deux SP (syntagme prépositionnel) n'ont pas un même effet interprétatif : avec '*par terre*', on interprète que le sujet est assis dans un

espace qualitativement dégradant alors que ce n'est pas le cas avec '*sur le sol*'. Nous comprenons la raison pour laquelle l'emploi de '*par terre*' est préférable dans cet extrait où il est question de se reposer (momentanément ou non) sur un trottoir, c'est-à-dire un lieu où l'on ne se trouve pas d'ordinaire pour ce faire. Remarquons aussi l'ajout de '*comme ça*' après '*assis par terre*', qui peut exprimer un certain relâchement. Ainsi, dans (365), « terre » (Y) est conçu comme un espace où un sujet se trouve par défaut, c'est-à-dire comme un espace dont la représentation est fondée sur une discrimination qualitative par rapport aux autres espaces où un sujet se trouve dans une situation 'normale'.

Il en va de même pour l'extrait suivant de la chanson de Louisy Joseph, dont le titre est « *Assis par terre* » et dans laquelle il est question de regard d'un(e) SDF sur le monde :

<i>C'est dans les regards qu'on croise</i>	<i>Refrain :</i>
<i>Elle vous fait presser le pas</i>	<u><i>Assis par terre</i></u>
<i>C'est voir les visages à nos portes</i>	<i>Voir le monde qui défile</i>
<i>Planqués derrière un judas</i>	<i>Et n'avoir pour domicile</i>
<i>C'est dans l'absence d'un sourire</i>	<i>Qu'un bout de trottoir</i>
<i>Qui ne coûterait pas grand chose</i>	<u><i>Assis par terre</i></u>
<i>C'est comme un clou qu'on enfonce</i>	<i>Etre obligé de dire merci</i>
<i>Une violence à petites doses ↗</i>	<i>Pour un euro ou même moins</i>
	<i>Et être seul à tendre la main</i>
	<i>Et être seul à tendre la main</i>

Ici, il est clair que l'espace où le sujet se trouve est représenté comme dégradant. Comme dans le cas précédemment examiné, « terre » (Y) est conçu comme se démarquant qualitativement des espaces où il pourrait se trouver dans une situation ordinaire. La substitution de '*sur le sol*' à '*par terre*' ne paraît pas appropriée compte tenu du contexte.

#### **(b) Cas de '*dormir par terre*'**

Comme dans le cas précédemment analysé, dans '*dormir par terre*', '*par terre*' est interchangeable avec '*sur le sol*' quand le contexte n'est pas fixé alors que ce n'est pas le cas dans un contexte concret.

Considérons le cas suivant, extrait d'une page Web, intitulée « Education canine », qui présente des instructions aux éleveurs de chiens :

« (...) *Certaines pièces doivent être strictement interdites à votre chien, comme la chambre ou la cuisine par exemple. Le chien doit dormir par terre ou dans sa caisse, absolument pas sur un fauteuil, un canapé ou encore pire, dans le lit. (...).* »<sup>291</sup>

Ici, *terre* dans le SP *par terre* représente un espace qui est en contraste ou en opposition avec les espaces où le chien ne doit pas dormir, plus précisément avec les espaces comme fauteuil, canapé, lit, qui sont normalement réservés pour un être humain. Ainsi, '*par terre*' est employé dans un contexte où l'espace correspondant à *terre* est conçu comme fondé sur une discrimination qualitative par rapport aux autres espaces qui sont ici les espaces réservés à l'être humain. Ajoutons que le remplacement de '*par terre*' par '*sur le sol*' ne paraît pas très approprié compte tenu du contexte.

Le cas suivant s'explique de la même manière :

« (...) *Avec ses chiens, Stéphane Bern reconnaît qu'il fait tout ce qu'il ne faut pas faire. "Ils dorment avec moi. Il m'arrive de dormir par terre parce que les chiens dans la nuit me poussent" (...).* »<sup>292</sup>

Ici, la partie '*il m'arrive de dormir par terre*' s'interprète comme « il m'arrive de dormir dans un espace qui est plus bas que le lit et considéré culturellement comme inapproprié au sommeil, pour un être humain, qui est 'terre' ». Ici encore, l'espace représenté par le terme *terre* est conçu comme portant un trait qualitativement discriminatoire par rapport aux espaces quant au positionnement du sujet concerné dans l'énoncé. Cette caractéristique n'apparaît pas si l'on remplace '*par terre*' par '*sur le sol*'.

---

<sup>291</sup> <http://www.chiens-evasion.com/education.html> (Consulté le 28.09.2008).

<sup>292</sup> <http://www.doggybuzz.fr/2009/05/11/stephane-bern-ses-chiens-sont-rois-chez-lui/> (Consulté le 10.07.09).

Finissons par présenter la parole suivante d'une Française, qui avait logé une de ses amies chez elle en lui offrant un *futon* posé sur le sol, à qui la bénéficiaire propose une invitation au restaurant :

(366) « *C'est pas la peine que tu m'invites au restaurant pour t'avoir fait dormir **par terre**.* »

Cette réponse témoigne que l'espace *terre* n'est pas considéré comme un lieu digne pour *dormir*. Ici encore, la substitution de '*sur le sol*' à '*par terre*' ne manifeste pas cette nuance.

Ainsi, nous pouvons confirmer que dans '*par terre*', *terre* représente un espace dont le statut se définit par sa nature qualitativement discriminatoire par rapport aux autres espaces. Autrement dit, « terre » est un espace qui n'a de statut qu'à travers ce caractère discriminatoire par rapport aux autres pour repérer la position de l'objet (au sens large) en question dans l'énoncé.

Nous allons maintenant comparer '*par terre*' et '*à terre*'. Nous verrons que cette comparaison ne fait que confirmer les caractéristiques que nous venons d'expliquer à propos de '*par terre*'.

### (c) Comparaison entre '*à terre*' et '*par terre*'

D'après E. Littré,

« **A terre** se dit de ce qui tombe ou de ce qui est sur le sol, à nos pieds, avec cette idée que ce qui tombe ne touchait pas le sol auparavant. **Par terre** se dit dans le même sens, mais avec cette idée que ce qui tombe touchait le sol auparavant. »<sup>293</sup>

Cette explication n'est pas convaincante car nous entendons couramment dans la vie quotidienne des énoncés contenant la séquence *par terre* dans lesquels ce qui tombe ne touchait pas le sol auparavant :

(367) *Il a laissé tomber son portefeuille **par terre**.*

---

<sup>293</sup> Cité par M. Grevisse (1969 : 915).

(368) *Jean qui chantait debout sur l'estrade a été poussé par Pierre : il est tombé par terre.*

De plus, dans l'exemple suivant, la distinction entre les deux versions ne repose pas sur le fait que 'son adversaire' touchait le sol auparavant ou pas.

(369) *Il a envoyé son adversaire (à / par) terre.*

Quant à M. Grevisse<sup>294</sup>, qui conteste l'explication de E. Littré<sup>295</sup> présentée ci-dessus, il explique que 'à terre' et 'par terre' s'emploient librement à part certaines expressions :

« (...) Ni cette distinction (expliquée par E. Littré) ni certaines autres qu'on a cherché à établir ne sont ratifiées par l'usage ; hors le cas de certaines expressions consacrées comme 'aller ventre à terre', 'mettre pied à terre', les auteurs emploient librement 'à terre' ou 'par terre'. »

Cette explication non plus n'est pas soutenable car, contrairement à ce que dit M. Grevisse, dans la plupart des cas, 'à terre' et 'par terre' sont loin d'être interchangeables comme le montrent les exemples suivants :

(370) *Il a mis son adversaire ( à / ??par ) terre.* (dans un match de catch, jûdô, etc.)

(371) Un chef qui ordonne aux soldats : « ( A /\*Par ) terre ! »

(372) *Le policier a maintenu le malfaiteur (à / ?par) terre.*

(373) *Il est assis (\*à / par) terre.*

(374) *Range tes chaussettes qui traînent (\*à / par) terre.*

(375) *Attention ! Tu vas tomber (\*à / par ) terre !*

(376) *Il a mis son copain (?à / par ) terre.*

(377) *Il a renversé son café (\*à / par ) terre.*

Enfin, une autre explication que nous rencontrons fréquemment est que 'à terre' s'emploie dans un registre soutenu tandis que, comme le dit G. Gougenheim<sup>296</sup> « 'par terre' n'appartient plus guère qu'à la langue populaire ou familière ».

---

<sup>294</sup> *Ibid.* p.915.

<sup>295</sup> Cité par M. Grevisse (*Ibid.* : 915).

<sup>296</sup> *Ibid.* p.303

Cette explication n'est pas valable car, comme nous le voyons entre autres dans (370) et (372), le critère de la différence entre 'à terre' et 'par terre' ne repose pas sur la différence de niveau de langue.

Nous allons donc comparer les deux SP en question afin de proposer une meilleure explication. Commençons par analyser les exemples suivants :

(378)1. *Il a mis son adversaire à terre.* (dans un match de catch, jûdô, etc.)

2. ??*Il a mis son adversaire par terre.* (dans un match de catch, jûdô, etc.)

(379)1. Un chef qui ordonne aux soldats : « *A terre !* »

2. Un chef qui ordonne aux soldats : « *\*Par terre !* »

(380)1. *Le policier a maintenu le malfaiteur à terre.*

2. ?*Le policier a maintenu le malfaiteur par terre.*

(381)1. (Des matelots) *On va descendre à terre.*

2. (Des matelots) ?*On va descendre par terre.*

Dans le deuxième énoncé de chaque paire, l'emploi de *par* est exclu ou étrange. La particularité contextuelle des premiers énoncés (avec *à*) de chaque paire est que *terre* représente un espace dont le statut est préconstruit par rapport à X, et que, en général, la relation X-Y correspond à une action ayant un sens précis dans le contexte : dans (378)1, à propos d'une compétition sportive où le sujet a battu son adversaire ; « terre » (Y) est conçu comme espace marquant « l'échec » dans la règle du jeu. C'est-à-dire que Y « terre » est un repère préconstruit par rapport au procès X qui concerne l'action effectuée sur son adversaire. Ensuite dans (379)1, contextuellement, *terre* s'interprète comme « un lieu qui permet d'éviter des risques »<sup>297</sup>. Y « terre » a donc un statut préconstruit par rapport au procès X « se positionner » qui n'est pas explicité dans l'énoncé. De même, dans (380)1, s'agissant d'une immobilisation du malfaiteur, *terre* a donc un statut bien précis pour le procès X « maintenir le malfaiteur » dans le contexte. Enfin, (381)1 se dit dans une situation de débarquement. *Terre* représente le lieu visé dans le déplacement exprimé par le procès X « descendre ».

---

<sup>297</sup> A partir de cette explication concernant l'exemple (12), nous pouvons facilement comprendre pourquoi, dans la consigne d'instructions en cas de tremblement de terre, on emploie l'expression *à terre* mais non pas l'expression *par terre* : « *Si vous êtes à l'étage, ne pas sortir, se mettre à terre, se déplacer le moins possible.* »

Ce statut spécifique de Y préconstruit par rapport à X se manifeste, pour de nombreux cas, par la possibilité d'être paraphrasé par un verbe (ou GV)<sup>298</sup> :

(378)1 *Il a mis son adversaire à terre.* (dans un match de catch, de jûdô, etc.)

→ *Il a battu son adversaire.*

(381)1 *On va descendre à terre.*

→ *On va atterrir.*

Ainsi, la préposition *à* est employée dans un contexte où *terre* représente un espace ayant un statut préconstruit par rapport à X - ce qui n'est pas le cas avec l'expression *par terre*. Examinons les cas où seul *par* est accepté au détriment de *à* :

(382)1. ?*Il a mis son copain à terre.*

2. *Il a mis son copain **par** terre.*

(383)1. \**Il a renversé son café à terre.*

2. *Il a renversé son café **par** terre.*

(384)1. \**Odile a laissé tomber son plat à terre.*

2. *Odile a laissé tomber son plat **par** terre.*

Ici, l'utilisation de *à* n'est pas possible ou étrange. Dans (382)2, « son copain » a été mis dans un lieu où il ne se trouve pas normalement, c'est-à-dire qu'il se trouve dans un espace représentant une certaine particularité par rapport à son lieu de référence, au lieu où un être humain est censé se trouver habituellement. Ici, tout en possédant un trait discriminatoire par rapport au lieu de référence, *terre* n'a de statut que compte tenu de son rapport avec l'autre espace (ici, le lieu de référence). Dans (383)2, *son café* s'est répandu dans un endroit où une boisson ne se trouve pas normalement. Dans (384)2, il en est de même pour le plat qui est tombé. Ainsi, avec '*par terre*', les propriétés de « terre » sont ici interprétées relativement au lieu de référence respectivement de '*son copain*', de '*son café*', de '*son plat*', et n'ont de statut que compte tenu de son caractère discriminatoire par rapport à ce lieu. Donc, il est vrai que le statut de « terre » se distingue de celui du lieu de référence, le premier n'est pas préconstruit pour repérer X contrairement au cas de '*à terre*'. Ces

---

<sup>298</sup> A ce propos, rappelons qu'il existe d'autres emplois de *à* manifestant le même phénomène :

1) *cuire à la poêle* → *poêler*

2) *mettre à la poubelle* → *jeter*

Précisons que ce type de phénomène a été expliqué par P. Cadiot (1997b).

caractéristiques se manifestent par l'impossibilité pour les énoncés - contrairement aux multiples emplois de 'à terre' que nous avons étudiés plus haut - d'être paraphrasés par un verbe (ou GV) : par exemple, 'mettre son copain par terre' ne peut pas être paraphrasé par un verbe comme c'est le cas pour 'mettre son adversaire à terre', que l'on peut paraphraser comme « *battre son adversaire* ».

Maintenant que nous avons suffisamment éclairci la différence entre *à terre* et *par terre*, nous comprenons la raison pour laquelle le contexte de l'extrait suivant favorise la séquence 'à terre' mais non pas celle de 'par terre' alors que cette dernière est acceptable grammaticalement. Il s'agit de l'extrait du *Roman de Renard* (XII<sup>e</sup> siècle) traduit en français d'aujourd'hui<sup>299</sup> :

(385) « (...) *Tiécelin, le corbeau, vient tout droit au lieu où était sire Renard. Les voilà réunis à cette heure, Renard dessous, l'autre sur l'arbre. La seule différence, c'est que l'un mange et l'autre bâille. Le fromage est un peu mou ; Tiécelin y frappe de si grands coups, du bout du bec, qu'il l'entame. Malgré la dame qui tant l'injurie quand il le prit, il en mange, et du plus jaune et du plus tendre. Il frappe de grands coups, avec force ; à son insu, une miette **tombe à terre**, devant Renard qui l'aperçoit. Il connaît bien pareille bête et hoche la tête. Il se dresse pour mieux voir: il voit Tiécelin, perché là-haut, un de ses vieux compères, le bon fromage entre ses pattes.* (...) »

Surtout, dans la partie soulignée (par nous), l'auteur focalise l'attention, à travers la réaction du Renard, sur la localisation finale de l'entité qui tombe (*une miette*) mais non sur le passage même entre deux lieux (du bec du corbeau vers la 'terre'). La localisation finale de la miette correspond à 'terre', le lieu où se trouve le Renard. Dans le récit, Renard, qui est sur la terre et qui ne peut pas se mettre dans l'arbre comme Corbeau, attend que ce dernier laisse tomber ce qu'il a dans son bec. À partir de cette caractéristique contextuelle, nous pouvons supposer que, dans (385), 'terre' est un repère préconstruit comme repère de la position de la *miette*, position résultant du procès *tomber*. Si l'on remplace 'à terre' par 'par terre', il en va tout autrement :

---

<sup>299</sup> <http://www.corpusetampoises.com/cae-20-deluol-lafontaine.html> (Consulté le 24.06.2007)

(386) « (...) *Il frappe de grands coups, avec force ; à son insu, une miette tombe par terre, devant Renard qui l'aperçoit. Il connaît bien pareille bête et hoche la tête. (...)* ».

Ici, on imagine que l'auteur insiste plutôt sur le passage même de la miette entre deux lieux, depuis le lieu où se trouvait initialement la miette vers le lieu 'terre' où s'achève son itinéraire, ce lieu représentant un écart qualitatif par rapport au premier. Contrairement au cas de 'à terre', la localisation finale de la miette, à savoir la 'terre', n'est concevable comme marquant une position ayant un statut préconstruit par rapport à la position de la *miette*. C'est-à-dire que « terre » (Y) ne reçoit pas son statut autonome de la position de la miette mais de sa propriété discriminatoire par rapport à la position initiale de la miette.

Dans le texte original (385), l'emploi de 'à terre' est adéquat mais non pas celui de 'par terre' car il ne s'agit pas simplement du passage de la *miette* entre deux lieux qualitativement discriminatoires mais du positionnement de celle-ci dans un lieu qui – nous l'avons dit plus haut – possède un statut préconstruit comme localisation de la *miette*.

#### 1.2.1.4. *envoyer un plat par la figure / envoyer un navire par le fond*

L'expression 'X par terre' une fois analysée, nous pouvons appliquer notre explication à des expressions telles que 'envoyer à qn. un plat par la figure', 'envoyer un navire par le fond'. Le point commun entre ces expressions et celles comportant la séquence 'par terre' est que, contrairement à un cas tel que *les voitures se sont heurtées par l'avant*, le régime de la préposition n'est pas remplaçable par un autre terme de 'la même classe' :

(387) *envoyer un plat par (la figure /\*le bras /\*la jambe /\*le pied /\*le ventre, etc.)*

(388) *envoyer un navire par (le fond /\*le milieu /\*la surface)*

Donc, ici encore, nous pouvons penser que *la figure* et *le fond* expriment une particularité dans les exemples en question.

Commençons par analyser le cas de (387). Par cet exemple, nous comprenons que le terme *figure* a un statut différent par rapport aux autres parties du corps. De

plus, le terme *figure* n'est pas remplaçable par d'autres termes tels que (*le*) *visage*, (*la*) *face* alors que ces termes désignent à peu près la même partie du corps :

(389) *envoyer un plat par (la figure /\*la face /\*le visage )*

*Le visage* représente une des parties du corps au même titre que les autres parties sans évoquer un statut qualitativement significatif. Dans le cas du GN '*la face*', on peut associer à ce GN une représentation particulière comme nous le voyons dans des expressions telles que '*sauver la face de qn.*', '*faire face à qch.*' : *face* désigne une partie corporelle antérieure d'un individu à travers laquelle ce dernier entretient son rapport avec le monde extérieur. *Face* met donc l'accent sur l'expression d'un individu mais non pas sur son intériorité. Enfin, dans le cas du terme *figure*, comme nous pouvons l'imaginer à partir d'expressions telles que '*faire bonne figure*', '*triste figure*', '*sa figure a bien changé depuis deux ans*', sont évoqués un caractère représentatif pour un objet ou pour un individu, la manifestation des propriétés de cet objet ou individu.

À partir de ces réflexions, nous déduisons que le terme *figure* désigne la partie représentative d'un individu alors que ce n'est pas le cas avec *face* et *visage*. C'est-à-dire que *figure* a un statut à part entière parmi les constituants du corps d'un individu, autrement dit un statut qualitativement discriminatoire par rapport au reste du corps. Ces observations se trouvent en conformité avec l'interprétation de l'expression *envoyer un plat par la figure* : *attaquer quelqu'un dans sa partie représentative, donc sa partie la plus importante significativement.*

Dans l'expression *envoyer un navire par le fond*, le terme qui suit *par* ne peut pas être remplacé par *le milieu*, ni, bien sûr, par *la surface*. Cette expression exprime le dégât causé à « un navire » qui se déplace depuis la surface vers le fond de la mer. Pour un navire, 'la surface' (de la mer) est la position de référence, plus concrètement, la seule position dans laquelle il peut effectuer sa fonction en tant que navire. Vu l'interprétation de l'expression en question, *le fond* y représente un espace qui s'oppose à 'la surface' par les propriétés discriminatoires par rapport à celles de 'la surface'. L'hypothèse peut être avancée que la position 'le milieu' ne peut pas se combiner avec *par* du fait que, *a priori*, ses propriétés ne sont pas suffisamment discriminatoires par rapport à celles de 'la surface'. Ainsi, pour le procès « envoyer

un navire » (X), *la surface* et *le fond* ne représentent pas de simples positions sur ou dans la mer. Cette expression est du même type d'interprétation que *tomber par terre* dans la mesure où l'on part de la position de référence pour l'entité concernée (*un navire* dans '*envoyer un navire par le fond*' et le sujet du procès *tomber* dans '*tomber par terre*').

### 1.2.2. Condition atmosphérique qualitativement singulière

Dans cette sous-section, nous allons étudier les types d'emploi suivants :

(390) **Par** *un beau matin de printemps, un chevalier fit son entrée dans le village.*

(391) **Par** (*les temps qui courent / un temps pareil / ce temps*), ~

Ces emplois de *par* ont pour leur point commun le fait que le régime de cette préposition représente une condition atmosphérique. Mais leurs caractéristiques formelles et interprétatives n'étant pas identiques, nous allons les examiner séparément.

#### 1.2.2.1. Emploi du type : *Par un beau matin de printemps*

Nous allons analyser des exemples du type :

(392) *Par un beau matin de printemps, un chevalier fit son entrée dans le village.*

(393) *Par une belle matinée d'été, le Prince partit en pèlerinage.*

(394) *Par un beau clair de lune, tout seul je me promenais*<sup>300</sup>.

Dans ce type d'emploi de *par*, la structure du SP est : *par* + un(e) + adj. + N.

Selon nos informateurs, les expressions telles que *par un beau matin de printemps*, ... sont souvent employées surtout dans un domaine littéraire et, de plus, au début d'une scène. Aussi, par le fait que la proposition qui suit le SP représente en général un fait hautement événementiel (par exemple dans 392-393), nous pouvons facilement deviner qu'il est question d'introduire un événement sur la scène discursive, événement important dans le développement du discours.

---

<sup>300</sup> Extrait de la chanson s'intitulant « *Par un beau clair de lune* » dont la parole est disponible sur Internet : <http://ulyse.ange.free.fr/Par%20un%20beau%20clair%20de%20lune.html> (Consulté le 15.11.2008).

Ce rôle d'introduction d'un événement se confirme par le fait que, comme l'a remarqué A.-M. Berthonneau<sup>301</sup>, la négation est très difficilement acceptée. Voici les exemples présentés par cette linguiste :

(395) *\*Par un beau jour d'été, il ne revient pas de la guerre.*

(396) *?Il ne quitta pas la France par un beau jour d'été mais par un beau jour d'hiver.*

Ainsi, dans ce type d'emploi de *par*, la production d'un événement à introduire n'est pas mise en cause, c'est-à-dire que l'énoncé part de l'évidence de l'existence d'un événement à introduire.

Maintenant, examinons les caractéristiques du régime de *par* pour ce type d'emploi. La première est que le régime de *par* n'exprime pas une indication de date ou d'époque :

(397) *Par (\*10h /\*un matin /\*un jeudi soir / un beau matin de printemps / une chaude journée d'été / une belle soirée ), un chevalier fit son entrée dans le village.*

Ainsi, *par* n'accepte qu'un GN qui peut s'interpréter comme un moment spécial, doté d'une qualification particulière. Or, sans *par*, comme l'exemple suivant le montre, il est question d'introduire un repère temporel :

(398) *(A 10 h / Un matin / Un jeudi soir / Un beau matin de printemps /\*une chaude journée d'été /\*une belle soirée ), un chevalier fit son entrée dans le village.*

Les GN comme *une chaude journée* et *une belle soirée* ne sont pas acceptables, ne pouvant pas représenter un repère temporel.

Une autre caractéristique formelle de ce type d'emploi de *par* est que l'adjectif est systématiquement antéposé.

(399) 1. *Par (une belle matinée d'été / ?? une matinée belle d'été), le Prince partit en pèlerinage.*

2. *Par (une chaude journée d'été / ?? une journée chaude d'été), le Prince*

---

<sup>301</sup> 1989, p.301.

*partit en pèlerinage.*

Antéposés, les adjectifs *belle* et *chaude* fonctionnent sur le mode d'un centrage mais non pas sur le mode de l'attribut.

Dans le cas du syntagme '*très + adj.*', la postposition n'est pas inacceptable mais son antéposition est préférable, selon nos informateurs, pour son caractère 'littéraire' :

(400) 1. *Par (+ une très belle matinée d'été / – une matinée d'été très belle), le Prince partit en pèlerinage.*

2. *Par (+ une très chaude journée d'été / – une journée d'été chaude), le Prince partit en pèlerinage.*

Par ces caractéristiques, nous déduisons que, dans le SP de cet emploi, le régime de *par* représente une entité spécifique.

Notons qu'avec l'emploi de *par* en question ici, le SP en *par* se trouve dans la plupart des cas dans une position de thématization<sup>302</sup>. Vu le fonctionnement de la thématization (du syntagme prépositionnel), nous pouvons penser que ce qui est représenté par le régime de *par* se trouve listé dans une série de situations possibles concevables pour l'évènement qui débute la scène.

Les observations faites jusqu'ici nous permettent de déduire que, dans ce type d'emploi de *par*, le SP sert à spécifier la situation de la scène du récit pour introduire un évènement. Nous supposons pouvoir résumer cet emploi en quatre points.

- 1) L'énonciateur envisage d'introduire un évènement sur la scène du récit et de spécifier la condition atmosphérique de la production de cet évènement qui se définit comme X. Ce qui fait que, d'une part, on distingue deux stades, à savoir « le stade où l'évènement est introduit » (S2) et « le stade où l'énonciateur envisage cette introduction » (S1).
- 2) La possibilité du passage entre ces deux stades est potentiellement déjà assurée car, quelle que soit la spécification de la circonstance de sa production, l'évènement peut être introduit.

---

<sup>302</sup> Effectivement, dans A.-M. Berthonneau (*Ibid.* : 300), l'antéposition du syntagme prépositionnel est attestée dans tous les exemples cités pour cet emploi de *par* sauf des cas comme '*On ne met de ciré que par grand vent.*'.

- 3) Précédé de *par*, Y est défini comme faisant partie d'une série de conditions atmosphériques spécifiques. C'est-à-dire que, dans cette série, Y se distingue des autres conditions atmosphériques par son caractère discriminatoire qualitatif.
- 4) Par la sélection de Y, le passage entre S1 et S2 s'actualise.

Ainsi, dans cet emploi de *par*, Y manifeste son statut spécifique dans le 'tout' qu'est la série de conditions atmosphériques spécifiques. Dans ce cas, nous pouvons établir un lien entre cet emploi et, entre autres, les emplois du type *être assis par terre*, dans lequel *terre* est un lieu ayant une spécificité qu'aucun d'autre lieu ne possède.

Dans l'emploi que nous allons analyser, la valeur spécifique de Y est due au terme déictique (ou un terme ayant une valeur déictique) contenu par le régime de *par*.

#### 1.2.2.2. Le régime de *par* désigne la condition atmosphérique du moment

de l'énonciation

Dans cette sous-section, nous traitons le type d'emploi dans lequel le régime de *par* a une valeur déictique. Soit les emplois suivants :

- (401) *Tu sors par (ce temps / cette pluie / ce vent / ce froid) ?!*
- (402) **Par** les temps qui courent, on devient dépressif.
- (403) **Par** (le temps qu'il fait / un temps pareil), il vaut mieux rester à la maison<sup>303</sup>.

Dans (401), la valeur déictique du régime de *par* est évidente de par l'emploi d'un adjectif déictique *ce(tte)*. Dans (402)-(403), la valeur déictique est identifiable par des qualificatifs du GN *le(s) temps*, à savoir les qualificatifs '*qui courent*', '*qu'il fait*' et *pareil*, qui permettent à chacun des régimes de *par* de référer à la condition atmosphérique qui ne peut être identifiée que dans la situation de l'énonciation.

Contrairement au cas du type d'emploi '*par un beau matin de printemps ~*', dans (401)-(403), il n'est pas indispensable que le SP en *par* contienne un adjectif antéposé, ni de syntagmes comme *d'été*, qui marquent la spécificité de la condition atmosphérique représentée par le régime de *par*, la spécificité étant assurée par la valeur déictique du régime de *par* : à partir du moment où l'on prononce '*ce temps*', il

<sup>303</sup> Exemple emprunté au *Dictionnaire des prépositions françaises*, p.294.

s'agit d'un temps spécifique par son existence unique. Par conséquent, le fait que le référent de *ce temps* soit un temps qualitativement spécifique ne peut pas être mis en cause.

### 1.2.3. *parce que*

Le syntagme *parce que*, qui introduit une cause, s'analyse comme composition de '*par+ce+que*'. Or, on distingue en général ce cas de celui de son homophone que l'on écrit *par ce que*, comme dans les emplois suivants où le régime de *par* est concevable comme déclenchant le changement d'état représenté dans la partie qui précède *par* :

(404) *Jean est très étonné par ce qu'il a entendu.*

(405) *Patrice est scandalisé par ce qu'il a appris.*

Par exemple, dans (404), le passage d'état entre l'état de référence et l'état résultant « très étonné » de Jean a été causé par « ce qu'il a entendu ». Nous considérons que ce cas de *par ce que* partage les mêmes caractéristiques que celles du premier cas de figure que nous avons analysé plus haut. Nous supposons que si l'on est amené, aujourd'hui, à écrire la composition '*par+ce+que*' de deux *manières* différentes, c'est à cause de leurs sens très différents : les francophones ont ressenti la nécessité de les distinguer pour la commodité de la communication alors que, selon nous, il n'y a qu'une seule forme '*par+ce+que*'<sup>304</sup> et que ses deux sens s'écrivent de manière différente. Dans les lignes qui suivent, nous traitons uniquement le cas de '*par+ce+que*' introduisant une cause, donc sous la forme de *parce que*.

Considérons les exemples suivants :

(406) (La mère gronde son enfant et ce dernier lui répond.) :

(mère) : '*Pourquoi t'as fait ça !?*'

---

<sup>304</sup> En japonais, nous trouvons abondamment ce type de 'pseudo' homophones, qui sont considérés comme des mots d'origine différente. Prenons comme exemple le cas de *kaku* (écrire, gratter, etc.). Les dictionnaires considèrent que le cas de *kaku*, qui signifie 'écrire' et qui s'écrit comme 書く, est un mot différent d'un autre *kaku*, dont le sens est 'gratter (le dos par ex.)' et qui s'écrit comme 掻く alors que ces 'deux' *kaku* peuvent être considérés comme deux sens différents d'une seule forme (d'un seul mot). À propos de ce type de phénomène 'homophonique', il existe une étude intéressante effectuée par T. Itô, rédigée en français et consultable en ligne : « *Nozoku (entrevoir / excepter) est-il polysémique ?* » : [http://library.nakanishi.ac.jp/kiyou/gaidai\(35\)/04.pdf](http://library.nakanishi.ac.jp/kiyou/gaidai(35)/04.pdf).

(enfant) : '*Parce que.... parce que...*'

Par l'interrogation « *Pourquoi t'as fait ça ?!* », la mère présente un acte répréhensible et indiscutablement volontaire de son enfant comme *a priori* incompréhensible et lui enjoint d'indiquer ses raisons. C'est-à-dire que la mère essaye de savoir ce que son enfant envisageait au moment où il a effectué le procès « faire ça » (X). Ce que l'enfant envisageait, qui est donc considéré comme visée, correspond à « quoi » introduit par *pour*, qui demande une précision. Ainsi, avec l'interrogation *Pourquoi ~ ?*, l'énonciateur pose une visée-repère à laquelle X (ici « faire ça »), instable au moment de l'énonciation, doit être renvoyé pour être stabilisé.

Cette relation entre X et une visée est contingente dans le sens où elle ne relève pas d'une relation nécessaire<sup>305</sup>. Ce qui fait qu'il existe plusieurs choix possibles pour repérer X<sup>306</sup>. L'existence de plusieurs choix possibles est manifestée dans la réponse de l'enfant qui cherche à choisir une raison parmi l'ensemble des possibilités<sup>307</sup>. Parmi celles-ci, un conflit se crée car elles sont tous susceptibles d'être le repère pour X. Au moment où l'enfant sélectionne une possibilité, ce conflit disparaît et son objectif (la justification de son acte) se réalise.

Dans la réponse *parce que*, qui s'analyse donc comme *par ce que*, il est important de remarquer qu'il existe un terme déictique, à savoir *ce*. Ce terme se réfère à une entité unique, qui n'est identifiable qu'au moment de l'énonciation, dont la spécificité est d'évidence. Par conséquent, Y « ce que ~ » implique en soi son caractère discriminatoire par rapport à tous les autres choix potentiels.

L'exemple suivant, qui est la reprise d'une des paroles publicitaires de l'Oréal, fait apparaître les caractéristiques que nous venons d'expliquer à propos de *parce que* ~ :

(407) « L'Oréal, *parce que* vous le valez bien. »

---

<sup>305</sup> J.-J. Franckel, D. Paillard et E. Saunier (1997 : 60) :

« Dans le cas de *P parce que Q*, on peut considérer qu'il n'y a pas de relation nécessaire entre *P* et *Q* ; *Q* est une construction seconde à partir de laquelle on valide l'événement ( *légitimation-justification* ) ».

<sup>306</sup> Dans la réponse *Parce que ~ ?*, X, qui correspond à X dans l'interrogation *Pourquoi ~ ?*, est implicite.

<sup>307</sup> Dans les cas de *car* et *puisque*, la sélection d'un choix parmi d'autres n'est pas concevable.

L'impact publicitaire de cette parole est très forte de par son caractère inattendu : en général, on s'attend à la présentation d'une raison du choix de la marque qui mettrait en valeur le produit de cette marque. Or, la raison présentée ici, à savoir *parce que vous le valez bien*, tient à la valorisation directe non du produit mais du client<sup>308</sup>. Mais la force de l'impact de cette parole est en corrélation avec la caractéristique de *parce que* qui, comme nous venons de le voir, se distingue, par sa spécificité, des autres choix potentiels pour recommander la marque l'Oréal : valorisations diverses du produit ou du fabricant, autres valorisations du client. En effet, la glose de (407) est : 'Nous recommandons la marque l'Oréal parce que, entre autres, vous le valez bien'. Si l'on substitue *car* ou *puisque* à *parce que*, l'impact est assez différent :

- (408) 1. « L'Oréal, car vous le valez bien. »  
2. « L'Oréal, puisque vous le valez bien. »

Dans ces deux cas, il n'apparaît pas que la partie '*vous le valez bien*' représente une raison sélectionnée au détriment des autres raisons possibles pour la recommandation de la marque en question.

Ce caractère de *parce que*, à savoir l'élimination de tous les autres choix potentiels, peut expliquer, comme nous allons le voir, la raison pour laquelle il n'est pas fréquent que ce syntagme apparaisse en tête de la phrase.

#### Cas d'antéposition de '*parce que* ~'

Il est fréquent que les enseignants et les manuels de français expliquent que *parce que* n'est pas antéposé en général contrairement au cas de *puisque*. Certes il est vrai que l'on ne rencontre pas fréquemment le cas d'une antéposition de *parce que* mais il est aussi vrai que ce cas n'est pas d'une extrême rareté. Nous verrons que la basse fréquence d'apparition du cas d'antéposition de *parce que* est due au rôle de *par*.

---

<sup>308</sup> Il s'agit en fait d'une valorisation indirecte du produit à travers la valorisation explicite du client, ici par flatterie à partir de la notion de valeur : « Vous êtes donc digne des produits l'Oréal » ou : les gens de valeur n'utilisant que des produits de valeur, les produits l'Oréal sont de grande valeur puisque vous êtes des gens de valeur.

Considérons les exemples suivants :

- (409) « *Parce qu'ils ont dû eux-mêmes apprendre dès l'enfance, pour se protéger, à séparer en eux les parties saines des parties blessées, les pervers continuent à fonctionner d'une façon morcelée. (...) Parce qu'ils se sentent impuissants, les pervers craignent la toute-puissance qu'ils imaginent des autres.* »<sup>309</sup> (C'est nous qui soulignons.)
- (410) « *Parce que Dieu m'aime, il est lent à perdre patience avec moi.* »<sup>310</sup>
- (411) « *Parce que chaque histoire est unique, elle mérite d'être racontée* » (Titre d'un article)<sup>311</sup>
- (412) « *Parce que la téléphonie mobile vous accompagne partout, elle soulève des questions dans plusieurs domaines : technologie, société, environnement, santé...* »<sup>312</sup>

Nous remarquons l'effet plutôt emphatique de chacun de ces messages comme si, dans (409)-(410) en particulier, l'énonciateur n'acceptait aucune autre raison possible pour justifier le contenu de la partie qui précède le SP '*parce que ~*'. Cet effet est bien dû à l'antéposition du SP '*parce que ~*' car, si l'on postpose ce SP, cet effet disparaît :

- (409)' « *Les pervers continuent à fonctionner d'une façon morcelée parce qu'ils ont dû eux-mêmes apprendre dès l'enfance, pour se protéger, à séparer en eux les parties saines des parties blessées. (...)* ».
- (412)' « *La téléphonie mobile soulève des questions dans plusieurs domaines : technologie, société, environnement, santé... parce que la téléphonie mobile vous accompagne partout* ».

Dans (409)'-(412)', la proposition introduite par *parce que* s'interprète comme une simple justification de ce qui est exprimé dans la partie qui précède le SP *parce que*.

---

<sup>309</sup> M.-F. Hirigoyen, *Le harcèlement moral* (1999 : 164).

<sup>310</sup> <http://www.pasteurweb.org/fc/VieChretienne/Poeme.htm> (Consulté le 11.04.2008)

<sup>311</sup> <http://www.issy.com/index.php/fr/entreprises/actualites/parce-que-chaque-histoire-est-unique-elle-merite-d-etre-racontee> (Consulté le 29.07.2009)

<sup>312</sup> <http://www.institutionnel.bouyguetelecom.fr/notre-entreprise/helena-notre-community-manager>  
1 (Consulté le 4.03.2009)

Dans (409)- (412), si l'antéposition du SP *parce que* a un effet emphatique, c'est parce qu'étant donné les caractéristiques de *par*, précisées plus haut, l'énoncé commence par l'introduction d'un unique repère qui a été retenu parmi toutes les possibilités pour justifier X. L'antéposition du SP *parce que* a ainsi l'effet interprétatif suivant : « C'est seulement pour la raison Y que X est justifié ». Cette antéposition exprime donc que le contenu de la proposition introduit par le SP en question est indiscutable. D'où une forte conviction de l'énonciateur portant sur ce contenu comme justification de X ressentie par l'interlocuteur. Nous pouvons comprendre pourquoi l'antéposition '*parce que ~*' est relativement rare surtout dans une conversation ordinaire. C'est parce que nous sommes rarement situés dans une situation où nous commençons un énoncé par l'introduction d'une justification que nous considérons comme indiscutable.

#### 1.2.4. Evaluation qualitative d'une entité par un de ses éléments constitutifs

Nous allons aborder le type d'emploi de *par* manifesté dans les exemples suivants :

(413) *Cette initiative est en fait une œuvre morale **par** le fond.*

(414) *Son livre n'est littéraire que **par** la forme.*

(415) *Il est grand **par** l'esprit.*

Dans ce type d'emploi, d'une part, la partie qui précède la préposition contient une qualification attributive portée sur une entité et, d'autre part, le régime de *par* représente une des parties (abstraite ou non) constitutives de cette entité. Souvent, ces 'parties constitutives' sont binaires : dans (413), « le fond » (Y) implique son opposition avec 'la superficie'(Y') ; dans (414), « la forme » (Y) s'oppose avec 'le fond' (Y') ; et enfin, dans (415), « l'esprit » forme une paire avec 'la taille' (Y'). Nous pouvons donc déduire qu'une entité (respectivement « cette initiative », « son livre » ou « il ») est envisagée à travers l'opposition de deux domaines constitutifs, Y étant l'un d'eux.

Réfléchissons sur l'interprétation de ces trois énoncés. Pour les deux premiers exemples, l'interprétation ne paraît pas poser de problème : dans (413), « cette

initiative » est jugée comme œuvre morale par le biais des propriétés manifestées par son fond (Y) par contraste avec ses apparences, avec ‘la superficie’(Y’). De même dans (414), « son livre » est jugé littéraire uniquement par le biais des propriétés manifestées par sa forme. C’est-à-dire que, dans ces énoncés, Y (« le fond » ou « la forme ») n’est pas l’objet du jugement mais il est un des domaines constitutifs du ‘tout’, dont les propriétés servent de fondement au jugement porté sur le ‘tout’ (respectivement, « cette initiative » dans 413, et « son livre » dans 414). En ce sens, Y est un accès à l’attribution d’un jugement sur une entité : par exemple dans (413), Y est un accès à la validation du jugement ‘« cette initiative » - être une œuvre morale’ (X). Pour ce qui est de (415), il est vrai qu’on pourrait penser pouvoir l’interpréter comme : « Son esprit est grand », mais, compte tenu des caractéristiques interprétatives que nous venons de préciser concernant (413)-(414), nous pouvons supposer que l’interprétation de cet énoncé est : « Il est qualifiable comme ‘grand’ par le biais de ce que l’on observe à propos de son esprit ». Notons aussi que, selon nos informateurs, l’énoncé (415) implique que « il n’est pas grand par la taille ».

Ainsi, la caractéristique interprétative de ce type d’emploi de *par* est que le rapport X-Y manifesté par l’énoncé implique que le rapport X-Y’ a été écarté par l’énonciateur, et que, plus précisément, l’accès par Y’ à tel ou tel jugement portant sur l’entité en question est barré. Nous retrouvons le même mécanisme que celui pour l’emploi du type « *Le voleur est entré (dans la maison) par la fenêtre* » qui exprime que l’entrée à l’intérieur de la maison a été assurée par l’accès « fenêtre » (Y) mais non pas par d’autres accès (Y’) : le rapport potentiel X-Y’ est barré. Nous pouvons reformuler cette affirmation ainsi : le rapport X-Y est fondé au détriment du rapport potentiel X-Y’.

Compte tenu de ces observations, nous pouvons résumer le cas de « *Cette initiative est une œuvre morale par le fond* » comme suit :

- *par* distingue deux stades en hiatus concernant X : S1, le stade où l’énonciateur vise la validation de la caractérisation ‘« cette initiative » - être une œuvre morale’, et S2, le stade où cette caractérisation est validée ;
- il existe plusieurs accès (en l’occurrence, deux accès) possibles pour atteindre le stade visé S2, ces accès possibles correspondant ici aux domaines constitutifs de l’entité représentée par le déictique *ce* ;

- Y est un accès sélectionné au détriment de l'autre accès Y' pour atteindre le stade S2.

En fin de compte, la différence entre le cas de « *Le voleur est entré (dans la maison) par la fenêtre* » et celui de « *Cette initiative est une œuvre morale par le fond* » est la suivante : dans le premier, le passage entre les deux stades S1 et S2 correspond au passage entre deux états alors que ce n'est pas le cas avec le deuxième, dans lequel il est question de l'attribution d'un jugement sur une entité. Une autre différence est que, dans le premier, Y est un accès parmi plusieurs tandis que, dans le deuxième, Y est l'un des deux accès. Il n'empêche que, dans les deux cas, la sélection de Y comme accès signifie le barrage de tous les autres accès possibles pour atteindre le stade S2.

L'énoncé suivant nous fait découvrir un aspect important de ce type d'emploi de *par* :

(416) *Il est petit par la taille mais il est grand par l'esprit.*

Ici, contrairement aux cas précédents, deux propositions sont juxtaposées. Décrivons la première proposition comme *X1-Y1* et la deuxième proposition comme *X2 - Y2*, et définissons *X1* comme « il - être petit », *Y1* « la taille », *X2* « il - être grand » et *Y2* « l'esprit ».

Puisque, comme nous l'avons dit plus haut, Y n'est pas l'objet du jugement mais ce sur quoi le jugement sur la personne est fondé, l'interprétation de cet énoncé est : « Si on le juge par le critère 'taille', il est qualifiable comme petit, mais si on fonde le jugement sur lui par le critère 'l'esprit', il est qualifiable comme grand ». Ici, il est important de noter que chaque proposition exprime un jugement porté sur la personne en entier. L'interprétation suivante, dans laquelle chaque qualification ne concerne qu'une partie constitutive de la personne, est donc erronée : « Sa taille est petite mais son esprit est grand ».

Le plus intéressant est que, si l'on sépare les deux propositions comme dans cet énoncé, l'une des deux devient inacceptable :

(417) ?*Il est petit par la taille.*

(418) *Il est grand par l'esprit.*<sup>313</sup>

Dans cette différence d'acceptabilité, sont concernés l'affinité entre les qualifications comme *petit*, *grand* et chaque domaine (« la taille » et « l'esprit ») d'une personne. *A priori*, quand il s'agit d'une personne, les adjectifs *petit* ou *grand* ont une grande affinité avec la taille de la personne. Cette affinité permet, dans (418), de déduire qu'il y a un autre domaine de la personne qui était potentiellement associé à la qualification 'grand' pour juger la personne. Donc, ici, la relation d'interdépendance et de discrimination entre les domaines constitutifs de la personne, à savoir Y (« l'esprit ») et Y' (« la taille ») est acquise pour juger la personne. Par contre, l'affinité élevée entre *petit*, *grand* et la taille d'une personne engendre d'abord en (417) un pléonasme, et, ensuite, ne permet pas d'évoquer, d'une façon suffisamment claire, un autre domaine que « la taille » qui peut être concerné par ces qualifications à propos d'une personne. Donc, il n'est pas possible de concevoir l'existence d'un domaine avec lequel Y peut entretenir une relation à la fois d'interdépendance et de discrimination pour juger la personne.

Ainsi, avec le type d'emploi de *par*, il est nécessaire que l'énoncé évoque clairement l'existence d'un autre accès au stade visé (S2) au détriment duquel Y a été retenu comme accès.

L'énoncé suivant, dans lequel la partie correspondant à X ne contient pas d'adjectif mais un GV, s'analyse de la même façon que les cas précédemment examinés dans cette sous-section :

(419) *Il ne faut pas juger d'un homme par ce qu'il ignore, mais par ce qu'il sait.*

Ici, ce qui est visé est 'l'effectuation d'un jugement portant sur un homme' (stade visé : S2). Les domaines d'un homme sur lesquels porte un jugement entretiennent ici une relation binaire qualitativement discriminatoire. L'énoncé (419) manifeste un cas où l'accès au stade visé non retenu est explicité : dans (419), l'accès « ce qu'il ignore », accès au stade visé, est barré.

---

<sup>313</sup> Même si l'on inverse les adjectifs, le résultat de l'acceptabilité reste le même : ?*Il est grand par la taille./ Il est petit par l'esprit.*

En guise de conclusion pour cette sous-section, voyons (420). Jusqu'ici, nous avons traité des exemples dans lesquels Y et Y' constituent un rapport binaire. Dans le cas suivant, Y entre en concurrence avec plusieurs domaines possibles. Mais ce cas repose sur les mêmes principes que ceux que nous avons explicités jusqu'ici :

(420) *Ce livre est intéressant **par** le premier chapitre.*

L'interprétation de cet énoncé est : « ce livre est intéressant uniquement par le biais de son premier chapitre ». C'est-à-dire que les autres domaines du livre (ex. les illustrations, son sujet, son retentissement culturel, etc.) sont exclus comme accès au 'stade visé', à savoir l'attribution du jugement '« ce livre » - être intéressant'. Ainsi, que Y entretienne un rapport binaire ou non avec Y', Y est toujours l'accès unique retenu pour atteindre le stade visé. Notons qu'avec *dans*, l'interprétation n'est pas identique :

(421) *Ce livre est intéressant **dans** son premier chapitre.*

Cet énoncé est interprétable comme : « le premier chapitre de ce livre est intéressant ». « Son premier chapitre » (Y) est un 'lieu' de la localisation de la qualification 'intéressant' dans « ce livre » mais non pas ce qui permet de qualifier la totalité du livre comme intéressante.

#### 1.2.5. Emploi distributif du type : *par moments, par endroits*

Nous traitons ici le type d'expression tel que *par moments, par instants, par intervalles, par intermittence(s)*<sup>314</sup>, *parfois (par+fois), par places, par endroits, par fragments*, etc. Soit les exemples suivants :

(422) *J'ai des étourdissements **par moments**, Docteur*<sup>315</sup>.

(423) ***Par intervalles**, le moteur du frigo se met à faire du bruit. Qu'est-ce qu'il peut bien avoir ?*<sup>316</sup>

(424) *Il n'est fou que **par intermittence***<sup>317</sup>.

---

<sup>314</sup> Selon le *Grand Robert* (Tome IV, p.293), les deux écritures sont possibles : soit sans 's' (*par intermittence*) soit avec un 's' (*par intermittences*).

<sup>315</sup> Exemple emprunté au *Dictionnaire des prépositions françaises* (1994 : 296).

<sup>316</sup> Exemple emprunté au *Dictionnaire des prépositions françaises* (1994 : 296).

- (425) *Il m'arrive parfois de me lever très tard.*
- (426) « *Des taches de soleil tremblaient sur sa chair, faisaient briller ses dents, et donnaient, par places, à ses cheveux, des transparences d'écaille blonde.* »<sup>318</sup>
- (427) *Le lac n'était pas encore gelé par endroits*<sup>319</sup>.

Une des caractéristiques de ces expressions est que le terme (ou l'unité morpho-lexicale) qui suit *par* représente des entités fragmentaires marquées le plus souvent temporellement ou spatialement : *moments, instants, intervalles, intermittence(s), fois, places, endroits ; fragments*, etc. Une autre caractéristique est que ces entités fragmentaires sont interprétées comme apparaissant dans un domaine par à-coups, en y créant des exceptions. Par exemple, l'interprétation de (422) est qu'il arrive d'une manière exceptionnelle que l'énonciateur a des étourdissements contrairement à l'état habituel de l'énonciateur. Il est vrai que '*par moments*' peut être remplacé ici par '*de temps en temps*' mais, comme nous le verrons en détail plus bas, avec *de temps en temps*, les apparitions itératives de faits ne sont pas perceptibles comme fondées sur un renversement qualitatif de ce qui est observé le reste du temps, c'est-à-dire par rapport à l'habitude. De même, dans (427), on imagine que le lac était gelé dans sa globalité mais que l'on observait des endroits non gelés par-ci par-là.

Dans les lignes qui suivent, nous allons étudier uniquement les cas de *par moments* et *par endroits*, toutes ces expressions manifestant les mêmes caractéristiques de base.

Commençons l'analyse par l'expression *par moments*. Pour mieux en extraire les caractéristiques, nous allons la comparer avec *de temps en temps*.

Les exemples suivants prouvent que l'expression *par moments* n'exprime pas la simple apparition sporadique d'un fait :

- (428) *Ah, oui ! C'est bien de faire du sport ( ??par moments / de temps en temps).*
- (429) *Louis va à Paris ( ??par moments / de temps en temps) pour voir son professeur.*
- (430) *Quand j'étais petite, j'allais ( ??par moments / de temps en temps) au cinéma.*
- (431) *Venez chez moi ( ??par moments / de temps en temps). Cela me fait plaisir.*

---

<sup>317</sup> Exemple emprunté au *Dictionnaire des prépositions françaises* (1994 : 296).

<sup>318</sup> Exemple emprunté à la thèse de B. Hamma (2005 : 365).

<sup>319</sup> Exemple emprunté au *Dictionnaire des prépositions françaises* (1994 : 296).

L'expression *par moments* s'emploie dans un contexte où tel ou tel fait apparaît d'une façon plutôt inattendue :

(432) *Quoi ? Tu n'as pas acheté un sandwich pour moi ? Qu'est-ce que t'es égoïste (par moments / ?de temps en temps), hein !*

(433) *J'ai demandé à ma voisine de ne pas faire de bruit le soir mais elle dit qu'elle n'a jamais fait de bruit. En plus, elle m'insulte. Tu vois, (par moments /?de temps en temps), t'as l'impression que c'est toi qui dérailles.*

Il est significatif, dans ces exemples (avec *par moments*), que l'apparition de X (« être égoïste » ; « avoir l'impression que c'est toi qui dérailles ») est conçu comme inhabituel, et saillant *a priori* par rapport à 'ce qui se passe d'habitude' (X'). Dans (432), le locuteur considère *a priori* que son interlocuteur *est égoïste* (X) en l'occurrence alors que ce dernier '*n'est pas égoïste*' (X') d'habitude. De même, dans (433), le locuteur, *a priori*, '*n'a pas l'impression que c'est lui-même qui déraille*' (X') d'habitude mais il lui arrive tout à coup d'*avoir l'impression que c'est lui qui déraille* (X).

Ainsi, X est conçu comme ayant le trait d'un renversement qualitatif de X' qui est associé à Y' (le reste du temps autre que Y). Dans (428)-(431), où '*par moments*' n'est pas acceptable, le verbe (ou le GV) est de nature à ne pas permettre une telle interprétation : *faire du sport, aller à Paris*, etc. sont difficilement interprétables comme représentant un procès qui s'effectue au détriment de ce que fait l'agent du procès habituellement.

Compte tenu de ces caractéristiques, nous déduisons que, dans le type d'emploi de *par* en question ici, l'apparition de X est repéré dans la totalité du domaine temporel prise en compte au moment de l'énonciation et que ce 'tout' est divisé en deux types de sous-domaines qui sont qualitativement discriminatoires : 'moments fragmentaires exceptionnels' (Y) et 'les parties de base' (Y') qui sont donc concevables comme les moments habituels.

Le même type d'explication est possible pour le cas de *par endroits* :

(434) *La route est enneigée par endroits.*

(435) *Il y a des taches par endroits sur la chemise.*

(436) « *Mon gazon n'est pas harmonieux, il pousse bien par endroits et par ailleurs jaunit.* »<sup>320</sup>

(434) exprime que la route n'est pas totalement enneigée mais qu'il existe exceptionnellement des endroits enneigés. De même, dans (435), on interprète que la chemise est tachée juste à quelques endroits exceptionnellement. Il en va de même pour (436) : le régime de *par* s'interprète comme désignant des fragments spatiaux manifestant des propriétés qui sont contraires à celles observées dans le reste du 'tout'.

## 1.2.6. Y est en contraste subjectif avec le domaine relevant de la norme

### 1.2.6.1. *par trop*

Présentons d'abord les définitions de cette expression dans quelques dictionnaires :

- *Grand Robert*<sup>321</sup> : « bien trop, beaucoup trop ».
- *Trésor de la langue française*<sup>322</sup> : « (...) la locution adverbiale dans laquelle *par* a un rôle intensif »
- *Dictionnaire de la langue française*<sup>323</sup> : « Par trop, beaucoup trop »
- *Dictionnaire des prépositions françaises*<sup>324</sup> : « synonyme de 'beaucoup trop + adj.', 'excessivement + adj.' » (C'est nous qui traduisons.)

Ces définitions et ces paraphrases semblent indiquer comme une évidence que le terme *trop*, qui marque déjà un excès de degré, est intensifié par la préposition *par*. Cette explication n'est pas adéquate car il est impossible de remplacer librement *trop* par *par trop*, ce qui prouve que *par* n'est pas simplement un intensificateur :

(437) *Il est (trop /\*par trop) bon, ce gâteau.*

(438) *Ah ! ça, c'est (trop /\*par trop) fort !*

---

<sup>320</sup> <http://fr.answers.yahoo.com/question/index?qid=20090116073901AAe40Sd>

<sup>321</sup> 2001, p.187

<sup>322</sup> 1986, p.912

<sup>323</sup> 1999, p.4443

<sup>324</sup> 1994, p.298 : 「同意 (beaucoup trop / excessivement) + 形容詞」.

De plus, nous avons rencontré de nombreux cas où la présence de *par* ne contribue pas vraiment à l'effet d'intensité :

(439) 1. *C'est une explication trop simpliste.*

2. *C'est une explication par trop simpliste*<sup>325</sup>.

(440) 1. *Il donne un cours trop abstrait pour des jeunes de 17, 18 ans.*

2. *Il donne un cours par trop abstrait pour des jeunes de 17, 18 ans*<sup>326</sup>.

(Pour tous ces exemples, c'est nous qui soulignons.)

Si l'on réfléchit bien, nous nous rendons compte que, dans chacune de ces paires d'exemples, il n'est pas sûr que le degré de simplicité (dans 439.2) ou d'abstraction (dans 440.2) soit présenté comme plus élevé dans la version avec la préposition *par* que dans celle privée de celle-ci.

Considérer que dans *par trop*, *par* est un intensificateur de *trop* est également litigieux pour la raison suivante : quand les deux versions *trop* et *par trop* sont acceptées, la version avec *par* implique toujours un jugement négatif sur la propriété manifestée par le sujet (ou par l'objet) :

(441) *Monsieur Dupond est (trop / par trop) gentil.*

Sans *par*, l'énonciateur identifie simplement le degré de la gentillesse de Monsieur Dupond sur une échelle. En revanche, avec *par*, l'énonciateur exprime son sentiment du type : 'on pourrait quand même être un peu moins gentil...', 'Monsieur Dupond est trop gentil pour être honnête', etc. C'est-à-dire qu'avec *par*, le degré de gentillesse de Monsieur Dupond est mis en cause par rapport au repère de référence pour la gentillesse subjectivement établi par l'énonciateur.

Ainsi, il n'est pas juste de considérer *par* comme intensificateur. Cependant, le démontrer ne nous dispense pas d'éclaircir la raison pour laquelle cet emploi de *par* se prête à une telle interprétation. Nous allons donc examiner de plus près cet emploi de *par*.

Commençons par analyser les exemples suivants :

---

<sup>325</sup> Exemple emprunté au *Dictionnaire des prépositions françaises*, p.298.

<sup>326</sup> Exemple emprunté au *Dictionnaire des prépositions françaises*, p.298.

(442)1. *Claude est (très peu / suffisamment / assez / très / trop) beau.*

2. *Claude est **par** (\*très peu /\*suffisamment /\*assez /\*très / trop) beau.*

Sans *par*, dans (442)1, tous les termes exprimant un degré sont acceptables tandis qu'avec *par*, dans (442)2, seul *trop* est compatible avec *par*. Nous nous demandons alors quel est le facteur qui distingue *trop* des autres termes de degré. Rappelons que *très peu* représente un degré qui est très proche du degré zéro tandis que *suffisamment* et *assez* expriment respectivement le degré requis ou une certaine norme atteinte. Quant au terme *très*, il correspond au centrage pour une propriété donnée. Le point commun entre ces termes est que le jugement de degré s'effectue à l'intérieur d'un seul domaine, c'est-à-dire le domaine de degré que l'on peut qualifier comme 'non excessif'. Or, il n'en va pas de même avec le terme *trop* : ce terme exprime un dépassement du domaine de degré considéré comme acceptable, un excès. Ce qui fait que *trop* implique le rapport entre deux domaines de degré, à savoir 'non excessif' et 'excessif'. Ainsi, parmi les termes exprimant un degré, *trop* est le seul terme qui peut concerner plusieurs (ici deux) domaines.

Maintenant, pour déterminer le rôle de *par*, nous allons comparer les deux séquences, à savoir '*trop+adj.*' et '*par trop+adj.*'

Considérons la comparaison des exemples suivants :

(443) *Michel est trop (gentil / beau / intelligent).*

(444) *Michel est **par trop** (gentil / beau / intelligent).*

Dans (443), il s'agit d'un dépassement du degré 'normal', ordinairement observé, mais qui ne donne pas lieu nécessairement à une désapprobation ou à la crainte de conséquences préjudiciables. D'où l'enchaînement possible, comme dans l'exemple suivant :

(445) *Michel est trop (gentil / beau / intelligent). Je veux l'épouser !*

En revanche, dans (444), contrairement à (443), le degré de gentillesse, de beauté ou d'intelligence est présenté comme non souhaitable alors que l'adjectif correspondant n'exprime pas en soi de caractère préjudiciable. Par exemple, avec *Michel est par trop gentil*, on imagine que le locuteur a des doutes sur la gentillesse

de *Michel*. Avec *Michel est par trop beau*, le locuteur considère *a priori* que le degré de beauté de *Michel* est gênant compte tenu d'un objectif fixé, par exemple, pour l'attribution d'un rôle de film. Une beauté d'un autre degré est donc souhaitable. Ainsi, avec *par trop*, il ne s'agit plus de la simple affirmation d'un excès de degré valorisé positivement. D'où la bizarrerie de l'enchaînement, comme dans l'exemple suivant, par un énoncé (« *Je veux l'épouser !* ») qui implique une bonne appréciation du degré de propriété manifestée par le sujet, ici *Michel* :

(446) ?? *Michel est **par trop** (gentil / beau / intelligent). Je veux l'épouser !*

Compte tenu de nos observations jusqu'ici, nous supposons qu'avec *par*, le jugement de degré exprimé n'est pas fondé sur une simple échelle de degrés mais sur la référence au 'domaine de degré normatif'. C'est-à-dire que, dans le cas de « *Michel est **par trop** gentil* », Y « trop » est un des deux domaines de degré possibles pour X « *Michel est gentil* ». Ici, ce qui importe est la nature du rapport entre ces deux domaines, à savoir le 'domaine de degré normatif' (Y') et 'l'au-delà du domaine normatif'. D'une part, ces deux domaines constituent le domaine de validation pour X, et, d'autre part, ils sont en dichotomie qualitative. Ce qui fait que le repérage de X par Y signifie l'élimination (l'isolation) de l'autre repère pour X. Autrement dit, le rapport X-Y « *Michel est par trop gentil* » est fondé au détriment du rapport potentiel X-Y'.

Pour étayer nos explications, examinons encore brièvement une autre paire d'exemples, à considérer comme la reprise de l'exemple (439)<sup>1</sup> déjà présenté plus haut :

- (447) 1. *C'est une explication **trop** simpliste.*  
2. *C'est une explication **par trop** simpliste<sup>327</sup>.*

Selon nos informateurs, dans 2, contrairement à 1, on imagine que l'énonciateur essaye de comprendre ce que son interlocuteur a dit et exprime son désir d'avoir un type d'explication autre que trop simpliste. Nous pouvons déduire que, pour « une explication » (X), *par* établit un domaine de repère, qui est constitué de deux composants qui sont qualitativement discriminatoires. La relation X-Y

---

<sup>327</sup> Exemple emprunté au *Dictionnaire des prépositions françaises*, p.298.

rappelle qu'elle est fondée sur l'élimination de la relation X-Y', c'est-à-dire sur le fait que X aurait pu être repéré par Y'.

Le résultat distributif suivant confirme ces explications :

(448) *Il fait ( trop /\*par trop ) beau, aujourd'hui.*

(449) *Il est ( trop /\*par trop ) bon, ce gâteau.*

(450) *Lis ce livre. Il est (trop /\*par trop) intéressant.*

X est *il fait beau aujourd'hui ; il est bon, ce gâteau ; il est intéressant*. Ici, *a priori*, X ne représente qu'un fait positif et par conséquent ne permet pas d'établir une norme de degrés. Par conséquent, il est impossible de concevoir l'existence d'un domaine de validation pour X, domaine constitué de deux domaines de degré par rapport à X. En revanche, la version sans *par* est acceptable parce qu'il s'agit simplement d'un dépassement de seuil sur une échelle de degrés.

#### 1.2.6.2. *par trois fois*

Soit les exemples suivants empruntés au *Dictionnaire des prépositions françaises*<sup>328</sup> :

(451) *Il a fallu que je recommence l'explication par trois fois avant que les étudiants comprennent.*

(452) *C'est clair, ce qu'il veut de vous. Il l'a redit par deux fois.*

D'après nos informateurs, dans les expressions du type *par trois fois*, une insistance ou une exagération est portée sur '*~ fois*'. L'explication de l'ouvrage précité, selon lequel la présence de *par* crée un effet emphatique<sup>329</sup>, va dans ce sens. De même, l'extrait suivant du *Bon usage*<sup>330</sup> confirme l'intuition de nos informateurs :

« *Au lieu de deux (trois, quatre) fois (complément adverbial), on peut dire, pour souligner, par deux (trois, quatre) fois : Le père respira PAR trois fois, profondément (R. Kemp, Vie du théâtre, p.12) ».*

---

<sup>328</sup> p.294.

<sup>329</sup> p.294 : 「par は強調で、(…)」.

<sup>330</sup> 2008, p.1370.

Conformément à ces explications, les exemples que nous trouvons ont, dans l'ensemble, la tendance contextuelle suivante, qu'ils soient forgés (par les francophones) ou attestés dans des textes authentiques : le nombre qualifiant l'occurrence d'un événement ou d'un fait est conçu comme excessif. Par exemple dans (451), à travers l'emploi de l'auxiliaire *falloir* et celui du verbe *recommencer*, nous percevons que le nombre de répétitions de l'explication dépassait le nombre que l'on pourrait considérer comme souhaitable ou suffisant. Il en va de même pour (452) : en général, on ne se reprend pas plusieurs fois pour terminer une phrase. Les extraits des textes authentiques suivants manifestent la même tendance contextuelle :

(453) « (...) *Toutefois, son renom historique remonte aux Guerres de Libération de 1809, lors desquelles de courageux paysans tyroliens (...) libérèrent par trois fois la ville d'Innsbruck de ses occupants bavarois. (...)* »<sup>331</sup> (C'est nous qui soulignons.)

(454) « (...) *C'est la troisième fois que la plus haute juridiction des Etats-Unis conteste la légalité de cette base. (...) Mais, à la demande de l'administration, le Congrès a par deux fois rétabli le statut spécial de Guantanamo. (...)* »<sup>332</sup> (C'est nous qui soulignons.)

(455) « *Malgré un important dispositif de sécurité, le parcours de la flamme olympique à Paris a été interrompu à plusieurs reprises, lundi 7 avril, par des incidents (...). La torche a été par quatre fois mise à l'abri dans un bus de la sécurité (...).* »<sup>333</sup> (C'est nous qui soulignons.)

Dans (453), l'événement abordé, à savoir la libération de la ville par l'éviction de ses occupants, ne se produit pas en général plusieurs fois. Donc le nombre 'trois fois' pour la libération de la ville d'Innsbruck peut être considéré comme exceptionnel. De même, dans (454), il est plutôt surprenant que l'on rétablisse, au-delà d'une fois, un statut spécial d'une base dont la légalité est mise en cause par la plus haute juridiction d'un pays. Enfin, dans (455), il est extrêmement rare que la

---

<sup>331</sup> Guide de la ville d'Innsbruck, version française : p.61.

<sup>332</sup> L'extrait du journal *Le Monde* : 14/06/2008 ; titre : « Guantanamo : la justice désavoue George Bush ».

<sup>333</sup> (*Le Monde* : 07/04/2008 ; titre : « A Paris, la flamme olympique achève son parcours à l'abri des regards »)

torche de la flamme olympique doit être mise à l'abri même une fois. Donc quatre fois pour sa mise à l'abri est vraiment un nombre excessif.

Nous avons ainsi éclairci la tendance contextuelle d'apparition d'expressions du type *par trois fois*, tendance qui confirme l'effet interprétatif des expressions de ce type. Cet effet est évident quand on les compare avec la version sans *par* :

(453)' « (...) *Toutefois, son renom historique remonte aux Guerres de Libération de 1809, lors desquelles de courageux paysans tyroliens (...) libérèrent trois fois la ville d'Innsbruck de ses occupants bavarois. (...)* »

(454)' « (...) *C'est la troisième fois que la plus haute juridiction des Etats-Unis conteste la légalité de cette base. (...) Mais, à la demande de l'administration, le Congrès a deux fois rétabli le statut spécial de Guantanamo. (...)* »

(455)' « *Malgré un important dispositif de sécurité, le parcours de la flamme olympique à Paris a été interrompu à plusieurs reprises, lundi 7 avril, par des incidents (...). La torche a été quatre fois mise à l'abri dans un bus de la sécurité, (...).* »

Contrairement à la version avec *par* dans (453)-(455) il peut s'agir, dans les exemples ci-dessus, du simple décompte du nombre de faits en question dans chaque exemple, faits qui sont respectivement : la libération de la ville d'Innsbruck, le rétablissement du statut spécial de Guantanamo et la mise à l'abri de la torche de la flamme olympique.

La différence entre les deux types d'expressions '*trois fois*' et '*par trois fois*' se manifeste aussi sur le plan formel : sans *par*, tous les chiffres sont acceptables alors qu'avec *par*, le nombre de chiffres acceptés est, d'après mes observations, très restreint. D'abord, comme l'explique le *Bon usage*<sup>334</sup>, « *cet emploi est peu justifié avec une* ». Nos informateurs sont en accord avec cette explication :

(456) *Vincent m'a interrompu (une fois / \*par une fois).*

---

<sup>334</sup> 2008, p. 1370.

Cependant, l'ouvrage précité présente un cas de *par une fois*<sup>335</sup>, qui ne nous paraît pas non négligeable :

(457) *N'avait-il pas déjà, par une fois, accepté le prolongement de son mandat ?* (Fr. SIMON, dans le *Monde*, 16 oct. 1981.) (C'est nous qui soulignons.)

Nous avons remarqué qu'il s'agit du prolongement d'un mandat, qui peut donc être considéré comme dépassement d'un délai, c'est-à-dire comme un excès. D'ailleurs, la présence de l'adverbe *déjà* exprime que quelque chose a atteint son terme préalablement au moment de l'énonciation. Le dépassement de ce terme peut s'interpréter comme un excès. Nous déduisons donc que, dans (457), le fait que « il » ait accepté le prolongement de son mandat est parfaitement concevable comme le dépassement d'une certaine 'norme'.

Compte tenu des observations formulées jusqu'ici, nous pouvons supposer que, dans la version avec *par*, l'excès ressenti par le locuteur est référé à la norme en ce qui concerne le procès X, norme établie subjectivement par le locuteur. C'est-à-dire que, par rapport au procès X, l'énonciateur établit deux domaines qualitativement discriminatoires, 'l'excès' et 'le non-excès', et que X est repéré par le domaine 'l'excès' au détriment de la possibilité d'être repéré par l'autre domaine 'le non excès'. Nous supposons que l'effet interprétatif suivant est dû à ce mécanisme : « Le procès X aurait pu se produire d'une manière non excessive quant à la fréquence de sa production ».

Nous résumons comme suit le type d'emploi de *par* que nous venons de traiter :

- *Par* distingue deux stades : S1, le stade où l'énonciateur envisage de caractériser le procès X quant à la fréquence de son apparition, et S2, le stade où X est caractérisé ;
- le domaine de fréquence d'apparition du procès est divisé en deux sous-domaines, à savoir le domaine caractérisable comme 'excès' (par dépassement de la norme), domaine auquel Y appartient, et celui qui se caractérise comme 'en deçà de la norme' (Y) ;

---

<sup>335</sup> *Ibid.*, p. 1370.

- Y est un accès permettant l'atteinte du stade S2, dont la sélection implique que l'accès à S2 par Y' a été barré.

### 1.2.6.3. Emploi du type : *par 40°C / par 200m de fond*

Considérons les exemples suivants :

(458) *Laurent nage par 20m de fond dans la mer.*

(459) *Les ouvriers travaillent par 40°C.*

Dans ces exemples, le régime de *par*, qui est respectivement *20m de fond* et *40°C*, ne représente pas *a priori* un simple degré sur une échelle de chiffres mais une condition ou une situation particulière par rapport au procès X (« nager » ou « travailler »). Par exemple, on interprète (458) comme '*Laurent nage dans un endroit assez profond dans la mer*'. De même, (459) exprime que '*les ouvriers travaillent dans une chaleur considérable*'. Il est vrai que *par* peut partager le même co-texte qu'avec *à* mais l'interprétation n'est pas la même selon les prépositions :

(460) *Laurent nage à 20m de fond dans la mer.*

(461) *Les ouvriers travaillent à 40°C.*

Avec *à*, chaque régime de cette préposition est considéré comme un repère de chiffre se trouvant sur une échelle<sup>336</sup>. Cette différence interprétative selon les prépositions se confirme avec les exemples suivants :

(462) *Laurent nage (à / ?par) 2m de fond dans la mer.*

(463) *Les ouvriers travaillent (à / ?par) 15°C.*

Ici, l'emploi de *par* est étrange car son régime ne représente pas une condition particulière par rapport au procès X : il est tout à fait dans la norme de nager à 2m de fond et de travailler à 15°C ; la préposition *à* convient car il ne s'agit que de localiser des chiffres sur une échelle.

---

<sup>336</sup> Si l'interlocuteur interprète, par exemple, '*20m de fond dans la mer*' comme profond, ce n'est qu'une déduction référée à son expérience ou à une situation mais cette déduction n'appartient pas au fonctionnement de l'énoncé (460).

Pour la même raison, dans le cas suivant, *par* n'est pas acceptable contrairement à la préposition *à* :

(464) *Le poulet ne cuit pas bien (à /\*par) 130°C.*

Pour la cuisson d'un poulet, 130°C n'est pas concevable comme une condition particulière contrairement à ce qu'elle l'est pour le procès « travailler » comme nous l'avons vu dans (459).

Le cas de *par* se distingue également de celui de *à* par le fait que *par* n'est pas compatible avec un chiffre trop détaillé<sup>337</sup> :

(465) *Laurent nage (à / ?par) 21m de fond dans la mer.*

(466) *Les ouvriers travaillent (à / ?par) 40.5°C.*

Ainsi, avec *par*, contrairement au cas de *à*, il ne s'agit pas de préciser un chiffre sur une échelle concernant le procès X (« nager » et « travailler ») mais de caractériser une circonstance pour le déroulement du procès X.

Compte tenu de ces observations, nous pouvons déduire qu'avec *par*, Y est conçu comme appartenant au domaine qui dépasse le domaine de référence pour le repérage du procès X, le domaine de référence étant le domaine auquel appartiennent les conditions potentielles ordinairement observées pour le procès X. C'est-à-dire que, comme dans le cas de *par trop* et *par deux fois*, l'énonciateur conçoit une dichotomie entre le domaine de référence (DF) pour le repérage de X et le domaine qui manifeste une discrimination qualitative (DD) par rapport au domaine de référence. Dans le cas de '*travailler par 40°C*', Y « 40°C » est un repère appartenant à ce domaine manifestant une discrimination qualitative par rapport au DF.

---

<sup>337</sup> Contrairement au cas de '*à n degrés*', la plupart des exemples que nous avons relevés concernant la séquence '*par n degrés*' contiennent un chiffre net qui est un multiple de 5 degrés :

1) « Il est vrai que la perspective d'aller agiter des pancartes en rase campagne, **par moins quinze degrés** et sous une neige tombant à gros flocons, (...). »

2) « Sur la frontière germano-soviétique, **par moins 45 degrés**, les soldats allemands construisent un pont, ravitaillent leurs lignes avancées. »

3) « L'approvisionnement des combattants allemands et de la légion Wallonie s'effectue **par moins 40 degrés**. »

Cependant, nous avons trouvé quelques cas où n est inférieur à 5 :

4) « Si vous croyez que danser **par moins 2 degrés** donne des frissons, vous vous trompez royalement : on sue à grosses gouttes sur le plancher de danse! »

## 2. DEUXIEME CAS DE FIGURE

Chaque élément constitutif d'un 'tout'  
a sa part de contribution à l'actualisation de la visée.

### 2.1. *Commencer par*

Il existe des expressions comme *commencer par*, *se terminer par*, *finir par*, etc. Nous distinguons l'expression *finir par* des deux autres du fait que la façon dont la FS de *par* s'y manifeste n'est pas identique : dans les cas de *commencer par* et *se terminer par*, le régime de *par* représente une des phases d'un événement tandis que, dans le cas de *finir par*, le régime de cette préposition représente le résultat obtenu à la suite d'une série de faits. Nous traitons, dans cette sous-section, les expressions (*commencer / se terminer*) *par* + (GN ou inf.). Pour ce qui est de l'expression *finir par* + (GN ou inf.), nous l'aborderons dans cette sous-section.

Considérons l'exemple suivant :

(467) *Françoise a commencé **par** nettoyer la chambre.*

Avec cet énoncé, on imagine que :

- a. Françoise envisageait d'accomplir un projet, par exemple s'installer dans un appartement ;
- b. qu'elle a choisi, parmi une série d'actions nécessaires à la réalisation de ce projet, le procès « nettoyer la chambre » (Y) comme phase initiale ;
- c. et, qu'une fois finie, cette action est relayée d'étape en étape par le reste des actions nécessaires à la réalisation intégrale de l'installation.

Donc, la glose de (467) est la suivante : *Françoise* a entrepris le processus d'accomplissement d'un projet en décidant d'effectuer d'abord le nettoyage de la chambre. Ici, il est important de noter que l'objet de « commencer » est le projet entier mais non pas « nettoyer la chambre » (Y) lui-même : Y n'est pas conçu comme



précité. L'accomplissement de Y constitue un micro-accès à l'accomplissement du 'projet' ;

- Les autres constituants du processus, qui relayent d'étape en étape l'accomplissement de Y, sont aussi chacun un micro-accès ; la totalité de ces micro-accès permet d'atteindre la visée.

Les caractéristiques fondamentales que nous avons explicitées concernant l'expression '*commencer par* + inf.' sont aussi valables pour le cas où le régime de *par* est un groupe nominal (*commencer par* + GN). Nous n'allons donc pas développer nos explications pour ce dernier cas. Nous nous contentons de présenter le résultat distributionnel entre *par* et *avec*, résultat qui montre que, si le régime de la préposition n'est pas interprétable comme représentant une phase du 'tout', l'emploi de *par* échoue :

(469) *Le ravitaillement a commencé (?par / avec) l'arrivée du chef.*

(470) *Sa journée commence (\*par / avec) le lever du soleil.*

## 2.2. Emploi du type : *attaquer le château par l'arrière*

Nous allons analyser des exemples du type :

(471) *L'armée a attaqué le château **par** l'arrière.*

(472) *Les voitures se sont heurtées **par** l'avant.*

La particularité de cet emploi de *par* est que l'énoncé exprime que l'influence du procès portée sur des parties d'une entité s'étend au reste de l'entité en question dans l'énoncé ou est interprétée comme concernant finalement l'intégralité de l'entité. Par exemple, dans (471), on imagine que l'attaque effectuée par l'armée sur la partie « l'arrière » est la première étape d'un processus dont l'objectif est l'investissement du château lui-même (tout entier). Dans ce cas, l'influence du procès est censée se prolonger dans le temps. Dans (472), on interprète que le heurt causé par les deux voitures sur la partie « avant » de chacune d'entre elles se répercute sur la

totalité de chacune de ces voitures. La dimension temporelle implicite en (471) est par contre absente de (472).

L'interprétation en va tout autrement si l'on substitue la préposition *à* à la préposition *par* :

(473) *L'armée a attaqué le château à l'arrière.*

(474) *Les voitures se sont heurtées à l'avant.*

Dans (473), *l'arrière* représente la partie du château qui localise l'attaque de l'armée sans préjuger d'une éventuelle continuation. De même, dans (474), *l'avant* désigne la partie des voitures qui localise le heurt de celles-ci sans mentionner si, oui ou non, le dégât effectué sur cette partie a influencé le reste des parties de chacune de ces voitures.

Compte tenu des observations présentées jusqu'ici, nous pouvons conclure qu'avec ce type d'emploi de *par*,

- il existe un domaine fermé, un espace clos, qui correspond respectivement au « château » (dans 471) et à chacune des « voitures » (dans 472) et ce domaine est constitué des composants en série du type 'l'avant', 'l'arrière', etc. qui évoque une corrélation avec le reste des composants de la série.
- le régime de *par*, qui correspond à Y, représente un des composants en série qui constituent le 'domaine fermé'. Y est un accès parmi d'autres par lequel l'influence du procès effectué sur Y est censée s'étendre à tout ce domaine, soit en fin de compte (ex. 473) soit sur le fait (ex. 474).

## 2.3. V (ou GV) + N par N

### 2.3.1. Vendre son écurie cheval par cheval

Considérons le cas suivant :

(475) « Elections Municipales : Les candidats et tous les résultats, ville par ville »  
(Titre d'une information)<sup>338</sup>

---

<sup>338</sup> <http://www.linternaute.com/ville/municipale-sommaire-ville.shtml> (Consulté le 28.05.2008).

Il s'agit du titre d'une information concernant le résultat d'élections municipales que nous avons trouvée sur Internet. Cette information est accompagnée d'un bilan détaillé pour chaque ville. Le but de ce type d'information est de fournir des données sur le 'tout' (ici, le résultat des élections municipales sur toute la France) par le biais des données correspondant à chaque constituant du 'tout'. Dans (477), dans le cadre du bilan, chaque ville est interdépendante des autres en tant que constituant de la France, mais simultanément chaque ville est qualitativement discriminatoire car celle-ci occupe une place irremplaçable par le biais des informations qui lui sont uniques.

Comme nous allons le démontrer, cette relation à la fois d'interdépendance et de discrimination qualitative entre les constituants d'un 'tout' se vérifie à travers la comparaison entre les deux séquences '*N1 par N2*' et '*N1 après N2*' qui entrent en concurrence lorsque l'énoncé de la première séquence exprime comme le fait toujours l'énoncé de la seconde une succession sur le plan temporel entre des occurrences correspondants à *N*. Cette comparaison a été analysée en détail par A.-M. Berthonneau<sup>339</sup>, à qui nous avons emprunté des exemples. Commençons par examiner le cas de '*N1 par N2*'.

(476) *Il a vendu son écurie cheval par cheval.*

Ici, la partie '*il a vendu son écurie*', à savoir la partie correspondant à X, est interprétée comme le processus de la vente totale de « son écurie ». La vente de chaque cheval est ici interprétable comme une des phases successives du processus de la vente totale de l'écurie, c'est-à-dire comme marquant une place à part entière dans ce processus. À partir de cette interprétation, nous pouvons déduire que chaque cheval occupe un statut spécifique dans la vente de l'écurie, statut qui occupe une place spécifique comme portion de la vente. Ainsi, chaque cheval n'est pas seulement un des constituants de l'écurie mais un constituant spécifique par sa place dans la vente<sup>340</sup>, donc à ce titre un constituant qualitativement à part entière, discriminatoire par rapport aux autres chevaux.

---

<sup>339</sup> 1989, p.384.

<sup>340</sup> A ce propos, citons l'explication de A.-M. Berthonneau (1989 : 385) : « *La spécificité de N par N est de reconstituer un tout, considéré comme un ensemble d'éléments, par le biais de la totalisation des unités (ou de sous-ensemble spécifiés)* ».

L'objectif étant la vente totale de « son écurie », chaque cheval est concevable comme entité permettant, par le biais de la vente, de s'approcher de l'objectif. Autrement dit, chaque cheval est un microaccès à l'atteinte de l'objectif.

Nous résumons le cas de '*vendre son écurie cheval par cheval*' comme suit :

- concernant X (le procès « vendre son écurie »), *par* établit une délimitation (ici temporelle), à savoir le processus de la totalité de « son écurie », et assigne la visée « fin de ce processus » ;
- *par* intègre Y « cheval » comme une des occurrences entrant comme partie constituante dans le processus de la vente ;
- chaque occurrence de « cheval » (Y) est un microaccès à l'atteinte de la visée à travers l'effectuation du procès « vendre » concernant chacune de ces occurrences de « cheval ».

Maintenant, examinons le cas de '*N1 après N2*' :

(477) *Il a vendu son écurie cheval après cheval*.

Ici, la vente de chaque cheval n'est plus concevable comme une phrase à part entière dans le processus de la vente totale de l'écurie. Comme la précise A.-M. Berthonneau<sup>341</sup>, *l'ensemble construit par N après N est le résultat du cumul des unités* : dans le processus de la vente de chevaux, le rapport entre ceux-ci n'est que d'ordre quantitatif.

Ces caractéristiques de '*N1 après N2*' montrent que le rapport entre chaque occurrence 'cheval' et l'ensemble 'écurie' est très différent de celui que l'on observe dans le cas de '*N1 par N2*'. La série d'exemples suivante présentée par A.-M. Berthonneau<sup>342</sup> est significative en la matière :

(478) *Paul a englouti pomme de terre **après** pomme de terre.*

(479) *\*Paul a englouti pomme de terre **par** pomme de terre.*

(480) *Paul a englouti l'assiette pomme de terre **par** pomme de terre.*

---

<sup>341</sup> *Ibid.* p.387.

<sup>342</sup> *Ibid.* p.387.

D'abord, comme nous le voyons dans (478)-(479), la séquence '*N1 après N2*' peut occuper le statut global de COD du verbe *engloutir* alors que ce n'est pas le cas avec celle de '*N1 par N2*'. Dans le cas de '*N1 par N2*', il est nécessaire, comme nous le montre la différence entre (479)-(480), que la partie qui précède cette séquence contienne un GN (en l'occurrence le GN *l'assiette*) représentant le 'tout' dont font partie les occurrences représentées par N1 et N2. Au contraire, comme l'indique la linguiste précitée, '*N1 après N2*' « ne requiert pas un groupe nominal auquel référer ».

Le commentaire de A.-M. Berthonneau<sup>343</sup> concernant les exemples suivants, qui va dans notre sens, est aussi important :

(481) *J'ai lu ce livre page par page.*

(482) *J'ai lu ce livre page après page.*

Selon la linguiste, « la lecture totale du livre est posée d'emblée pour (481), tandis que dans (482) l'achèvement du livre est un résultat ». Nous pouvons supposer qu'avec '*N1 par N2*', le statut de chaque occurrence représentée par le régime de *par* n'est conçu que dans le cadre de l'atteinte de la visée.

Les exemples suivants prouvent que, si l'effectuation du procès pour chaque occurrence d'objet n'a pas de statut spécifique dans l'ensemble des occurrences, la séquence '*N1 par N2*' n'est pas acceptable, sinon étrange :

(483) *?lire un livre ligne par ligne*

(484) *commenter un livre ligne par ligne*

(485) *critiquer un livre ligne par ligne*

L'exemple (483) paraît étrange<sup>344</sup> car, '*lire un livre*' présupposant l'effectuation du procès « lire » pour chaque ligne, cet effectuation du procès pour chaque occurrence de ligne ne peut pas manifester un statut qualitatif<sup>345</sup>. En revanche, quand on vise à commenter un livre ou à critiquer un livre, l'effectuation du procès

---

<sup>343</sup> *Ibid.* p.387.

<sup>344</sup> Sauf pour les cas où la personne qui lit est un lecteur débutant ou un analphabète.

<sup>345</sup> La même raison est valable pour l'inacceptabilité de l'expression *?écouter la musique minute par minute*. cf. par opposition : *écouter les nouvelles minute par minute*.

(« commenter » ou « critiquer ») pour chacune des lignes n'étant pas conçue comme présumée, il est possible de concevoir l'effet qualitatif de chaque commentaire ou de chaque critique sur l'ensemble des lignes, c'est-à-dire sur le livre.

### 2.3.2. *un par un*

Avec l'expression *un par un*, l'interprétation est que de l'attention et du soin ont été apportés sur l'action en question dans l'énoncé :

(486) *Jean a analysé les exemples un par un.*

(487) *Anne a examiné les produits un par un.*

Dans (486), Jean a analysé les exemples soigneusement comme si chaque exemple présentait des aspects spécifiques, et que, par conséquent, l'ensemble de ses analyses permettrait de découvrir quelque chose. (487) évoque que *Anne* devait ne pas laisser dans une série un produit ayant un défaut même mineur pour que, par conséquent, la totalité de la série de produits n'ait pas de défaut.

Dans les deux cas, la façon dont les occurrences se succèdent est caractérisable comme suit : une fois que le sujet a effectué le procès sur une occurrence, il isole une autre occurrence du groupe d'occurrences non encore analysés (ou examinés). Ensuite, celle-ci subit le passage entre deux stades, à savoir 'pas encore analysée (ou examinée)' et 'analysée (ou examinée)'. Et ainsi de suite. Dans cette succession, chaque effectuation du procès portant sur une occurrence d'objet contribue qualitativement à l'objectif qui est assigné dès le début et qui se réalise au moment où l'effectuation du procès se porte sur la dernière occurrence.

Ainsi, avec l'expression 'GN + *un par un*', d'une part, l'effectuation du procès sur le 'tout' est envisagée, le 'tout' correspondant ici respectivement à 'l'ensemble des exemples' (487) et à 'l'ensemble des produits', et d'autre part, chaque occurrence (« exemple » ou « produit ») représentée par *un* est conçue à la fois comme un des constituants d'un 'tout'<sup>346</sup>, constituant ayant chacun un statut qualitativement à part entière dans le cadre de l'objectif, à savoir l'effectuation du procès sur le 'tout'. De

---

<sup>346</sup> Cette caractéristique manifestée par la séquence '*N par N*' est rappelée par A.-M. Berthonneau (1989 : 384) : « *Le complément en par garantit l'identité référentielle entre les parties et le tout* ».

par cette caractéristique, puisque Y est un des constituants du ‘tout’, il ne tient son statut que de son rapport aux autres constituants (Y’). Y est donc en relation d’interdépendance avec Y’. Simultanément, Y a un trait qualitativement discriminatoire par rapport à Y’ car il occupe un statut irremplaçable.

Maintenant, si l’on substitue la séquence ‘*l’un après l’autre*’ à celle de ‘*un par un*’, il en va tout autrement :

(488) *Jean a analysé les exemples l’un **après** l’autre.*

(489) *Anne a examiné les produits l’un **après** l’autre.*

Ici, on imagine que l’attention de *Jean* ou d’*Anne* était consacrée surtout à effectuer l’analyse ou l’examen de chaque occurrence, l’énoncé ne faisant aucune référence à une totalité d’occurrences d’objets. Cette interprétation serait due à la contiguïté spatio-temporelle entre chaque occurrence évoquée par le terme *après*. Ainsi, avec ‘*l’un après l’autre*’, le rapport entre les occurrences d’objet du procès n’est pas qualitatif mais quantitatif : chaque occurrence d’objet ne possède pas un statut qualitativement à part entière dans le cadre du ‘tout’.

Comme pour l’expression ‘*?lire un livre ligne par ligne*’, quand l’effectuation du procès pour chaque occurrence est présupposée, l’emploi de ‘*un(e) par un(e)*’ n’est pas accepté car le procès implique de toute façon par lui-même que l’on procède nécessairement par unités successives :

(490) *Pierre a corrigé les copies (?une par une / l’une après l’autre).*

(491) *Odile a regardé les DVD (?un par un / l’un après l’autre).*

Quand il s’agit de la correction de copies, on ne peut que les corriger individuellement. De même, quand on regarde des DVD, normalement on n’en regarde qu’un à la fois. Donc, avec ces exemples, il n’est pas possible de concevoir deux occurrences en succession comme ‘occurrence réalisée’ et ‘occurrence à réaliser (compte tenu de l’occurrence précédente)’. En revanche, l’expression ‘*l’un(e) après l’autre(e)*’, exprimant la contiguïté entre les occurrences, la substitution plus ou moins subite entre les occurrences peut avoir un sens par rapport à « corriger les

copies » ou par rapport à « regarder les DVD » en qualifiant le mode d'exécution de ces actions.

Enfin, dans l'exemple suivant, où il s'agit de la substitution physique d'objets, chaque occurrence représentée par *une* ne peut avoir de rapport qualitatif avec l'occurrence suivante. D'où l'inacceptabilité de la séquence '*un par un*' qui tient compte d'une relation qualitative entre deux occurrences successives :

(492) *Xavier jonglait avec cinq balles (\*une par une / l'une après l'autre).*

### 2.3.3. *deux par deux*

Contrairement au cas précédent, il n'existe pas d'expression qui puisse entrer en concurrence avec les expressions *deux par deux* ; *trois par trois*. Par exemple, nous n'avons pas de formes comme *\*les deux après les autres*.

Commençons par examiner l'exemple suivant :

(493) *Mettez-vous en rang, deux **par** deux.*<sup>347</sup>

Ici, il est envisagé par l'énonciateur que l'ensemble des membres du groupe constitue des rangs de deux personnes. Donc, nous pouvons déduire que la présence de *par* fait interpréter X « se mettre en rang » comme un trajet à accomplir composé de la succession de plusieurs occurrences de « deux », l'unité qui sous-divise le 'tout'. Si l'on définit cette expression comme *Y' par Y*, Y' et Y représentent dans cet énoncé un échantillon représentatif de la succession de la totalité des rangs.

Mais ce qui est important est la façon dont ces deux occurrences de rang se succèdent : une fois une occurrence réalisée, une autre lui succède, une autre qui faisait partie jusqu'alors du groupe de personnes qui ne s'étaient pas encore mises en rang. C'est-à-dire que, du début à la fin, la procédure de la constitution du 'tout' par rangs de « deux » se réalise par la succession de paires d'occurrences qui se définissent comme 'occurrence réalisée' et 'occurrence à réaliser'. Dans cette succession, la réalisation de chaque occurrence de « deux » occupe une portion spécifique dans le parcours de l'accomplissement du 'trajet'. Dès qu'une occurrence de « deux » est réalisée, apparaît une autre occurrence à réaliser et dont la réalisation

---

<sup>347</sup> Exemple du *Dictionnaire des prépositions françaises* (1994 : 306).

marque de même une place spécifique dans ce parcours par la portion particulière qu'elle occupe. Et ainsi de suite. Quand la dernière occurrence du rang de « deux » est établie, l'objectif assigné au début est atteint. Il s'agit de la même relation que dans le cas précédemment étudié.

Dans le cas suivant, il ne s'agit plus de constituer des rangs mais les caractéristiques fondamentales de l'emploi sont identiques :

(494) *Entrez dans la salle trois **par** trois.*

Ici, on demande à tout le monde d'entrer dans la salle en formant chaque fois une occurrence de *trois*. Une fois un groupe de trois personnes entré, un autre groupe de trois personnes est sélectionné parmi les personnes qui ne sont pas encore entrées, pour être introduit dans la salle. Ici encore, les deux occurrences en succession sont conçues comme 'occurrence réalisée' et 'occurrence à réaliser'.

Les exemples suivants confirment nos explications concernant la façon dont les occurrences se succèdent :

(495) *Plantez ces fleurs deux par deux.*

(496) (Instruction donnée à un apprenti boulanger) : *Tu peux mettre ces croissants sur le plateau quatre par quatre ?*

(497) *??Répartissez ces fleurs (dans les vases) cinq par cinq.*

(498) *??Tu peux mettre ces bonbons dans les sachets trois par trois ?*

Dans (495) et (496), une nouvelle occurrence ne peut se produire qu'après la réalisation d'une autre dans le même emplacement. Ainsi, deux occurrences vont de pair en interdépendance pour atteindre l'objectif, qui est respectivement 'plantation de la totalité de « ces fleurs » dans une bande du jardin' et 'mettre la totalité de « ces croissants » sur le plateau'. En revanche, dans (497)-(498), il s'agit de la répartition d'objets dans plusieurs récipients (*plateaux ; vases ; sachets*) déjà individuellement présents. Il s'agit de faire correspondre un nombre défini au récipient A, au récipient B, etc. Dans ce cas, il est impossible de concevoir l'établissement d'une relation d'interdépendance entre une occurrence déjà réalisée et la production d'une nouvelle occurrence. D'où l'impossibilité de l'expression du type *deux par deux*.

## 2.4. Emploi distributif du type : *gagner 300 euros par mois*

Nous traitons l'emploi de *par* nommé 'distributif'. Soit les exemples suivants :

(499) 2 ou 3 gélules **par** jour à prendre entre les repas pendant 20 à 30 jours.

(Instructions indiquées sur une boîte de compléments alimentaires)

(500) Pour aller à Saint-Jacques de Compostelle, Pierre marche 4 km **par** jour.

(501) Sandra gagne mille euros **par** mois.

Comme nous le voyons dans (499)-(501), une des caractéristiques de cet emploi de *par* est que la partie précédant cette préposition contient une représentation quantitative manifestée par un chiffre. Le régime de *par* exprime l'unité pour valider la quantité exprimée par ce chiffre. Par exemple, dans (499), la quantité de gélules, à savoir « 2 ou 3 gélules », est celle qui est validée par l'unité « jour ». Il s'agit donc d'un emploi dans lequel est exprimé le rapport entre une quantité et une unité. Nous décrivons ce rapport comme ' $Q/U$ '.

Si la partie qui précède *par* n'exprime pas une quantité correspondant à l'unité représentée par le régime de cette préposition, l'énoncé n'est pas acceptable :

(502) \*Pierre marche **par** jour.

(503) \*Sandra gagne **par** mois.

Notons que cette contrainte n'est pas pertinente avec *à* :

(504) Sabine est payée **à** la semaine

Une autre caractéristique de cet emploi de *par* est que l'unité désignée par le régime de cette préposition est envisagée du point de vue d'une entité plus grande qui comporte plusieurs occurrences successives de cette unité. Dans (504), on imagine que Sandra travaille au moins deux mois, et que, par conséquent, elle touche son salaire pendant plusieurs mois. Présentons un exemple significatif pour cette caractéristique de *par*, qui est l'extrait d'une liste des cybercafés, où on peut utiliser tantôt *par* tantôt *de* :

(505) (liste des cybercafés)

1) *Cybercafé de Paris* :

*Connexion : 0.15 euros par minute ou 7.35 euros de l'heure*

2) *Le Sputnik* :

*Connexion d'1/4 d'heure : 1.68 euros ou 6.71 euros de l'heure.*

Pour ce type de contexte, nous avons, plusieurs fois, attesté l'apparition du SP 'par minute' mais peu souvent celle du SP 'par heure'. C'est parce que, lorsqu'il s'agit de la connexion sur Internet, on envisage d'habitude une connexion qui durera plusieurs minutes mais pas forcément plusieurs heures. D'où l'emploi de 'par minute' mais pas de 'par heure' dans le cas ci-dessus.

Cette caractéristique n'est pas attestée dans d'autres expressions exprimant un rapport entre une quantité et une unité :

(506) *Une Ferrari peut rouler à 245 km à l'heure.*

(507) *Cours de guitare 9 euros de l'heure* (Petite annonce)

(508) « *L'inflation en zone euro a de nouveau accéléré en mai pour atteindre un record historique de 3,6 % sur un an* (contre 3,3 % en avril), (...) »<sup>348</sup>

(509) (Indication du coût de la communication téléphonique :) *0,34 euro la minute*

Dans (506), puisqu'il est question d'un taux de vitesse, l'accumulation d'occurrences de l'unité 'l'heure' n'est pas prise en compte. Dans (507), l'auteur de la petite annoncée focalise l'attention sur le prix de l'heure sans prendre en considération qu'un cours particulier puisse durer plusieurs heures. Ensuite, dans (508), « un an » est une échelle de calcul pour évaluer un taux de progression. Par conséquent, une prolifération de plusieurs occurrences n'est pas concevable. Enfin, dans (509), il s'agit simplement d'indiquer le coût de la communication téléphonique sans savoir si celle-ci dure au-delà d'une minute.

Jusqu'ici, nous avons abordé, entre autres, des exemples dans lesquels le régime de la préposition représente une unité temporelle. Mais l'emploi de *par* ne se limite pas au domaine temporel. Avec *par*, contrairement aux autres cas que nous

---

<sup>348</sup> L'extrait d'un courriel du mailing liste s'intitulant *La 12:15* destiné aux abonnés du journal *Le Monde*. Date de réception : le 30.05.2008.

venons d'évoquer, le régime de cette préposition accepte n'importe quel terme tant que ce dernier peut être interprété comme une unité dont la succession de plusieurs occurrences est concevable :

- (510) 1. 50 euros **par** (personne / groupe / étudiant / foyer / pièce / etc.)  
2. \*50 euros (**à** la personne / **au** groupe / **à** l'étudiant / **au** foyer / **à** la pièce)  
3. \*50 euros (**de** la personne / **du** groupe / **de** l'étudiant / **du** foyer / **de** la pièce)  
4. 50 euros (\*la personne /\*le groupe /\*l'étudiant /\* le foyer / la pièce)

Dans ce résultat distributif, le terme *pièce* accepte deux constructions, à savoir avec *par* ou sans cette préposition mais avec l'article défini au singulier : *50 euros par pièce* ou *50 euros la pièce*. Mais le cas avec *par* se distingue de l'autre cas toujours pour la même raison. C'est qu'avec *par*, on conçoit une multiplication d'occurrences de l'unité représentée par le régime de *par*. Par exemple, dans un supermarché, le prix d'un chou est indiqué avec la construction sans préposition (ex. *2 euros la pièce*) alors que si l'on veut déduire le prix total de trois choux achetés en insistant sur la multiplication, on dira : « *Cela fait 6 euros car ça coûte 2 euros par pièce* »<sup>349</sup>.

Compte tenu des observations faites jusqu'ici, nous pouvons supposer à ce stade que, dans le type d'emploi de *par* que nous traitons ici, il est question d'un rapport entre chaque occurrence de l'unité et l'ensemble. Dans les lignes qui suivent, nous allons expliciter ce rapport en examinant deux grands types d'interprétation :

Type I : interprétation du type 'accumulatif' :

chaque accomplissement de la portion associée à une occurrence de l'unité Y rapproche de l'atteinte de la visée :

ex. *Pour aller à Saint-Jacques de Compostelle, Pierre marche 4 km par jour.*

Type II : apparition itérative d'occurrences 'Q / U' :

ex. *Sandra gagne mille euros par mois.*

---

<sup>349</sup> Il en va de même pour la différence entre '*80 euros la nuit*' et '*80 euros par nuit*' lorsqu'il s'agit du prix d'une nuit d'hôtel. En général, le prix d'une chambre d'hôtel est indiqué au moyen de la construction sans préposition (ex. *80 euros la nuit*), l'hôtelier ne sachant pas si le client séjourne à l'hôtel au-delà d'un jour. En revanche, si un séjour de plusieurs nuits est envisagé, on dira '*80 euros par nuit*'.

Corrélativement aux analyses ci-dessous, nous comprendrons la raison pour laquelle, dans ce type d'emploi de *par*, la partie précédant cette préposition contient toujours une représentation quantitative manifestée par un chiffre. Commençons par examiner l'interprétation Type I.

### I. Interprétation du type 'accumulatif'

(511) *Pour aller à Saint-Jacques de Compostelle, Pierre marche 4 km **par** jour.*

(512) *Si tu veux lire ce livre de 300 pages en trois jours, tu devrais lire cent pages **par** jour.*

Dans chacun de ces exemples, l'objectif à atteindre est évident : il s'agit respectivement de 'l'arrivée à Saint-Jacques de Compostelle', et de 'la fin de son livre'. À chaque validation, par l'unité Y (« jour »), de la quantité représentée dans la partie qui précède *par*, le rapprochement de l'objectif s'effectue. Chaque occurrence du rapport ' $Q/U$ ' est donc concevable comme phase dans le processus pour atteindre l'objectif, pour actualiser la visée. Comme nous l'avons vu avec le type d'emploi '*vendre son écurie cheval par cheval*', chaque étape occupant une place irremplaçable par la portion qu'elle représente dans l'accomplissement du 'projet' en question dans l'énoncé, chaque occurrence de l'unité est spécifique.

### II. Interprétation du type 'itératif'

(513) *2 ou 3 gélules **par** jour à prendre entre les repas pendant 20 à 30 jours.*

(Instruction indiquée sur la boîte de compléments alimentaires)

(514) *Sandra gagne mille euros **par** mois.*

Dans ces exemples, il n'est pas envisagé d'objectif par l'accumulation de la quantité attribuée à chaque occurrence de l'unité. Il n'empêche que, comme dans le cas précédent, la quantité (« 2 ou 3 gélules » ou « mille euros ») est celle qui est attribuée à chaque occurrence de l'unité. Aussi, malgré l'absence d'un objectif à caractère accumulatif, chaque occurrence ' $Q/U$ ' occupe une place à part entière dans la succession temporelle, dans la mesure où chaque occurrence de ce rapport valide

une occurrence d'une quantité unique. Par exemple, dans (514), « mille euros » de salaire pour le mois de janvier est une quantité dont l'existence est unique parce qu'elle se distingue, entre autres, des « mille euros » perçus pour le salaire du mois de février. C'est-à-dire que chaque occurrence ' $Q / U$ ' occupe une place unique dans la succession temporelle.

Cette caractéristique de *par* se vérifie par la comparaison suivante :

(515) \**Thierry voit 2 clients par jour, Louis et Frédérique.*

(516) *Thierry voit 2 clients (tous les jours / chaque jour), Louis et Frédérique.*

Si  $Q$  ne représente pas des entités dont l'identité est à chaque fois renouvelable, *par* n'est pas acceptable (cf. 515) alors que, comme nous le voyons dans (516), les expressions semblables, à savoir *tous les jours* et *chaque jour* ne sont pas concernées par cette contrainte<sup>350</sup>.

Si l'expression avec *par* nécessite que les occurrences correspondant à  $Q$  soient renouvelées, c'est parce que, vraisemblablement, les occurrences de l'unité « jour » doivent être liées par la relation d'interdépendance et de discrimination qualitative par le biais de l'occurrence spécifique de  $Q$  qui est associée à chacune d'entre elles.

Maintenant, nous pouvons comprendre la raison pour laquelle, dans cet emploi de *par*, la partie qui précède cette préposition doit contenir une représentation quantitative manifestée par un chiffre : c'est pour que chaque occurrence de la quantité ( $Q$ ) puisse constituer une plus grande entité par le fait qu'elle représente une réalisation quantitative spécifique.

Terminons cette sous-section par l'analyse de l'emploi du type '*diviser vingt par deux*' :

(517) *diviser vingt par deux*

---

<sup>350</sup> À ce propos, citons A.-M. Berthonneau (1989 : 286) : « Chaque et tous les opèrent sur les éléments de la classe, alors que le distributif prend une occurrence comme type. De la même façon, le distributif bloque le passage de la quantité à l'identification référentielle :

(50) Pendant les vacances, j'ai rencontré trois copains, Paul, Jacques et Pierre.

(51) \*Pendant les vacances, j'ai rencontré trois copains **par** jour, Paul, Jacques et Pierre ». (C'est nous qui soulignons.)

Dans cette expression, la portion attribuée à chaque constituant du nombre « vingt » obtenu à la suite du morcellement par « deux » (Y) est exactement la même, à savoir dix. Cette caractéristique n'est pas partagée avec '*diviser en deux*' :

(518) *Le monde littéraire d'aujourd'hui est divisé (en /\*par<sup>351</sup>) deux.*

(519) *Son cœur est divisé (en /\*par) deux.*

Ainsi, avec '*diviser en deux*', il s'agit d'un morcellement également en deux 'constituants' mais ne représentant pas chacun une portion identique.

Si, dans le cas de '*diviser par deux*', la déduction que les deux 'constituants' représentent des portions identiques est possible, c'est grâce au rapport d'interdépendance et de discrimination assuré par la préposition *par* : « deux » (Y) est interprété comme deux 'constituants' d'un 'tout' (« vingt »), qui sont donc interdépendants, et chacun a sa place spécifique dans le 'tout', c'est-à-dire qualitativement discriminatoire.

### 3. TROISIEME CAS DE FIGURE

Succession discontinue d'occurrences de fait, d'étape, etc.

#### 3.1. *passer par de rudes épreuves*

(520) *Amélie est passée **par** de rudes épreuves.*

Cet emploi de *par*, que l'on rencontre assez fréquemment, n'est néanmoins pas facile à éclaircir pour plusieurs raisons. D'abord, bien que cet emploi soit construit avec le verbe *passer*, le régime de *par* ne représente pas un lieu de passage parmi d'autres contrairement au cas de '*passer par Dijon*'. Le GN *de rudes épreuves*

---

<sup>351</sup> L'emploi de *par* est ici possible s'il s'agit d'exprimer que le nombre des membres a concrètement diminué de 50 pour cent.

s'interprète ici comme une série d'épreuves à traverser. Le deuxième élément qui nous intrigue concernant cet emploi est que le régime de *par* n'accepte que des GN qui représentent des épreuves difficiles :

(521) *Amélie est passé **par** (de redoutables épreuves / de grandes épreuves / multiples épreuves /\*de faciles épreuves).*

La notion de difficulté à surmonter est donc un élément important dans cet emploi.

Tout d'abord, puisque l'énoncé (520) considère Amélie à la fin d'une série d'épreuves, nous pouvons déduire que, dans cet emploi, la notion de trajet effectué, donc connaissant une fin, est mise en jeu. Ce trajet, qui est constitué de « rudes épreuves » (Y) est conçu comme une succession – en continuité ou en discontinuité – entre une épreuve traversée et une autre épreuve à traverser. Plus précisément, une fois une épreuve traversée, une nouvelle épreuve apparaît. C'est-à-dire que ce trajet manifeste une confrontation sans cesse entre deux entités discriminatoires, à savoir 'épreuve traversée' et 'épreuve à traverser', et ce jusqu'à ce que le trajet arrive à son terme.

Dans ce trajet, une fois traversée, chaque épreuve contribue à l'augmentation du taux d'épreuves traversées. Donc Y « de rudes épreuves » est constitué d'épreuves qui sont chacune à la fois une entité devant être traversée et une entité participant à l'accumulation en cours.

### 3.1. *finir par*

Dans cette sous-section, nous allons traiter l'expression *finir par* + inf. :

(522) *Je finirai **par** l'oublier*<sup>352</sup>.

(523) *Si tu continues comme ça, tu finiras **par** rater le train !*

(524) *À force de travailler sans cesse, elle a fini **par** tomber malade.*

(525) *Thierry a fini **par** dévoiler la vérité.*

---

<sup>352</sup> Titre d'une chanson.

(526) *Je finirai bien par retrouver mon chien.*

Comme nous l'avons dit plus haut, contrairement à des expressions comme « *La soirée a commencé par l'apéritif* », « *Le concert s'est terminé par une pièce de Mozart* », avec l'expression *finir par+inf.* le régime de *par* ne représente pas une étape programmée dans le déroulement d'un événement mais un résultat pour un sujet qui, selon l'énonciateur, ne correspond pas à la situation qui était initialement censée se maintenir, et qui même, très précisément, manifeste un renversement de situation. Par exemple dans (522), l'énonciateur tient compte du fait qu'un événement ou une personne demeure très présent(e) dans sa mémoire, mais qu'avec le temps et les expériences que celui-ci apporte, il parviendra à l'oublier. De même, dans (525), le résultat *dévoiler la vérité* est présenté par l'énonciateur comme obtenu difficilement par le sujet Thierry après un certain laps de temps et de contradictions. La notion implicite d'un obstacle à vaincre pour atteindre ce renversement de situation est toujours à prendre en compte pour cet emploi de *par*.

Une autre caractéristique de cet emploi est que, comme l'explique *le Grand Robert*<sup>353</sup>, il s'agit d'un résultat atteint *après une série de faits* (c'est nous qui soulignons). Conformément à cette explication, dans (522), on interprète que l'énonciateur oubliera l'événement ou la personne correspondant au pronom *le* après un certain nombre de faits, d'événements qui, par leur accumulation, affecteront un jour définitivement la mémoire qu'il en a. Dans (525) encore, on imagine que *Thierry* est resté longtemps sans dévoiler la vérité et qu'il a été amené à le faire un jour à la suite d'un certain nombre d'événements, donc après une série de faits extérieurs et intérieurs : son entourage a fait pression sur lui ; il ne voulait plus être complice d'un mensonge qui prenait peut-être des proportions imprévues, etc.

Malgré ces deux caractéristiques partagées par (522)-(526), nous distinguons, pour une meilleure compréhension, deux types d'interprétation concernant le type de procédure aboutissant au résultat effectif :

- 1) l'interprétation que nous dénommons '*accumulation qualitative*' : c'est le cas de (522)-(524), dont le régime de *par* représente un résultat atteint après un cumul de faits qui ont leur part de contribution qualitative à la réalisation

---

<sup>353</sup> 2001, p.787.

de ce résultat, bien que chacun d'eux ne permette pas à lui seul de l'atteindre. Par exemple dans (522), chacun des faits qui constituent la série (de faits) menant à l'oubli de la personne désignée par le pronom *le* contribue partiellement mais non pas forcément d'une manière progressive à l'oubli total.

- 2) l'interprétation que nous caractérisons comme '*réitération de tentatives jusqu'au résultat effectif*' : c'est le cas de (526). Quand l'énonciateur cherche son chien, il réitère sa tentative de le retrouver tant que, rue après rue, il connaît l'échec, jusqu'au moment où sa énième tentative est couronnée de succès. Donc, ici, chaque tentative qui est l'élément d'une série participe de l'instabilité entre la 'réalisation' et la 'non réalisation' du procès représenté par le régime de *par*, à savoir le procès *retrouver mon chien* dans 526.

Dans les deux cas, malgré la différence des deux caractéristiques précisées ci-dessus, nous pouvons supposer que :

- d'une part, l'énonciateur conçoit d'abord pour le sujet considéré (qui peut être lui-même) un trajet temporel qui est marqué ici par une délimitation qu'occupe la 'série de faits' dont l'existence est implicitement évoquée dans l'énoncé. Le début du trajet est donc connu en tant que situation effective de départ. Quant à son terme, il s'agit du moment où se produit le renversement de situation.
- et que, d'autre part, au moment de l'énonciation, l'énonciateur tient compte d'une relation entre ce trajet et la finalité possible conforme à la situation de départ (par maintien de cette situation de départ en dépit des procès antagonistes). Puisque chaque fait de la série est orienté vers la réalisation d'une fin non conforme à la situation de départ, le trajet temporel précité est caractérisé par l'instabilité (le conflit) entre deux possibilités contradictoires.

Nous allons voir que la différence entre les deux types d'interprétation précisés plus haut est due à la différence entre deux modes de manifestation du conflit entre la finalité possible conforme à la situation de départ et celle, contraire, qui se

réalise sous la forme d'une fin effective au trajet.

Nous commençons par l'analyse des cas relevant de l'interprétation que nous avons nommée '*accumulation qualitative*'. Prenons comme exemple le cas de (523) : *Si tu continues comme ça, tu finiras **par** rater le train !* Dans cet énoncé, nous comprenons que l'interlocuteur « tu » a un train à prendre, train que cet interlocuteur est censé, du moins au départ, pouvoir prendre. Donc cet énoncé évoque l'existence d'un trajet temporel défini par deux stades, à savoir le stade où le sujet envisage de prendre le train et le stade où le sujet est censé prendre le train.

La 'série de faits' dont l'existence est implicitement évoquée par l'énoncé est conçue à la fois comme érodant, à chaque production de ces 'faits', la possibilité de déboucher sur la finalité conforme à la situation de départ, et comme augmentant la possibilité que la finalité contraire, à savoir « rater le train » (Y) se réalise. Ainsi, dans le cas de l'interprétation '*accumulation qualitative*', la 'série de faits' est caractérisable par une tension incessante entre la diminution de la possibilité pour la finalité potentielle conforme à la situation de départ, et l'augmentation de la possibilité pour Y, la finalité effective contraire à la première. La réalisation de Y, à laquelle correspond l'arrivée à terme du trajet temporel précité, neutralise l'instabilité entre les deux finalités.

Passons à l'analyse du cas de l'interprétation que nous avons définie comme 'réitération de tentatives'. Prenons comme exemple le cas de (526) : *Je finirai bien par retrouver mon chien.* On imagine, comme contexte de cet exemple, que l'énonciateur envisage de retrouver son chien qui est perdu. La glose de cet énoncé est : *Je retrouverai bien mon chien à force d'effectuer un certain nombre de tentatives de recherche.* D'abord, l'énonciateur croit à l'existence de son chien quelque part et, par conséquent, à la possibilité que la finalité Y « retrouver mon chien » se réalise dans le domaine où il effectue la recherche de son chien. Mais, puisqu'il ne sait pas où se trouve son chien, il est nécessaire, avant la réalisation de la finalité Y, d'effectuer plusieurs tentatives de recherches. Le terrain (domaine) de recherche est donc concevable, d'une part comme une entité susceptible d'assurer la réalisation de la visée, et, d'autre part, comme localisant une instabilité car les tentatives sont chacune concevables comme porteuses de l'instabilité (ou tension) entre la 'réalisation' et la 'non réalisation' concernant la finalité Y « trouver mon chien ». Au

moment où l'énonciateur décroche la 'réalisation' de ce procès Y, disparaît cette instabilité (ou tension) qui existait dans le terrain (domaine) de recherche.

## CONCLUSION GENERALE

Notre étude a consisté à rendre compte de l'identité de chacune des préposition *en*, *dans*, *pour* et *par* dans le cadre de la *Théorie des Opérations Prédicatives et Enonciatives* (TOPE). Concrètement, le but de notre travail a été de dégager les principes réguliers de fonctionnement qui sous-tendent tous les emplois de chaque préposition, principes qui relèvent du niveau mental auquel nous n'avons pas accès. Nous avons effectué cette tâche grâce à l'examen des textes<sup>354</sup> à notre disposition qui sont les traces de l'opération représentée par chaque préposition. Rappelons l'objectif fixé par A. Culioli :

*« il s'agit d'examiner si, dans notre activité de langage, telle qu'elle apparaît, non pas au niveau des représentations mentales (auxquelles nous n'avons pas accès), mais à travers les traces que sont les textes, nous découvrons des régularités qui peuvent être calculées »*<sup>355</sup>.

Nous ne prétendons pas que l'hypothèse sur la Forme schématique que nous avons proposée pour chacune des prépositions *en*, *dans*, *pour* et *par* soit parfaitement aboutie en tout points, et par conséquent définitive. Cependant, malgré ces limites, nous croyons que, comme nous le précisons plus bas, notre étude peut avoir quelque utilité : nous avons démontré que certains emplois d'une préposition qui paraissent très éloignés peuvent partager le même mécanisme de fonctionnement. Nous y reviendrons.

Rappelons que 'l'identité' d'une unité morpholexicale correspond à ce qu'on appelle la *forme schématique* (FS) de cette unité dans le cadre de la *Théorie des Opérations Prédicatives et Enonciatives* (TOPE). Il s'agit des principes réguliers sous-tendant tous les emplois. Dans le cas d'une préposition, puisque celle-ci est un relateur entre deux éléments X (repéré) et Y (repère), la FS d'une préposition caractérise le rôle spécifique que joue cette préposition dans ses interactions avec son co-texte X et Y, interactions constitutives du sens des énoncés dans lesquels elle est

---

<sup>354</sup> Selon A. Culioli, ce terme désigne l'ensemble des productions langagières.

<sup>355</sup> 2000., p.30.

mise en jeu<sup>356</sup>. Dans le cadre de la TOPE, le travail consiste à dégager les principes réguliers qui régissent ces interactions productrices de sens mais non pas à abstraire une invariance à partir des sens produits par les énoncés. Dans ce dernier cas, le risque serait soit de parvenir à une affirmation du type : ‘avec X en Y, X est situé dans Y’ ; soit de renoncer à l’existence d’un invariant et de recourir à la notion de ‘ressemblance de famille’.

L’hypothèse d’un item lexical, en l’occurrence d’une préposition, élaborée dans le cadre de la TOPE se distingue aussi des deux types de formulation problématique que nous venons de citer par le fait qu’il s’agit d’une hypothèse permettant le ‘calcul’ du sens. Prenons pour exemple le cas de la préposition *pour*. Voici l’hypothèse que nous avons proposée :

- ***pour* introduit le repère Y qui est en hiatus avec le repère de référence pour X.**
- **entre les deux repères qui sont ainsi en hiatus, une trajectoire virtuelle (c’est-à-dire immatérielle) s’établit, orientée vers Y.**

(Par ‘repère de référence’, nous entendons un élément nécessaire ou un élément de base pour X.)

Considérons l’énoncé suivant :

*C’est pour toi.*

Le terme qui suit *pour*, à savoir le pronom *toi*, désigne un individu, un sujet. Par la présence de *pour*, Y « toi » est compris comme repère en hiatus avec un autre sujet. Celui-ci est conçu comme le repère de référence pour X (« ce »), à savoir le (premier) possesseur de X, donc un élément nécessaire pour X. La présence de *pour* engendre également l’établissement d’une trajectoire virtuelle partant du repère de référence et orientée vers Y. C’est ainsi que le pronom *toi* s’interprète, par exemple, comme désignant un bénéficiaire de l’objet représenté par le pronom *ce* qui, corrélativement, s’interprète comme désignant un cadeau. Rappelons que l’interprétation est tout autre si l’on substitue *à* à *pour* dans « *C’est pour toi* » : en effet, dans « *C’est à toi* », le pronom *toi* n’est plus interprétable comme désignant un bénéficiaire mais le possesseur, autrement dit le localisateur de l’objet qui correspond au pronom *ce*.

---

<sup>356</sup> J-J. Franckel & D. Paillard (2007 : 12).

Le type de comparaison ‘*C’est pour toi – C’est à toi*’ que nous venons de traiter montre bien, par la différence de sens produit selon le choix de la préposition, qu’un énoncé est constitué d’ingrédients, c’est-à-dire de marqueurs, et que le sens d’un énoncé est produit par un agencement de ceux-ci qui interagissent. Cela signifie que le sens d’un énoncé n’est pas donné mais construit.

Nous avons démontré que, même dans le cas comme « *Anne est dans l’église* » (« *Anne est d’en l’église* »), dans lequel la configuration spatiale est décrite par la préposition *dans*, il est tout à fait possible d’expliquer que la localisation physique d’Anne à l’intérieur de l’église exprimée par cet énoncé est due à l’interaction entre *dans* et son co-texte. C’est-à-dire que, selon nous, dans cet emploi de *dans*, la préposition n’exprime pas la tri-dimensionnalité mais contribue à ce que son régime soit interprété comme désignant une entité à trois dimensions conformément au mécanisme configurationnel que cette préposition installe entre X et Y. Nous rejoignons donc J.-J. Franckel & D. Paillard<sup>357</sup>, selon lesquels les valeurs spatiales n’apparaissent que *dans la mesure où les termes qu’elles mettent en jeu les en investissent, dans des conditions spécifiques* ».

Sur ce point, comme l’affirment les linguistes précités, notre démarche *constructiviste* se diffère nettement de l’instrumentalisme selon lequel les langues sont censées fournir des « outils » pour décrire des configurations spatiales. Il s’agit d’une démarche avancée, entre autres, par A. Borillo ou C. Vandeloise. Dans cette démarche, la valeur spatiale est privilégiée et les autres valeurs (temporelles, fonctionnelles) sont considérées comme dérivées ou comme métaphores. Contrairement à cette démarche, dans le cadre de la TOPE, il n’existe pas de valeur à privilégier, tous les emplois d’une préposition étant égaux en tant que ‘réalisations’ de la configuration exprimée par la préposition étudiée.

Par notre étude, nous avons tenté d’insister, entre autres, sur le fait que certains des emplois d’une préposition qui paraissent très éloignés peuvent parfaitement partager le même mécanisme de fonctionnement. Prenons pour exemple les deux emplois suivants :

---

<sup>357</sup> 2007, p.10.

*Lire un roman en deux heures*

*Dictionnaire en dix tomes*

Le régime de *en* s'interprète, dans le premier, comme le temps nécessaire pour accomplir une action (ici « lire un roman »), et, dans le second, comme l'ensemble des éléments constitutifs d'un objet (ici « dictionnaire »). Nous estimons que ces deux emplois paraissent très éloignés pour la plupart des usagers de la langue française. La cause en est sans doute que, dans le premier, l'aspect perfectif (donc le caractère 'dynamique') intervient alors que ce n'est pas le cas dans le second. De plus, dans ce dernier emploi, le régime de *en* représente, comme nous venons de le préciser, l'ensemble des éléments constitutifs d'une entité alors que ce n'est pas du tout le cas dans le premier. Mais, si l'on ajoute un autre emploi entre les deux, ils apparaissent tout à coup très proches :

*Lire un roman en deux heures*

*Payer sa voiture en deux temps*

*Dictionnaire en dix tomes*

Le type d'emploi '*payer sa voiture en deux temps*' sert de 'pont' entre les deux autres emplois : non seulement l'aspect perfectif y est exprimé mais aussi le régime de *en* représente les éléments constituants du parcours d'accomplissement du procès « payer sa voiture » (X). Grâce à l'intervention de cet emploi, nous prenons conscience qu'au-delà du critère constitué par l'opposition 'dynamique – statique', critère souvent utilisé pour justifier l'impossibilité d'établir une explication unitaire pour une préposition, nous pouvons très bien envisager un mécanisme commun entre divers emplois.

Présentons un autre cas où il est difficile de concevoir une transparence entre des emplois :

*Il était assis par ici tout à l'heure.*

*Il était assis par terre tout à l'heure.*

Comme nous l'avons vu dans le chapitre sur *par*, dans '*par ici*', le référent du déictique *ici* est un espace dont le contour est flou. Par contre, dans le cas de '*par terre*', il n'est pas du tout question d'une approximation de l'espace exprimé par *terre*. Ici encore, ce sont des emplois qui paraissent non explicables d'une manière unitaire. Or, par un travail de désintrication et de confrontation avec d'autres emplois, comme nous l'avons démontré, il est possible de découvrir une transparence, une explication unitaire, un mécanisme commun : dans les deux cas, le régime de *par* (*ici* ou *terre*) peut être interprété (avec *par*) comme représentant un des éléments spatiaux constitutifs de la totalité de l'espace pris en compte au moment de l'énonciation et qui y occupe qualitativement une place à part entière. La différence entre les deux emplois '*par ici*' et '*par terre*' peut alors être repensée dans le cadre de ce fonctionnement commun.

Dans le cas de '*par ici*', le déictique *ici* marque à la fois le caractère qualitativement unique de son référent et le mode d'existence de ce dernier par rapport à 'ailleurs'. Précédé de *par*, Y « *ici* » devient un des éléments d'un 'tout', qui manifeste les caractéristiques que nous venons de citer. Pour ce qui est du cas de '*par terre*', *terre* n'est pas un déictique mais ce terme est déjà en soi susceptible d'exprimer un caractère à part entière par rapport aux autres espaces. Ici encore, combiné avec *par*, Y « *terre* » devient un des éléments constitutifs de tout espace considéré au moment de l'énonciation. Cette caractéristique de '*par terre*' a été davantage éclaircie à travers la comparaison entre '*par terre*' et '*à terre*' : nous avons démontré que, dans le cas de '*par terre*', Y « *terre* » n'a de statut que par sa nature discriminatoire qualitative par rapport aux autres espaces tandis que, dans le cas de '*à terre*', Y « *terre* » a un statut préconstruit par rapport à X. Nous avons vu que, dans un match de jûdô, on dit '*mettre son adversaire à terre*' pour signifier '*vaincre son adversaire*'. Y « *terre* » exprime un statut préconstruit par rapport à X « *mettre* » dans le contexte.

Tous ces phénomènes nous conduisent à prendre du recul par rapport à notre perception brute, à envisager la possibilité de trouver une explication unitaire pour des emplois qui paraissent ne pas partager le même mécanisme de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle, malgré les difficultés inhérentes à ce type de recherche, nous persistons à mener nos études dans le cadre de la *Théorie des Opérations Prédicatives et Énonciatives*.

Nous avons aussi proposé une solution concernant un certain nombre d'emplois qui paraissent exceptionnels. Rappelons en premier l'emploi de *en* du type '*habiter en France*', dans lequel le choix de la préposition dépend du genre du terme qui suit la préposition, sauf si le terme de genre masculin a une initiale vocalique. Nous avons argumenté notre hypothèse selon laquelle le genre masculin a une affinité avec *à*, et le genre féminin, avec *en* ; donc l'influence de la différence de genre sur le choix de la préposition peut ne pas être aléatoire contrairement à ce qu'on pourrait croire.

Un autre emploi de *en* qui est en général considéré comme exceptionnel ou archaïque est celui du type : *laisser en l'état* ; *en l'occurrence* ; *en l'honneur de ~*, expressions dans lesquelles le régime de *en* contient un déterminant (défini) contrairement à la plupart des emplois de cette préposition. Rappelons que, selon nos explications, malgré cette différence, ces expressions peuvent être regroupées avec l'emploi du type '*habiter en France*' en ce que le régime de la préposition représente une entité qualitativement exclusive.

Rappelons aussi que, pour l'emploi de *dans* du type « *Je prendrai le bus **dans** dix minutes* » (« *Je prendrai le bus **d'en** dix minutes* »), qui est largement considéré comme emploi exceptionnel, nous avons expliqué d'abord que *en* définit « dix minutes » comme une extension dotée d'une limite, et ensuite que *de* définit cette extension comme l'élément à partir duquel la réalisation du procès X « prendre le bus » est prise en compte. C'est-à-dire que la réalisation du procès X ne peut être concevable que compte tenu du préétablissement d'une extension et d'une limite pour Y. Cet emploi de *dans* relève du même cas de figure que pour les emplois *boire du thé dans une tasse* ; *mordre dans une pomme* ; « *Dans sa joie, il ne savais que dire* », dans la mesure où le régime de *dans* est interprétable comme désignant le domaine (spatial, temporel, affectif) de départ pour l'effectuation du procès ou pour la production d'un état.

Rappelons encore un autre cas d'emploi exceptionnel d'une préposition. Il s'agit de l'emploi de *pour* du type '*Il est parti vers midi pour ne rentrer que très tard*', dans lequel le régime de *pour* (*ne rentrer que très tard*) s'interprète comme une suite

plus ou moins inattendue du procès X (*partir vers midi*). Nous avons expliqué que, dans cet emploi, Y, qui correspond au régime de *pour*, est conçu comme marquant un hiatus par rapport à la suite naturellement associée au procès X. Celle-ci se définit comme repère de référence pour le procès X car elle est concevable comme un élément impliqué dans ce procès. Ainsi, *pour* définit toujours que Y est un repère en hiatus par rapport au repère de référence pour X.

Après avoir présenté certains bénéfices que notre recherche doit au cadre théorique choisi, gain de savoir sur la préposition formulable en affirmations comme ‘Des emplois apparemment très éloignés peuvent partager le même mécanisme de fonctionnement’ et ‘A proprement parler, il n’y a pas d’emplois exceptionnels’<sup>358</sup>, nous voudrions préciser une des causes de la complexité de notre quête de la FS.

Nous avons vu que, pour chaque emploi d’une préposition étudiée, le sens produit par l’énoncé est attribuable à l’apport de la mise en relation des deux éléments X et Y par cette préposition. Ce qui rend difficile l’abstraction de l’invariant (la FS) d’une préposition tient en partie à la diversité de la répartition des éléments de la FS de cette préposition.

Prenons comme exemple les deux cas suivants :

*Georges a lu ce roman en deux heures.*

*Le frère de Jean habite en France.*

Dans ces deux cas, la façon dont les éléments de la FS sont répartis est très différente. Dans le premier, le rôle de X « lire ce roman » est important : X doit être susceptible d’exprimer l’aspect perfectif. C’est ainsi que, lié par *en* avec X, Y « deux heures », qui est une extension quantitative, peut se trouver en adéquation avec un caractère exclusif qui est dû ici à l’accomplissement d’un ‘parcours’ (la lecture totale d’un roman). En revanche, dans le second, X ne subit pas de contrainte particulière. Plus spécialement, le verbe peut ne pas exprimer l’aspect perfectif : *Le frère de Jean (est / se marie / s’installe / est né / travaille / etc.) en France*, parce que l’adéquation

---

<sup>358</sup> Nous ne prétendons pas avoir été en mesure, dans le cadre d’une thèse, de procéder à une démonstration *exhaustive* de ces affirmations.

entre une extension et une exclusivité (ici qualitative) est chargée par Y seul. X est un élément qui est simplement situé dans/par Y.

Ainsi, en plus de la prise en compte de la mise en relation entre X et Y par une préposition, celle de la diversité de la répartition des éléments de la FS est nécessaire.

En ce qui concerne les analyses de *par*, nous avons beaucoup hésité quant au classement des emplois comme '*Jean a été renversé par un camion*' (passif), '*Pierre s'est fait connaître par ses chansons*' (pronominal) et '*Jeanne a fait bâtir sa maison par son cousin*' (causatif, factitif). La raison en est qu'il n'est pas perceptible d'une manière saillante que le régime de *par* exprime la notion de 'choix parmi d'autres', contrairement aux emplois comme *entrer par la fenêtre*, *saisir Marie par le bras*, *voyager par mer*. Nous éprouvons encore quelques hésitations à propos du classement de l'emploi de *par* en question mais, dans cette étude, nous avons préféré le regrouper dans le même cas de figure avec les emplois comme *entrer par la fenêtre*, etc.

L'hypothèse sur la FS d'une unité morpho-lexicale dégagée dans le cadre de la TOPE est censée être une représentation métalinguistique de l'opération qui relève du niveau mental. Autrement dit, la FS est un simulacre de cette opération. Sa reproductibilité est donc envisageable. Les travaux effectués dans ce cadre théorique choisi permettent d'appréhender l'activité du langage et, par conséquent, la transposition de ces travaux dans l'enseignement doit permettre aux apprenants la compréhension approfondie du fonctionnement des marqueurs.

Certes, en ce qui concerne l'apprentissage des prépositions du français, l'application de la théorie instrumentaliste développée par A. Borillo ou C. Vandeloise peut paraître attirante et facilement accessible aux apprenants du français. Mais ces derniers ne vont pas tarder à rencontrer des problèmes car cette optique qui privilégie les emplois spatiaux ne permet pas d'appréhender les autres emplois.

Les limites de l'instrumentalisme ont été pointés depuis longtemps par de nombreux linguistes. Cependant, le nombre d'adeptes de cette approche est loin de diminuer, sans doute parce qu'un être humain a facilement tendance à croire que

certaines prépositions servent à décrire des configurations spatiales alors que ce n'est là qu'un effet local de l'identité de ces prépositions. Nous devons donc nous efforcer de parfaire nos démonstrations pour dissiper le parti pris instrumentaliste.

## BIBLIOGRAPHIE

- ACHARD-BAYE G.**, 2005, « Polysémie de en : diversité et continuité des changements », in P. Dendale (éd) *Le mouvement dans la langue et la métalangue*, coll. *Recherches linguistiques*, 27, Université de Metz, p.243-270.
- AMIOT D.**, 1995, « Construction de l'antériorité temporelle dans la préfixation en français. Pré- : préverbe ou préfixe ? », in A. Rousseau éd., *Les préverbes dans les langues d'Europe. Introduction à l'étude de la prévervation*, Presses Universitaires du Septentrion, p.325-344.
- ANSCOMBRE J.-C.**, 1990, « Pourquoi un moulin à vent n'est pas un ventilateur », *Langue Française* 86, Paris, Larousse, p.103-125.
- ANSCOMBRE J.-C.**, 1991, « L'article zéro sous préposition », *Langue Française* 91, Paris, Larousse, p.24-39
- ANSCOMBRE J.-C.**, 1993, « Sur/sous : de la localisation spatiale à la localisation temporelle », *Lexique*, 11, Presse universitaire de Lille, p.111-145.
- ANSCOMBRE J.-C.**, 2001, « L'analyse de la construction *En tout N* par D. Leeman : quelques remarques », *Travaux de linguistiques* 42 / 43, p.183-197.
- ANSCOMBRE J.-C.**, 2005, « Les deux périphrases nominales *un N en train / un N en cours* : essai de caractérisation sémantique », in BAT-ZEEV SHYLDKROT Hava, LE QUERLER Nicole, (eds), *Les périphrases verbales, Lingvisticae Investigationes Supplementa* vol. 25, John Benjamins, p.103-117.
- ANSCOMBRE J.-C.**, 2007, « Les indicateurs aspectuels de déroulement processif : *en cours de, en passe de, en train de, en voie de* », *Cahiers de lexicologie* 90 : 1, p.41-74.
- AOKI S.**, 2002, « Furansugo to nihongo tono kûkan hyôgen no taishô – 'naka' to DANS ni tsuite », *Nihongogaku* 21, Tôkyô, Meiji Shoin, p.74-83.  
青木三郎 「フランス語と日本語との空間表現の対照—中と DANS について」, 日本語学 21, 東京, 明治書院, p. 74 - 83.
- ARRIVE M.**, 1964, « A propos de la construction '*la Ville de Paris*' : rapports sémantiques et rapports syntaxiques », *Français moderne*, vol. 32, n°3., p.179-184.
- ARRIVE M.**, 2008, *Le linguiste et l'inconscient*, Puf.
- ARRIVE M. & CHEVALIER J.-C.**, 1975, *La grammaire*, Paris, Klincksieck.
- AUNARGUE M.**, 2000, « *Entrer par la petite porte, passer par des chemins de traverse* : à propos de la préposition par et de la notion de 'trajet' », *Carnets de Grammaire*, Rapports internes de l'Equipe de Recherche en Syntaxe et Sémantique (UMR 5610), CNRS & Université de Toulouse-Le Mirail, Rapport n°7.
- BALIBAR-MRABTI A.**, 1990, « Analyse d'adverbes en *dans* », *Langue française* 86, Paris, Larousse, p.65-74.
- BALLY CH.**, 1941, « Les prépositions dans leur rapport avec les verbes transitifs », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 1, p.16-18.
- BARTNING I.**, 1993, « La préposition de et les interprétations possibles des syntagmes nominaux complexes. Essai d'approche cognitive » *Lexique* 11, Presse universitaire de Lille, p.163-192
- BENVENISTE E.**, 1966, *Problèmes de linguistique générale* 1, Paris, Gallimard.
- BENVENISTE E.**, 1974, *Problèmes de linguistique générale* 2, Paris, Gallimard.
- BERTHONNEAU A.-M.**, 1989, *Composantes linguistiques de la références temporelle*, thèse d'état, Université Paris VII.

- BERTHONNEAU A.-M.**, 1991, « *Pendant et pour*, variation sur la durée et donation de la référence », *Langue Française* 91, Paris, Larousse, p.102-124
- BERTHONNEAU A.-M.**, 1993, « *Avant / Après*. De l'espace au temps cognitive », *Lexique* 11, Presse universitaire de Lille, p.41-110
- BERTHONNEAU A.-M.**, 1999a, « A propos de dedans et de ses relations avec dans » in *Revue de sémantique et pragmatique* 6, p.13-41.
- BERTHONNEAU A.-M.**, 1999b, « *Prendre Marie par la main / le couteau par le manche* : où comment PAR joue... la partie », *Cahiers scientifiques de l'Université d'Artois, Fonctions syntaxiques et rôles sémantiques*, Artois Presse Université, p.9-26.
- BERTHONNEAU A.-M. & CADIOT P.**, 1991, « *Pendant et pour*, variations sur la durée et donation de la référence: prépositions, représentations, référence », *Langue française* 91, p.102-124.
- BISSELL CLIFFORD H.**, 1947, *Prépositions in French and English*, New York.
- BLANCHE-BENVENISTE C.**, 1990, « *Grammaire première et grammaire seconde : l'exemple de en* », *Recherches sur le français parlé* 10, p.51-74.
- BOISSEL P. DEVARRIEUX J.**, 1993, « *Les groupes prépositionnels en dans* », dans C. Guimier (ed) *1001 circonstants*, Cean, Presses Universitaires de Caen, p.235-251.
- BONAMI O.**, 1999, *Les constructions du verbe : le cas des groupes prépositionnels argumentaux*. Thèse de doctorat, Université Paris 7.
- BORILLO A.**, 1996, « La relation partie-tout dans la structure N à N en français », *Faits de langue* 7, Paris, Ophrys, p.111-120.
- BORILLO A.**, 1998, *L'espace et son expression en français*, Paris, Ophrys.
- BOURCIEZ E. et J.** 1967, *Phonétique française*, Klincksieck, Paris.
- BRUNEAU C. & BRUNOT F.**, 1950, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Masson.
- BRONDAL V.**, 1950, *Théorie des prépositions. Introduction à une sémantique relationnelle*, Copenhague, Munksgaard.
- CADIOT P.**, 1987, « Le sens de *pour*. Polarités configurationnelles et effets de sens », in Fuchs, Catherine (éd.), 1987, *L'ambiguïté et la paraphrase. Opérations linguistiques, processus cognitifs, traitements automatisés*. Actes du colloque de Caen, 9-11 avril 1987, Caen, Centre de publications de l'université de Caen, p.65-69.
- CADIOT P.**, 1988, « Remarques sur la différence entre *pour* et *comme* », *Semantikos* 10, ½, p.95-110.
- CADIOT P.**, 1989a, « Dimensions de la préposition », *Travaux de Linguistique et de Philologie*, XXVII, Klincksieck, p.57-74.
- CADIOT P.**, 1989b, « La préposition : interprétation par codage et interprétation par inférence », *Cahiers de grammaire* 14, p.23-50.
- CADIOT P.**, 1991a, *De la grammaire à la cognition : la préposition POUR*, Centre national de la recherche scientifique, Paris.
- CADIOT P.**, 1991b, « *A la hache ou AVEC la hache ?* », *Langue française* 91, Paris, Larousse, p.68-106.
- CADIOT P.**, 1993a, « *De et deux de ses concurrents : avec et à* », *Langages* 110, Paris, Larousse, p.68-106
- CADIOT P.**, 1993b, « A entre deux noms : vers la composition nominale », *Lexique* 11, p.193-240.
- CADIOT P.**, 1996, « Intension vs extension : clé de l'alternance des prépositions à et de en contexte binomial », *Travaux de linguistique* 32, p.33-72.

- CADIOT P.**, 1997a, « Les paramètres de la notion de préposition incolore », *Faits de langues* 9, Paris, Ophrys, p.127-134.
- CADIOT P.**, 1997b, *Les prépositions abstraites en français*, Armand Colin.
- CADIOT P.**, 1998, « Les régimes des prépositions *chez* et *en* : des calculs référentiels improbables », in C. Schnedecker (ed) *Les corrélats anaphoriques*, Paris, Klincksieck, p.167-192.
- CADIOT P.**, 1999, « Espaces et prépositions », *Revue de sémantique et pragmatique* 6, p.43-70.
- CADIOT P.**, 2002, « Schémas et motifs en sémantique prépositionnelle », *Travaux de linguistique* 44, Belgique, Duculot, p.9-24
- CADIOT P.**, 2007, « Le morphème *pour* : polycatéforialité et unification sémantique », *Cahiers de lexicologie*, 90 : 1, p.75-92.
- CADIOT P. FRADIN B.**, 1989, « *POUR* et la thématisation », in Anscombre & Zaccaria (éds), *Fonctionnalisme et pragmatique, à propos de la notion de thème*, Milon, Unicopli.
- CADIOT P., VISETTI Y.-M.**, 2001, *Pour une théorie des formes sémantiques*, puf, Presses Universitaires de France,
- CAMPROUX C.**, 1952, « *En mairie* », *Le français moderne* 22 : 1, p.54-55.
- CASTAGNE E.**, 2001, « Verbes et prépositions : réflexions sur leur contribution syntactico-sémantique dans l'organisation du français et de l'italien », *Verbum XXIII* : 4, p. 415-427.
- CERVONI J.**, 1991, *La préposition*, Duculot, Paris.
- CLEDAT L.**, 1900, « *De et par* après les verbes passifs », *Revue de Philologie française et de Littérature*, tome XIV, p.215-233.
- COUTURE B.**, 1972, « L'emploi de *en* et de *de* dans les locutions de spécialisations », *Meta*, 17 : 4, p.205-233.
- CRESWELL, MAX J.**, 1978, *Prepositions and Points of View, Linguistics and Philosophy* 2/1, S. p.1-41.
- CULIOLI A.**, 2000, *Pour une linguistique de l'énonciation* Tome 1, Paris, Ophrys.
- CULIOLI A.**, 1999, *Pour une linguistique de l'énonciation* Tome 2, Paris, Ophrys.
- CULIOLI A.**, 1999, *Pour une linguistique de l'énonciation* Tome 3, Paris, Ophrys.
- CULIOLI A.**, 2002. *Variations sur la linguistique*, Klincksieck.
- CULIOLI A. & NORMAND C.**, 2005, *Onze rencontres sur le langage et les langues*, Paris, Ophrys.
- DANJOU-FLAUX N.**, 1984, « *Au contraire, par contre, en revanche* », *Linguisticae Investigationes* 8, p. 75-94.
- DANON-BOILEAU L & MOREL M.-A.**, 1991, « *Sur et pour* indices de cohérence discursive », *Cahiers de praxématique* 16, p.97-124.
- DARMESTETER A.**, 1885, *Note sur l'histoire des prépositions françaises 'en', 'enz', 'dedans', 'dans'*, Paris, L. Cerf. [reproduit dans (1890) *Reliques scientifiques*, 2, p.177-187.]
- DENDALE P.**, 1997, « Les traits et les emplois de la préposition *sur* », *Faits de langue* 9, p.211-220
- DENDALE P.**, 2003, « La polysémie de *CONTRE*: quelques hypothèses pour lier spatial et non spatial », in Péroz, P. (éd.), 2003, *CONTRE. Identité sémantique et variation catégorielle*, Metz, Université de Metz, p.65-90.
- DENDALE P. & DE MULDER W.**, 1997, « Les traits et les emplois de la préposition spatiale *sur* », *Faits de langue* 9. Paris, Ophrys, p.211-220.

- DE NEGRONI-PEYRE D.**, (1978), « Nominalisation par *être en* et réflexivation (admiration, opposition, révolte et rage) », *Linguisticae Investigationes* II : 1, p.127-164.
- DESCLES J.-P., GWIAZDECKA E., MONTES-RENDON A.**, 2001, « Towards invariant meanings of spatial prepositions and preverbs », *Proceedings of the workshop on Temporal and spatial information processing - Volume 13*.
- DE SAUSSURE F.**, 1995, *Cours de linguistique générale*, Payot.
- DESSAUX A.-M.**, 1976, « A propos de quatre types de compléments formés avec *par* et un nom temporel (N<sub>tps</sub>) et signification », in J.-C. Chevalier & M. Gross (éds) *Méthode en grammaire française*, Paris, Klincksieck, p.41-72.
- DE VOGÛE S.**, 1992, « Culioli après Benveniste: énonciation, langage, intégration », *Linx* 26, p.77-108.
- DE VOGÛE S.** 2006, « Invariance culiolienne », in *Un homme dans le langage*, Paris, Ophrys, p.302-331.
- DE VOGUE S. & PAILLARD D.**, 1997, « Identité lexicale et hétérogénéité de la variation co-textuelle. Le cas de *suivre* », in C. Guimier (éd.), *Contextes e co-textes*, Actes de la table ronde organisée par l'ELSAP, Université de Caen, février 1996.
- DO-HURINVILLE D. T.**, 2007, « Étude sémantique et syntaxique de *être en train de* », *l'Information grammaticale* 113, p.32-39.
- DO-HURINVILLE D. T.**, 2008, « Étude sémantique et syntaxique de *en plein N* », *l'Information grammaticale* 116, p.3-9.
- DOSTERT L.E.**, 1962, « Semi-structural approach to meaning : *en* in French », *Monograph Series on Languages and Linguistics, Georgetown University* 13, p.29-34.
- DUCROT O.**,
- EGETMEYER M.**, 2007, « *autumnus, -a, -um* », *Revue de philologie de littérature et d'histoire anciennes* Tome 79, fascicule 2, Klincksieck, p.331.
- ESKENAZI A.**, 1987, « *Député de Saône-et-Loire – préfet du Rhône – en Vendée* », *Linx* 16, Université de Paris X – Nanterre, p.28-68.
- FAGARD B.**, 2002, « Evolution sémantique des prépositions spatiales de l'ancien au moyen français », *Linguisticae Investigationes* 25 : 2, p.311-338.
- FAGARD B.**, 2006a, « La grammaticalisation en question – du latin aux langues romanes modernes », *Modèles linguistiques* XXVII-1 – La préposition en français (éd. par Danielle Leeman & Céline Vaguer), vol. 53, 91-110.
- FAGARD B.**, 2006b, Evolution sémantique des prépositions dans les langues romanes : illustrations ou contre-exemples de la primauté du spatial ?, Thèse de Doctorat, Université Paris 7 – Université Rome 3.
- FAHLIN C.**, 1942, *Etudes sur l'emploi des prépositions en, à, dans au sens local*, Uppsala, Almqvist & Wiksell.
- FLAGEUL V.**, 1997, *Description sémantico-cognitive des prépositions spatiales du français*, Thèse de doctorat présentée à l'Université de Paris IV, sous la direction de Jean-Pierre Desclès.
- FLOREA L.S.**, 1999, « *En* et *dans*. Syntaxe, interprétation, référence », in D. Amiot et alii (eds) *Fonctions syntaxiques et rôles sémantiques*, Arras, Artois Presses Université, p.27-37.
- FONTANIER P.**, 1830, *Les figures du discours*, Paris, Flammarion, 1968.
- FRANCKEL J.-J.**, 1989, *Etude de quelques marqueurs aspectuels du français*, Librairie DROZ S.A., Genève
- FRANCKEL J.J.**, 1998, « Référence, référenciation et valeurs référentielles », *Sémiotiques* 15, INALF, Didier-Érudition, p.61-84.

- FRANCKEL J.J.**, 2002, « Introduction », *Le lexique, entre identité et variation*, *Langue Française* 133, Paris, Larousse, p.3-15.
- FRANCKEL J.J.**, 2003a, « Contre le mur », in P. Péroz (ed) « Contre » Identité sémantique et variation catégorielle, Université de Metz, coll. Recherches linguistiques 26, p.153-172.
- FRANCKEL J.-J.**, 2003b, « Le lexique entre identité et variation », *Langue française* 133, Paris, Larousse, p.28-41.
- FRANCKEL J.-J.**, 2004, « De la reformulation à la glose : vers une méthodologie de la reformulation », <http://www.llf.cnrs.fr/Gens/Franckel/jjf.reform.glose.04.doc> (à paraître)
- FRANCKEL J.-J. & DE VOGÛE S.**, 2002. « Identité et variation de l'adjectif grand », *Le lexique, entre identité et variation*, *Langue Française* 133, février 2002, Paris, Larousse, 28-41.
- FRANCKEL J.-J. & LEBAUD D.**, 1991, « Diversité des valeurs et invariance du fonctionnement de *en*, préposition et préverbe », *Langue française* 91, Paris, Larousse, p.56-79.
- FRANCKEL J.-J. & PAILLARD D.**, 1989, « Objet – complément – repère », *Langages* 94, p.115-127.
- FRANCKEL J.-J. & PAILLARD D.**, 1998. « Les emplois temporels des prépositions : le cas de *sur* », *Variations sur la référence verbale*, *Cahiers Chronos* 3, Université de Littoral, p.199-211.
- FRANCKEL J.-J. & PAILLARD D.**, 1998, « Aspects de la théorie d'Antoine Culioli », *Diversité de la (des) science(s) du langage aujourd'hui*, *Langages* 129, Paris, Larousse, p.52-63.
- FRANCKEL J.J., PAILLARD D.**, 1999, « Considérations sur l'antéposition des syntagmes prépositionnels », in *La thématization dans les langues*, Actes du colloque de Caen, 9-11 octobre 1997, Claude Guimier (ed.), Peter Lang, p.277-295.
- FRANCKEL J.J., PAILLARD D.**, 2006, « De la couleur des prépositions dans leurs emplois fonctionnelles », *Modèles Linguistique* 54, p.51-66.
- FRANCKEL J.J., PAILLARD D.**, 2007, *Grammaire des prépositions*, Paris, Ophrys.
- FRANCKEL J.J., PAILLARD D., SAUNIER E.**, 1997, « Modes de régulation de la variation sémantique d'une unité lexicale. Le cas du verbe *PASSER* », in *La locution*, collection 'Saint-Cloud', Klincksieck, Paris, p.49-68.
- FREI H.**, 2003, *La grammaire des fautes*, Rennes, Ennoïa. (réédition)
- FUCHS C.**, 1982, *La Paraphrase*, Paris, Puf.
- FUCHS C.**, 2000, *Les ambiguïté du français*, Paris, Ophrys.
- FURUKAWA N.**, 1977, *Le nombre grammatical en français contemporain*, Tôkyô, France Tosho.
- FURUKAWA N.**, 1996, *Grammaire de la prédication seconde*, Duculot.
- FURUKAWA N.**, 2005, « *Furansugo niokeru teikannshi no naihoushij-iyôhô ni tsuit* », *Furansugogakukenyû no genzai*, Tôkyô, Hakusuisha, p.75-94.  
(「フランス語における定冠詞の内包指示用法について」, フランス語学研究の現在)
- GAATONE D.**, 1976, « Locutions prépositives et groupes prépositionnels », *Linguistics*, 167, 15-34.
- GAATONE D.**, 1980, « La syntaxe de *en* et l'obsession de la solution unitaire », *Linguisticae Investigationes* 4, p.181-201.

- GARRIGUES M.**, 1993, « Prépositions et noms de pays et d'îles: une grammaire locale pour l'analyse automatique des textes », *Linguisticae Investigationes* XVII : 2, p.281-305.
- GETTRUP H.**, 1988, « A marquant la caractéristique. Le problème de l'article », in M. Herslund, H. Korzen, Gh. Merad & J. Pedersen (eds) *Traditions et tendances nouvelles des études romanes au Danemark. Articles publiés à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de Ebbe Spang-Hanssen*, coll. *Etudes Romanes de l'Université de Copenhague* 31, p.49-66.
- GILBERT E.**, 1993, « *La théorie des Opérations Enonciatives d'Antoine Culioli* », in *Les théories de la grammaire anglaise en France*, Hachette, p.63-96.
- GILBERT E.**, 1999, « *De quelques emplois de for* », dans *Les opérations de détermination, Quantification / Qualification*, Deschamps, A. et Guillemin-Flescher, J. (éds), Gap, Ophrys, p.101-118.
- GILBERT E.**, 2000, « *For et la construction des espaces référentiels* », *Connecteurs et marqueurs de connexion*, Guimier, C. (éd), *Syntaxe et Sémantique* 1, Presses Universitaires de Caen.
- GILBERT E.**, 2003a, « *Ebauche d'une formalisation des prépositions In, On et At* », dans Souesme, J.-C. (éd), *Cycnos* vol.21, n°1, Nice.
- GILBERT E.**, 2003b, « *Across, by et through. Considérations sur les conditions de représentation métalinguistique des prépositions* », dans *Anglophonia* 14, p.37-61.
- GILBERT E.**, 2006, « *Remarques autour de quelques prépositions* », in A. Culioli *Un homme dans le langage*, Paris, Ophrys, p.285-301.
- GOUGENHEIM G.**, 1939, *Système grammatical de la langue française*, Paris, D'artrey.
- GOUGENHEIM G.**, 1946, « *Les prépositions en et dans dans les premières œuvres de Ronsard* », dans *Mélanges de philologie et d'histoire littéraire offerts à R. Huguet*, Paris, Boivin (97-110). [repris dans (1970) *Etudes de grammaire et de vocabulaire français*, Paris, Picard, p.66-76.
- GOUGENHEIM G.**, 1949, « *L'espace à deux dimensions et l'espace à trois dimensions en français moderne* », *Journal de Psychologie*, Presses universitaires de France, p.35-52.
- GOUGENHEIM G.**, 1950, « *Valeur fonctionnelle et valeur intrinsèque de la préposition "en" en français moderne* », in *Journal de psychologie* 43, p.180-192.
- GOUGENHEIM G.**, 1954, « *En Haïti, à Haïti?* », *Vie et langage* 29, p.377-378.
- GOUGENHEIM G.**, 1959, « *Y a-t-il des prépositions vides en français ?* », *Le Français Moderne*, p.1-25.
- GOUGENHEIM G.**, 1970, « *La préposition en devant certains compléments de matière dans la langue du XVI<sup>ème</sup> siècle* », in D. Cohen (éd) *Mélanges Marcle Cohen. Études de linguistique, ethnographie et sciences connexes offerts par ses amis et ses élèves à l'occasion de son 80<sup>ème</sup> anniversaire*, The Hague, Mouton, p.157-161.
- GROSS G.**, 1978, « *A propos de deux compléments en par* », *Linguisticae Investigationes* II :1, p. 215-219.
- GROSS M.**, 1975, *Méthode en syntaxe*, Paris, Hermann.
- GROSSE M.**, 1993, « *Un nouvel agent en par* », *Langages* 109, 32-34.
- GROSS M.**, 1996, « *Les formes Etre Prép X du français* », *Linguisticae Investigationes*, XX : 2, p.217-270.
- GROUSSIER M.L.**, 1987, « *A propos de l'ambiguïté par / pour* », in Fuchs, Catherine (éd.), *L'ambiguïté et la paraphrase. Opérations linguistiques, processus*

*cognitifs, traitements automatisés. Actes du colloque de Caen, 9-11 avril 1987*, Caen, Centre de publications de l'université de Caen, p.71-81.

**GROUSSIÉ M.L.**, 1980, « Processus de déplacement et métaphore spatio-temporelle », *Modèles linguistiques* 2.1., p.57-106.

**GROUSSIÉ M.L.**, 1995, « Opération et relation de repérage : les prépositions, marqueurs ambivalents mais non ambigus », in *Langue et langage. Problème de raisonnement en linguistique*, (dir.) Janine Bouscaren, PUF, Paris

**GROUSSIÉ M.L.**, 1997, « Préposition et primarité du spatial », *Faits de langues* 9, Paris, Ophrys, p.221-234.

**GUILLAUME G.**, 1919, *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, réédité en 1975, librairie A.-G. Nizet, Paris, les presses de l'Université Laval, Québec.

**GUIMIER C.**, 1978, « En et dans en français moderne ; étude sémantique et syntaxique », *Revue des langues romanes* 83, p.277-306.

**HAMMA B. HAILLET P.P.**, 2002, « Par contre : un type particulier de dynamique discursive », *Linx* 46, p.103-113.

**HAMMA B.**, 2003, « Y a-t-il une continuité entre par préfixe et par préposition ? L'exemple de *parcourir* », in Actes des VIème RJC ED268 *Langage et langues*, Paris III, Presses Universitaires de la Sorbonne, p.65-69.

**HAMMA B.**, 2004, « Commencer par et finir par, des semi-auxiliaires non élus à l'unanimité. *Débuter, terminer et couronner + par*, des candidats malheureux à l'« auxiliarité » », in Vaguer C. & Lavieu B. (éd.), *Le Verbe dans tous ses états : grammaire, sémantique, didactique*, coll. *Diptyque*, Presses Universitaires de Namur, p.95-115.

**HAMMA B.**, 2005a, « La préposition *par*, génératrice de polylexicalité ? », *Linx* 53, Université de Paris X – Nanterre, p.87-103.

**HAMMA B.**, 2005b, *L'invariant sémantique de la préposition PAR à travers les distributions syntaxiques et lexicales*, Thèse de doctorat, Université de Paris X – Nanterre, sous la direction de D. Leeman.

**HAMMA B.**, 2006, « Etats des lieux sur l'identité sémantique de la préposition *par* », *Modèles Linguistiques* 54, p.81-96.

**HAMMA B.**, 2007, « La notion de 'contraste' dans les locutions de type *PAR N* », *Modèles Linguistiques* 55, p.77-92.

**HERSLUND M.**, 1988, « Sur la préposition en français moderne », in M. Herslund, H. Korzen, Gh. Merad & J. Pedersen (eds) *Traditions et tendances nouvelles des études romanes au Danemark. Articles publiés à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de Ebbe Spang-Hanssen*, coll. *Etudes Romanes de l'Université de Copenhague* 31, p.79-87.

**HIRATSUKA T.** 2006, « Les verbes désignant l'acte de manger et de boire et les compléments locatifs », *Bulletin d'Etudes de Linguistiques Françaises* 40, Tôkyô, Société Japonaise de Linguistique Française, p.14-22.

**HOMMA Y.**, 2002, *Approche énonciative des prépositions A et DANS*, T.E.R. de Maîtrise Sciences du Langage, Université de Franche-Comté, Besançon,

**HOMMA Y.**, 2003, *Approche énonciative des emplois de la préposition PAR*, Mémoire de DEA Sciences du Langage, Université de Franche-Comté, Besançon.

**HOMMA Y.**, 2005, « La source de l'approximation' dans '*par ici*', '*par là*', '*par là-bas*' » in *Linx* 53 « Semi-figement », p.121-134.

- HOMMA Y.**, 2006, « Réflexions sur l'analyse de l'identité d'une préposition : le cas de *DANS* » *Modèles Linguistiques* 54, Tome XXVII-2, « La préposition en français », dir. D. Leeman et C. Vaguer, p.25-36.
- HOMMA Y.**, 2007, « Analyse critique et révision de quelques points de vue théoriques sur l'alternance entre *A* et *DANS* en vue d'une problématique de l'enseignement des prépositions françaises en FLE », in Actes du Colloque international *Recherches en acquisition et en didactique des langues étrangères et secondes*, à la Sorbonne, 6-8 septembre 2006, Paris, <http://www.grouipelca.org/h/colloque2006/actespdf/homma.pdf>
- HOMMA Y.**, (à par.) « Etudes sur la différence entre 'à terre' et 'par terre' » in Actes du colloque international *3rd Freiburg Workshop on Romance Corpus Linguistics*, à l'Université de Freiburg (Allemagne), 14-17 septembre 2006.
- HOMMA Y.**, (à par.) « Réflexion sur la particule *ra* en japonais » in Actes du colloque international *Quantification et ses domaines*, à l'Université Strasbourg II, 19-21 octobre 2006.
- HOMMA Y.**, (à par.) « A propos de l'emploi de *DANS* du type 'J'arrive dans dix minutes' » *Revue de Sémantique et Pragmatique*, Presses universitaires d'Orléans, France.
- HOMMA Y.**, (à par.) « Réflexion sur quelques emplois a priori insolites de la préposition *SUR* », in Actes du *XXIVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Eds. Niemeyer.
- HOMMA Y.**, (à par.) « A propos de *courir par la ville* : emploi marginal et identité de la préposition *PAR* », in Actes du Colloque *Autour de la préposition*, à l'Université de Caen, Basse Normandie, 20-22 septembre 2007.
- ILLINSKI K.**, 2003, *La préposition et son régime : étude des cas atypiques*, Paris, H. Champion.
- ITÔ T.**, 2008, « *Nozoku* (entrevoir/excepter) est-il polysémique ? », *Nagoya University of Foreign Studies, journal of School of Foreign Languages*, 35, Nagoya, p.63-73. [http://library.nakanishi.ac.jp/kiyou/gaidai\(35\)/04.pdf](http://library.nakanishi.ac.jp/kiyou/gaidai(35)/04.pdf)
- JACKENDOFF R.**, 1992, *Languages of the Mind, Essays on Mental Representations*, The MIT Press.
- JAEGGI A.**, 1956, *Le rôle de la préposition et la locution prépositive dans les rapports abstraits en français moderne*, éditions A. Francke, Berne
- JEANES R. W.**, 1972, « Problems of French grammar and usage: n°17 » (*A / en bicyclette*), *The Canadian Modern Language Review*, 19: 1, p.79-83.
- KINDT S.**, 1999, « *En pleur* vs *En pleurant* : deux analyses irréconciliables ? », *Travaux de linguistique* 38, p.109-118.
- KHAMARI I.**, 2004a, « *En* préfixe et *en* préposition, une seule forme, un seul sens ? », *Linx* 50, p.169-178.
- KHAMARI I.**, 2004b, « *En* combiné avec les noms de lieu : préposition et préfixe », *Revue de Sémantique et Pragmatique* 15/16, PUO, p.101-119.
- KHAMARI I.**, 2004c, « Construction '*X être en V-n E*' », *Dyptique* 2, p.135-148.
- KHAMARI I.**, 2006, « De l'identité de la préposition *en* », *Modèles Linguistiques* 54, p.115-135.
- KHAMARI I.**, 2007, *De l'identité de la préposition en. Approche lexicale, sémantique et syntaxique*, Thèse de doctorat, Université de Paris X, sous la direction de D. Leeman.

- KHAMARI I.**, 2008, « Les compléments de verbes régis par *en* », *Langue française* 157, Paris, Larousse, p.52-73.
- KLEIBER G.**, 1988, « Les prépositions spatiales *devant / derrière* ont-elles un sens ou deux ? », *Cahiers de lexicologie* 52, p.97-116.
- KWON-PAK S.N.**, 1997, *Les prépositions spatiales : sur quelques emplois de PAR*, Thèse de doctorat, Université des Sciences Humaines de Strasbourg.
- LAGANE R.**, 1968, « *En et dans* », *Le français dans le monde* 58, p.29-31.
- LAKOFF G.**, 1987, *Women, Fire and Dangerous Things*, The University of Chicago Press.
- LARBAUD V.**, 1934, « Aller en Canada », *La revue de Paris*, 41 : 4, p.661-664.
- LEBAS, F.**, 2002, « The theoretical status of prepositions : the case of the “prospective use” of *in* », *Prepositions in their syntactic, semantic and pragmatic context*, Feigenbaum S., Kurzon D. (eds.), John Benjamins Publishing Company, Amsterdam, Philadelphia, p.59-73.
- LEBAUD D.**, 1997, « *POUR et POURTANT* », *Bulletin de Linguistique Appliquée et Générale* 22, Université de Franche-Comté, Besançon, p.155-179.
- LEE S.M.**, 2000, « Sur les prépositions *dans* et *sur* », *Verbum* XXII 3, p.313-333.
- LEEMAN D.**, 1985a, « Tentative de caractérisation d'un complément circonstanciel : *Dans mon affolement, je lâchai mon panier de cerises* », *Linx* 12, Centre de Recherches Linguistiques de l'Université Paris X-Nanterre, p.97-146.
- LEEMAN D.**, 1985b, « A propos du complément circonstanciel », *Travaux de linguistique* 12/13, Gand, Publication de l'Université de l'Etat, p.177-193.
- LEEMAN D.**, 1987a, « *A ma grande surprise...* », *Revue québécoise de linguistique*, 16 : 2, Montréal, Université de Québec, p.225-265.
- LEEMAN D.**, 1987b, « Identification d'un complément en *pour* à sens de conséquence », *Linx* 16, Centre de Recherches Linguistiques de l'Université Paris X-Nanterre, p.120-144.
- LEEMAN D.**, 1988, « Les difficultés ? Quelles difficultés ? », *Le français aujourd'hui* 83, Paris, AFEF, p.7-18.
- LEEMAN D.**, 1989, « Est-ce qu'on peut aller au coiffeur ? », *Linguisticae Investigationes*, XIII : 2, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, p.399-404.
- LEEMAN D.**, 1990, « Présentation », *Langue française* 86, Paris, Larousse, p. 3-10.
- LEEMAN D.**, 1991a, « *Hurler de rage, rayonner de bonheur* : Remarques sur une construction en *de* », *Langue Française* 91, Paris, Larousse, p.80-101.
- LEEMAN D.**, 1991b, « Les adverbes de phrase de type *en toute N* : *en toute objectivité, Paul est un crétin* », *Mélanges offerts à la mémoire d'Alain Lerond*, *Linx* (numéro spécial), Paris X, Nanterre, p.237-260.
- LEEMAN D.**, 1994a, « *Dans* et les noms animés », *Cahiers de grammaire* 19, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, ERSS, p.19-33.
- LEEMAN D.**, 1994b, *Les fautes de français existent-elles ?*, Paris, Seuil.
- LEEMAN D.**, 1995, « Pourquoi peut-on dire *Max est en colère* mais non \**Max est en peur* ? », *Langue Française* 105, Paris, Larousse, p.55-69
- LEEMAN D.**, 1996a, « Le ‘sens’ et l’‘information’ chez Harris », *Du dire et du discours. Hommages à Denise Maldidier*, *Linx* (numéro spécial), Centre de Recherches Linguistiques de l'Université Paris X-Nanterre, p.209-220.
- LEEMAN D.**, 1996b, « *Vêtue, coiffure, chaussures et autres... coquetteries* », Hommages à Jean-Claude Coquet, Paris, L'harmattan, p.79-89.

- LEEMAN D.**, 1997a, « Sur la préposition *en* », *Faits de langue* 9, Paris/Gap, Ophrys, p.135-143.
- LEEMAN D.**, 1997b, « Définir une préposition : hypothèses et perplexités », *Revue de Sémantique et de Pragmatique* 2, Orléans, PUO, p.183-199.
- LEEMAN D.**, 1998a, *Les circonstants en question*, Paris: Kimé.
- LEEMAN D.**, 1998b, « La métaphore dans la description des prépositions », *Verbum*, XX : 4, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, p. 435-458.
- LEEMAN D.**, 1998c, « La préposition comme catégorie prédicative », Actes du colloque *Prédication, Assertion, Information* tenu à Uppsala du 6 au 9 juin 1996, *Studia Romanica Upsaliensia* 56, p.327-334.
- LEEMAN D.**, 1999a, « Dans un juron, il sauta sur ses pistolets. Aspects de la polysémie de *dans* », *Revue de Sémantique et de Pragmatique* 6, PUO, p.71-88.
- LEEMAN D.**, 1999b, « La préposition : un "auxiliaire" du nom ? », *Langages* 135, Paris, Larousse, p.75-86.
- LEEMAN D.**, 2000a, « (Non-)anaphore dans un complément en *dans* », *Studia Linguistica in honorem Liliane Tasmowski, Traiani Augusti Vestigia Pressa Sequamur*, Padova, Unipress, p.565-581.
- LEEMAN D.**, 2000b, « Compléments circonstanciels ou appositions ? », *Langue française* 125, Paris, Larousse, p.18-29.
- LEEMAN D.**, 2000c, « Complément prépositionnel et anaphore : l'exemple d'un circonstant en *dans* », Actes du *XXII<sup>e</sup> Congrès international de Linguistique et de Philologie romanes*, Université Libre de Bruxelles, Tübingen, Niemeyer, p.387-399.
- LEEMAN D.**, 2001a, « *Tout contre* vs *Très contre* », *Travaux de linguistique* 42/43, Bruxelles, Duculot, p.241-252.
- LEEMAN D.**, 2001b, « Contribution à l'élaboration du signifié de la préposition *dans* (dans et les noms d'action) », *Actes du 8<sup>e</sup> colloque international de psychomécanique du langage (Seysse)*, Paris, Honoré Champion, p.103-113.
- LEEMAN D.**, 2003a, « Les adjectifs construits avec *contre* », in P. Péroz (éd.) « *Contre* ». *Identité sémantique et variation catégorielle*, *Recherches linguistiques* 26 : 113-134.
- LEEMAN D.**, 2003b, « Nom et verbe au regard de la préposition *contre* », in C. Brion et E. Castagne (dir.) *Nom et Verbe : catégorisation et référence*, Presses universitaires de Reims, p.139-160.
- LEEMAN D.**, 2004a, « Approche d'une description du sens du verbe *tourner* (emplois intransitifs) », *Linx* 50, Centre de Recherches Linguistiques de l'Université Paris X-Nanterre, p.33-52.
- LEEMAN D.**, 2004b, « La préposition *contre* et les compléments de verbe (emplois non spatiaux) », R. Delamotte-Légrand (éd) *Les médiations langagières*, vol. I, Publications de l'Université de Rouen, p.197-206.
- LEEMAN D.**, 2006, « La préposition française : définition syntaxique de la catégorie », *Modèles linguistiques*, vol. 53, Tome XXVII-1, p.7-18.
- LEEMAN D.**, 2008, « Prépositions du français : états des lieux », *Langue française* 157, Paris, Larousse, p.5-19.
- LEFEUVRE F.**, , 2001, « Pour quoi », *Travaux de linguistique* 42-43, p.199-210.
- LEMARECHAL A.**, 1997, « Séries verbales et prépositions : incorporation et décumul des relations », *Faits de langues* 9, Paris, Ophrys, p.109-118
- LOMHOLT J.**, 1991, « La concurrence : entre 'de' et 'en', 'à', 'dans' employés dans le groupe subst. + nom géographique en français contemporain », Copenhague, Munksgaard, coll. *Etudes romanes de l'Université de Copenhague* 32.

- MATSUDA, T.**, 1998, « L'alternance Prépositionnelle entre A et DANS », Université d'Otsuma Joshi daigaku, Japon.
- MELIS, L.**, 1978, « Les notions de "but" et de "cause" sont elles pertinentes dans une grammaire du moyen français? (A propos des emplois implicatifs de *pour*) », in Wilmet, Marc (éd.) *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale en moyen français. Colloque organisé par le Centre d'Études Linguistiques et Littéraires de la Vrije Universiteit Brussel (28-29 septembre 1978)*, Bruxelles, PUB, p.129-153.
- MELIS L.**, 1992, « Préposition en alternance ou rencontre fortuite, le cas de à et de pour en concurrence avec lui comme expression du 'datif' en français », *Leuvense bijdragen*, 81 : 1/3, p.311-326.
- MELIS L.**, 2001, « La préposition est-elle toujours la tête d'un groupe prépositionnel ? », *Travaux de Linguistique* 42-43, p.11-22.
- MELIS L.**, 2003a, « Les quantificateurs approximatifs de type prépositionnel », *Verbum* XXV 1, p.5-24.
- MELIS L.**, 2003b, *La préposition en français*, Paris, Ophrys.
- MELIS L.**, 2007, « La coordination des prépositions : quelques observations liminaires », *Cahiers de lexicologie*, 91 : 2, p.183-194.
- MELIS L. & SWIGGERS P.**, 1993, « Les prépositions, chronique de linguistique générale et française (V) », *Travaux de linguistique* 26, p.165-188.
- MELKA F.**, 1993, « Remarques sur les valeurs de pour-bénéficiaire », in Hulk, Aafke, Melka, Francine & Schroten, Jan (éds), *Du lexique à la morphologie : du côté de chez Zwaan. Textes réunis en l'honneur du soixantième anniversaire de Wiecher Zwanenburg*, Amsterdam, Rodopi, p. 215-231. (*Faux titre*, 73).
- MINAMIDATE H.**, 1985, « *Ruiji suru zenchishi no yôhô – sono tsukaiwake –* », in *Furansu gengogaku no shomondai*, Sanshûsha, Tôkyô, p.101-116.  
(「類似する前置詞の用法 – その使い分け –」, フランス言語学の諸問題, 三修社, 東京.)
- MINAMIDATE H.**, 2006, « Zenchishi pour no tôitsuteki imikijutsu no kokoromi – contre tonno hikaku to tomoni » *Sophia Linguistic Institute for International Communication*, Sophia University, The graduate School of Languages and Linguistics, Tôkyô, p.115-127.  
(「前置詞 «pour» の統一の意味記述の試み — contre との比較とともに」)
- MONTES-REDON A.** 2002, *Contribution à un modèle quasi-topologique pour la sémantique des langues : prépositions et préverbes (sur, sous, par et sobre en espagnol)*, Thèse de doctorat présentée à l'Université de Paris IV, sous la direction de Jean-Pierre Desclès.
- NYROP KR.**, 1927, « La préposition en », *Etudes de grammaire française* 28, Copenhague, Det. Kgl. Danske Videnskabernes Seleskab, XII : 2.
- NYROP KR.**, 1930, *Grammaire historique de la Langue Française*, Forlag, Copenhague.
- OGUMA K.**, 2000, « Préposition en : contraintes et hypothèse – lecture critique des travaux de D. Leeman – », *Furansugo furansubungaku ronshû* 40, Seinan gakuin daigaku gakujutsukenkyûjo, p.85-111.
- PAILLARD D.**, 2001, « Tout N en français vs vsjakij en russe », in X. Blanco, P.A., Buvet, Z. Gavrilidou (eds), *Détermination et formalisation*, John Benjamin, Amsterdam / Philadelphia, p.273-290.
- PAILLARD D.**, 1995, « *Perestroïka*, à propos du préverbe *pere-* en russe contemporain », *Langues et langage. Problèmes et raisonnement en Linguistique, Mélanges offerts à Antoine Culioli*, Paris, Presse Universitaires de France, p.345-357.
- PAILLARD D.**, 2002a, « Prépositions et rection verbale », *Travaux de Linguistique* 44, Duculot, p.51-68.

- PAILLARD D.**, 2002b, « Contribution à l'analyse du préfixe *sous-* combiné avec des bases verbales », *Langue française* 133, Paris, Larousse, p.91-110.
- PAILLARD D.**, 2003, « À propos de l'ambivalence catégorielle préfixe / préposition : le cas de CONTRE », *Recherches linguistiques* 26, Université de Metz.
- PAILLARD D.**, 2006, « De la reconnaissance », *Un homme dans le langage*, Paris, Ophrys, p.169-184.
- PEETERS I.**, 2000, « Les emplois de la préposition française sur : description intégrée », in A. Englebert et alii (éds) Actes du XXIIe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, Bruxelles, 23-29 juillet, vol. VII, Tübingen, Max Niemeyer, p.567-574.
- PEETERS I.**, 2005, « Les compléments de lieu introduits par *sur* : approche syntaxique », *Recherches linguistiques* 27, Université de Metz, p.81-102.
- PEROZ P.**, 2003, « À propos de la valeur d'« opposition » de CONTRE », *Recherches linguistiques* 26, Université de Metz.
- PEROZ P.**, 2006, « Contre l'évidence spatiale ou les aléas de l'hypothèse localiste des prépositions », *Modèles Linguistiques* 54, Tome XXVII-2, « La préposition en français », dir. D. Leeman et C. Vaguer, p.67-80.
- POTTIER B.**, 1962, *Systématique des éléments de relation*, Paris, Klincksieck.
- POTTIER B.**, 1997, « Le cognitif et le linguistique dans l'expression des relations », *Faits de langues* 9, Paris, Ophrys, p.29-38
- RAEMDONCK D.V.**, 2000, « Adverbe et préposition : cousin, cousine? », *Travaux de linguistique* 42-43, Duculot, Belgique, p.59-70.
- RAUGH G.**, 1994, « Prépositions et rôles : point de vue syntaxique et sémantique », *Langages* 113, p.45-78.
- REBOUL S.**, 1994, « A la Guadeloupe / en Guadeloupe, vers une interprétation cognitive », *Langue française* 103, Paris, Larousse, p.68-79.
- RINGENSON K.**, 1940, « Il a dans les cinquante ans », *Studier i modern språkvetenskap*, 14, p.137-147.
- ROSTAING C.**, 1951, « En mairie », *Le français moderne*, 19 : 3, p.2-16.
- RUWET N.**, 1982, *Grammaire des insultes*, Paris, Seuil.
- SAUNIER E.**, 1989, « De l'unicité de certains verbes d'emplois variés », La notion de prédicat, Collection ERA 642, Laboratoire de Linguistique Formelle, Université Paris 7, p.85-112
- SKARUP P.**, 1988, « La distinction entre indices de l'infinitif et prépositions en français moderne », dans M. Herslund, H. Korzen, Gh. Merad & J. Pedersen (eds) *Traditions et tendances nouvelles des études romanes au Danemark. Articles publiés à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de Ebbe Spang-Hanssen*, coll. *Etudes Romanes de l'Université de Copenhague* 31, p.167-172.
- SCHNEDECKER C.**, 2001, « A propos des emplois régis d'avec », *Travaux de linguistique* 44, Belgique, Duculot, p.101-114.
- SPANG-HANSSSEN E.**, 1963, *Les prépositions incolores du français moderne*, G. E. C. Gads Forlag, Copenhague
- STOCKLIN J.**, 1974, 'A', 'en', 'dans', 'sur'...*Essai sur la valeur intrinsèque et fonctionnelle des prépositions locales 'à', 'en', 'dans' et 'sur' dans le français contemporain*, Diss., Univ. Of Basel.
- STOSIC D.**, 2002, 'PAR' et 'A TRAVERS' dans l'expression des relations spatiales : comparaison entre le français et le serbo-croate, thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail.

- TAMBA I.**, 1983, « La composante référentielle dans *Un manteau de laine, un manteau en laine* », *Langue française* 57, p.119-128.
- TOGBY K.**, 1984, *Grammaire française*, Akademisk Forlag, Copenhague
- VAGUER C.**, 2003, « La préposition *dans* : vecteur d'approximation ? », *RSP* 14, p.135-155.
- VAGUER C.**, 2004, « Qu'est-ce qu'un verbe support ? », in C. Vaguer & B. Lavieu (dir.) *Le verbe dans tous ses états*, Presses universitaires de Namur, coll. « Diptyque », p.117-134.
- VAGUER C.**, 2005, « La préposition *dans* et les verbes dits 'de mouvement' », *Recherches linguistiques* 27, Université de Metz, p.41-80.
- VAGUER C.**, 2006, « L'identité de la préposition *dans* : de l'identité à la coïncidence », *Modèles Linguistiques* 53, Tome XXVII-2, *La préposition en français*, p. 111-130.
- VAGUER C.**, 2004, *Les constructions verbales « V dans GN », approche syntaxique, lexicale et sémantique*, Thèse de doctorat, Université de Paris Ouest Nanterre la Défense.
- VANDELOISE, C.**, 1986, *L'espace en français*, Paris, Seuil.
- VANDELOISE C.**, 1987a, « La préposition à et le principe d'anticipation », *Langue française* 76, Paris, Larousse.
- VANDELOISE C.**, 1987b, « *Les prépositions* devant / derrière, *l'orientation générale et l'accès à la perception* », *Le Français Moderne* 55, n°1., p.1-22.
- VANDELOISE, C.**, 1988, « Les usages statiques de la préposition à », *Cahiers de Lexicologie* 53, p.119-148.
- VANDELOISE, C.**, 1993, « Les analyses de la préposition *DANS* », *Lexique* 11, *Les prépositions*, Presses universitaires de Lille, p.15-40.
- VANDELOISE C.**, 1995, « *De la matière à l'espace : la préposition dans* », *Cahiers de grammaire* 20, p.123-145.
- VANDELOISE, C.**, 1996, « La méronomie, l'inclusion topologique et la préposition *dans* », *Faits de langues* 7, p.81-90.
- VANDELOISE, C.**, 1999, « Quand *dans* quitte l'espace pour le temps », *Revue de Sémantique et Pragmatique* 6, PUF, p.145-162.
- VANRIEST J. B.**, 1967, « Français – Espagnol: Les prépositions *par, pour (por, para)* », *Lenguaje y ciencias* 7 : 26, p.25-33.
- VICTORRI, B.**, 1999, « Le sens grammatical », *Langages* 136, p.85-105.
- WAGNER R.L.**, 1970, « Réflexions sur *par* (A propos du Dictionnaire du français contemporain) », in Combe Thomas G.S. & Rickard Peter (éds), *The French Language. Studies presented to Lewis Charles Harmer*, London, Harrap, p.95-102.
- WAUGH L.R.**, 1976, « Lexical meaning : the prepositions *en* and *dans* in French », *Lingua* 39, p.69-118.

#### DICTIONNAIRES / MANUELS

*Le Bon Usage*, 1969, Grevisse M., Gembloux, Duculot.

*Le Bon Usage*, 1986, Grevisse, M. et Goose, A., Paris-Gembloux, Duculot.

*Le Bon Usage*, 1993, Grevisse M., Duculot.

**LA GRAMMAIRE D'AUJOURD'HUI**, 1986, Arrivé M., Gadet F., Galmiche M., Paris, Flammarion.

**LA GRAMMAIRE METHODIQUE** 2001, Riegel M., Pellat J.C., Rioul R.,  
Quadrige/Puf

**DICTIONNAIRE DES PREPOSITIONS FRANÇAISE** 1994, Roberge C.,  
Mehrenberger G., Taishûkan, Japon  
(「現代フランス前置詞活用辞典」 Roberge C., Mehrenberger G. 大修館書店)

**DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE**, 1999, Encyclopaedia  
Britannica, Versailles.

**DICTIONNAIRE ETYMOLOGIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE**, 1968, O.  
Bloch., W. V. Wartburg., Presses universitaires de France, Paris.

**FURANSU BUNPO JITEN**, 2000, S. Aasakura, Hakusuisha, Tôkyô.  
(「フランス文法事典」 朝倉季雄 白水社)

**GRAMMAIRE DU FRANÇAIS** Wagner R. L., Pinchon J., 1962, Hachette

**GRAMMAIRE DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN**, 1964, Chevalier J.-C.,  
Blanche-Benveniste C., Arrivé M., Peytard J., Paris, Larousse.

**GRAMMAIRE FRANÇAISE COMPLETE** 2006, S. Meguro, Hakusuisha, Tôkyô.  
(Gendai furansu kôbunten 「現代フランス広文典」 目黒士門 白水社)

**TRESOR DE LA LANGUE FRANÇAISE**, 1986, Centre national de la recherche  
scientifique, Gallimard

**ROBERT DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE**,  
1995,(nouvelle édition), Paris.

**PETIT ROBERT**, 2000.

**GRAND ROBERT**, 2001.

**ROYAL DICTIONNAIRE FRANÇAIS-JAPONAIS**, 1985, Tôkyô, Obunsha.